



LE MONDE *diplomatique*

« LUNE L'ENVERS »

UNE BANDE DESSINÉE
DE BLUTCH

Pages 14 et 15.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 718 - 61^e année. Janvier 2014

L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ À TRAVERS LE MONDE

Pourquoi vous ne deviendrez jamais chinois

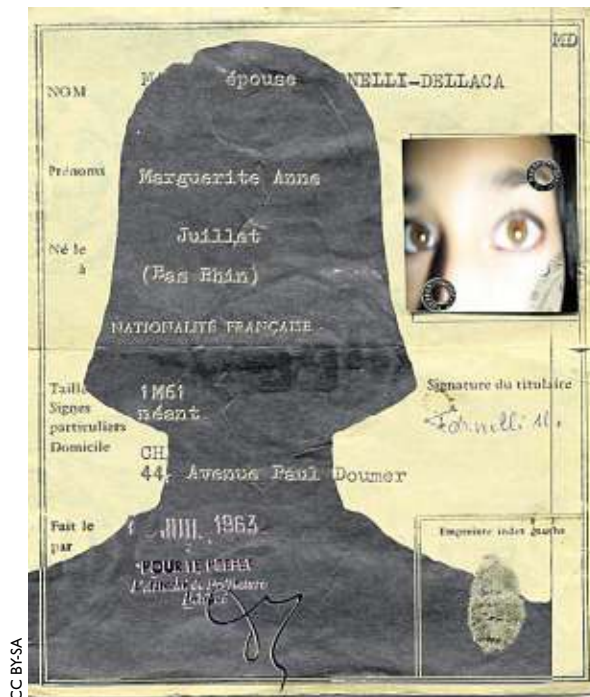
Avec moins de mille cinq cents naturalisés pour un milliard trois cents millions d'habitants, la Chine est l'un des pays les plus restrictifs quand il s'agit d'octroyer sa citoyenneté à des étrangers. Mais qu'en est-il en France, au Qatar, au Brésil ou au Mali ? Au moment où le débat entre droit du sol et droit du sang enflamme les pays touchés par la crise, l'examen des codes de la nationalité réserve de nombreuses surprises.

PAR BENOÎT BRÉVILLE

MI-OCTOBRE, un quotidien sportif relatait les quarts de finale du championnat d'Europe de tennis de table : « Chez les femmes, la double championne d'Europe néerlandaise Li Jiao (2007 et 2011) est tombée face à la Portugaise Fu Yu. Cette dernière retrouvera dans le dernier carré la Suédoise Li Fen, qui a battu la meilleure Européenne, Shen Yanfei (numéro 11 mondiale). L'autre demi-finale sera 100 % allemande, entre Shan Xiaona et Han Ying (1). »

Quand il s'agit d'acquérir une nouvelle nationalité, tous les étrangers ne sont pas égaux : un sportif de haut niveau, un riche entrepreneur ou un immigré surqualifié ont infiniment plus de chances qu'un réfugié désargenté de se voir attribuer un nouveau passeport. Pratiquées par tous les pays, les naturalisations discrétionnaires et opportunistes contrastent avec l'esprit qui guida, dans l'Europe du XIX^e siècle, l'invention de ce document administratif. Conçu comme une marque de souveraineté, il symbolisait alors, selon la formule de l'historien John Torpey, le transfert du « monopole des moyens légitimes de circulation (2) » des entités privées vers la puissance publique.

Sous l'Ancien Régime, en effet, l'état civil était géré par les paroisses ; pour se déplacer, un serf devait obtenir l'autorisation de son seigneur, et l'esclave celle de son maître ; une compagnie maritime pouvait refuser, sans autre forme de procès, d'embarquer un passager, etc. Concomitante du développement des migrations internationales, la naissance des Etats-nations s'est accompagnée de la volonté de déterminer « qui appartient et qui n'appartient pas, qui peut aller et venir et qui ne le peut pas », et donc d'établir une séparation juridique entre les étrangers et les membres de la communauté nationale. Les seconds jouissent de droits tels que



LOUISE MERZEAU. – De la série « Identités ? », 2012

voter, circuler dans le pays, bénéficier d'une protection diplomatique ou de droits sociaux, travailler dans la fonction publique, etc., et doivent s'acquitter de devoirs, principalement militaires et fiscaux.

Pour tracer cette ligne, tous les pays se sont progressivement dotés de « codes de la nationalité » dont les principales variables prévalent encore aujourd'hui : le lieu de naissance et l'ascendance familiale pour la nationalité d'origine – obtenue à la naissance –, le statut matrimonial et le lieu de résidence pour la nationalité d'acquisition – octroyée au cours de la vie d'un individu, par « naturalisation ». L'agencement de ces paramètres reflète la physionomie qu'un Etat entend donner à sa population, la manière dont il conçoit les contours de sa communauté politique.

(Lire la suite page 20.)

(1) L'Equipe.fr, 13 octobre 2013. Cité par *Le Canard enchaîné*, Paris, 23 octobre 2013.

(2) John Torpey, « Aller et venir : le monopole étatique des "moyens légitimes de circulation" », *Cultures & conflits*, n° 31-32, Paris, printemps-été 1998.

TENSIONS ENTRE TOKYO ET PÉKIN

Nouvelle bataille du Pacifique

Déclarations menaçantes et escarmouches plus ou moins maîtrisées empoisonnent le climat en mer de Chine orientale. En cause : les îles Senkaku/Diaoyu, revendiquées à la fois par le Japon et par la Chine – avec pour arbitre Washington, pas mécontent de contenir les ambitions de Pékin.

DÉPUIS août 2013, date de sa sortie, les jeunes Chinois se l'arrachent. *The Glorious Mission* est le premier jeu vidéo de simulation guerrière en ligne développé en partenariat officiel avec l'Armée populaire de libération (APL) (1). Une mission remporte tous les suffrages : la reprise des îles Diaoyu (pour la Chine) ou Senkaku (pour le Japon) au voisin nippon.

Rien ne manque dans ce jeu, des débarquements amphibies aux combats de rue

* Chargé de recherche à l'Institut de stratégie comparée (ISC), Paris.

PAR OLIVIER ZAJEC *

entre forces spéciales en passant par les canonnières navales.

Les scénaristes ont poussé le réalisme jusqu'à intégrer aux forces en présence le *Liaoning*, nouveau porte-avions chinois en service depuis septembre 2012. Les publicités pour *The Glorious Mission* annoncent la couleur : « Les joueurs (...) combattront aux côtés des forces armées chinoises et utiliseront leurs armements pour dire aux Japonais que le Japon doit nous restituer notre territoire volé (2) ! »

Rhétorique convenue ? S'agissant des îles Senkaku/Diaoyu, territoire que se disputent les deux grandes puissances de l'Asie orientale, les événements internationaux se déroulant depuis plus d'un an viennent pourtant de démontrer à quel point la frontière était fine entre représentation virtuelle et géopolitique réelle.

(Lire la suite page 8.)

(1) Jeu édité par Giant Interactive Group, Shanghai, www.plagame.cn

(2) Jonas Pulver, « Guerre virtuelle sino-japonaise autour des îles Senkaku », *Le Temps*, Genève, 9 août 2013.

IMPUISSANCE POLITIQUE EN FRANCE

Le temps des jacqueries

En mars et en mai, des élections municipales puis européennes vont permettre de tester la popularité des socialistes français, deux ans après l'élection de M. François Hollande à l'Elysée. Le verdict s'annonce sévère, tant la situation économique du pays est dégradée et le pouvoir sans ambition.

PAR SERGE HALIMI

A PREMIÈRE vue, le contraste est absolu. En Allemagne, les deux principales formations politiques, l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et le Parti social-démocrate (SPD), viennent de se partager les ministères après s'être (courtoisement) affrontées devant le corps électoral. En France, droite et gauche s'invectivent au point de laisser imaginer que presque tout les oppose : le niveau de la fiscalité, la protection sociale, la politique de l'immigration.

Pourtant, alors que se précise pour l'Elysée la perspective d'un de ces matches revanches dont les médias préparent déjà la mise en scène, MM. Nicolas Sarkozy et François Hollande pourraient s'inspirer de la franchise de M^{me} Angela Merkel et de M. Sigmar Gabriel. Et constituer ensemble un gouvernement qui, à quelques détails près, prolongerait les orientations générales prises depuis trente ans.

En 2006, dans un ouvrage opportunément intitulé *Devoirs de vérité*, M. Hollande avait déjà admis la convergence entre socialistes et droite libérale en matière de politique économique, financière, monétaire, commerciale, industrielle, européenne : « C'est, écrivait-il, François Mitterrand – avec Pierre Bérégovoy – qui a déréglementé l'économie française et l'a largement ouverte à toutes les formes de concurrence. C'est Jacques Delors qui a été, à Paris comme à Bruxelles, l'un des bâtisseurs de l'Europe monétaire avec les évolutions

politiques qu'elle impliquait sur le plan des politiques macroéconomiques. C'est Lionel Jospin qui a engagé les regroupements industriels les plus innovants, quitte à ouvrir le capital d'entreprises publiques. Ce qui lui fut reproché. Cessons donc de revêtir des oripeaux idéologiques qui ne trompent personne (1). »

Huit ans plus tard, que dire de plus ? Or c'est précisément ce manque de prise sur les orientations essentielles du pays qui explique la désaffection des Français envers le bruit et la fureur de leur classe politique, alors que deux courants rivaux autant que complices monopolisent la représentation nationale. Car les socialistes et la droite ont beau détenir 92,2 % des sièges de l'Assemblée nationale et 89 % de ceux du Sénat, les décisions gouvernementales provoquent un rejet profond, sans que l'opposition parlementaire éveille le moindre espoir.

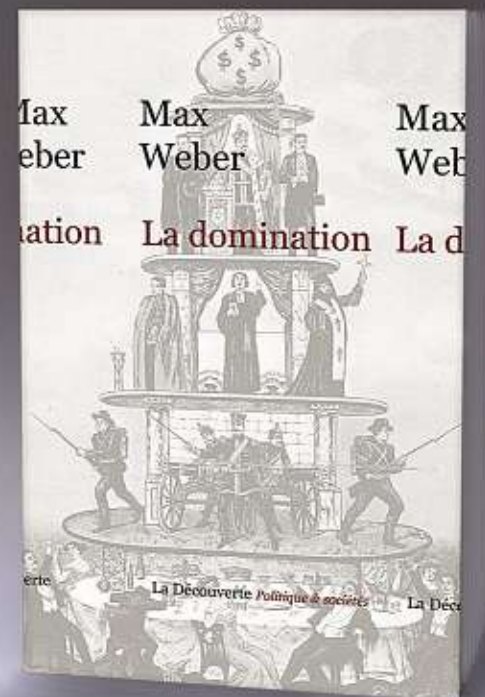
En apparence, peu importe : adossé à des institutions qui confèrent tous les pouvoirs au président de la République, y compris celui de reporter sine die l'application d'une disposition fiscale (l'écotaxe) votée par la quasi-totalité des parlementaires, le régime tient.

Mais les jacqueries se multiplient.

(Lire la suite page 18.)

(1) François Hollande, *Devoirs de vérité*, Stock, Paris, 2006, p. 192.

Comprendre la domination Le chef-d'œuvre inédit de Max Weber



432 pages, 29 €
Inédit

www.editionsladeouverte.fr

M 02136 - 718 - F: 5,40 € - RD



★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA: 2 400 F CFA, Algérie: 200 DA, Allemagne: 5,50 €, Antilles-Guyane: 5,50 €, Autriche: 5,50 €, Belgique: 5,40 €, Canada: 7,50 \$, Espagne: 5,50 €, Etats-Unis: 7,50 \$US, Grande-Bretagne: 4,50 €, Grèce: 5,50 €, Hongrie: 1835 HUF, Irlande: 5,50 €, Italie: 5,50 €, Luxembourg: 5,40 €, Maroc: 30 DH, Pays-Bas: 5,50 €, Portugal (cont.): 5,50 €, Réunion: 5,50 €, Suisse: 7,80 CHF, TOM: 780 CFP, Tunisie: 5,90 DT.

EN TROIS ANS, QUATRE INTERVENTIONS MILITAIRES FRANÇAISES EN AFRIQUE

François Hollande, président à Bangui

« La principale difficulté ici, c'est qu'on ne peut pas voir qui est l'ennemi et qui ne l'est pas », estime le lieutenant-colonel Pontien Hakizimana, à la tête du premier bataillon burundais de la mission de soutien à la Centrafrique. Les troupes africaines doivent, à terme, prendre le relais des forces françaises. Mais la confusion qui règne dans le pays a des racines profondes, et l'engagement de Paris devra sans doute se prolonger.

PAR ANNE-CÉCILE ROBERT

« Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Molière, *Les Fourberies de Scapin*, acte II, scène 7.

« LA France n'est jamais aussi grande que lorsqu'elle grimpe sur les épaules de l'Afrique », dit un proverbe congolais. Quel contraste, en effet, entre le prudent objectif d'« inverser la courbe du chômage » et l'esprit de décision, tout de go suivi d'effet, du même président François Hollande concernant la Centrafrique : « Vu l'urgence, j'ai décidé d'agir immédiatement, c'est-à-dire dès ce soir, en coordination avec les Africains et le soutien des partenaires européens. » Les blindés et les hélicoptères (aux noms évocateurs de Puma, Gazelle et Fennec) entrent en scène quasiment au moment où le chef de l'Etat s'exprime. Et, pour une fois, pas besoin de demander l'avis de l'Allemagne. Sur les flots tumultueux de l'actualité africaine, le petit timonier français tient la barre.

A y regarder de plus près, les buts de l'intervention incitent à la circonspection. La résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) – rédigée par Paris – crée la Mission inter-

naionale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (Misca), « avec l'appui des forces françaises ». Le texte demande à ces dernières de « contribuer à protéger les civils et à rétablir la sécurité et l'ordre public, à stabiliser le pays et à créer les conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire aux populations qui en ont besoin ». Dans un pays en proie au chaos, où s'affrontent des bandes de mercenaires bien armés, la tâche des mille six cents soldats s'annonce périlleuse. « Que fait-on si les rebelles refusent de se laisser dépouiller ? », demande un journaliste à M. Jean-Yves Le Drian. « On les force », répond, énigmatique, le ministre de la défense français (1).

Mais c'est le président Hollande qui a lui-même semé la confusion en laissant entendre que l'action « internationale » pourrait conduire à un changement de régime : « On ne peut pas laisser en place un président qui n'a rien pu faire, voire qui a laissé faire. » Tout comme le renversement du colonel Mouammar Kadhafi en Libye en 2011, un tel limogeage dépasserait le cadre du mandat donné par l'ONU et contreviendrait aux règles de base du droit international. Mais ce dernier, on le sait, fait l'objet d'une interprétation de plus en plus élastique par les grandes puissances (2).

Une spirale de déstabilisation

COMME dans le cas de l'opération « Serval », déclenchée au Mali en janvier 2013, aucun plan politique de long terme n'est prévu. A l'image de l'ensemble de la politique étrangère française, les choix diplomatiques effectués en Afrique le sont au coup par coup, face à l'urgence – souvent réelle. « Attendre, c'était prendre le risque d'un désastre », s'est ainsi justifié le premier ministre Jean-Marc Ayrault devant l'Assemblée nationale, le 10 décembre. Petit pays sans ressources exploitables, la Centrafrique, frontalière du Soudan, du Tchad et de la République démocratique du Congo (RDC), pourrait entrer dans la spirale de déstabilisation qui affecte déjà les pays du Sahel et qui, via le Soudan, touche le Proche-Orient. M. Ayrault précise que l'opération « Sangaris » sera « l'affaire de quelques mois », six tout au plus... Ce devait être le cas de « Serval » ; mais, près d'un an après son déclenchement, les contingents africains annoncés pour relayer les Français ne sont qu'à moitié constitués.

En Centrafrique, pas le moindre mea culpa de la part des dirigeants français. Depuis 1960, Paris fait et défait pourtant les régimes en place à Bangui, parfois sans craindre le ridicule, comme lorsqu'un ministre de la République assistait au couronnement de l'« empereur Bokassa I^{er} ». L'effondrement de l'Etat, ici comme à Bamako, ne doit rien au hasard. Des décennies de politiques néolibérales imposées avec le soutien de la France par les institutions financières internationales et l'Union européenne ont sapé l'autorité d'une puissance publique déjà fragilisée par des luttes d'influence internes à la classe dirigeante (3). Les dominos ne font sans doute que commencer à tomber, en particulier en Afrique francophone.

« On observe en moyenne des résultats économiques supérieurs depuis le tournant du XXI^e siècle pour les pays anglophones, notamment ceux du marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (exception faite du Zimbabwe)

ou d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Nigeria), comparés aux pays francophones », note l'économiste Philippe Hugon (4). En Afrique de l'Ouest, par exemple, le Ghana, le Liberia et la Sierra Leone affichent des taux de croissance supérieurs à 4 %, tandis que ceux-ci stagnent à 0 ou 0,5 % au Bénin et en Guinée, et que le Togo ou la Côte d'Ivoire sont en récession. La géographie, le système monétaire, mais aussi la nature des régimes politiques y seraient pour beaucoup. Symbole de ces évolutions divergentes, la présidence de la Commission de l'Union africaine est échue, en 2012, à la Sud-Africaine Nkosazana Dlamini-Zuma, qui a mené une bataille acharnée pour obtenir ce poste face au Gabonais Jean Ping. Elle ne cache pas son hostilité au gendarme français.

« Si on intervient, on est critiqué ; si on n'intervient pas, on est critiqué aussi », nous glisse, faussement placide, un diplomate du Quai d'Orsay. Certes, mais pourquoi la France se trouve-t-elle, cinquante ans après la décolonisation, en situation de mener des opérations de maintien de l'ordre sur le continent noir ? 50 % des soldats français basés à l'étranger sont en Afrique : environ huit mille hommes répartis sur cinq bases permanentes. Pour l'armée tricolore, le continent offre un terrain d'entraînement privilégié, varié (savane, désert, forêt, milieu urbain, action navale), avec la possibilité d'« agir en situation ». Les soldats y reçoivent une formation exceptionnelle qui les place parmi les meilleurs du monde, notamment en ce qui concerne les actions de commando.

« La France est rattrapée par son histoire, et particulièrement l'histoire africaine », diagnostique l'africaniste Antoine Glaser (5). Depuis François Mitterrand (1981-1995), tous les présidents annoncent un changement profond dans les relations avec l'Afrique. Au-delà de l'exercice désormais rituel consistant à enterrer la « Françafrique », il s'agirait d'établir des rapports plus égalitaires et plus « transparents ». Mais tous finissent



KURA SHOMALI. – « Je tire le premier », 2011
Exposition, jusqu'au 18 janvier 2014, à la galerie Cécile Fakhoury (Abidjan), en collaboration avec la galerie Magnin-A (Paris).

par jouer les parrains d'un continent transformé en parc à thèmes, avec ses catastrophes et ses coups d'Etat.

Si les événements, souvent dramatiques, les y poussent, les chefs de l'Etat successifs prennent également goût au parfum de puissance que donne la possibilité, parfois spectaculaire, de voler au secours de la veuve et de l'orphelin sous la bannière de l'ONU. L'Afrique permet à une France au prestige et aux moyens déclinants de réaffirmer son rôle de « puissance mondiale », selon les mots de M. Hollande. Cette posture convient bien au président et à son ministre des affaires étrangères Laurent Fabius, dont l'action géopolitique semble parfois se résumer à revêtir la panoplie de cow-boy justicier de M. George W. Bush guerroyant contre l'« axe du Mal ».

Pourtant, les opérations militaires règlent rarement les crises politiques sur le long terme. Au Mali, les élections présidentielle et législatives ont effectivement eu lieu quelques semaines après « Serval » ; mais, sur certaines parties du territoire, les bureaux de vote n'ont pas pu ouvrir, et la participation aux législatives n'était que de 38 %. A la fin de l'année dernière, la complaisance de Paris envers les Touaregs semblait susciter un retournement de la population malienne. En Centrafrique, l'identification des interlocuteurs relève du numéro de voyance,

chaque groupe s'autoproclamant représentatif de quelque chose. La rébellion des partisans de l'ancien président François Bozizé a fait long feu, tandis que l'autorité du pouvoir putschiste de la Seleka est inexistante. « On ne construit pas un Etat à coups de poing », commente l'ancien premier ministre français Dominique de Villepin, qui dénonce une « militarisation » des rapports franco-africains et une « recolonisation bienveillante » du continent (6).

Les partenaires européens de Paris semblent presque soulagés de voir la France prendre en charge les opérations dans une Afrique (surtout francophone) qui les intéresse peu. L'éventuel échec de « Serval » ou de « Sangaris », avec la mort de soldats français, ne sera pas le leur. Il en va autrement des opérations Eupol menées dans la riche RDC, qui, en leur temps, ont déclenché des querelles, Berlin soupçonnant Paris de vouloir se positionner sur l'échiquier minier (7). Lisbonne s'occupe de l'Angola, ou plutôt Luanda s'occupe du Portugal (8) ; les Britanniques surveillent la Sierra Leone. « Chacun reste dans son pré carré », conclut Glaser.

Si l'Union européenne contribue à hauteur de 50 millions d'euros à l'opération en Centrafrique (surtout pour équiper les futures troupes africaines), Paris souhaite qu'elle crée un fonds

spécial destiné à soutenir ce type d'action. « Nous sommes dans une Europe à vingt-huit, mais la France a un statut particulier, explique avec simplicité M. Hollande. Nous avons une armée (...) et des équipements que peu de pays ont en Europe. Alors je souhaiterais qu'ils puissent contribuer davantage, participer davantage, être dans des forces que nous pourrions mutualiser. »

Sur le continent, les tribulations du « gendarme » suscitent des sentiments mélangés. M^{me} Dlamini-Zuma ne cache pas sa frustration de voir le continent paralysé. « « Serval » lui est resté en travers de la gorge », commente un diplomate africain. A l'époque, le président guinéen Alpha Condé avait lâché : « C'est une honte pour nous d'être obligés d'applaudir la France. Nous sommes reconnaissants à François Hollande, mais nous avons été un peu humiliés que l'Afrique n'ait pu répondre elle-même à ce problème (9). » La Force africaine en attente (FAA), prévue depuis près de dix ans, demeure une vue de l'esprit, notamment en raison du retard des financements. En 2012, les Etats membres de l'Union africaine n'ont contribué qu'à hauteur de 3,3 % au budget-programme de l'organisation, laissant Bruxelles, Paris et Washington mettre la main au portefeuille. Pretoria propose désormais de créer une Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (Caric), dont la mise en œuvre serait plus souple que celle de la FAA. En Centrafrique, la Misca doit, à court terme, prendre le relais des troupes françaises.

« Le plus grand danger qui menace l'Afrique est le vide d'hégémonie, estime le politiste camerounais Achille Mbembe. Ce vide constitue un puissant appel d'air pour les forces étrangères. Les puissances qui interviennent chez nous ne courent pas de risques graves. Le jour où elles devront payer cher ce genre d'aventure, elles y réfléchiront à deux fois (10). » Malgré les pétitions de principe panafricanistes, le continent demeure balkanisé. Le silence de l'Algérie sur la crise malienne reste assourdissant ; Pretoria et Lagos abordent les rencontres internationales en ordre dispersé. « On nous serine que si la France n'intervient pas, personne ne fera rien, écrit M. de Villepin. C'est le contraire qui est vrai. Si la France intervient, personne ne bougera. Le confort sera maximal pour les grandes puissances (Amérique, Chine, Russie, Europe) autant que pour les puissances régionales (11). »

- (1) LCI, 8 décembre 2013.
- (2) Lire « Origines et vicissitudes du "droit d'ingérence" », *Le Monde diplomatique*, mai 2011.
- (3) Lire Vincent Munié, « Agonie silencieuse de la Centrafrique », *Le Monde diplomatique*, octobre 2013.
- (4) Philippe Hugon, *L'Economie de l'Afrique*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2012.
- (5) Radio France Internationale (RFI), 6 décembre 2013.
- (6) Dominique de Villepin, « Paris ne doit pas agir seul », *Le Monde.fr*, 4 décembre 2013.
- (7) Lire Raf Custers, « L'Afrique révisé les contrats miniers », *Le Monde diplomatique*, juillet 2008.
- (8) Lire Augusta Conchiglia, « L'Angola au secours du Portugal », *Le Monde diplomatique*, mai 2012.
- (9) RFI, 27 avril 2013.
- (10) « L'Afrique en 2014 », *Jeune Afrique*, hors-série n° 35, Paris, 2013.
- (11) Dominique de Villepin, « Paris ne doit pas agir seul », *op. cit.*

« Prendre parti », la collection du Monde diplomatique

L'Art d'ignorer les pauvres

Économistes à gages

Le protectionnisme et ses ennemis

Bâtir la civilisation du temps libéré

Les 4 livres 27€,30

Rendez-vous sur notre boutique en ligne

www.monde-diplomatique.fr/prendreparti

LES MÉTAMORPHOSES DE GOMA

Jours d'après-guerre au Congo

Début novembre, les rebelles du M23 annonçaient l'arrêt de leur action militaire. Pourtant, l'est de la République démocratique du Congo n'a pas retrouvé la paix. A Goma, principale ville de la région, la vie s'organise tant bien que mal, alors qu'une quarantaine de groupes armés restent actifs.

PAR NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE
SABINE CESSOU *

AL'ENTRÉE de l'Ihusi, un complexe hôtelier quatre étoiles à Goma, six casques bleus indiens, tous armés, veillent à la sécurité. Près de la boutique de l'hôtel, un guichet automatique distribue des billets de 100 dollars : le seul moyen de paiement admis ici. « *Le cash en billets verts, c'est la devise non officielle* », lance un responsable de l'établissement. Les dollars sont acceptés partout. Ils sont aussi demandés par l'administration de la République démocratique du Congo (RDC) pour payer les taxes et la moindre attestation de vaccination. La monnaie, elle, est rendue en francs congolais, dont le taux de change variable n'inspire pas confiance.

Les réceptionnistes de l'Ihusi, les yeux rivés au poste de télévision, ne remarquent pas que M. Julien Paluku, gouverneur depuis 2007 de la province du Nord-Kivu, est en train de quitter les lieux avec ses collaborateurs. Cet ex-rebelle de 45 ans a fait partie de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila (1), qui, en 1997, a chassé du pouvoir le maréchal Joseph Mobutu avec l'aide du Rwanda voisin. Il a ensuite rejoint une autre rébellion, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), ancêtre de la rébellion actuelle du Mouvement du 23 mars (M23), accusée comme les autres d'être téléguidée par le Rwanda et l'Ouganda (2). A la faveur des accords de paix successifs avec des groupes armés qui réapparaissent à chaque fois sous un nouveau nom, l'homme s'est taillé une place au soleil.

Chaussures de cuir pointues, costume brillant et chapeau texan, M. Paluku a mieux à faire, ce jour-là, que de rencontrer un parlementaire européenne, l'écologiste néerlandaise Judith Sargentini, soucieuse des « minerais du sang » – un trafic lié à la corruption et à la guerre. Encadrée par une mission de « plaidoyer » du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), elle a eu le malheur d'arriver avec une heure de retard, sans la tenue correcte exigée par le protocole.

Le coltan, un métal indispensable à la fabrication de nombreux appareils électroniques, mais aussi l'étain, l'or et les diamants se trouvent au cœur du conflit qui mine le Nord-Kivu, cette province verdoyante de six millions deux cent mille habitants (sur les soixante-quinze millions que compte la RDC), frontalière du Rwanda (onze millions d'habitants). En ce début novembre, des combats se déroulent encore, à cinquante kilomètres au nord de Goma, entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les rebelles du M23, en déroute. Mais si M. Paluku est pressé de rentrer chez lui, c'est pour ne pas rater la retransmission du match Real Madrid - Barcelone... Composé d'anciens soldats, le M23 a occupé des quartiers périphériques de Goma durant quelques mois en 2012, avant de quitter la ville après un accord passé en février 2013 dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), une organisation intergouvernementale (3). En novembre, le mouvement a finalement été vaincu par les FARDC après que Londres et Washington eurent obtenu que Kigali cesse de lui apporter son soutien.

Dans la journée, Goma ressemble à une ville congolaise comme les autres : grands boulevards, quartiers riches et quartiers pauvres, policiers qui supervisent la circulation sous des guérites au milieu des carrefours. Des cordonniers installés sur les trottoirs allongent la durée de vie des

« babouches » – nom donné à de simples tongs, la chaussure du plus grand nombre. Des immeubles s'affaissent par endroits, dans l'indifférence générale. Spécialité de la ville : les *tchoukoudous*, des deux-roues entièrement taillés dans le bois. Ni vélos ni trottinettes, ces engins rudimentaires sont poussés à l'huile de coude et servent au transport de marchandises : sacs de pommes de terre, fagots de feuilles de manioc...

Dès la nuit tombée, à 18 heures, un couvre-feu spontané se met en place. Les rues se vident et les motos-taxis ne sont plus autorisées à circuler. La mesure vise à mieux repérer les bandits qui s'enfuient à la faveur de la nuit après avoir commis leurs forfaits. Dans les cybercafés et les « maquis », des restaurants de quartier, aucune femme en vue. Elles ne prennent aucun risque, le viol étant devenu une arme de guerre dans la région. Les derniers commerces ferment à 20 heures, par crainte d'être dévalisés.

Pour les jeunes, c'est « les groupes armés ou la mine »

« Boucherie Rien sans Dieu », « Papeterie Tranquille », « Restaurant La Bonne Sauce »... Les enseignes semblent vouloir conjurer le mauvais sort qui s'acharne sur la ville. Goma, à plus de mille deux cents kilomètres de Kinshasa, la capitale, compterait plus d'un million d'habitants. Elle a grossi au fil des ans, avec l'afflux continu de personnes déplacées. Elle s'est trouvée à l'épicentre des deux guerres du Congo (1996-1997 puis 1998-2003), dont le bilan en pertes humaines est controversé (*lire ci-contre*). Une coulée de lave, en février 2002, a aussi causé son lot de victimes. Au bord de la route qui va vers l'Ouganda, au nord, des blocs de pierre noire en témoignent encore.

Le Nyiragongo, un volcan encore en activité, a donné à la région des terres fertiles et un sous-sol riche en minerais. Son cratère contient un immense lac de lave, surmonté en permanence d'un panache de fumée. « *Goma maintenant, c'est la guerre, les viols, le volcan* », résume Marthe Bosuandole, une journaliste venue de Kinshasa. « *En même temps, poursuit-elle, tout le monde au Congo voudrait visiter cette ville, qui était un lieu de villégiature sous Mobutu. Goma a toujours la réputation d'être belle à cause du lac, du climat d'altitude et des maisons à étages.* »

Le soir, à la terrasse de l'hôtel Ihusi, toutes sortes d'étrangers profitent de la vue imprenable sur le lac Kivu. Des officiers de la mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco), la plus importante en Afrique avec dix-neuf mille hommes, croisent des pilotes de l'armée de l'air sud-africaine. Peu discrets, ces derniers laissent facilement deviner qu'ils sont en mission de renseignement. « *Non madame, nous ne pilotons pas des hélicoptères des Nations unies, mais des Oryx sud-africains* », lâche, par pure fierté, un officier afrikaner. Il n'en dira pas plus. L'Afrique du Sud participe, avec la Tanzanie et le Malawi, à la brigade d'intervention des Nations unies (qui s'ajoute à la Monusco), décidée en mars 2013 et déployée en juillet. Ces trois bataillons d'infanterie – quelque deux mille cinq cents casques bleus africains – paraissent plus préoccupés d'obtenir des résultats concrets que leurs homologues indiens ou uruguayens, parfois accusés de pratiquer un « tourisme militaire » en RDC (4). L'Afrique du Sud, puissance minière, tient



© 2013 ALEXIS BOUVY/LOCAL VOICES/INTERNATIONAL ALERT/SEARCH FOR COMMON GROUND

ALEXIS BOUVY. – Lukweti, territoire de Masisi (Nord-Kivu), août 2013 (www.localvoicesproject.com)

également à savoir ce qui se trame dans cette région hautement stratégique. Un important gisement de pétrole a été découvert en 2012 dans le parc national des Virunga, au pied du volcan. La société britannique Soco y mène des explorations.

A une autre table se trouve un conseiller politique de l'ambassade de Belgique à Kinshasa. M. Wim Schaerlaekens fait souvent le déplacement pour « prendre la température » à Goma. « *Les Rwandais ne peuvent plus faire la pluie et le beau temps ici*, explique-t-il. *La communauté internationale et même les pays africains comme l'Afrique du Sud et l'Angola ne l'acceptent plus.* »

Pour comprendre les événements qui se déroulent dans l'est du Congo, il faut visualiser l'écheveau des alliances qui structurent la politique régionale. M. Yoweri Museveni, le président ougandais, était un allié de Mobutu, alors président du Zaïre, l'ancien nom du pays ; il a ensuite apporté son aide à M. Paul Kagamé, le chef du Front patriotique rwandais (FPR), lorsque celui-ci a lancé son offensive contre le régime raciste de Juvénal Habyarimana, en 1993-1994. Devenu président du Rwanda, M. Kagamé fut ensuite l'allié de Laurent-Désiré Kabila, le père de l'actuel président Joseph Kabila. Voilà pourquoi toutes les négociations sur la paix dans l'est du Congo se déroulent à Kampala, la capitale ougandaise. Droit d'aînesse oblige, M. Museveni, 69 ans, au pouvoir depuis 1986, convoque les réunions chez lui. M. Kabila, 42 ans, à la tête du plus grand pays d'Afrique subsaharienne en termes de superficie et de ressources naturelles, s'y rend un peu comme s'il était aux ordres. A chaque fois, il s'agit de rediscuter les modalités de partage du gâteau minier de l'est du Congo avec ses deux encombrants parrains.

« *Il n'y a rien à négocier ! Il faut écraser tous les groupes armés ! La communauté internationale ne doit plus appeler au dialogue !* » A vingt-sept kilomètres de Goma, les paysans de Kibumba, une zone libérée du M23 le 26 octobre, sont excédés. Ils critiquent M^{me} Mary Robinson, l'envoyée spéciale des Nations unies dans les Grands Lacs, qui ne cesse de réclamer des pourparlers de paix. Dans la région, la « communauté internationale » est perçue comme l'un des protagonistes de ce conflit interminable où tout le monde opère en sous-main pour exploiter les richesses de la RDC.

En bottes de caoutchouc, les petits fermiers vendent le peu qu'ils sont parvenus à cultiver : des oignons verts et des piles de choux. Les combats les ont empêchés de sarcler les pommes de terre. Les rebelles du M23, quelque mille cinq cents hommes parlant le swahili, comme à Goma, ou le kinyarwanda, comme au Rwanda, sont soupçonnés d'avoir été armés et financés par le Rwanda et l'Ouganda. Ils ne sont pas tous tutsis, comme ils voudraient le faire croire, et recruteraient même les Hutus désœuvrés qui se trouvent dans la région. Ces hommes se sont largement payés en taxant les populations. « *Ils nous demandaient 500 francs [0,40 centime d'euro] pour tout, chaque enfant, chaque maison, le droit de passage pour aller à l'école ou au marché* », témoigne Innocent, 21 ans, habitant de Kibumba. « *Ils nous imposaient le travail forcé et nous demandaient où sont les minerais.* »

Un groupe d'experts des Nations unies sur la RDC a été formé en 2004 pour suivre l'évolution de la région. Ses rapports sur l'exploitation des ressources minières par les groupes armés ont contraint les puissances occidentales à faire pression sur Kigali, privé depuis 2012 de l'aide budgétaire allemande, britannique et néerlandaise. Quelque 51 millions d'euros en moins dans la balance. Les chiffres sur l'ampleur du trafic restent très difficiles à obtenir, même auprès du groupe d'experts des Nations unies. Curieusement, ses responsables ne souhaitent pas divulguer la moindre estimation, bien qu'ils disposent d'informations précises.

A elle seule, la mine de coltan de Rubaya, un village du Masisi, à l'ouest de Goma, rapporte environ 3,5 millions de dollars par mois. « *Nous écoules cinquante tonnes par mois depuis le début de l'année* », indique un député de la province, M. Robert Seninga. Cet homme à la haute stature est le gérant de Cooperama, la coopérative qui supervise la mine. Il est soupçonné de travailler en cheville avec le M23 pour faire passer le minerai au Rwanda, qui l'exporte ensuite en Chine, où se trouvent les seuls acheteurs prêts à se salir les mains avec des « minerais du sang ». Pour sécuriser l'exploitation, une milice Nyatura (« Prendre par la force » en kinyarwanda) a été formée à Rubaya, recrutant au sein de la population locale. « *Avec l'insécurité qui sévit dans la région et le chômage en ville, les jeunes du Nord-Kivu ont le choix entre les groupes armés et le travail à la mine* », dit Chrispin Mvano, un journaliste de Goma qui travaille pour Reuters.

Le voisin rwandais accusé de tous les maux

« *Nous sommes très fiers de notre armée. C'est une grande joie qu'elle ait battu, pour une fois, le M23* », exulte un étudiant à Goma. La situation préoccupe beaucoup ses camarades à l'université, qui fonctionne encore, tant bien que mal. La façade de l'Institut supérieur de commerce (ISC) est entièrement peinte en bleu, aux couleurs de l'opérateur cellulaire Vodacom. Un professeur de sociologie reconnaît que la faculté survit avec les moyens du bord. « *Les parents sont démunis. Les étudiants font la moto-taxi ou la sentinelle la nuit pour se payer les études, 300 dollars par an, et le loyer d'une petite chambre, entre 15 et 25 dollars par mois.* » Les enseignants, eux aussi, exercent des activités parallèles.

(1) Lire Colette Braeckman, « La République démocratique du Congo dépeçée par ses voisins », *Le Monde diplomatique*, octobre 1999.

(2) Lire Juan Branco, « Qui veut vraiment la paix au Congo ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2012.

(3) La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs réunit l'Angola, le Burundi, le Kenya, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

(4) Une accusation formulée en décembre 2012 par M. Yoweri Museveni, le président de l'Ouganda, après l'assaut donné en novembre 2012 par le M23 sur Goma, où seulement mille cinq cents casques bleus étaient déployés.

«*Nous sommes payés de manière irrégulière. Nous pouvons rester deux ou trois mois sans salaire. Alors on se débrouille. On vend du charbon, des choux, des beignets.*» Même à l'université, l'ombre des milices plane. Les étudiants organisent eux-mêmes leur sécurité. Le moindre inconnu est aussitôt entouré par des jeunes hommes en colère. L'un de ces gardiens improvisés, M. Dolphe Kalambayi, 21 ans, brandit un *bakora*, un bâton de commandement traditionnel en bois, de la taille d'une matraque, auquel on attribue des pouvoirs magiques.

Cet étudiant en science politique se présente comme «*commandant de la sécurité universitaire*». Sa mission : «*empêcher les bandits de venir piller notre patrimoine universitaire et brûler nos diplômes*», dit-il. Son père était un rebelle du RCD. Lui-même envisage de rejoindre l'armée régulière congolaise, «*par désir de revanche*». La raison ? «*La guerre pendant vingt ans, c'est trop ! Le Rwanda se développe avec nos richesses pendant que nous reculons. La guerre va retourner là d'où elle est venue : au Rwanda !*» Bien des discussions tournent autour de M. Kagamé, à qui on impute tous les maux de la région. Il a d'abord traqué, en menant des incursions en territoire congolais, les Hutus des milices Interahamwe, qui ont fui à l'est du Congo après le génocide des Tutsis en 1994. Ensuite, sous couvert de lutter contre les génocidaires, il a imposé

une présence durable dans la région à travers des groupes armés comme le M23. Bonheur, 22 ans, étudiant en droit comparé, se tient à l'écart de ces discussions. «*La politique est trop risquée, explique-t-il en souriant. En parler peut vous mettre en danger.*» Lui rêve d'aller étudier dans de meilleures conditions à Kampala, en Ouganda. Il ne sait pas ce qu'il fera plus tard. «*Peut-être travailler dans une agence des Nations unies pour établir la bonne gouvernance au Congo. Les gens souffrent trop. Même manger de la viande, à Goma, c'est du luxe.*»

Au grand marché de Virunga, des femmes vendent des légumes à même le sol. Riziki, 25 ans, paie une taxe de 8 centimes d'euro par jour pour son étal. Elle gagne entre 10 et 30 dollars par semaine, à raison de 100 francs congolais le kilo de tomates «*abîmées*», 500 francs le kilo de bonne qualité. «*La majorité des gens ici n'ont pas de quoi s'acheter du poisson ou de la viande. Il faut au moins 3 000 francs congolais [2,40 euros] pour un poisson qui vient de très loin... On ne pêche pas dans le lac juste à côté, je ne sais pas pourquoi.*» Elle ne mange de la chèvre ou du bœuf que deux fois par mois. Le haricot, riche en protéines, fait office d'aliment de base, comme au Rwanda voisin. Elle constate une pénurie de marchandises au moment des combats. Sa connaissance des enjeux de la guerre s'arrête là. Pour le reste, elle «*ne sait pas*».

Le marché se poursuit jusqu'à 20 heures à la lueur des bougies, lampes-tempête et torches que certaines portent sur leur front, comme des mineurs de fond. «*Il n'y a le courant que dans les quartiers pour VIP, là où il y a la Monusco, le gouverneur et les expatriés*», dit Maman Rebecca, une commerçante. Mais elle ne se plaint pas. «*C'est tout de même possible de bien vivre à Goma. Le seul problème, c'est le prix des denrées qui flambe avec l'afflux des personnes déplacées.*»

Un peu plus loin, dans le quartier populaire de Kassika, les commerçantes ne cachent pas leur irritation. «*Nous sommes les champions de la tuerie, déplore une femme qui vend de la farine de manioc. Chaque soir, il y a des gens tués dans le quartier. Des bandits ou des militaires incontrôlés viennent braquer des maisons en forçant les portes la nuit. Nous ne voyons pas la police.*» Les habitants ne voient pas non plus la Monusco patrouiller près de chez eux. «*La plupart du temps, on se réveille le matin et on apprend que tel ou tel est mort*», raconte M. Bissimwa Chifizi, professeur d'histoire dans le secondaire, qui tient par ailleurs une épicerie. «*Rien que la nuit passée, il y a eu deux assassinats. Les armes qui circulent dans la région tombent aux mains de voleurs qui coupent les canons des kalachnikovs pour en faire des revolvers.*»

En six heures de travail, dans sa boutique de quatre mètres carrés éclairée par trois bougies, il n'a obtenu que 1,50 euro de recettes. Il tue le temps

en discutant avec ses voisins de ses activités de président du comité d'électrification du quartier. «*Nous avons fait monter des fils électriques en nous cotisant, pour aider la Société nationale d'électricité [SNEL]. Mais elle ne nous envoie pas de courant. C'est devenu un fonds de commerce : les agents de la SNEL ne le donnent qu'aux plus offrants. Ils sont très corrompus. Comme la ville est pleine de micro-usines, de boulangeries, d'ateliers de réparation pour les motos, ils vont prendre de l'argent un peu partout.*»

Quant à l'eau, «*elle n'a jamais existé à Kassika*», assure une mère de famille. Aucune borne-fontaine n'a été installée pour les deux mille habitants de ces quelques ruelles de terre battue. Les femmes vont donc puiser l'eau dans le quartier voisin de Bisso, où la Croix-Rouge a installé un puits. Le bidon de vingt litres se revend 4 centimes d'euro.

«*Nous sommes un non-Etat*, déplore M. Chifizi. *Quand les organisations non gouvernementales arrivent, les autorités ne les orientent pas vers des projets d'intérêt général. On se limite à l'urgence et aux vivres.*» Le long des boulevards, la nuit, des jeunes font griller des saucisses faites avec la viande de chiens errants attrapés dans la rue. On entend parfois des coups de sifflet : la seule arme dont disposent les civils pour se prévenir de maison en maison en cas d'agression.

SABINE CESSOU.

Le Kivu dans les guerres des Grands Lacs

1994. Génocide des Tutsis du Rwanda ; formation du camp de réfugiés de Goma au Zaïre.

Mai 1997. Les Tutsis du Kivu (Banyamulenge), soutenus par le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda, participent à la chute du président zaïrois Mobutu Sese Seko. Laurent-Désiré Kabila prend sa place. Le Zaïre devient République démocratique du Congo (RDC). Fin de la «*première guerre du Congo*».

Août 1998. Avec l'aide du Rwanda, les Banyamulenge de Goma forment une coalition politico-militaire, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Début de la «*seconde guerre du Congo*».

Juillet 1999. Cessez-le feu de Lusaka.

30 novembre 1999. Création de la Mission de l'Organisation des Nations unies en RDC (Monuc).

Janvier 2001. Assassinat de Laurent-Désiré Kabila. M. Joseph Kabila, son fils, lui succède.

30 juillet 2002. Accord de Pretoria entre la RDC (désarmement des rebelles hutus rwandais) et le Rwanda (retrait des troupes de la RDC).

31 décembre 2002. Accord de Gbadolite. Fin de la «*seconde guerre du Congo*».

2004. A Bukavu (Sud-Kivu), affrontements entre les Forces armées de RDC (FARDC) et deux groupes banyamulenge. A Kanyabayonga (Nord-Kivu), combats entre le RCD et les FARDC.

30 août 2007. Affrontements au Nord-Kivu entre les FARDC et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de M. Laurent Nkunda, ancien du RCD.

2008. Conférence de paix à Goma.

Mars 2012. Affrontements entre les FARDC et les rebelles Maï-Maï de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) dans le Nord-Kivu.

Mai 2012. Création du Mouvement du 23 mars (M23), qui prend Goma en novembre.

18 mars 2013. Reddition de M. Bosco Ntaganda, chef du M23.



ALEXIS BOUVY. – Nyabiondo, territoire de Masisi (Nord-Kivu), septembre 2013

Polémique sur les massacres

Depuis plus de quinze ans, l'est de la République démocratique du Congo (RDC) est le théâtre d'affrontements sanglants où se mêlent milices et armées.

Autre source de tension : acteurs et observateurs se livrent à une surenchère victimaire, brandissant des chiffres parfois fantaisistes.

PAR MICHEL GALY *

UN «*génocide oublié*»? Cinq millions de morts en République démocratique du Congo (RDC) passés inaperçus ? Entretenue par des associations congolaises (1) et internationales, la querelle sur le nombre de victimes des conflits dans la région des Grands Lacs africains depuis 1993 s'envenime. A l'initiative d'une organisation non gouvernementale reconnue, l'International Rescue Committee (IRC), fondée par Albert Einstein en 1933, la polémique porte également sur la qualification des événements. L'IRC n'a pas hésité, dès 2006, à avancer le chiffre de quatre millions de morts et à évoquer un «*génocide*» (2). Des associations comme Caritas reprennent le terme, de même qu'un rapport controversé du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme remis le 25 août 2010 au secrétaire général Ban Ki-moon.

Depuis, une sorte de surenchère victimaire fait considérer le chiffre de cinq millions comme le plus probable, tandis qu'un comptage macabre, en apparence plus neutre, donne des estimations qui varient entre trois millions et demi et... six millions de morts ! Ce dernier chiffre établit évidemment un parallèle avec le génocide des Juifs dans les années 1930-1940 en Europe. Certains sites Internet vont jusqu'à parler de douze millions de victimes, ce qui, de l'avis de la plupart des spécialistes, est délirant.

Compte tenu de sa forte charge politique, juridique et émotionnelle, le terme de «*génocide*» concernant la RDC est loin d'être neutre. Il participe des rapports de forces entre les pays de la région, en particulier la RDC et le Rwanda, avec pour enjeu les immenses ressources minières du géant africain. La poursuite des génocidaires avait en effet fourni à Kigali le prétexte permettant d'envoyer des troupes en RDC et d'y demeurer de longues années en exploitant les richesses congolaises (3). Il s'agit de relativiser le génocide des Tutsis du Rwanda et d'affaiblir le président Paul Kagamé.

Les organisations internationales ne reconnaissent qu'un génocide dans les Grands Lacs : celui des Tutsis du Rwanda, en 1994, au cours duquel entre huit cent mille et un million de personnes auraient été tuées. Les opposants au régime rwandais évoquent quant à eux un «*double génocide*» pour désigner le massacre dont les Hutus ont été victimes de la part des troupes de M. Kagamé pendant la reconquête du pays à partir du printemps 1994. Cette théorie, plus que contestable, est reprise en RDC par les militants hutus ou les ultranationalistes congolais. «*Cette façon de mettre entre parenthèses le génocide des Tutsis et le massacre concomitant des Hutus démocrates empêche de*

comprendre ce qui s'est passé avant, pendant et après», explique M. Aldo Ayello, ex-représentant spécial de l'Union européenne pour les Grands Lacs (4).

Les limites du supposé génocide dans le temps et dans l'espace sont à géométrie variable selon les interprétations, mais concernent principalement la RDC pendant la «*grande guerre africaine* (5)» qui, entre

tières, vers l'ouest de l'actuelle RDC, elles seraient mortes de faim ou de maladie. Le taux de mortalité mensuel en RDC serait supérieur de 40 % à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, et atteindrait 2,1 décès pour 1 000 habitants (7).

Ces victimes, les a-t-on seulement dénombrées, voire autopsiées ? Si des charniers ou des tombes ont été identifiés par des



ALEXIS BOUVY. – Nyabiondo, territoire de Masisi (Nord-Kivu), août 2013

1993 et 2003, a vu s'affronter plusieurs pays (6) et une demi-douzaine de mouvements politico-militaires. C'est surtout le Kivu qui est concerné, et les victimes seraient principalement les réfugiés hutus en RDC venus du Rwanda (que Kigali présente en bloc comme «*génocidaires*»), mais aussi des citoyens congolais. D'après les tenants du «*génocide congolais*», elles auraient rarement été tuées par balle ou dans des affrontements armés : volontairement repoussées dans les zones fores-

acteurs humanitaires ou des missions officielles d'observation, ces cas sont minoritaires. Deux démographes belges de l'Association pour le développement de la recherche appliquée en sciences sociales (Adrass) non seulement relativisent les chiffres très élevés donnés par leurs collègues et par l'IRC, mais les minorent. André Lambert et Louis Lohlé-Tart qualifient de «*burlesque*» le chiffre de quatre millions de morts. Selon eux, l'espérance de vie et la localisation des combats

permettent une estimation «*scientifiquement fondée*» des «*décès en surnombre*», ramenant le nombre total de victimes directes à cent quatre-vingt-trois mille (8).

La qualification de «*génocide*» vise à déstabiliser le régime du président Kagamé : les théoriciens du «*génocide oublié*» ont souvent partie liée avec ses adversaires, et les morts congolais sont en permanence instrumentalisés par les ennemis du régime de Kigali.

L'argument principal des tenants du génocide est statistique et démographique. Or, selon les conventions de Genève de 1948, «*le génocide s'entend [comme un acte] commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel*». Ainsi, le nombre de victimes ne suffit pas à établir un génocide ; l'intention des auteurs est déterminante. Les réfugiés hutus et les civils congolais morts des suites de la guerre sont les victimes collatérales d'un conflit qui ne les visait pas en tant que groupe. Ils appartiennent à l'histoire de ces «*massacres de masse*» dont la mémoire incertaine est encore l'objet de multiples et incessantes manipulations idéologiques.

(1) Cf., par exemple, www.digitalcongo.net

(2) «*Mortalité en République démocratique du Congo. La crise continue*», IRC, New York, 2006, www.rescue.org

(3) Lire Colette Braeckman, «*Guerre sans vainqueurs en République démocratique du Congo*», *Le Monde diplomatique*, avril 2001.

(4) *Courrier international*, Paris, décembre 2010.

(5) Filip Reyntjens, *La Grande Guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale (1996-2006)*, Les Belles Lettres, coll. «*Le bruit du monde*», Paris, 2012.

(6) Angola, Burundi, Namibie, Ouganda, RDC, Rwanda, Tchad, Zimbabwe.

(7) «*Mortality in the Democratic Republic of Congo : A nationwide survey*», *The Lancet*, vol. 367, n° 9504, Londres, 7 janvier 2006.

(8) L'étude est disponible à Adrass.net

* Politiste, a dirigé l'ouvrage collectif *La Guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara*, La Découverte, Paris, 2013.

DESTRUCTION DE L’ETAT, VIOLENCE DES MILICES

Irak-Syrie, mêmes combats

En Irak, la violence s’étend chaque jour. Jamais elle n’avait atteint un tel niveau depuis la guerre des milices, entre 2006 et 2008, et le retrait des Etats-Unis, fin 2011. La crise syrienne alimente les antagonismes chez son voisin ; à Bagdad, le premier ministre Nouri Al-Maliki poursuit une politique confessionnelle. Et l’extension du champ de bataille déstabilise toute la région.

PAR FEURAT ALANI *

«COMMENT arrêter un kamikaze?» C’est la question que s’est posée le gouvernement de Bagdad le 30 novembre 2013, plus de dix ans après la chute du régime de Saddam Hussein. Face aux attentats meurtriers et quotidiens, l’appareil sécuritaire irakien a organisé un séminaire pour aider les propriétaires de café. Employer un garde privé, réduire le nombre d’entrées : une centaine de commerçants bagdadis ont écouté les conseils donnés par des policiers peu convaincants, pour ne pas dire impuissants. Le pays tout entier est frappé par des attentats et des attaques qui ont coûté la vie à plus de six mille personnes en 2013.

Force est de constater que le gouvernement, ne parvenant pas à éradiquer la violence, cherche à vivre avec. «C’est toujours pareil. Lorsqu’une bombe explose

sur un marché, la police et l’armée imposent un couvre-feu dans le secteur, mais elles arrivent toujours après! Le gouvernement joue les pompiers en éteignant le feu. Mais ce sont les pyromanes qu’il faut arrêter», s’exaspère Mokhlas Al-Jouraisy, un journaliste vivant à Bagdad.

Dans la capitale, chaque famille ressasse son histoire tragique, son amertume et ses morts. «Après la fin de l’occupation américaine, rien n’a changé. Il y avait des explosions et il y en a toujours. C’est la même chose pour le chômage et les autres problèmes dont souffrent les Irakiens. Les Américains nous ont laissé la mort en héritage. Au moins, les Anglais avaient construit des ponts et des écoles», témoigne un Bagdadi, faisant référence à l’occupation britannique du pays après la première guerre mondiale.

«C’était notre 11-Septembre à nous»

LES raisons de la violence sont multiples. Pour les comprendre, il faut revenir à 2003, peu après la chute du régime baasiste de Hussein. M. Paul Bremer, l’administrateur américain, prend la décision de démanteler l’appareil sécuritaire irakien et de «débaasifier». Une politique arbitraire et néfaste qui met au ban de la société près d’un million d’hommes qualifiés et expérimentés. En l’espace de quelques jours, l’Irak passe d’un régime ultrasécuritaire à un désert administratif. Cette épuraton politique visant tous ceux qui avaient collaboré de près ou de loin avec le régime explique en partie la vulnérabilité du pays.

L’affaiblissement de l’Etat a engendré presque naturellement l’exacerbation des tensions confessionnelles entre sunnites et chiïtes, qui ont atteint leur paroxysme après un attentat contre le mausolée de Samarra, un lieu saint du chiïsme, le 21 février 2006. A l’époque, cet événement a été perçu comme une déclaration de guerre. En dépit des appels au calme lancés par toutes les autorités religieuses, des militants chiïtes se sont vengés en attaquant

des mosquées sunnites. «C’était notre 11-Septembre à nous», se remémore un habitant dont le frère a été assassiné par un milicien lors de ces représsailles.

Durant plus de deux ans, les milices chiïtes, notamment les deux plus connues – l’Armée du Mahdi du mouvement sadriste et la brigade Badr du Conseil suprême islamique irakien (1) –, ont organisé des coups de filet contre des sunnites, enlevés et le plus souvent torturés puis exécutés. Des milices sunnites ont riposté en visant les quartiers chiïtes de Bagdad avec des voitures piégées. Tous les jours, on retrouvait une centaine de morts sur les trottoirs de la ville ou dans le Tigre. Bien que tardivement, et pour des raisons évidentes de rivalité politique, le premier ministre Nouri Al-Maliki a lancé le 24 mars 2008 une grande offensive à Sadr City pour désarmer l’Armée du Mahdi de M. Moqtada Al-Sadr. Par la suite, la violence diminuant peu à peu sur le terrain, elle a toutefois renforcé les rivalités au sein de la classe politique.

Cette violence occupe désormais l’essentiel du discours de M. Al-Maliki, qui use d’un vocabulaire simpliste et

manichéen où les mots «terroriste» et «baasiste» servent à désigner les sunnites.

Pour expliquer la crise sécuritaire depuis le départ des troupes américaines, il faut également rappeler le rôle des miliciens de la Sahwa – «réveil» en arabe. Ces membres de tribus sunnites se sont alliés à l’armée américaine pour combattre Al-Qaida en Mésopotamie. Conformément à la stratégie militaire du général américain David H. Petraeus, le *surge* (2) fonctionnera uniquement grâce à la collaboration des tribus sunnites, collaboration que symbolise le charismatique Abdul Sattar Abou Richa, tué le 13 septembre 2007 par un commando d’Al-Qaida.

Composée d’une centaine de milliers d’hommes, cette milice a remporté d’importants succès en chassant des villes la branche d’Al-Qaida en Mésopotamie. Les membres de la Sahwa devaient intégrer l’armée régulière, mais cette promesse de M. Al-Maliki n’a jamais été tenue. Seuls 20 % des miliciens ont été incorporés. Les autres ont été délaissés et montrés du doigt par un premier ministre de plus en plus méfiant à l’égard des sunnites.

Aujourd’hui, le pays a changé. Bagdad n’est plus cette ville hétérogène où toutes les provinces étaient représentées. A de rares exceptions près, les sunnites vivent dans les quartiers sunnites et les chiïtes, dans les quartiers chiïtes. Dans le reste de l’Irak, la «partition douce» rêvée par M. Joseph Biden (3) entre un Nord kurde, un centre sunnite et un Sud chiite est déjà une réalité.

En dépit de ce parcours sinueux et des promesses non tenues, la descente aux enfers de l’Irak aurait pu être enrayée si M. Al-Maliki avait donné une réalité à son slogan électoral de «réconciliation nationale». D’autant que, depuis son arrivée au pouvoir, nombre de conseils tribaux sunnites lui avaient prêté allégeance. Or il a continué à alimenter les opposi-

Nos précédents articles

- « Dix ans après, que devient l'Irak ? », par *Peter Harling*, mars 2013.
- « Echec d'une guerre pour le pétrole » et « Des documents désormais accessibles », par *Jean-Pierre Sérén*i, mars 2013.
- « Comment les tyrans prennent leurs décisions », par *Joseph Sassoon*, février 2012.
- « En Irak, émergence d'un pouvoir autoritaire à dominante chiïte », par *Nir Rosen*, mars 2010.
- « Silencieux exil des Irakiens en Syrie », par *Theodor Gustavsberg*, septembre 2008.

tions entre sunnites et chiïtes, comme entre Arabes et Kurdes, et a écarté de manière agressive tous ceux qui n’étaient pas satisfaits de sa politique. Son isolement a commencé avec l’éviction de M. Tarek Al-Hachémi, vice-président sunnite, accusé de «terrorisme». L’année suivante, ce fut au tour d’un autre sunnite, M. Rafi Al-Issaoui, ministre des finances et vice-premier ministre, sous le même prétexte.

Le 21 décembre 2012, soit un an après le retrait américain, une vaste mobilisation populaire s’est amorcée à Fallouja sur l’axe routier menant à Bagdad, sur la «place de la dignité». Elle s’est propagée à l’ensemble du territoire sunnite. Désormais, l’alliance autrefois possible entre M. Al-Maliki et les tribus ne l’était plus.

Lors de ces manifestations, d’importants chefs de tribus sunnites, tels les Doulaïmy, Joumaily et Mahamda, ont demandé le départ du premier ministre. D’aucuns l’ont qualifié de pantin de l’Iran ou de «safavide», un terme péjoratif pour désigner les conservateurs iraniens. Dès

ses débuts, ce mouvement populaire a manifesté sa solidarité avec la rébellion syrienne, M. Al-Maliki étant assimilé à M. Bachar Al-Assad. Au milieu de la foule et des drapeaux irakiens, l’emblème de l’Armée syrienne libre était clairement visible. Le combat des sunnites d’Irak a débordé le cadre national : l’ennemi n’est plus seulement M. Al-Maliki, mais l’axe chiite Damas-Bagdad-Téhéran.

Les connexions entre les sunnites de la province d’Al-Anbar et la rébellion syrienne de l’autre côté de la frontière peuvent expliquer en partie la recrudescence des violences en Irak. La lutte de pouvoir ayant pris une dimension de plus en plus confessionnelle, beaucoup d’Irakiens ont imaginé un scénario à la syrienne «pour rééquilibrer le rapport de forces dans la région», veut croire le cheikh Rafêh Al-Joumaily. Selon ce chef de tribu, si le régime de Damas venait à tomber, Téhéran perdrait un allié de taille. «Si les sunnites prennent le pouvoir en Syrie, nous serons plus forts face à la montée en puissance du chiïsme à Bagdad», analyse-t-il.

Les rebelles tiennent la frontière

PEU évoqué par les médias, l’équivalent irakien de l’Armée syrienne libre a été créé six mois avant les manifestations sunnites. Dans une déclaration officielle du 19 juillet 2012, l’Armée irakienne libre affichait trois objectifs : «*Combattre l’invasion iranienne en Irak, soutenir le peuple syrien et l’Armée syrienne libre et rassembler les combattants sunnites en Irak sous une seule et même bannière.*»

Qui est derrière cette nouvelle formation? A-t-elle eu une réelle influence? Il est encore trop tôt pour le dire. Elle diffusera sur Internet des vidéos de ses attaques contre l’armée régulière irakienne, puis disparaîtra progressivement des radars jusqu’à l’arrestation de son chef – à l’identité inconnue –, en février 2013 près de Kirkouk.

L’alliance entre Al-Qaida en Mésopotamie et son homologue syrien est une autre preuve des liens «naturels» qui unissent sunnites syriens et irakiens. Rassemblés sous la bannière de l’Etat islamique en Irak et au Levant (EIL), ses combattants passent facilement la frontière irako-syrienne, tenue par les rebelles. Formé en Irak en 2006 comme une plateforme pour les divers groupes djihadistes, l’EIL est désormais un élément puissant de la terrible guerre qui sévit en Syrie. Le groupe ne rencontre pas de problèmes pour circuler et s’approvisionner. Dans cette région frontalière, les alliances tribales sont anciennes. Il est très facile pour un habitant de Fallouja ou d’Al-Qaim de se rendre et d’être accueilli côté syrien, à Abou Kamal.

Le conflit syrien a réellement débordé en Irak en mars 2013. Ce jour-là, une quarantaine de soldats et de fonctionnaires syriens ont été tués dans la province irakienne d’Al-Anbar. Ils s’y étaient réfugiés quelques jours auparavant pour fuir une attaque des rebelles. Sept soldats irakiens ont également perdu la vie.

Si les crises des deux pays sont nées de causes différentes, elles ont en commun leur tournure confessionnelle. La guerre civile syrienne oppose une insurrection à dominante sunnite à une coalition de minorités ethniques et religieuses soutenant le gouvernement de M. Al-Assad. En Irak, le gouvernement à majorité chiite est contesté par des

sunnites oscillant entre opposition politique et opposition armée.

Ce n’est probablement pas une coïncidence si les conflits confessionnels se rallument en Irak alors que la guerre civile syrienne s’intensifie. Même l’administration américaine attribue un rôle important à l’Irak dans la crise syrienne. Lors de la visite de M. Al-Maliki à Washington, fin octobre 2013, le président américain Barack Obama lui aurait demandé d’user de ses bonnes relations avec Téhéran pour demander à M. Al-Assad de quitter «en douceur» le pouvoir. L’Irak est par ailleurs soumis à des pressions croissantes de la part de l’Iran, la principale puissance chiite dans la région, ainsi que de l’Arabie saoudite et de la Turquie, deux grands pays sunnites, principaux commanditaires de l’insurrection anti-Assad.

Après dix années d’une violence inouïe, l’Irak est coincé dans un maelström de luttes de pouvoir entre sunnites et chiïtes se nourrissant du conflit syrien. Le gouvernement de M. Al-Maliki tente de faire fi de ces nouvelles cartes régionales. La loi électorale adoptée au Parlement et fixant les prochaines élections législatives au 30 avril 2014 est perçue comme une plaisanterie. La population rit de ses députés, de la facilité avec laquelle ils votent des lois favorisant leurs intérêts personnels et de leur incapacité à se mettre d’accord sur des points essentiels. L’intellectuel et sociologue irakien Amir Ahmed inscrit ces élections dans le théâtre de l’absurde. Il compare la scène politique à celle d’*En attendant Godot*, de Samuel Beckett. «*À chaque échéance électorale, la classe politique nous annonce la venue d’un homme qui nous promet le changement. Mais il ne vient jamais. En attendant, ils nous occupent, ils nous distraient. Les Irakiens attendent Godot...*»

«La présence iranienne déjà existante dans le pays a accru la méfiance et la peur dans la région arabe, poursuit Ahmed. C’est ce changement brutal de politique régionale qui provoque toutes ces tensions. Il ne faut pas oublier également que l’Irak est un Etat riche en pétrole, et que cela suscite l’avidité des forces internationales. Celles-ci cherchent à alimenter la violence plus qu’à stabiliser la situation, car il est plus facile de tirer profit d’un pays faible et instable que d’un pays fort et équilibré.» Le pétrole, voilà peut-être le vrai malheur de l’Irak...

(1) Le sadrisme est un courant représentant des milieux défavorisés et délaissés par l’establishment chiïte. Créé en 1982, ce conseil dispose d’une aile armée, la brigade Badr, une milice regroupant entre huit mille et quinze mille soldats.
(2) Le 10 janvier 2007, M. George W. Bush décide d’envoyer trente mille soldats américains supplémentaires en Irak. Il nomme à la tête du *surge* («renfort») le général Petraeus.
(3) Pour résoudre le conflit irakien, M. Biden a élaboré un plan de division de l’Irak en trois blocs communautaires et confessionnels s’inspirant de l’éclatement en deux de la Bosnie en 1995. Cf. Helene Cooper, «Biden plan for “soft partition” of Iraq gains momentum», *The New York Times*, 30 juillet 2007.

Théâtre Nanterre-Amandiers



www.nanterre-amandiers.com
01 46 14 70 00



Débats

Autour de 15%
Conception et réalisation Bruno Meyssat
Du 11 au 24 janvier 2014

Samedi 18 janvier à 18h
Débat en partenariat avec *Le Monde diplomatique* et l’Agora, maison des initiatives citoyennes de la ville de Nanterre
Les dérives de l’économie financière
Débat animé par Bernard Cassen, Secrétaire général de *Mémoire des luttes* et président d’honneur d’Attac. Avec Laurent Cordonnier, économiste et collaborateur au Monde diplomatique et Cédric Durand, maître de conférence à l’Université de Paris XIII.

Autour de Seul dans Berlin
D’après le roman de Hans Fallada
Mise en scène Luk Perceval
Du 29 janvier au 2 février 2014

Samedi 1^{er} février à 17h
Débat en partenariat avec *Le Monde diplomatique*, l’Agora, maison des initiatives citoyennes de la ville de Nanterre le Goethe Institut et la Maison des initiatives citoyennes de la ville de Nanterre
Ces allemands résistants sous Hitler
Débat animé par Dominique Vidal, journaliste. Avec Lionel Richard, historien, professeur émérite à l’Université de Picardie Jules-Verne et Stefan Martens, directeur adjoint de l’institut historique allemand.

Réservation au 01 46 14 70 10 du mardi au samedi de 14h à 18h

LES BOULEVERSEMENTS RÉGIONAUX FAVORISENT LA DIPLOMATIE IRANIENNE

Le monde selon Téhéran

Signé en novembre dernier à Genève, l'accord sur le nucléaire iranien marque une étape majeure dans le rapprochement entre Washington et Téhéran, après plus de trois décennies d'affrontements. Certes, les obstacles restent nombreux, mais la République islamique semble déterminée à profiter de la nouvelle donne au Proche-Orient pour développer un dialogue constructif avec les Etats-Unis comme avec ses voisins.

PAR **SHERVIN AHMADI** *

VOILÀ deux pays qui reviennent de loin. D'un côté, le rôle de la Central Intelligence Agency (CIA) dans le coup d'Etat contre le gouvernement nationaliste de Mohammad Mossadegh en 1953 ; de l'autre, la prise d'otages à l'ambassade américaine en 1979 : en Iran comme aux Etats-Unis, ces épisodes sont encore très présents dans la mémoire collective. Et pourtant, Téhéran semble vouloir tourner la page et accorder pour la première fois sa confiance à un gouvernement américain, celui du président Barack Obama. Une décision aux conséquences incalculables pour la politique régionale.

Loin d'avoir été improvisé, ce tournant a été préparé avec soin, comme en témoigne la façon dont a été organisée la dernière élection présidentielle. Souhaitant éviter tout risque d'affrontements entre leurs affidés, le régime a écarté les candidats les plus controversés. La population a bien perçu l'enjeu caché et a voté massivement en faveur du partisan d'une fin de la confrontation avec les Etats-Unis. Elu dès le premier tour avec une participation de 72 %, le nouveau président Hassan Rohani était en position de force pour négocier.

Ce choix ne découle pas d'une vision angélique de l'administration Obama et de ses intentions : Téhéran est convaincu que la situation sur la scène internationale

et régionale a évolué et que les Etats-Unis ne sont plus en mesure d'entrer en guerre avec lui.

Les réticences du président américain à ordonner des frappes militaires contre la Syrie et son ralliement à la solution d'un démantèlement de l'arsenal chimique de M. Bachar Al-Assad ont confirmé le changement dans l'ordre régional. Si le rôle de la Russie a été souligné par les médias occidentaux (1), les Iraniens ont toujours affirmé qu'ils étaient à l'origine de la proposition de destruction de l'arsenal chimique syrien et que c'étaient eux qui avaient convaincu Damas de l'accepter. Quoi qu'il en soit, le revirement américain a persuadé la République islamique que l'heure n'était plus à la guerre mais à la négociation, quitte à céder sur certains points afin de normaliser les relations avec Washington.

Les deux pays partagent certains intérêts stratégiques communs en Afghanistan et en Irak, et nourrissent les mêmes inquiétudes sur l'évolution du Pakistan. Mais ils entretiennent aussi des alliances militaro-politiques antagonistes. L'Iran soutient le Hezbollah libanais, la Syrie et le Hamas palestinien. Les Etats-Unis sont alliés aux monarchies pétrolières du Golfe et à Israël ; et, même si le Proche-Orient devient moins important pour eux, il est inimaginable que ces liens soient remis en question.

Guerre froide avec l'Arabie saoudite

DANS le domaine économique, un rapprochement pourrait déboucher sur des résultats rapides, comme le déblocage des fonds iraniens gelés aux Etats-Unis et la signature de contrats fructueux dans des secteurs où l'Iran a des besoins urgents, notamment l'aviation. Les entreprises américaines sont bien placées pour les remporter, car, malgré les sanctions, elles sont restées indirectement présentes. Autre atout : l'importante diaspora iranienne installée aux Etats-Unis, qui n'a jamais rompu avec la mère patrie. Les Etats-Unis disposent également d'une base culturelle solide en Iran, paradoxalement le seul pays de la région – avec Israël – où il n'existe pas de sentiment hostile à leur égard, la propagande antiaméricaine s'étant révélée contre-productive.

Mais la réorientation de la politique étrangère iranienne ne concerne pas seulement, loin de là, les relations avec Washington. Téhéran en a depuis longtemps défini les axes stratégiques, dictés par ses intérêts régionaux et par la prise en compte des rapports de forces plus que par l'idéologie.

Les progrès de l'Iran sur la scène régionale depuis dix ans sont impressionnants. Il a agi avec beaucoup d'habileté et de réalisme dans ce domaine, le deuxième en importance aux yeux des dirigeants après le domaine militaire. Plusieurs centres de recherche spécialisés se sont créés autour du Conseil de discernement des intérêts supérieurs du régime et du ministère des affaires étrangères. Depuis 1997, le Centre des recherches stratégiques, fondé en 1989 sous la tutelle de ce conseil, produit en permanence des rapports destinés aux dirigeants sur des questions-clés. Une partie de ces études sont publiées dans le trimestriel du centre, qui fut dirigé par M. Rohani, le nouveau président (2). Très éloignées du ton de la propagande

officielle, les analyses qui y sont développées relèvent de la stratégie plutôt traditionnelle, et la revue n'hésite pas à faire appel à des spécialistes étrangers.

L'Iran manœuvre dans un environnement compliqué en faisant preuve d'une grande souplesse. Sur le front oriental, le Pakistan est sa principale source d'inquiétude. Son rôle en Afghanistan, son alliance avec les Etats-Unis, l'abri qu'il offre aux islamistes les plus radicaux, sans parler de son arme nucléaire, le préoccupent, de même que l'instabilité née de ces engagements contradictoires. Evitant de soulever la question du sort des chiites (3), Téhéran espère stabiliser ses relations avec Islamabad en tablant sur sa dépendance énergétique. Le projet d'un « gazoduc de la paix », destiné à l'origine à acheminer le gaz d'Iran vers l'Inde via le Pakistan, a finalement été signé en mars 2013 entre Islamabad et la République islamique. Sous la pression américaine, l'Inde a renoncé à participer au projet en 2005 (4), mais l'Iran est persuadé que les besoins énergétiques de ce géant économique l'obligeront à moyen terme à revoir sa position.

En Afghanistan, Téhéran a toujours entretenu de bonnes relations avec le gouvernement mis en place par les Etats-Unis, qu'il préfère aux talibans. Les échanges économiques auraient été multipliés par huit au cours des quatre dernières années, pour atteindre les 5 milliards de dollars. Même si ce chiffre semble exagéré, les produits iraniens ont envahi le marché afghan, en dépit des pressions des Etats-Unis, qui soupçonnent Téhéran de chercher ainsi à contourner les sanctions qu'il subit (5).

En Irak, la chute de Saddam Hussein a débarrassé l'Iran d'un de ses pires ennemis et lui a permis d'accroître son influence politique dans ce pays et dans la région. Oubliant l'une des guerres les plus longues du XX^e siècle (1980-1988), les deux pays sont devenus des partenaires économiques et des alliés politiques.



AYAD ALKADHI. – « Bloody Red Freedom » (Liberté rouge sang), 2007-2008 (ci-dessus) ; « Sans titre », de la série « Storyteller » (Conteur), 2011 (ci-contre).



Sous Hussein, Téhéran avait puissamment aidé l'opposition irakienne, chiite mais aussi kurde. Après 2003, certaines factions ont gardé des relations étroites avec lui et lui ont permis d'élargir son influence sur la scène politique irakienne. Le premier ministre Nouri Al-Maliki est considéré comme très proche de Téhéran, et le dirigeant kurde Jalal Talabani a joué un rôle important dans le rapprochement entre les Etats-Unis et l'Iran. La première négociation officielle entre les deux pays visant la stabilisation de l'Irak a été organisée à son initiative en 2007.

Les relations avec Ankara, autre voisin de l'ouest, s'avèrent plus délicates. Les rapports économiques s'intensifient depuis dix ans, les échanges commerciaux étant passés de 2,1 milliards de dollars en 2002 à 21,3 milliards en 2012 (6). A la suite des sanctions américaines, les sociétés iraniennes installées dans les Emirats arabes unis, qui réalisaient une grande partie des importations du pays, ont été transférées en Turquie. Téhéran voit en Ankara un partenaire stratégique d'autant plus important que l'attrait de l'Europe faiblit et que des ambitions régionales communes peuvent rapprocher les deux pays, même s'ils restent divisés sur l'avenir de la Syrie. Mais, sur ce dossier aussi, et compte tenu du fait que l'impasse se prolonge, des évolutions sont possibles, comme l'a prouvé la visite à Téhéran, le 27 novembre, du ministre des affaires étrangères turc, M. Ahmet Davutoglu (7).

Une guerre froide persiste entre l'Iran et son voisin du sud, l'Arabie saoudite. Dans les années 1980, le royaume avait soutenu le régime de Hussein dans sa guerre contre l'Iran, et en 1987, à La Mecque, la police avait ouvert le feu sur des pèlerins qui manifestaient contre les Etats-Unis et Israël, tuant plus de quatre cents d'entre eux, dont deux cent cinquante Iraniens. Puis les relations se sont normalisées sous la présidence de M. Hachémi Rafsandjani (1989-1997) et de M. Mohammad Khatami (1997-2005), qui se sont rendus plusieurs fois dans le royaume. En 2003, l'invasion américaine de l'Irak a créé de nouvelles tensions, Riyad s'inquiétant de l'influence grandissante de l'Iran et de la marginalisation politique des sunnites. La présidence de M. Mahmoud Ahmadinejad (2005-2013), avec ses prises de position provocatrices, n'a rien fait pour apaiser les tensions.

Le Hezbollah a imputé à Riyad la responsabilité de l'attentat contre l'ambassade d'Iran à Beyrouth, le 19 novembre 2013, en pleines négociations de Genève sur le nucléaire. Sur la scène libanaise aussi, les deux pays sont en concurrence, l'Arabie saoudite soutenant l'ancien premier ministre Saad Hariri mais

aussi des groupes radicaux sunnites souvent proches d'Al-Qaïda.

Le dégel entre Téhéran et Washington a compliqué la donne. L'Iran va tenter de tisser des liens privilégiés avec les Américains sur certains dossiers, comme la sécurisation de la sortie des forces alliées d'Afghanistan ou l'exploitation des champs pétroliers du sud de l'Irak, ce qui risque d'affaiblir la position de l'Arabie saoudite. La guerre froide avec Riyad va donc se poursuivre.

Ces dernières semaines, l'Iran a lancé une offensive de charme en direction des autres pays du Golfe, avec la visite début décembre de M. Mohammad Javad Zarif, l'architecte de l'accord avec les Etats-Unis, à Oman, au Koweït, au Qatar et aux Emirats arabes unis. Dans ce dernier pays, M. Zarif a laissé entendre que l'Iran était prêt à réviser légèrement sa position sur le problème des îles. Les trois îles de la Petite Tomb, de la Grande Tomb et d'Abou

Paris totalement discrédité

AVEC l'Europe, les relations ont fluctué depuis la révolution de 1979. L'assassinat à Berlin, en septembre 1992, de plusieurs membres du Parti démocratique du Kurdistan iranien (PDKI), dont son secrétaire général Sadegh Sharafkandi, a entraîné une rupture du « dialogue critique » engagé entre l'Union européenne et Téhéran. Il a fallu attendre l'élection de M. Khatami, en 1997, pour une reprise des relations. Puis, en 2003, alors que la guerre en Irak venait juste de commencer, l'Europe, représentée par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, a entamé des négociations avec l'Iran sur son programme nucléaire. Téhéran a accepté certaines concessions, dont le gel de l'enrichissement et la mise en œuvre du protocole additionnel du traité de non-prolifération nucléaire ; mais les Etats-Unis, ivres de leur « victoire facile » en Irak, ont fait échouer le processus. En décembre 2006, l'Union européenne a voté la résolution 1737 du Conseil de sécurité imposant les premières sanctions onusiennes contre l'Iran et adopté pour sa part des mesures encore plus contraignantes. En 2012, le Conseil européen a imposé un embargo sur les exportations de pétrole iranien et gelé des avoirs détenus par la banque centrale iranienne.

Malgré tout, certains pays européens ont maintenu les relations commerciales. Certes, les échanges reculent : en deux ans, les exportations iraniennes vers l'Europe sont passées de 16,5 milliards d'euros à 5,6 milliards, et les importations, de 10,5 milliards à 7,4 milliards (9). BP s'emploie à éviter des sanctions pour

Moussa ont été annexées par l'Iran du chah en 1968 ; elles sont revendiquées par les Emirats arabes unis.

Traditionnellement, les relations avec le Qatar ont toujours été très bonnes. Doha n'a pas soutenu l'Irak dans la guerre avec l'Iran comme les autres pays du Golfe et, en 2006, alors qu'il était membre du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, n'a pas voté les sanctions contre l'Iran. Mais le conflit syrien a ouvert un fossé entre les deux pays, l'aide du Qatar aux combattants islamistes ne pouvant laisser Téhéran indifférent. De plus, Doha a accueilli l'ancien vice-président irakien Tarek Al-Hachémi, poursuivi par la justice de son pays pour avoir « financé des attaques terroristes ».

Afin de faire face aux bouleversements de la scène internationale, l'Iran cherche des partenaires. Déjà membre observateur de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), il rêve de devenir membre des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), même si son faible poids économique, en dehors du secteur de l'énergie, est un handicap. Les Brics ont d'ailleurs exprimé à plusieurs occasions leur inquiétude vis-à-vis des menaces militaires contre l'Iran.

Durant le mandat de M. Ahmadinejad, l'Iran s'est beaucoup investi en Amérique latine. Deux présidents, le Vénézuélien Hugo Chávez et le Bolivien Evo Morales, se sont rendus à Téhéran, et les relations commerciales se sont développées à tel point que M^{me} Hillary Clinton s'est publiquement inquiétée en 2009, alors qu'elle était secrétaire d'Etat, de ces succès diplomatiques en Amérique latine (8).

pouvoir investir dans le projet Chah Deniz 2 aux côtés d'une société iranienne. Londres a joué un rôle important dans les négociations qui ont abouti à un accord sur le dossier nucléaire. Depuis l'élection de M. Rohani, la chaîne BBC Farsi, très suivie en Iran, donne une image positive du pays. Téhéran cherche à utiliser les nouvelles ambitions régionales de Londres (10), alors que Paris semble désormais totalement discrédité. Si la reprise des relations avec Washington se confirmait, les sociétés européennes risqueraient de perdre la place privilégiée qui était la leur depuis trente ans sur le marché iranien...

(1) Lire Jacques Lévesque, « La Russie est de retour sur la scène internationale », *Le Monde diplomatique*, novembre 2013.

(2) www.isrjournals.ir/en

(3) Lire Christophe Jaffrelot, « Le Pakistan miné par les affrontements entre sunnites et chiites », *Le Monde diplomatique*, décembre 2013.

(4) Michael T. Klare, « Oil, geopolitics, and the coming war with Iran », 11 avril 2005, www.common-dreams.org

(5) Michel Makinsky, « Iran-Afghanistan, les dimensions économiques d'une interdépendance, ou commerce et investissements comme outils d'influence », dans « L'Afghanistan 2014 : retrait ou retraite ? », *EurOrient*, n° 40, Paris, 2013.

(6) Bijan Khajepour, « Five trends in Iran-Turkey trade, energy ties », 31 octobre 2013, www.al-monitor.com

(7) Lire Ali Mohtadi, « Damas, l'allié encombrant de Téhéran », *Le Monde diplomatique*, octobre 2013.

(8) *Les Echos*, Paris, 4 mai 2009.

(9) <http://ec.europa.eu>

(10) Lire Jean-Claude Sergeant, « Londres réexamine sa relation avec Washington », *Le Monde diplomatique*, septembre 2010.

* Responsable de l'édition iranienne du *Monde diplomatique*.

Au Japon, fausse audace

Quand il a annoncé ce que l'on a appelé les « abenomics », en faisant marcher la planche à billets pour relancer une économie vacillante, le premier ministre japonais Abe Shinzo a été salué de toute part. Enfin, un dirigeant osait défier la doxa de l'austérité ! Mais la question de la destination des fonds déversés, qui avait été négligée, refait surface. Les dépenses militaires, par exemple, vont augmenter de 5 % au cours de la prochaine année. Quant à la croissance...

PAR KATSUMATA MAKOTO *

JUILLET 2013. Après la victoire écrasante du Parti libéral-démocrate (PLD) aux élections sénatoriales, le premier ministre japonais Abe Shinzo dispose de la majorité absolue dans les deux Chambres. Alors que le pays a connu des années de déflation – depuis la crise de 1997 –, puis le désastre du séisme et de l'accident historique de la centrale nucléaire de Fukushima, en mars 2011, le gouvernement Abe a, dès son arrivée au pouvoir, le 28 décembre 2012, mis l'accent sur sa volonté de redressement économique. C'est ce que les médias ont appelé les « abenomics », en référence aux « reaganomics » qui avaient marqué la première période du néolibéralisme

américain sous la présidence de Ronald Reagan, dans les années 1980.

Le pouvoir prétendait sortir de la déflation par trois types de mesures : augmenter les liquidités, autrement dit faire tourner la planche à billets, avec comme objectif d'atteindre un taux d'inflation de 2 % d'ici deux ans (on est loin des peurs irraisonnées de l'Europe face au moindre frémissement de l'inflation) ; relancer les investissements publics ; mettre en œuvre une stratégie de croissance fondée sur les exportations, les privatisations et la dérégulation du marché du travail. Un an plus tard, où en est-on ?

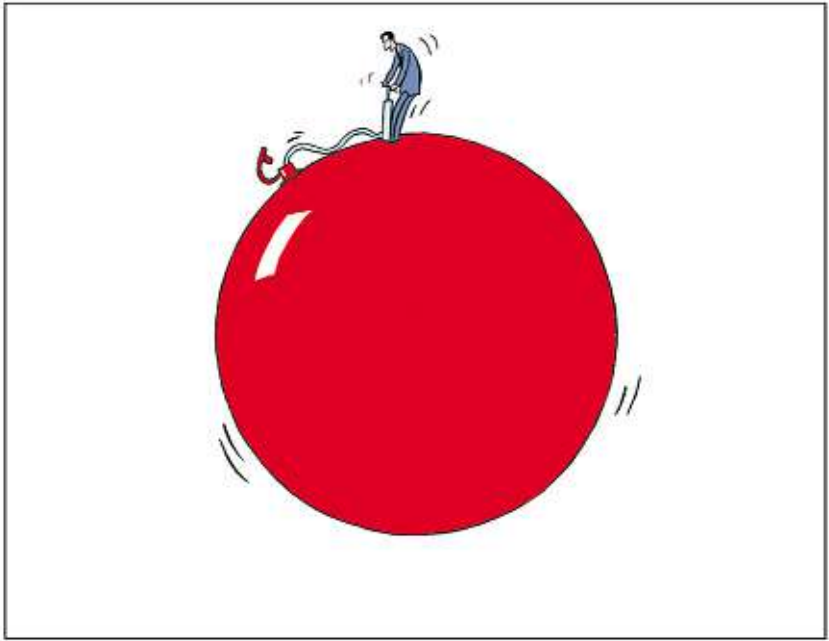
Rompre avec l'orthodoxie ne suffit pas

LE déversement peu orthodoxe de liquidités à partir de janvier 2013, imposé à la Banque du Japon, a d'abord dopé l'économie boursière – d'autant plus vite que les cotations avaient commencé à monter au cours des mois précédant les élections sénatoriales. Sur la demande répétée des grands exportateurs, le cours du yen a baissé, notamment par rapport au dollar et à l'euro. Les ventes à l'étranger en ont été stimulées (+16 % d'octobre 2012 à octobre 2013), mais beaucoup moins qu'attendu (+4 % seulement en volume), en raison notamment de la faible croissance économique dans

les pays clients et des importantes délocalisations opérées au cours des dernières décennies. Seuls les profits des exportateurs s'en trouvent renforcés.

En revanche, la baisse de la monnaie japonaise a fait flamber le prix des importations. Jamais, selon les données du ministère des finances (1), le déficit commercial n'avait été aussi important depuis 1979 : plus de 9 milliards d'euros en novembre 2013 (1 293 milliards de yens), contre un excédent supérieur à 11 milliards d'euros en 2007.

Tabou budgétaire au cours des années précédentes, tant l'Etat est endetté – 224 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013 –,



S E L E U K

la stimulation des travaux publics a été saluée par les entreprises locales, qui souffrent du ralentissement de leur activité. L'idée d'une relance par les dépenses publiques – alors même que partout ailleurs, et en particulier en Europe, la doxa commande de les réduire – a tout pour séduire les partisans du volontarisme politique et les économistes hostiles à l'austérité, tel Joseph Stiglitz : « *Les "abenomics" représentent le bon chemin pour redresser l'économie nippone. L'Europe et les Etats-Unis doivent s'en inspirer* (2). » Pourtant, ce retour partiel au keynésianisme n'a pas eu l'effet escompté. Le taux de croissance annuel du PIB, qui atteignait 4,3 % entre janvier et mars 2013, est tombé à 1,9 % au cours du troisième trimestre (juillet à octobre). Le taux d'investissement productif des entreprises, qui ont accéléré les délocalisations ces dernières années, reste faible (3). Le bilan est si peu probant que M. Abe a annoncé début octobre un nouveau paquet de financements d'un montant total de 40 milliards d'euros.

Mais il ne suffit pas, pour relancer la machine, de rompre avec l'orthodoxie

ambiante et de déverser de l'argent sur les entreprises. Sur le plan social, le bilan des « abenomics » est clairement négatif. Le nombre de ménages touchant l'aide sociale bat un record historique, avec un million six cent mille foyers concernés en août 2013 (4).

Derrière un taux de chômage parmi les plus bas de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'ordre de 4 %, se cache une dégradation de l'emploi silencieuse, mais profonde, avec le renforcement de la précarité et l'intensification du travail. 35 % des emplois sont désormais préca-risés (travail à temps partiel, intérim, etc.), et le revenu réel des salariés est en régression : –1,3 % entre octobre 2012 et octobre 2013, selon le ministère de la santé, du travail et de la sécurité sociale.

Il faut dire que le taux de syndicalisation a chuté (18 %, contre 24 % au début des années 1990). Pour l'essentiel, ce sont les associations, et non les syndicats, qui prennent en charge les revendications des travailleurs précarisés. Depuis 2012, elles publient la liste noire des entreprises qui imposent à leurs salariés des conditions

de travail inhumaines. Décerné chaque année, le prix de la « compagnie noire » (*burakku kigyō*) a été attribué en 2013 à un grand groupe de restauration, Watami, dont le fondateur et ancien président, M. Watanabe Miki, vient d'être élu sénateur sur la liste de la majorité. Son fameux commandement adressé aux employés, « Travaile trois cent soixante-cinq jours par an et vingt-quatre heures par jour, jusqu'à ta mort », a enrichi la liste des dictons du néolibéralisme japonais, dont le plus ancien est « Compte sur tes propres forces » (« *jijo doryoku* »).

Arguant de sa décision de réduire l'impôt sur les sociétés, M. Abe a publiquement exhorté le patronat à augmenter les salaires pour donner un coup de pouce à la consommation. Dans les faits, il se révèle l'ap-plicateur zélé de la stratégie mondiale de la baisse du « coût du travail ». Non seulement il maintient ses cadeaux fiscaux, mais il augmente la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui pèse sur les ménages et passera de 5 à 8 % à partir du 1^{er} avril pour alléger le déficit de l'assurance sociale. M. Abe aurait pu choisir de relever le taux de cotisation des entreprises, le plus bas du monde : un peu plus de 5 % du PIB, contre 11 % en moyenne pour les pays de l'Union européenne, par exemple (5).

Dans le même temps, le pouvoir mène une offensive commerciale, très médiatisée au Japon, pour exporter des centrales nucléaires, des produits alimentaires de luxe et des équipements militaires de haute technologie. La vente de ces derniers à l'étranger était jusqu'ici strictement limitée par trois principes plus ou moins respectés depuis 1967 : ne pas vendre d'armes aux pays en conflit ; ne pas en

(1) NHK News Web, 20 novembre 2013.

(2) Entretien à *Asahi Shimbun*, Tokyo, 15 juin 2013 (en japonais).

(3) « Japan growth slows on weakness overseas », The Wall Street Journal Online, 13 novembre 2013, <http://online.wsj.com>

(4) « Nouveau record du nombre de ménages recevant l'aide sociale », *Nihon Keizai Shimbun*, 13 novembre 2013 (en japonais).

(5) Itoh Shuhei, « Le grand tournant de la sécurité sociale », *Sekai*, Tokyo, novembre 2013 (en japonais).

REGAIN DE TENSIONS ENTRE

Nouvelle bataille du Pacifique autour

(Suite de la première page.)

Qui a mis à mal le statu quo, alors que les deux pays étaient d'accord pour ne pas toucher au statut des îles ? Le gouvernement japonais, qui a soudain acheté, le 11 septembre 2012, trois des îles Senkaku/Diaoyu à leur propriétaire privé ? Il dit avoir voulu couper l'herbe sous le pied d'un nationaliste connu, M. Ishihara Shintaro, alors gouverneur de Tokyo, qui souhaitait lancer une souscription nationale pour cette acquisition, ce qui aurait eu pour effet de provoquer inutilement Pékin. Le contre-feu s'est révélé peu concluant : les incursions de navires chinois dans la zone des douze milles marins des Senkaku/Diaoyu n'ont cessé de se multiplier depuis ; des rodомontades accompagnées de manifestations violentes contre le gouvernement japonais, provisoirement autorisées par un pouvoir chinois qui avait le sentiment de perdre la face.

L'aggravation de la crise est-elle au contraire imputable à la Chine, qui a franchi un palier en décidant, le 22 novembre 2013, de créer unilatéralement une zone aérienne d'identification (ZAI) élargissant son contrôle symbolique en mer de Chine orientale, en y incluant les fameuses îles ? Un mouvement à mettre en rapport avec les revendications parallèles de Pékin en mer de Chine méridionale : en avril 2012, sa marine a pris le contrôle de fait du récif de Scarborough, qui appartient aux Philippines. Intimidé, Manille s'est résigné en janvier 2013 à faire appel à un tribunal arbitral dans le cadre de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) (3).

Dans le cas des Senkaku/Diaoyu, la riposte de Tokyo et de Washington a été bien différente. Et beaucoup plus rapide : dès le

27 novembre 2013, les Etats-Unis ont envoyé deux bombardiers B-52, bientôt suivis par des appareils japonais et sud-coréens, survoler ostensiblement la ZAI chinoise pour souligner sa nullité. Malgré l'annonce de « *mesures défensives d'urgence* » contre tout avion étranger qui ne s'identifierait pas en pénétrant dans la zone, Pékin n'a rien tenté contre cette réaction des autres puissances du Pacifique, unies pour poser des bornes à l'ascension stratégique chinoise.

Jamais, dans le dossier des Senkaku/Diaoyu, les tensions n'avaient atteint un tel degré. Début octobre 2013, Tokyo et Washington ont signé une nouvelle version de l'accord de défense qui les lie depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'annonce de l'achat de nouveaux équipements n'a pas fait autant d'effet que la déclaration du secrétaire d'Etat John Kerry, venu

Le refuge des goélands à queue courte

COMMENT comprendre cette escalade ? Du point de vue géographique, les Senkaku/Diaoyu ne présentent que peu d'intérêt : sept kilomètres carrés isolés en mer de Chine orientale, à trois cent trente kilomètres des côtes chinoises, cent soixante-dix de Taïwan et quatre cent dix des îles Ryukyu japonaises. Soit un archipel pelé de trois rochers et cinq îles. Le nom de la plus grande, Uotsuri-shima (« île de la pêche aux poissons »), dit bien ce que fut longtemps l'unique intérêt de cet amas de grès et de corail, surtout connu alors pour être le refuge non des destroyers et des bombardiers, mais de l'espèce menacée des goélands à queue courte.

Les débats passionnés à son sujet entre les deux pays ne s'intensifient qu'à partir

en personne le paraper : « *Nous reconnaissons l'administration du Japon* [sur les îles Senkaku] », a-t-il rappelé (4), tout en se gardant de parler de « souveraineté », comme l'aurait souhaité l'allié japonais.

Le 17 décembre 2013, le gouvernement de M. Abe Shinzo a quant à lui annoncé une augmentation de son budget de la défense de 5 % pour la période 2014-2019 (*lire ci-dessus*). Il réoriente clairement ses priorités vers les moyens navals : en août 2013, la marine a réceptionné le destroyer *Izumo*, le plus imposant bâtiment de guerre construit par le Japon depuis la fin de la seconde guerre mondiale avec deux cent quarante-huit mètres. Tokyo considère l'archipel des Ryukyu – et les Senkaku/Diaoyu qui le prolongent à l'ouest – comme le nouveau front de ses préoccupations géostratégiques.

des années 1970. L'archipel était déjà connu des Chinois de la dynastie Ming, au XIV^e siècle. Il n'en demeure pas moins inhabité pendant des siècles, jusqu'à ce qu'un entreprenant Japonais y installe une exploitation de guano en 1884. Pour autant, aucun des deux Etats n'occupe officiellement les lieux : les îles sont toujours *terra nullius* (« terre sans maître ») au regard du droit international. En 1894-1895, en guerre contre une Chine sclérosée et déclinante, le Japon impérial occupe de fait les Senkaku/Diaoyu, quelques mois avant de forcer Pékin à lui céder Port-Arthur et Taïwan par le traité de Shimonoseki.

Après la seconde guerre mondiale et la défaite du Japon, la Chine recouvre Taïwan,

effaçant l'humiliation de Shimonoseki ; mais les Senkaku ne sont pas mentionnées dans l'accord. Le traité de San Francisco de 1951, qui constitue l'accord de paix définitif entre les Etats-Unis et le Japon, ne les inclut pas dans son article II, qui énumère les territoires auxquels Tokyo déclare désormais renoncer pour prix de sa réinsertion dans la diplomatie mondiale. En 1952, un traité entre le Japon et Taïwan – qui représente alors la Chine à l'Organisation des Nations unies en lieu et place de la République populaire de Chine – confirme les renoncements territoriaux définis à San Francisco, sans mentionner, cette fois encore, les Senkaku/Diaoyu.

Nominalement sous administration américaine, les îles ne sont rendues à Tokyo qu'en juin 1971, avec l'archipel des Ryukyu. Un détail, cependant, à son importance, et montre que Washington possède alors de prudents cartographes et de bons juristes : à l'occasion de cette restitution, les Etats-Unis, ne souhaitant pas se trouver pris dans une controverse territoriale dont ils ont de bonnes raisons de penser qu'elle ne fait que débiter, ne mentionnent pas explicitement les Senkaku.

Un rapport confidentiel de la Central Intelligence Agency (CIA) de 1971, déclassifié plus de trente ans après, en mai 2007, résume alors bien la situation (5) : s'il reconnaît la force des arguments historiques en faveur de la souveraineté de Tokyo, il juge pour autant que cette question est accessoire et en cache une autre, plus fondamentale. Pour les analystes de Langley – siège de la CIA –, c'est bien la découverte de réserves de pétrole autour de ces îles par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Cesap) en 1968, découverte confirmée par le Japon

en 1969, qui condamne l'archipel pelé à devenir une pomme de discorde structur-elle entre Taïwan, la Chine et le Japon. L'agence voit juste : les trois sont aussi assoiffés de pétrole en 2014 que dans les années 1970 (6).

Néanmoins, ce facteur énergétique peine à expliquer le degré de crispation politique que l'on constate encore. Pékin et Tokyo ont conclu en 2008 des accords d'exploitation conjointe d'une partie des réserves en hydrocarbures de la mer de Chine orientale. Même si ces accords n'ont pas été mis en œuvre, ils constituent la base d'un possible modus vivendi, compte tenu de l'importance des réserves estimées de la zone (plus de deux cents milliards de mètres cubes). D'autant que, à long terme, la santé économique des deux partenaires est liée.

La Chine, en pleine ascension, ne cherche aucunement à conquérir militai-rement le monde. Il semble néanmoins clair qu'elle entend imposer sa prépon-dérance régionale dans le Pacifique occidental, sans que quiconque ne lui conteste ce retour à la normale dans une zone géopolitique qu'elle écrase de son

(3) François Bougon, « Les Philippines ouvrent les hostilités avec la Chine sur l'atoll de Scarborough », *Le Monde*, 23 janvier 2013.

(4) M^{me} Hillary Clinton, prédécesseure de M. Kerry, avait fait une déclaration similaire en janvier 2013, provoquant la colère de Pékin. Traditionnellement, tout comme dans le cas de Taïwan, les Etats-Unis ne prenaient pas parti ouvertement dans cette querelle de souveraineté, tant que le statu quo était respecté.

(5) « The Senkaku Islands dispute : Oil over troubled waters ? », Central Intelligence Agency, Langley, mai 1971.

(6) Lire Stephanie Kleine-Ahlbrandt, « Guerre des nationalismes en mer de Chine », *Le Monde diploma-tique*, novembre 2012.

DÉSILLUSIONS DES « ABENOMICS »

économique, vrai nationalisme

vendre à ceux qui risquent d'entrer en guerre; ne pas promouvoir l'exportation d'équipements militaires.

Vouloir vendre des centrales nucléaires peut paraître incongru. Bien que le premier ministre ait déclaré, le 7 septembre 2013, devant le comité des Jeux olympiques, que la centrale de Fukushima était sous contrôle et que tout serait réglé avant les Jeux de Tokyo, en 2020, l'évacuation de l'eau contaminée n'est toujours pas maîtrisée, ce qui suscite la colère des habitants, des paysans, des maraîchers et des pêcheurs de la région.

Quant aux exportations agricoles, la politique agressive prônée par le gouvernement est considérée comme une tactique pour détourner l'attention des détracteurs de l'accord de partenariat

Militarisation accélérée

UNE ère de croissance forte et distributive a été inaugurée après-guerre, ce qui a permis de satisfaire la majorité de la population. Le mythe de la classe moyenne ascendante s'est définitivement effondré avec les deux « décennies perdues » (ainsi que l'on appelle la période ouverte par la crise de 1997), tandis que la sphère sociale revendicative se réduit de plus en plus. En temps de crise, le nationalisme et les politiques identitaires constituent des instruments efficaces pour contourner les exigences sociales : enrichir et appauvrir travaillent ensemble pour leur patrie, tous unis contre les pays voisins.

La recrudescence des incidents territoriaux avec la Chine sur les îles Senkaku (Diaoyu en chinois) en mer de Chine orientale (*lire l'article ci-dessous*) et avec la Corée du Sud – l'autre discord territorial très médiatisée – sur les îlots Takeshima (Mokdo en coréen) donne au gouvernement Abe une occasion rêvée de mobilisation nationaliste. Ce n'est pas un hasard si le projet publié en 2012 par le PLD pour la révision de la Constitution communément appelée « Constitution de la paix » supprime la référence au « principe universel de l'humanité » dans le préambule, et s'il intègre des formules comme : « L'Etat

transpacifique (Trans-Pacific Partnership, TPP), en cours de négociation. Beaucoup redoutent que ce texte ne sonne le glas de l'agriculture familiale et des normes de sécurité alimentaire, plus strictes au Japon qu'aux Etats-Unis (6).

La tournure prise par cette nouvelle politique économique inquiète d'autant plus que, dans l'histoire du Japon, la réponse au malaise social a globalement toujours consisté en une restriction des libertés. Lors de la crise économique des années 1920-1930, face à la montée des revendications démocratiques des paysans et des travailleurs urbains, la solution adoptée a finalement été celle de la militarisation et de la répression, favorisant l'essor d'un nationalisme expansionniste.

[est] fonde sur la patrie et la famille, le respect de l'harmonie. » Le constitutionnaliste Higuchi Yoichi se dit inquiet pour l'avenir de la démocratie japonaise : « *Un Etat privilégiant de plus en plus exclusivement le droit du sang* [aujourd'hui, le système se conjugue avec le droit du sol sous certaines conditions] *risque de devenir xénophobe.* »

Pour M. Abe, cette révision vise à « *sortir du régime d'après-guerre* » et à mettre en cause l'ordre international issu des conférences de Yalta et de Potsdam (1945), qui ont sanctionné les puissances fascistes. Mais le premier ministre ne cherche pas à prendre ses distances avec les Etats-Unis au nom de la souveraineté nationale : il insiste au contraire sur le renforcement de l'alliance militaire et justifie la présence d'importantes bases américaines, comme celle d'Okinawa.

Longtemps, la dénonciation de cette subordination militaire, politique et économique a été le monopole du Parti communiste japonais (PCJ), qui parlait du pays comme d'une « *colonie* des Etats-Unis ». Désormais, la critique provient essentiellement des libéraux et d'anciens fonctionnaires qui n'ont jamais été dans le sillage

du PCJ. Coauteur d'un ouvrage récent intitulé *Interminable « Occupation »* (7), Magosaki Ukeru, ancien diplomate et ex-professeur à l'Ecole de la défense nationale, préconise une autonomie relative vis-à-vis des Etats-Unis et une révision du traité militaire, ainsi que la création d'une communauté de l'Asie de l'Est.

Ce positionnement d'une partie des libéraux contraste avec la ligne politique du gouvernement Abe, tant sur l'accord de défense que sur le TPP, auquel le parti au pouvoir s'était opposé sous les gouvernements précédents. Ils estiment que cet accord de libre-échange ne ferait que favoriser les entreprises américaines, qui pourraient amener le gouvernement japonais, en cas de litige, à être jugé et condamné selon les normes juridiques américaines. Une disposition on ne peut plus symbolique de renoncement à la souveraineté nationale.

Mais c'est sur le sujet de la politique de défense que les contempteurs de la dépendance s'inquiètent le plus. Loin d'apporter plus d'autonomie, l'ambitieuse révision de la Constitution définie par M. Abe permettrait la participation à des opérations de défense collective avec l'armée américaine, ce qui est actuellement interdit.

Cette volonté de changements constitutionnels et d'accroissement des exportations de matériel militaire éclaire d'un jour particulier les «abenomics», qui, comme l'a écrit la *Süddeutsche Zeitung*

(22 juillet 2013), ne sont qu'un moyen pour M. Abe de hisser le Japon au rang de grande puissance militaire.

Le Japon et la Chine rivalisent donc de nationalisme, avec une militarisation croissante des deux côtés. Cela s'accompagne, de la part de la droite japonaise, de provocations sur l'histoire moderne de l'Asie de l'Est : des hommes d'Etat se rendent au très controversé sanctuaire Yasukuni, où sont honorés les soldats morts pour l'empereur, y compris les plus grands criminels de guerre (8) ; ils nient la prostitution forcée de femmes asiatiques organisée par l'armée impériale pendant la seconde guerre mondiale.

Pour éviter que la tension régionale ne culmine en confrontation armée, il faudrait réviser fortement les « abenomics ». La priorité devrait être de désamorcer le malaise social et de favoriser une augmentation sensible des salaires, ainsi que le renforcement de la législation des droits des travailleurs pour corriger les graves inégalités. M. Abe devrait en outre stopper définitivement le programme d'énergie nucléaire : son échec cuisant est confirmé chaque jour par les fuites sans fin d'eau radioactive à Fukushima. Une contamination qui pourrait susciter un contentieux majeur avec les pays riverains de l'océan Pacifique.

Plus fondamentalement, au lieu de faire croire à une reprise de la croissance productiviste en s'appuyant sur de grandes

entreprises qui cumulent tous les privilèges, mieux vaudrait prendre en compte la mutation structurelle de la société, ainsi que le souligne Kosuke Motani. Cet économiste insiste sur la diminution continue de la population active, qui devrait passer à 44,2 millions de personnes en 2035 alors qu'elle était de 81,2 millions en 1995, et sur la faible propension à la consommation de la classe aisée (9). Ce que souligne également à sa manière un autre économiste, Tachibanaki Toshiaki, spécialiste de l'analyse des disparités sociales. Les « abenomics », qui cherchent à créer de la richesse à tout prix, enracinent les inégalités dans une logique systémique où « les gagnants prennent tout ». Ce qui, selon lui, ne peut même pas fonctionner, compte tenu du vieillissement de la population et de l'évolution des valeurs des Japonais, qui tendent de plus en plus à rechercher le « bonheur » plutôt que la consommation (10).

KATSUMATA MAKOTO.

(6) Lire Lori Wallach, « Le traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens », *Le Monde diplomatique*, novembre 2013.

(7) Magosaki Ukeru et Akira Kimura, *Interminable « Occupation »*, Houritsu Bunkasya, Kyoto, 2013 (en japonais).

(8) Lire Tetsuya Takahashi, « Le sanctuaire Yasukuni ou la mémoire sélective du Japon », *Le Monde diplomatique*, mars 2007.

(9) *Tokyo Shimbun*, 17 novembre 2013.

(10) Tachibanaki Toshiaki, « Faut-il ignorer la société inégalitaire ? », *Sekai*, août 2013 (en japonais).

TOKYO ET PÉKIN

d'un archipel

milliard d'habitants et de son économie conquérante (7).

Quatre enjeux stratégiques lui importent particulièrement : le retour de Taïwan dans le giron national ; la maîtrise arbitrale d'une future réunification coréenne ; les revendications qu'elle a posées en mer de Chine méridionale (îles Paracels, archipel des Spratleys, récif de Scarborough, îles Pratas) ; et enfin la question des Senkaku/Diaoyu.

Ces dernières sont l'un des verrous de la chaîne insulaire qui gêne la nouvelle flotte mahanienne (8) de Pékin dans son libre accès aux eaux profondes du Pacifique. Se voir reconnaître une souveraineté, même

problématique ou interstitielle, sur l'archipel lui permettrait d'avancer sur la voie d'une projection de puissance à laquelle elle aspire.

Cette ambition restaurée résonne dans la société chinoise, où l'enseignement de l'histoire a tendance à entretenir, sinon à aggraver, les griefs historiques envers l'ancien Empire japonais – Tokyo n'étant pas en reste sur le mode du déni. La soupe du nationalisme permet au gouvernement, confronté à une société modernisée et troublée par les inégalités de son modèle de capitalisme autoritaire, de polariser le débat interne sur des enjeux extérieurs. *The Glorious Mission* apparaît comme un symbole de ce dévouloir.

Une question à « mettre en suspens »

DANS ce désaccord, la dimension des droits historiques est la plus pittoresque : à l'appui des revendications de leur nation, de graves ambassadeurs dissèquent les idéogrammes de chatoyantes cartes médiévales et citent d'antiques poèmes mentionnant les navigations oubliées des pêcheurs du royaume d'Okinawa. A ce débat sur les symboles, et pour comprendre toute la portée de la controverse, il faut inclure la perspective de la géopolitique régionale et celle de la politique interne chinoise. En 1978, à l'occasion des négociations du traité de paix et d'amitié entre le Japon et la République populaire de Chine, Deng Xiaoping, alors dirigeant de la République populaire, déclarait que la question des Diaoyu pouvait être « mise en suspens pour quelque temps, voire pour une dizaine d'années ». « Si notre génération ne possède pas la sagesse nécessaire pour résoudre cette question, ajoutait-il, la prochaine génération l'aura sûrement.

Et une solution qui satisfera tout le monde pourra alors être trouvée (9). »

A l'époque, la Chine, puissance continentale tournée contre l'URSS, négligeait sa marine et était plus faible économiquement que l'Argentine. Pékin reprend aujourd'hui sa vraie place, ce qui inquiète ses voisins. Malheureusement pour les géolands à queue courte, les Senkaku/Diaoyu sont sur la ligne de faille stratégique du glissement tectonique en cours.

OLIVIER ZAJEC.

(7) Lire « La Chine affirme ses ambitions navales », *Le Monde diplomatique*, septembre 2008.

(8) Alfred Thayer Mahan, amiral américain de la fin du XIX^e siècle, est le grand théoricien de la puissance navale. Cf. James R. Holmes et Toshi Yoshihara, *Chinese Naval Strategy in the 21st Century : The Turn to Mahan*, Routledge, New York, 2008.

(9) Conférence de presse du 25 octobre 1978, consultable sur le site de l'ambassade du Japon en France, www.fr.emb-japan.go.jp

Découvrez Qantara

Le magazine de l'Institut du monde arabe

- 84 pages entièrement illustrées
- 4 numéros par an

- Le seul magazine de langue française entièrement consacré aux cultures arabe et méditerranéenne

- Dernier numéro paru : N° 89 Les années Nasser Une histoire du panarabisme

En vente au numéro en kiosque, en librairie et à l'Institut du monde arabe : 7,50 €

Abonnement : 1 an, 4 numéros : 25 € au lieu de 30 €

Téléchargez le bulletin d'abonnement sur www.imarabe.org/magazine-qantara/a-la-une

Découvrez sans attendre le magazine de l'Institut du monde arabe !

Recevez gratuitement le dernier numéro de Qantara

INSTITUT
DU MONDE
ARABE
معهد العالم

OUI Je souhaite bénéficier de l'**offre spéciale découverte** proposée par l'Institut du monde arabe, et recevoir **gratuitement** le dernier numéro de *Qantara* **sans aucun engagement de ma part.**

Bon à découper (ou à photocopier) et à compléter, ou à recopier sur papier libre et à envoyer à : **Qantara - Institut du monde arabe - bureau 604** - 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, place Mohammed V, 75236 Paris Cedex 05

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom

Prénom

Adresse

Code postal - Ville

Date : / /

Offre exclusivement limitée à la France métropolitaine, valable jusqu'au 28 février 2014

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre demande puisse être traitée par l'IMA. Vous pouvez à tout moment accéder à ces informations et en demander la rectification. Par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres sociétés ou organismes. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ☐. Vos coordonnées seront alors réservées à l'usage exclusif de l'IMA.

SEMENCIERS CONTRE PAYSANS

Le Paraguay dévoré par le soja

Asunción espère réintégrer le Marché commun du Sud (Mercosur, dont sont également membres l’Argentine, le Brésil, l’Uruguay et le Venezuela) lors de son sommet du 17 janvier. Le Paraguay en a été expulsé en juin 2012 à la suite du renversement du président Fernando Lugo. Un coup d’Etat qui a surtout profité aux véritables maîtres du pays : les seigneurs du soja.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL MAURICE LEMOINE *

C E 24 AOÛT, un vent glacé lacère les visages. Divisées en quatre « brigades », cent huit familles réoccupent la terre du lieu-dit Naranji To, d’où les forces de l’ordre, à quatre reprises déjà, les ont expulsées. Sous un couvert, on dresse de précaires toiles de tente, au milieu des hardes et des baluchons. « *Dès demain, on plantera des cultures de subsistance* », annonce le dirigeant Jorge Mercado, avec une assurance qu’il ne ressent pas tout à fait. La force du souvenir passe en lui comme une vague. La dernière expulsion a été particulièrement musclée : « *Les policiers ont brûlé cent quatre-vingt-quatre baraques ! Ils ont volé les animaux, les poules, ils ont tué les cochons...* »

En 1967, le dictateur Alfredo Stroessner avait fait cadeau de cette terre à un Allemand, Erich Vendri. Les enfants de ce dernier, Reiner et Margarita, en ont « hérité ». Elle n’en appartient pas moins à l’Etat. « *On vérifie dans les institutions ce qui est légal et ce qui est mal acquis*, précise M. Mercado. *On a des années d’expérience pour récupérer, morceau par morceau, le territoire paraguayen.* » Alors qu’il disserte encore sur la rapacité des *terratenientes* (grands propriétaires) et des *sojeros* (producteurs de soja), un nuage de ténèbres engloutit l’ébauche de campement. Accroupis autour de braseros rougeoyants, les paysans sirotent leur maté, laissant la chaleur du liquide les pénétrer lentement.

Mille et une façons de se débarrasser des gêneurs

Deux jours plus tard, avec sa brutalité coutumière, la police les chassera à nouveau.

La terre... Dans ce pays de six millions sept cent mille habitants, quelque trois cent mille familles de paysans pauvres en sont dépourvues. Sans remonter aux calendes paraguayennes, c’est à la fin du XIX^e siècle que s’est consolidé le modèle du *latifundio* (grand domaine agricole privé). Sous Stroessner (1954-1989), des surfaces considérables de « terres libres » appartenant à l’Etat et légalement destinées à la réforme agraire, comme à Naranji To, sont réparties entre les amis, les complices, les militaires, les obligés. Qui plus est, à partir de la fin des années 1970 se produit une évolution majeure : venue des Etats du sud du Brésil voisin, l’agriculture mécanisée passe la frontière avec son produit vedette, le soja.

Un spasme agite les campagnes. Les petits et moyens producteurs qui, historiquement, alimentent le pays gênent l’expansion de ce secteur tourné vers l’exportation. Or il existe de nombreuses manières de chasser les empêcheurs de planter en rond. « *La plus simple est de leur acheter la terre*, commente l’économiste Luis Rojas. *On offre au paysan une somme qu’il n’a jamais vue de sa vie. Il s’imagine que c’est une fortune, part pour la ville, dépense tout en trois ou quatre mois et fait grossir les ceintures de misère, car il n’y a pas de boulot.* »

Et le soja déroule ses serpents de barbelés.

Des communautés entières migrent à cause des ravages causés par la déforestation. Ailleurs, l’aspersion aérienne de pesticides affecte les cultures limitrophes, empoisonne les cours d’eau, oblige les bêtes à parcourir des kilomètres à la

recherche de pâturages, à gratter les dernières touffes, à beugler lamentablement. Vomissements, diarrhées, maux de tête... Impuissants, les voisins bradent leurs morceaux de champ.

Et le soja avale villages et hameaux.

En 1996, sa variété transgénique, la semence Roundup Ready de Monsanto, surgit en Argentine, d’où elle mène une guerre de conquête, sans approbation gouvernementale, au Brésil, en Bolivie, au Paraguay, à grand renfort de pesticides mortels pour l’environnement (1).

Et le soja inonde plaines et savanes – implacable marée.

Des îlots d’irréductibles tentent bien de faire valoir leurs droits. « *Sous prétexte de satisfaire leurs revendications, le gouvernement les déplace*, grimace M^{me} Perla Alvarez, de la Coordination des femmes rurales et indigènes (Conamuri). *On les embarque au milieu d’une forêt qu’ils devront défricher, à quatre-vingts kilomètres de la première route, sans poste de santé, sans rien...* » Lorsque certains, malgré tout, s’arc-boutent ou réoccupent les terres fertiles qu’on leur a confisquées, l’agrobusiness lâche ses chiens. « *Du début de la période démocratique, en 1989, jusqu’à aujourd’hui*, dénonce l’avocat Hugo Valiente, de la Coordination des droits humains du Paraguay (Codehupy), *on a recensé cent seize cas d’assassinat ou de disparition de dirigeants ou de militants d’organisations paysannes.* » Outre les agents de l’Etat, les gardes privés des grands propriétaires, les *matones*, agissent en toute impunité.

Et le soja rampe, rampe, le soja avance sans fin.

Très influents, très organisés, incrustés au cœur des deux grands partis traditionnels – l’Association nationale républicaine (ANR ou Parti colorado, au pouvoir sans interruption de 1946 à 2008, revenu aux affaires en 2013) et le Parti libéral radical authentique (PLRA) –, les *terratenientes* mènent grand train, possèdent leurs propres pistes d’atterrissage, leurs avions. Le groupe du Brésilien Tranquilo Favero, le « roi du soja » (*lire l’encadré ci-contre*), possède cent quarante mille hectares dans huit départements (Alto Paraná, Canindeyú, Itapúa, Caaguazú, Caazapá, San Pedro, Central et Chaco), neuf entreprises (traitement et distribution des semences, élaboration et importation de produits agrochimiques et de fertilisants, financement des producteurs, fourniture de machines et de combustibles, etc.) ainsi qu’un port privé sur le fleuve Paraná – un cours d’eau-clé pour les grands projets d’infrastructure du continent. Les huit membres de la Centrale nationale des coopératives (Unicoop) contrôlent plus de trois cent cinq mille hectares. Le groupe Espíritu Santo se contente de cent quinze mille... Bref, d’après le recensement de 2008, 2 % des propriétaires monopolisent 85 % des terres du Paraguay.

De leur côté, les multinationales tirent de belles épingles du jeu. Avec les américains Cargill (vingt silos, une usine, trois ports privés) (2), ADM Paraguay (trente silos, six ports privés) et Bunge (cinq silos d’une capacité totale de deux cent trente mille tonnes), Louis Dreyfus (France) et Noble (Hongkong), qui font avec le soja leurs plus gros bénéfices, contrôlent près de 40 % de toutes les exportations du pays. BASF et Bayer (Allemagne), Dow (Etats-Unis), Nestlé (Suisse), Parmalat (Italie) et Unilever (Pays-Bas, Royaume-Uni), pour ne citer qu’eux, complètent cette mise en coupe réglée (3). Car il convient de mentionner un détail : alors que leurs activités génèrent 28 % du produit intérieur brut, latifundistes et transnationales ne contribuent qu’à hauteur de 2 % aux recettes fiscales du pays (4).



PHOTOGRAPHIES DE MAURICE LEMOINE



Avec force coups de klaxon, des files interminables de machines agricoles et de camions sillonnent les routes, tandis que le soja progresse à n’en plus finir sur les terres latéritiques rouges de la région orientale, y compris sur celles des *ganaderos* – les éleveurs de quatorze millions de têtes de bétail, repoussés dans la rustique région du Chaco. Les surfaces envahies par cet « or vert » sont passées de 1,5 million d’hectares en 1993 à 3,1 millions aujourd’hui, faisant du Paraguay le quatrième exportateur mondial de soja. Près de 60 % de la récolte prend la direction de l’Europe pour l’alimentation du bétail et la production d’agrocarburants.

Le seul pays du monde à s’étendre sur deux étages

Pour autant, ni dociles ni stupides, les paysans ne tendent pas le cou au couteau du boucher. « *Nous avons récupéré beaucoup de terres*, précise M^{me} Esther Leiva, coordinatrice nationale de l’Organisation de lutte pour la terre (OLT). *Plus de trois cents de nos compañeros mènent actuellement des occupations dans les zones d’Itapúa et de Caazapá.* » Entre 1990 et 2006, dans le cadre de neuf cent quatre-vingts conflits, on a dénombré quatre cent quatorze de ces occupations, le moyen de pression le plus utilisé pour « sensibiliser » les autorités. Rebaptisées « invasions » par les possédants, elles ont donné lieu à trois cent soixante-six expulsions et sept mille trois cent quarante-six détentions (5). Mais, estime M^{me} Dominga Noguera, coordinatrice des organisations sociales de Canindeyú, « *pour ce seul département, cent trente mille hectares ont été reconquis* ».

Dans ces campagnes aux chemins à peine praticables, seuls des essaims de motos de petite cylindrée permettent d’accéder aux colonies agricoles, les *asentamientos*. Ici, au cœur du dépar-

tement d’Itapúa, dans l’*asentamiento* 12 de Julio, on rappelle comment, en 1996, il y a dix-sept ans, soixante-dix personnes ont été incarcérées pendant six mois pour avoir tenté d’investir par la force cette *finca* de mille six cents hectares censée appartenir à M. Nikolaï Neufeld, un mennonite (6) allemand. Dans ce pays dépourvu de cadastre, des paquets de titres de propriété frauduleux ont été délivrés par un système judiciaire demeuré sous la coupe de magistrats liés à la dictature de Stroessner et au Parti colorado. Un chaos administratif tel qu’une même terre peut apparaître sur trois ou quatre titres différents. Le Paraguay est ainsi, si l’on additionne ces documents, le seul pays du monde à s’étendre sur au moins... deux étages.

En 2005, ceux de l’*asentamiento* 12 de Julio ont repris la lutte, avec l’appui de l’OLT et de la Plateforme de coordination nationale des organisations paysannes (MCNOC). Quatre fois ils ont « occupé », quatre fois ils ont été violemment délogés par la police, les militaires et les *matones*, sous l’œil des envoyés spéciaux des médias de l’oligarchie – *ABC Color* (7), *La Nación*, *Ultima Hora* – venus assister avec délectation à l’incendie des *ranchos* de ces « criminels » aux pieds nus.

(1) Mis devant le fait accompli, le gouvernement paraguayen légalisera le soja génétiquement modifié sans trop se faire prier en 2004.

(2) Cargill se trouve actuellement au cœur d’un scandale en Colombie, où il est accusé de s’être approprié frauduleusement cinquante-deux mille hectares remis par l’Etat à des paysans pauvres.

(3) Luis Rojas Villagra, *Actores del agronegocio en el Paraguay*, BASE Investigaciones sociales, Asunción, 2009.

(4) *E’a*, Asunción, 19 septembre 2013.

(5) « Informe de derechos humanos sobre el caso Marina Kue », Coordinadora de derechos humanos del Paraguay, Asunción, 2012.

(6) Les mennonites sont une congrégation évangélique d’origine européenne (essentiellement allemande) ayant émigré au Paraguay dans les années 1920. Au nombre d’environ trente mille, ils assurent plus de 80 % de la production laitière nationale.

(7) M. Aldo Zuccolillo, propriétaire d’*ABC Color*, est le principal associé de Cargill au Paraguay.

* Journaliste, auteur, entre autres, de *Sur les eaux noires du fleuve*, Don Quichotte, Paris, 2013.

Le combat n'en a pas moins porté ses fruits. Deux cent trente familles vivent désormais légalement en ces lieux où elles ont planté manioc, maïs, haricots, patates douces, cacahuètes et sésame. En 2009, l'Institut national de développement rural et de la terre (Indert), l'organisme chargé de la réforme agraire, a en effet fini par racheter sa terre à M. Neufeld, qui a depuis été condamné à cinq ans d'emprisonnement : entre 2007 et 2011, il a vendu des terrains qui ne lui appartenaient pas à des immigrants allemands pour 14 millions d'euros. Mais surtout, précise M. Magno Alvarez, robuste dirigeant de la communauté, pour expliquer cet heureux dénouement, «*en 2009, les tensions avaient diminué; c'était la période du président [Fernando] Lugo*».

Des enfants en embuscade contre les forces de l'ordre ?

Le 20 avril 2008, en effet, lassés par soixante et une années d'autoritarisme du Parti colorado, 40,8 % des électeurs ont placé leurs espoirs dans la figure de cet ancien «*évêque des pauvres*», socialement très engagé. En l'absence d'une base politique organisée, il a été porté au pouvoir par l'Alliance patriotique pour le changement (APC), une coalition de mouvements sociaux et de huit partis, parmi lesquels se détachait le PLRA, formation conservatrice incapable jusque-là de battre en brèche la domination de l'ANR (8). Le mariage sera de courte durée.

Proche des gouvernements progressistes de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) (9), M. Lugo n'en mène pas moins une politique très modérée. C'est encore trop. N'a-t-il pas rejeté l'installation d'une base militaire américaine à Mariscal Estigarribia (Chaco); refusé d'octroyer à la multinationale canadienne Rio Tinto Alcan, qui souhaite installer une aluminerie sur les rives du *río* Paraná, 200 millions de dollars par an de subventions à l'énergie; augmenté les dépenses sociales; permis l'accès gratuit des pauvres aux hôpitaux; évoqué une réforme agraire et exprimé son empathie avec les mouvements paysans qui, forts de ce soutien implicite, ont multiplié les occupations et les manifestations? Après l'avoir appuyé par pur opportunisme électoral, le PLRA, avec à sa tête le vice-président issu de ses rangs, M. Federico Franco, se retourne contre le chef de l'Etat. Main dans la main avec l'adversaire *colorado* de la veille (les deux partis jouissant d'une majorité absolue au Congrès), il joue ouvertement la déstabilisation.

Secondée par une presse acquise à sa cause (après avoir en grande partie soutenu M. Lugo), l'Union des corporations de la production (UGP) sonne le tocsin. Le conflit s'aggrave lorsque ce

puissant lobby demande l'introduction de nouvelles variétés génétiquement modifiées de maïs, de coton et de soja. «*Le ministre de l'agriculture, le libéral Enzo Cardozo, se souvient M. Miguel Lovera, alors président du Service national de qualité et de santé des végétaux et des semences (Senave), a agi en totale conformité avec les intérêts de Monsanto, Cargill et Syngenta. C'était littéralement leur employé, en même temps que le porte-parole de l'UGP*» Néanmoins, l'autorisation n'est pas accordée : la ministre de la santé, Esperanza Martínez, et celui de l'environnement, M. Oscar Rivas, ainsi que M. Lovera pour le Senaves s'y opposent. *ABC Color* se déchaîne, menant contre eux une campagne d'une violence inouïe. Et, pour la millièrme fois, le vice-président Franco évoque la destitution de M. Lugo à travers un «*jugement politique*» (l'équivalent de l'*impeachment* aux Etats-Unis). Reste à trouver un prétexte.

A quatre cents kilomètres au nord-est d'Asunción, près de Curuguaty – trois étroites avenues, une dizaine de voies perpendiculaires et, à chaque coin de rue, une banque où s'entasse l'argent des *sojeros* –, au lieu-dit Marina Kue, des «*sans-terre*» occupent pacifiquement une propriété dont s'est emparé Blas N. Riquelme, ex-président du Parti colorado (qu'il a représenté au Sénat de 1989 à 2008) et propriétaire des soixante-dix mille hectares de la société Campos Morumbí. Nul n'ignore que les quelque mille hectares disputés à Marina Kue ont appartenu à l'armée paraguayenne jusqu'à la fin de 1999 et que, le 4 octobre 2004, le décret n°3532 les a déclarés «*d'intérêt social*» et



transférés à l'Indert. Pourtant, le 15 juin 2012, trois cent vingt-quatre policiers lourdement armés font irruption afin de déloger – pour la septième fois en dix ans! – la soixantaine de paysans présents à ce moment-là dans le campement qu'ils ont installé.

Que se passe-t-il ensuite? «*On voulait de la terre et on a eu une guerre*», soupire M^{me} Martina Paredes, membre de la Commission des familles des victimes de Marina Kue, qui a perdu un frère. Ce 15 juin, après un premier coup de feu, une intense fusillade se déclenche, au cours de laquelle onze paysans et six membres des forces de l'ordre perdent la vie. Aujourd'hui encore, on ignore qui a tiré en premier. «*J'ai parlé avec certains policiers, confie M^{me} Paredes, ils n'en savent pas plus que nous*.» L'un des dirigeants paysans de Marina Kue, Vidal Vega, a annoncé qu'il allait témoigner sur ce qu'il savait de la présence d'infiltrés et de *matones* de Campos Morumbí sur les lieux du massacre; il a été assassiné le 16 décembre 2012. En outre, le film réalisé par un hélicoptère de la police, qui a survolé en permanence la scène des événements, a mystérieusement disparu.

La présence de femmes et d'enfants dans le campement ôte tout crédit à l'hypothèse d'une embuscade tendue aux forces de l'ordre par les paysans. Il n'empêche... Le 22 juin 2012, M. Lugo, accusé d'avoir attisé la violence contre les grands propriétaires terriens, est destitué au terme d'un «*jugement politique*» de vingt-quatre heures – quand, selon l'article 225 de la Constitution, il aurait dû disposer de cinq jours pour organiser sa défense. Ce qui, au-delà des arguties, s'appelle un coup d'Etat.

M. Franco ayant enfin réussi à s'emparer du pouvoir, son gouvernement désactive immédiatement la commission indépendante nommée pour enquêter sur les événements de Marina Kue avec l'assistance de l'Organisation des Etats américains (OEA). Et il ne faut attendre qu'une semaine pour que, par décret, sans aucune procédure technique, l'introduction du coton génétiquement modifié soit autorisée. Au cours des mois suivants, sept autres variétés de maïs et de soja transgéniques s'y sont ajoutées.

Selon la formule consacrée, les élections du 22 avril 2013 marquent le «*retour à la normale*» du Paraguay, qui, après le *golpe* (putsch), avait été exclu du Marché commun du Sud (Mercosur), de l'Union des nations sud-américaines (Unasur) et de la Communauté d'Etats latino-américains et caraïbes (Celac). Lorsqu'il prend effectivement ses fonctions de chef de l'Etat, le 15 août, au nom du Parti colorado, M. Horacio Cartes, l'homme le plus riche du pays – qui a pour principal conseiller le Chilien Francisco Cuadra, ex-ministre et porte-parole d'Augusto Pinochet –, se déplace, du palais du gouvernement à la cathédrale, à bord de la



«*Parmi eux, il y a de tout, constate l'économiste Luis Rojas. Des Brésiliens "pur jus" ; des naturalisés ; des enfants de la deuxième et de la troisième génération. Mais, qu'ils aient ou non des papiers paraguayens, tous maintiennent une forte relation avec leur nation d'origine*.» Dans des districts où toutes les radios et les télévisions émettent en portugais, ils s'expriment dans cette langue, ont leurs propres écoles, leurs églises, demeurent économiquement très liés aux entreprises du pays voisin. «*Nous, on ne voit pas ça d'un bon œil*, nous confie M. Isebiano Diaz, paysan d'un *asentamiento* (colonie agricole) du département de Caazapá, résumant le sentiment de sa communauté et de bien d'autres. *Ils mettent de drôles d'idées dans la tête des gens*.»

Xénophobie ? «*Il y a rejet*, admet M. Rojas, *mais c'est très complexe : alors que les paysans sont abandonnés, les Brasiguayos sont très présents dans les milieux d'affaires qui les spolient*.» En effet, si, en tant que telle, la communauté brésilienne s'implique peu dans la vie des partis politiques, elle fait énergiquement pression quand elle estime ses intérêts affectés ou menacés. Et elle obtient gain de cause, forte de l'appui inconditionnel des cercles dirigeants. «*A moyen terme, considère M. Alderete, ses territoires se convertiront en enclaves brésiliennes en terre paraguayenne*.» Si ce n'est déjà fait...

M. L.

Chevrolet Caprice décapotable blanche qu'utilisait Stroessner en son temps. Donnant le ton de son futur mandat lors d'un déjeuner de travail auquel participent «*cent vingt*» (*La Nación*), ou «*trois cents*» (*ABC Color*, page 2), ou «*quatre cents*» (*ABC Color*, page 3) «*chefs d'entreprise nationaux et étrangers enthousiastes*», il promet qu'il ne tolérera pas «*que les investisseurs soient maltraités par les fonctionnaires*».

Deux jours plus tard, provoquant des torrents d'indignation médiatique, cinq gardes privés de l'*estancia* (10) Lagunita sont exécutés par la mystérieuse Armée du peuple paraguayen (EPP), un groupuscule – plutôt qu'une guérilla – auquel on attribue trente et un enlèvements et assassinats depuis 2006, dans des zones difficiles d'accès des départements de Concepción et de San Pedro, les plus pauvres du pays. L'enquête révèle que l'une des victimes, Feliciano Coronel Aguilar, un sous-officier de la police, dirigeait en sous-main, sur son «*temps libre*», l'entreprise de sécurité San Jorge, chargée de la surveillance de l'*estancia*. De son côté, sur Facebook, l'EPP affirme que ses cibles «*faisaient partie d'un groupe parapolicier qui a tué vingt paysans*». Ce que confirme implicitement l'ex-député colorado Magdaleno Silva : «*Il faut enquêter sur la véritable activité de l'entreprise de sécurité San Jorge* (11). » Le père Pablo Caceres, du diocèse de Concepción, affirme quant à lui : «*Ces types qui sont morts, ces gardes de sécurité, dont on nous dit qu'ils sont de pauvres travailleurs, étaient en réalité des matones* (12). »

Perquisitions nocturnes par des militaires encagoulés

En avril 2010, le président Lugo, régulièrement accusé d'avoir des liens avec l'EPP, avait décrété l'état d'exception pendant un mois pour tenter de l'éradiquer – sans résultat probant – dans quatre départements. Le 22 août dernier, à une vitesse météorique, le Congrès adopte une loi permettant à M. Cartes d'ordonner des opérations militaires sans, cette fois, devoir déclarer l'état d'exception. La police nationale passe sous le contrôle opérationnel des militaires qui se déploient dans les départements de San Pedro, Concepción et Amambay, appuyés par des hélicoptères et des blindés – pour en finir avec un mouvement d'opposition certes armé, mais dont les effectifs ne suffiraient pas à former deux équipes de football?

Sur la communauté de Tacuatí Poty, pour ne prendre que ce seul exemple, règne une atmosphère de fin du monde. Dans cet *asentamiento* de sept cents familles encerclées par le soja, on s'est beaucoup battu, d'abord pour la terre, puis pour le centre de santé, l'école, le collège, l'eau potable, le chemin. C'est à huit kilomètres de là qu'un riche *terrateniente*, Luis Lindstrom, a été enlevé entre juillet et septembre 2008 par l'EPP, libéré contre une rançon de 130 000 dollars, puis assassiné le 31 mai 2013 par deux francs-tireurs supposés appartenir à la «*guérilla*». Accusé de constituer l'un des camps de base de la subversion, Tacuatí Poty vit l'enfer des perquisitions nocturnes et sans mandat menées par des militaires encagoulés, des intimidations, des fausses preuves semées par la police dans les habitations de ceux qu'elle a décidé d'inculper, des détentions suivies de mises en examen sans autres éléments – dans les cas de MM. Ireneo Vallejos, Damacio Miranda et Gustavo Cardozo – que les déclarations, fantaisistes et contradictoires, d'un couple au comportement plutôt trouble et d'une gamine de 6 ans...

«*Les gens ont peur, s'alarme M^{me} Victoria Sanabria. On n'a confiance ni dans la justice ni dans les institutions qui devraient protéger nos droits. Les accusés sont des pères de famille, des gens qui se lèvent à 5 heures du matin pour travailler dur. Comme par hasard, ce sont aussi des dirigeants. On pense que le fond du problème, c'est notre terre. Dans notre ignorance, c'est ce qu'on perçoit. En décapitant les dirigeants, ils pensent en finir avec nous*.»

Il s'agit là, somme toute, d'un grand classique latino-américain. Une plaie non soignée finit par s'infecter. Des groupes, petits ou grands, condamnables ou non, se radicalisent. Le pouvoir dit «*démocratique*» pousse des cris d'orfraie et, lançant l'ordre de capturer les présumés coupables, criminalise en priorité... les mouvements sociaux. Pour le plus grand profit, dans le cas du Paraguay, des *sojeros*.

MAURICE LEMOINE.

(8) Lire Renaud Lambert, «*Au Paraguay, l'«élite» aussi a voté à gauche*», *Le Monde diplomatique*, juin 2008.

(9) Antigua-et-Barbude, Bolivie, Cuba, Dominique, Equateur, Honduras (jusqu'au coup d'Etat de 2009), Nicaragua, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Venezuela.

(10) Ferme pratiquant l'élevage bovin.

(11) *E'a*, 21 août 2013.

(12) Radio Nanduti, Asunción, 6 septembre 2013.

« Brasiguayos » honnis ou adorés

ENVIRON 19 % du territoire national paraguayen, soit 7,7 millions d'hectares (32 % du total des terres arables), sont aux mains de propriétaires étrangers. Et quelque 4,8 millions d'hectares appartiennent à des Brésiliens, essentiellement dans les zones frontalières de l'Alto Paraná, d'Amambay, de Canindeyú et d'Itapúa (1). C'est ce qu'indique une étude effectuée à partir du recensement agraire de 2007-2008 et menée par MM. Marcos Glauser, de l'organisation BASE Investigaciones sociales, et Alberto Alderete, du Service juridique intégral pour le développement agraire (Seija).

Deux périodes ont favorisé l'arrivée de ceux qu'on a baptisés *Brasiguayos* («*Brésiguayens*», de nationalité brésilienne ou paraguayenne, ou les deux à la fois). Les lois permettant de vendre les terres publiques ont été approuvées après la guerre contre la Triple Alliance qui, de novembre 1864 à mars 1870, a opposé une coalition composée du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay au Paraguay – avec des conséquences désastreuses pour ce dernier. Ensuite, dans les années 1970, marquées par le faible coût du foncier, il était d'autant plus facile de procéder à une déforestation sauvage que le dictateur Alfredo Stroessner n'avait rien à refuser à ses homologues du pays voisin.

Le processus se poursuivra lorsque se substituera à la «*dictature*», en 1989, la «*dictamolle*» : les colons brésiliens, avec dans leurs bagages l'agriculture mécanisée, constitueront le fer de lance de la généralisation du soja. Ils monteront les entreprises de l'*agronegocio* les plus importantes et... entrèrent en conflit direct avec les paysans locaux.

En matière de «*domestication*» des populations, les nouveaux venus ont été à bonne école dans leur pays (2) : «*La grande majorité arrive avec la "mentalité de la frontière", pour faire fortune facilement, et s'impose par la violence, bousculant les coutumes, les normes, les règles environnementales... sans parler des lois du travail*», dénonce M. Miguel Lovera, ex-président du Service national de qualité et de santé des végétaux et des semences (Senave). Bien qu'ils emploient peu de main-d'œuvre du fait de la mécanisation des cultures, ces colons, dont les propriétés vont d'une centaine d'hectares aux cent quarante mille hectares du «*roi du soja*» Tranquilo Favero, infligent souvent à leurs travailleurs un régime de semi-esclavage. «*Ils ont leur propre service de sécurité*, précise M. Jorge Lara Castro, ministre des affaires étrangères de l'ex-président Fernando Lugo. *Mais, souvent, ils utilisent des paysans locaux comme matones [gardes privés], pour un peu d'argent*.» En prise directe avec ses militants de terrain, M^{me} Esther Leiva, coordinatrice nationale de l'Organisation de lutte pour la terre (OLT), se montre plus précise : «*Si vous passez sur leurs terrains, ils peuvent vous tirer dessus*.»

(1) *ABC Color*, Asunción, 22 août 2013.

(2) Lire «*Le Brésil des hommes marqués pour mourir*» et «*Les nouveaux forçats du travail-esclave au Brésil*», *Le Monde diplomatique*, respectivement décembre 1990 et août 1993.

Tourisme chamanique

Lauréat 2013 du prix de la « meilleure destination gastronomique mondiale », le Pérou entend devenir une puissance reconnue dans le domaine du tourisme. Attirés par le patrimoine culturel et la géographie singulière du pays, les visiteurs recherchent parfois d’autres expériences. Comme la prise d’une substance hallucinogène consommée en Amazonie : l’ayahuasca.

PAR JEAN-LOUP AMSELLE *

DEPUIS quelques décennies, l’Amazonie péruvienne voit affluer un nombre croissant de touristes venus du monde entier à la recherche d’un breuvage hallucinogène, l’ayahuasca. Cette substance, absorbée sous le contrôle de chamans, est censée provoquer des visions et guérir diverses maladies. Le tourisme chamanique est devenu une industrie, un phénomène de mode qui a largement investi l’espace public et les médias des pays occidentaux. On ne compte plus les témoignages sur les aventures psychédéliques de ceux qui, pour des raisons mystiques ou médicales, se rendent au Pérou afin d’y consommer cette potion magique.

Faute de statistiques officielles, il est impossible de quantifier ces flux touristiques par ailleurs très difficiles à repérer, puisque la plupart des voyages se font individuellement, dans des lieux dispersés à l’intérieur d’une zone géographique très vaste. On peut estimer à plusieurs centaines, voire davantage, le nombre de touristes chamaniques se rendant en Amazonie péruvienne chaque année. Ils viennent d’Europe, des Etats-Unis, mais également d’autres pays d’Amérique latine comme l’Argentine ou le Chili.

* Anthropologue, directeur d’études à l’Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) et auteur de *Psychotropiques. La fièvre de l’ayahuasca en forêt amazonienne*, Albin Michel, Paris, 2013.

Dans des campements nommés *lodges* ou *albergues*, situés dans la forêt, à proximité des centres urbains d’Iquitos, de Pucallpa ou de Tarapoto, les chamans accueillent les visiteurs pour des périodes allant de quelques jours à plusieurs mois. Le logement, qui bien souvent met en scène une nature « sauvage » par le biais d’échantillons de flore et de faune amazoniennes, offre dans le même temps des conditions de confort de type occidental. Ainsi, le site Internet de Blue Morpho, situé à proximité d’Iquitos et dirigé par le chaman nord-américain Hamilton Souther, vante le charme de la « jungle amazonienne » tout en garantissant les meilleures conditions d’hygiène et de sécurité (1).

Le développement du tourisme centré sur l’ayahuasca s’inscrit dans le cadre d’une filière économique qui, en amont comme en aval du chamanisme proprement dit, combine plusieurs phases et acteurs conférant de la valeur au breuvage. On distinguera dans un premier temps les propagateurs de la foi, qui s’expriment par le biais de toute une série de supports et d’organismes : livres, journaux, magazines, films, documentaires, vidéos, sites Web, directions régionales du tourisme péruviennes, associations françaises de type spiritualiste et New Age s’intéressant aux « recherches sur l’extraordinaire » (2), etc. Ceux-là promeuvent une croyance en

l’existence de plantes « enseignantes » ou « directrices » qui se situe dans le prolongement des idées romantiques relatives à la puissance de la voyance, du surnaturel et de la médecine holistique. La diffusion de ces idées s’appuie également sur les écrits d’illustres adeptes de la prise de substances hallucinogènes, qu’ils soient anciens – Antonin Artaud, Aldous Huxley, Allen Ginsberg, William Burroughs, Carlos Castaneda – ou contemporains, comme Amélie Nothomb (3) et Vincent Ravalec (4). Mais c’est surtout l’essayiste Jeremy Narby et le cinéaste Jan Kounen qui ont relayé la vulgate chamanique, contribuant à drainer vers l’Amazonie des masses de touristes.

Dans son livre *Le Serpent cosmique, l’ADN et les origines du savoir* (5), Narby établit un rapprochement entre la structure

« Un marché où foisonnent les bonimenteurs »

C’EST seulement depuis une vingtaine d’années que, avec le développement du tourisme, le terme de *shaman* a supplanté celui de *curandero* pour désigner les guérisseurs de la forêt amazonienne du Pérou. Les quelques grands chamans liés au développement de ce secteur se présentent comme péruviens ou étrangers, autochtones ou métis. Peu importe : loin d’être figées, ces catégories leur servent essentiellement à se positionner sur le marché de l’ayahuasca. Si M. Arévalo appartient à l’ethnie shipibo, réputée pour le pouvoir de ses chamans, certains de ses confrères sont métis ou nord-américains. On trouve même parmi eux un médecin français, M. Jacques Mabit, connu pour soigner dans son centre thérapeutique Takiwasi de Tarapoto des toxicomanes européens et péruviens.

Les grands opérateurs, ou entrepreneurs chamaniques, réalisent de confortables profits en accueillant les touristes à des tarifs très élevés (de 50 à 170 dollars par jour) qui contrastent avec les faibles salaires accordés aux chamans et aux

des chromosomes et le « serpent cosmique » – l’anaconda –, censé être une vision accompagnant de façon quasi systématique la prise d’ayahuasca. Le documentaire de Kounen *D’autres mondes*, lui, associe un reportage sur l’univers de l’ayahuasca en Amazonie péruvienne (en particulier au sein de la communauté shipibo) et des interviews de chercheurs accréditant l’idée que les hallucinations procurées par cette substance sont « avérées » et qu’elles ont devancé certaines découvertes scientifiques (6). Du même réalisateur, *Blueberry*, œuvre cinématographique librement adaptée de la bande dessinée de Jean Giraud (qui, décédé en 2012, était lui aussi un adepte des états modifiés de conscience), met en scène M. Guillermo Arévalo, l’un des principaux entrepreneurs chamaniques péruviens, qui joue le rôle d’un chaman (7).

employés péruviens travaillant dans ces campements (8).

On distingue trois sortes de visiteurs. Les « mystiques » viennent en Amazonie pour s’amuser et avoir à leur tour des visions de jaguar ou d’anaconda. Les touristes médicaux, eux, se rendent dans ces centres pour guérir de maux de toutes sortes, tant physiques (cancer, sclérose en plaques, sida, etc.) que psychiques. Ce groupe comporte des malades en phase terminale pour qui l’Amazonie représente la dernière chance. Mais ce qui constitue le fonds de commerce de ces centres, c’est la guérison du « stress », véritable maladie de l’Occident selon les chamans. « *Vous autres, Occidentaux, avez la richesse ; nous, chamans péruviens, avons la sagesse* », nous ont déclaré plusieurs d’entre eux ; ce qui revient à considérer que c’est en fait le Sud qui soigne le Nord. Le coût des soins de santé s’élevant progressivement pour les personnes âgées en Occident, on pourrait imaginer que l’Amazonie devienne peu à peu une vaste maison de retraite médicalisée...

C’est en tout cas dans cette direction que s’orientent un certain nombre d’opérateurs ayant décidé d’abandonner le tourisme de l’ayahuasca pour édifier des hôpitaux alternatifs offrant toute une palette de soins étiquetés « traditionnels ».

Dernière grande catégorie : ceux qui souhaitent apprendre la médecine de l’ayahuasca afin de devenir chamans à leur tour. Nombre de grands centres ne se contentent plus d’accueillir des touristes. Ils forment également sur de longues périodes des adeptes qui, une fois initiés à la médecine des plantes « enseignantes » amazoniennes, se vouent à la transmission du savoir de leur maître en s’installant comme « médecins végétalistes » dans le monde entier. Ils dirigent alors vers les centres thérapeutiques d’Amazonie péruvienne ceux qui cherchent à résoudre des problèmes psychiques, organiques ou de dépendance à des drogues diverses.

Ces réseaux de phytothérapeutes forment ainsi des sortes de sectes, et c’est à ce titre que le chamanisme amazonien centré sur l’ayahuasca s’est attiré les foudres d’organismes publics ou privés, comme la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes [9]) ou l’association Psychothérapie vigilance. Ces organismes

(1) Lire le dossier « Tourisme, l’industrie de l’évasion », *Le Monde diplomatique*, juillet 2012.

(2) Notamment l’Institut de recherche sur les expériences extraordinaires (Inrees).

(3) « Amélie Nothomb : ouvrir les portes de la perception », *Inexploré*, n° 17, Inrees, Paris, janvier-mars 2013.

(4) Vincent Ravalec, Mallendi et Agnès Paicheler, *Bois sacré. Initiation à l’iboga*, Au diable Vauvert, Vauvert, 2004.

(5) Jeremy Narby, *Le Serpent cosmique, l’ADN et les origines du savoir*, Georg, Genève, 1997.

(6) « D’autres mondes. Jan Kounen », www.youtube.com

(7) *Blueberry, l’expérience secrète*, DVD, UGC Vidéo, 2005.

(8) Une secrétaire de l’un de ces centres déclare gagner 250 dollars par mois.

(9) « Rapport annuel 2009 », Miviludes, www.miviludes.gouv.fr

DES SUBSTANCES ET DES USAGES

Protéger les savoirs

Acteurs majeurs dans la protection de la biodiversité, les peuples autochtones détiennent des ressources génétiques mais aussi des savoirs traditionnels qui intéressent les industries de l’« économie verte » : pharmacie, cosmétique, agriculture ou encore fabricants d’aliments. Ces savoirs sont aujourd’hui soumis à une logique de marché appuyée par les offices de brevets, qui soutiennent leur mise en banque.

PAR CLARA DELPAS
ET PIERRE WILLIAM JOHNSON *

LONGTEMPS marginalisés ou intégrés de force à la « communauté internationale », les peuples autochtones ont eu du mal à faire entendre leur voix dans les discussions concernant la protection de la biodiversité. Ce n’est qu’en 1992 que l’Organisation des Nations unies (ONU) a reconnu qu’ils avaient un « rôle vital à jouer dans la gestion de l’environnement et le développement, du fait de leur connaissance du milieu et de leurs pratiques traditionnelles » (extrait du principe 22 de la déclaration de Rio).

Leurs savoirs ont parallèlement acquis une forme de reconnaissance officielle de

la part de la communauté scientifique. Ainsi, le rapport de l’Evaluation des écosystèmes pour le millénaire de 2005 (1) souligne leur pertinence, et la seconde partie du cinquième rapport du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), à paraître en mars 2014, sollicite explicitement leur contribution.

Le recensement des savoirs traditionnels semble répondre à un objectif louable : éviter qu’ils ne se perdent, et y puiser des ressources pour répondre à des problèmes planétaires dans des domaines aussi variés que la perte de la biodiversité, la santé, la lutte contre la désertification ou le réchauffement climatique. La création en 2010 par l’Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture (Unesco) d’un Institut international du savoir traditionnel (Itknet) près de Florence, en Italie, s’inscrit dans cette

démarche. Au cœur de ce projet, la constitution d’une banque mondiale informatisée des savoirs traditionnels (TKWB) vise à les mettre à la disposition de la communauté scientifique. Pour autant, l’accès n’en sera pas libre : son contenu est protégé par la législation internationale sur la propriété intellectuelle et réservé aux utilisateurs habilités.

Au-delà de leur intérêt pour la résolution de problèmes planétaires, ces savoirs concernent toute une gamme de substances et de produits – fibres, colorants, conservateurs, huiles, parfums, poisons animaux ou végétaux, médicaments et semences... – susceptibles d’intéresser l’industrie, avide de protection par

des brevets ou d’autres formes de droits de propriété intellectuelle (DPI).

Simultanément à la déclaration de Rio – sans pouvoir contraignant –, l’article 8j de la convention onusienne sur la diversité biologique (CDB), adoptée fin 1993, demande à chaque pays signataire de respecter, préserver et maintenir les « connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones présentant un intérêt pour la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique », d’en favoriser l’« application sur une plus grande échelle » avec l’accord et la participation de leurs dépositaires et d’encourager le « partage équitable des avantages découlant de leur utilisation ».

Traque des brevets abusifs

CET article 8j reconnaît donc les connaissances traditionnelles comme des ressources valorisables économiquement. Peu après, les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (Adpic), constitutifs de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) – née en 1995 –, imposent aux Etats signataires la mise en place de systèmes de protection intellectuelle de type brevet ou de type sui generis. Depuis, les organisations non gouvernementales (ONG), les pays du Sud et émergents et les communautés indigènes critiquent cet article, au motif qu’il légitime l’accès « gratuit » aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels des pays qui ne se seraient pas dotés d’une législation nationale pour en réguler l’accès.

Un groupe de travail chargé de fournir aux parties des avis sur les moyens de mettre en œuvre cet article 8j a été créé à l’occasion de la 4^e conférence des parties de la CDB à Bratislava, en 1998. Au même moment, l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), organisme pourtant onusien, s’alliait à l’OMC pour étendre les bénéfices des droits de propriété intellectuelle liés aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels à de « nouveaux groupes cibles » tels que les peuples indigènes. Or ceux-ci sont nombreux à refuser cette approche, et quittent très fréquemment les négociations faute de pouvoir se faire entendre. C’est donc surtout pour empêcher que des sociétés commerciales ne déposent des brevets abusifs (biopiraterie ou

« mésappropriation », en langage onusien) que certains pays du Sud ou émergents comme l’Inde, la Chine ou le Pérou ont commencé à établir des registres nationaux informatisés.

L’Inde a été la première nation à organiser une telle mise en banque de ses savoirs traditionnels, pour la plupart consignés par écrit depuis plusieurs siècles. Elle comptait ainsi se protéger de la biopiraterie dont elle fut victime dès les années 1990 : des brevets illégitimes sur le riz basmati, le curcuma ou le margousier (*neem*), déposés par des sociétés étrangères, lui interdisaient d’en maîtriser le commerce. « *En 2001, le gouvernement a décidé de rendre accessibles ces savoirs aux offices de brevet* », rappelle M. Vinod Kumar Gupta, directeur de la Traditional Knowledge Digital Library (TKDL), en systématisant par exemple les formulations des plantes dont l’usage est lié à ces savoirs. Deux cent soixante-sept mille entrées y sont aujourd’hui accessibles aux seuls examinateurs de brevets.

L’outil informatique permet, par le simple traçage des consultations de la base par les examinateurs de brevet, de repérer les cas litigieux. La TKDL a ainsi pu obtenir l’annulation ou le retrait des brevets abusivement demandés par l’industrie pharmaceutique. La base est assurément moins coûteuse en temps et en argent que

* Respectivement journaliste scientifique, auteure de *Chroniques de la biopiraterie*, Omniscience, Montreuil, 2012 ; et chercheur en économie écologique, expert auprès du Parlement européen sur le protocole de Nagoya, auteur de *Biopiraterie. Quelles alternatives au pillage des ressources naturelles et des savoirs ancestraux ?*, Charles Léopold Mayer, Paris, 2012.

DE GUÉRISON OU D’ILLUMINATION

en Amazonie péruvienne

dénoncent les méfaits d’un chamanisme New Age dénaturé qui endoctrinerait les individus et les placerait sous la coupe de charlatans. Pour M. Guy Rouquet, président de Psychothérapie vigilance, *« le chamanisme est devenu un marché où foisonnent les bonimenteurs, les illusionnistes et les aigrefins, au grand dam de ceux qui, autochtones ou étrangers, souhaitent sauvegarder des savoirs et sagesse immémoriaux pour le bien de leurs propres peuples comme pour celui de la planète (10) »*.

Plusieurs actions en justice ont été intentées à des réseaux français qui orientaient des candidats au « voyage » vers les

centres amazoniens. Ces procès ont abouti en 2008 à l’interdiction définitive de l’ayahuasca, substance désormais considérée en France comme un stupéfiant. Ces critiques présupposent néanmoins l’existence d’un chamanisme traditionnel paré de toutes les vertus qui a fait l’objet d’une mise en patrimoine culturel par le gouvernement péruvien. La position de celui-ci est particulièrement ambiguë, puisqu’il défend d’un côté un usage « authentique » de l’ayahuasca, tel qu’il serait encore pratiqué par les « communautés natives » d’Amazonie, tout en encourageant le développement du tourisme axé sur cette substance, avec tous les risques que cela comporte.

Viols, arrêts cardiaques, décès consécutifs à l’absorption du breuvage... L’un des « accidents » qui ont eu le plus d’écho dans les médias français est la mort du trapéziste handicapé Fabrice Champion, survenue en 2011 au centre Espiritu de Anaconda d’Iquitos. Des versions contradictoires circulent à propos de ce décès brutal, les uns incriminant M. Arévalo, les autres le disculpant en mettant en avant les imprudences commises par le sportif.

Les événements fâcheux se produisant de temps à autre posent problème aux autorités péruviennes, qui voient dans le tourisme de l’ayahuasca une manne financière – impossible à estimer – et cherchent

donc à réglementer la profession de chaman, ainsi qu’à s’assurer que les personnes venant au Pérou pour y consommer l’ayahuasca ont une condition physique leur permettant de supporter l’absorption de la substance.

Du fait du développement économique de cette région, la prise de l’ayahuasca, qui n’était anciennement pratiquée que par quelques groupes autochtones de la forêt amazonienne, et uniquement à certains moments de leur vie sociale, notamment l’initiation des chamans, s’est diffusée au cours des dernières décennies à d’autres groupes (métis, étrangers), au détriment de l’usage d’autres substances psychotropes autrefois massivement utilisées lors de rites sociaux et à des fins thérapeutiques, comme le tabac. Pour les touristes qui se rendent en Amazonie ou qui l’absorbent dans les pays occidentaux où sa consommation est tolérée (Belgique,

Pays-Bas, Portugal, etc.), cette plante dotée d’un « esprit » se serait hissée au rang de nouvelle religion, se substituant aux vieilles croyances et fournissant un dérivatif vers un monde extrahumain, ici végétal.

En isolant l’individu de l’univers social ambiant, en l’orientant vers son moi intérieur et en le connectant exclusivement à l’« esprit » de la plante, le chamanisme amazonien représente peut-être une nouvelle forme de dépolitisation. En cela, il jouerait un rôle analogue à toutes les techniques psychologiques qui ont pour effet de normaliser le sujet, de le faire rentrer dans le rang. Le tourisme de l’ayahuasca est sans doute promis à un bel avenir dans le cadre du déclin des « grands récits » et de la floraison des spiritualités New Age qui reprennent les grands thèmes du romantisme comme la voyance ou la communication avec les êtres disparus.

Montée de l’irrationnel

AU fondement de ce courant, il y a l’idée que l’homme est à l’étroit dans le monde et qu’il doit se tourner vers d’autres univers. Il s’agirait donc de nous débarrasser de la gangue scientifique et technique qui nous enveloppe et de nous montrer plus sensibles aux influences spirituelles et cosmiques, voire aux propriétés cachées des minéraux, des végétaux et des animaux. Entrer en contact avec le cosmos, capter l’énergie spirituelle qui se déplace de l’Inde vers les Amériques indiennes, tel paraît être l’ordinaire du chamanisme et du tourisme New Age, qui reproduit la figure romantique du bris du monde matériel comme moyen d’accès à l’univers spirituel.

Dans les années 1960-1970, certains ont voulu voir dans la prise de LSD par les hippies une forme d’émancipation vis-à-vis d’une société conservatrice. L’absorption d’ayahuasca relèverait d’une quête similaire. Mais, dans un cas comme dans l’autre, ne s’agit-il pas pour certains individus de trouver le moyen de s’adapter

à un monde insatisfaisant, plutôt que de le changer ?

Le tourisme chamanique centré sur l’ayahuasca témoignerait ainsi d’une montée de l’irrationnel, qui, s’il puise ses racines dans un passé lointain, se fait de plus en prégnant dans la mesure où il apparaît en phase avec le capitalisme d’aujourd’hui. On a pu qualifier ce dernier de « tardif » ; on pourrait également le définir comme « addictif », pour insister sur ses multiples capacités de séduction des individus (par opposition aux citoyens ou aux acteurs politiques), que celles-ci soient purement symboliques, dans le cadre de la consommation de masse, ou qu’elles s’appuient sur l’absorption de substances hallucinogènes comme l’ayahuasca.

JEAN-LOUP AMSELLE.

(10) Entretien avec Guy Rouquet, *Bulles*, n° 108, Union nationale des associations de défense des familles et de l’individu victimes de sectes (Unadfi), Buchelay, 4^e trimestre 2010.



AGENCE VU

JUAN MANUEL CASTRO PRIETO. – Chez le maître Jampi, Huasao (Pérou), 2013

QUI SUSCITENT LA CONVOITISE DES INDUSTRIELS

des peuples autochtones

les procédures juridiques de contestation : M. Gupta rappelle ainsi qu’« entre 1996 et 2005 le procès en biopiraterie du riz basmati a coûté 1,5 million de dollars en frais d’avocats. La TKDL a permis de traiter mille cent demandes litigieuses en dix ans, avec seulement 3 millions de dollars de salaires ! ».

Le Pérou, lui aussi, consigne depuis 2002 les savoirs de tradition exclusivement orale dans divers registres. Ces banques nationales semblent exemplaires : à New Delhi, en mars 2011, une conférence internationale de l’OMPI a même été consacrée à « l’utilisation de la TKDL comme un modèle de protection des savoirs traditionnels ». Cependant, les risques de piratage informatique ne sont pas inexistant : « Plusieurs tentatives d’accès illicite bien identifiées ont déjà eu lieu », confie M. Gupta.

Mais qu’en est-il du statut des banques de savoirs développées auparavant à l’initiative d’ONG ou d’institutions académiques ? Certaines peuvent viser au partage d’une connaissance jugée utile à tous, comme la Plant Resources of Tropical Africa (Prota), établie par une fondation néerlandaise sans but lucratif, qui donne librement accès sur Internet à l’usage de quelque sept mille plantes d’Afrique tropicale, ou encore le réseau Honey Bee, en Inde, qui recense depuis le début des années 1990 les savoirs locaux traditionnels et paysans et maintient une base de données de plantes médicinales. La Traditional Ecological Knowledge - Prior Art Database (TEK-PAD), base de données sur les savoirs écologiques traditionnels élaborée par l’Association américaine pour l’avancement des sciences (AAAS), recense

pour sa part toute la documentation en ligne tombée dans le domaine public concernant les savoirs autochtones et les utilisations d’espèces végétales.

Du fait de l’antériorité des publications, le contenu de ces bases accessibles sur

Internet suffirait à s’opposer à toute mésappropriation. Mais leur nombre – plus d’une centaine, selon un recensement exhaustif de l’OMPI remontant à 2002 – en rend la consultation systématique par les examinateurs de brevets difficilement envisageable.

Une chambre forte au pôle Nord

EN 2010, la CDB a abouti au protocole de Nagoya, qui fixe les modalités du partage des avantages liés à l’exploitation des ressources génétiques associées à des savoirs traditionnels. Ce protocole élargit par son article 2 la définition des ressources génétiques à tous leurs dérivés (extraits de plantes), mais amoindrit dans son article 7 la notion de « consentement préalable en connaissance de cause » des communautés autochtones et locales. Il laisse ainsi aux Etats dont celles-ci relèvent le pouvoir d’autoriser l’exploitation de ces ressources. Aujourd’hui, seuls une dizaine de pays se sont dotés de droits sui generis réglementant l’accès à ces savoirs. Faute de législation internationale, les entreprises continuent d’avoir toute latitude pour négocier avec les communautés, toute liberté pour collecter leurs savoirs et développer des produits brevetables qui s’en inspirent.

Ainsi, les laboratoires Expanscience, membres de l’Union pour le biocommerce éthique (Union for Ethical BioTrade, UEBT), un consortium privé qui précise à sa façon les obligations des entreprises face à la CDB, annoncent fièrement

Brandissant l’épouvantail de la perte de biodiversité, réelle ou redoutée, les instances onusiennes ont encouragé depuis les années 1970 la constitution de collections naturalistes (conservatoires botaniques,

collections muséales et banques de semences), tout en confiant définitivement leur gestion aux Etats signataires du protocole de Nagoya. Dès 2008, une banque mondiale de semences, la Svalbard Global Seed Vault, a été construite au pôle Nord norvégien. Y sont stockés trois millions d’échantillons, soit l’équivalent d’environ mille cinq cents banques de semences disséminées à travers le monde. Cette chambre forte mondiale est conçue pour résister à un cataclysme planétaire, mais ne restera jamais accessible qu’à ses seuls déposants-propriétaires : les membres du Global Crop Diversity Trust (fondations Gates et Rockefeller, et des industries semencières).

La dernière recommandation proposée par les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la Corée du Sud au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), qui s’est réuni fin avril 2013, est la mise en place d’un portail Internet sécurisé et géré par l’OMPI unifiant toutes les banques nationales de savoirs traditionnels. Or les peuples indigènes contestent que les Etats, qui ne reconnaissent pour la plupart même pas leurs droits, soient habilités à décider du devenir de leurs connaissances.

Pour contrer les mécanismes de DPI auxquels sont soumises les semences du marché, Jack Kloppenburg, professeur de sociologie environnementale à l’université du Wisconsin, a élaboré un modèle de protection et de diffusion des ressources génétiques et des savoirs associés contenus dans les semences : la General Public License for Plant Germplasm, sur le modèle de la licence qui protège les logiciels libres dans l’informatique.

Les peuples indigènes sont cependant loin de tous souhaiter que leurs savoirs soient placés dans le domaine public. Le Caucus des peuples autochtones a ainsi déclaré lors de la dernière réunion de l’IGC : « Le domaine public est une sorte de pompe qui, avec le temps, peut contribuer à la dépossession des ressources génétiques et autres héritages culturels qui sont le cœur de notre identité, (...) à éroder les différences et les identités culturelles. Il peut devenir un vecteur d’assimilation. »

« Faire entrer leurs modes de gestion des connaissances dans le débat international sur les connaissances et la propriété intellectuelle reste un défi épineux », constate Daniel Robinson, professeur à l’Institut australien des études environnementales et ancien consultant à l’ONU (2). Mais d’autres mécanismes de protection sont envisageables : « Les protocoles bioculturels communautaires [PBC] sont des pistes intéressantes », indique-t-il. Expérimentés avec succès au Kenya, en Colombie, en Inde, au Pakistan et en Afrique du Sud, les PBC, financés par le Programme des Nations unies pour l’environnement (PNUE) et par plusieurs fondations, visent à faciliter l’expression des savoirs et leur mode de gestion. Ils leur permettent ainsi d’être échangés et de s’enrichir mutuellement, à l’opposé de la version figée de l’OMPI.

CLARA DELPAS
ET PIERRE WILLIAM JOHNSON.

(2) Daniel Robinson, « Biopiracy and the innovations of indigenous peoples and local communities », dans Peter Drahos et Susy Frankel (sous la dir. de), *Indigenous Peoples' Innovation : Intellectual Property Pathways to Development*, Australian National University, Canberra, 2012 (disponible en ligne).

Lecteur attentif ou désinvolte, tu trouveras plus bas un extrait remonté (différent donc du livre original) de "Lune l'envers". Il s'agit d'une bande dessinée d'anticipation, ou alors de S.F., mais comme on dirait "Science Fantasmagique". Nous sommes ici dans la situation paradoxale et coutumière d'un ouvrage qui décrit une autre époque que la sienne, et qui pourtant finit par être le reflet de son temps. J'ai traversé deux années et demie avec mes personnages et, peu avant la rédaction de ces quelques lignes, je les ai quittés. Mon opinion à leur sujet et au sujet de leurs actes est confuse. Ce que je sais, c'est qu'ils vivent et meurent dans un monde où l'on ne sait pas pourquoi on travaille, ni même ce qu'il advient du produit de ce travail. Ce monde est celui des animaux humains. Blaise.

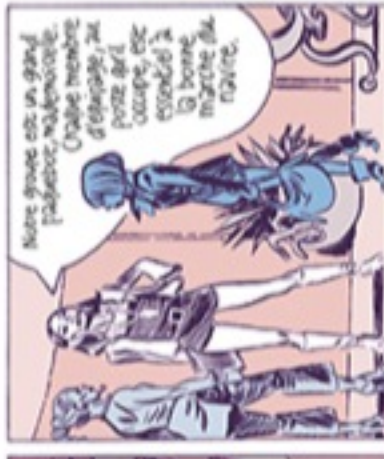
présente

LUNE L'ENVERS

Lune l'envers
Blutch
Dargaud

Parution le 24 janvier 2014
Prix, 14,99 €
56 pages





Rendez-vous manqué de la gauche

Votée en décembre à l'Assemblée nationale, la loi sur les métropoles constitue le dernier avatar des institutions intercommunales apparues dans le sillage des réformes de décentralisation. Censées rapprocher les élus des citoyens, ces structures fonctionnent en fait dans une grande opacité. L'esprit de consensus qui y règne estompe les clivages politiques et permet la confiscation du débat au profit d'une technicisation de l'action publique.

PAR **FABIEN DESAGE**
ET **DAVID GUÉRANGER ***

LA commune, cellule de base de la démocratie. Qui n'a pas entendu ou repris à son compte cette idée aujourd'hui largement admise ? Les chiffres semblent parler d'eux-mêmes : le nombre d'élus municipaux oscille autour d'un demi-million, soit 99 % des élus en France. Issus des trente-six mille six cent quatre-vingts communes du pays – plus que celles du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Italie réunis –, ils assureraient un travail de représentation politique « au plus près des citoyens ». Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer l'attachement des Français à l'institution municipale, sans cesse réaffirmé au gré des sondages. Si les arguments ne sont pas nouveaux, ils ont été consacrés par les nombreuses lois de décentralisation adoptées depuis trente ans, le plus souvent sans débat politique.

Dernière en date, la loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (1), examinée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale en décembre, ne fait pas exception à la règle : elle est passée presque inaperçue. Destinée à « aménager », « ratio-

naliser » et « moderniser » l'action publique locale, elle poursuit l'œuvre entreprise par les lois-cadres de 1982 et 1985, puis approfondie par la mise en place de l'intercommunalité à partir de 1992 (*lire l'encadré*) et par la réforme des collectivités territoriales en 2010.

La décentralisation semble ainsi largement insensible aux alternances politiques. Quel parti s'opposerait à la nécessité de « rapprocher la décision du citoyen » ? Qui contesterait aux élus locaux – et en premier lieu aux maires – la défense d'une citoyenneté et d'un « lien démocratique » mis à mal au niveau national ? Cet unanimisme assourdissant connaît toutefois une exception : le Front national (FN), qui a beau jeu de monopoliser la critique de la décentralisation en dénonçant la « gabegie » financière, le renforcement des « baronnies » et des « féodalités » locales, ou encore l'« éclatement » du cadre national (2). La critique est d'autant plus confortable que le parti, qui ne comptait que soixante-dix élus après les élections municipales de 2008 (3), est faiblement implanté dans les exécutifs locaux.

Qui n'a pas son tramway ou son écoquartier ?

POURQUOI les principales formations de gauche, dont le Parti communiste français (PCF), Europe Ecologie - Les Verts (EELV) et le Parti socialiste (PS), ont-elles déserté le champ de la critique, l'abandonnant à l'extrême droite ? Comment se sont-elles converties à ce qui s'est avéré une conception du local globalement dépolitisée, centrée sur la défense des

« territoires » ? Répondre à ces questions oblige à esquisser une histoire aux allures d'« étrange défaite ».

Cette histoire renvoie d'abord à un mouvement de professionnalisation du métier politique (4) qui a largement bénéficié des débouchés offerts localement. Ainsi, les carrières électives associent de manière toujours plus étroite mandats locaux et mandats nationaux. Les premiers permettent non seulement d'accéder aux seconds, mais aussi de limiter la portée des défaites nationales. Que seraient devenus M^{me} Martine Aubry ou M. Alain

* Respectivement maître de conférences en science politique à l'université Lille-II, et chercheur en science politique, enseignant à l'Ecole des Ponts. Auteurs de *La Politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Editions du Croquant, Bellecrombe-en-Bauges, 2011.



JACQUES VILLEGÉ. – « Lille, rue de Roubaix », de la série « Décentralisation », 1991

Juppé après leur échec aux élections législatives de 2007 sans leurs mandats respectifs de maire de Lille et de Bordeaux ? Rappelons également que des personnalités politiques aussi « centrales » qu'un Raymond Marcellin (dernier ministre de l'intérieur du général de Gaulle) ou, plus près de nous, un François Fillon, un Jean-Marc Ayrault ou une Marylise Lebranchu (actuelle ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique) sont avant tout des élus locaux. L'image – pourtant canonique – d'un Etat jacobin sied bien mal à ce que sont devenues les élites de la V^e République.

Toute réforme des institutions locales est ainsi déterminée par ces carrières politiques qui offrent la possibilité de cumuler et d'enchaîner les mandats locaux et nationaux. Non parce qu'un hypothétique réformisme gouvernemental achopperait face au conservatisme des élus locaux, mais plutôt parce que leurs intérêts corporatifs sont représentés au cœur de l'appareil gouvernemental et intégrés toujours plus précocement dans le processus législatif. Ces élus peuvent ainsi neutraliser les dispositions qu'ils jugent les plus menaçantes, comme le regroupement des communes sans leur consentement ou la création d'une circonscription électorale intercommunale. Cette neutralisation s'opère bien évidemment au Sénat, mais aussi, en marge du débat parlementaire, grâce au lobby très actif des associations d'élus locaux, à commencer par la puissante Association des maires de France, qui, au-delà des étiquettes partisans, veille depuis près d'un siècle sur leurs intérêts. La régularité avec laquelle les présidents de la République et les premiers ministres se rendent à son congrès annuel permet de mesurer son influence.

Dans ces conditions, l'issue des réformes de décentralisation se joue moins dans les rapports de forces entre formations partisans que dans les compromis entre les intérêts catégoriels des professionnels de la politique. Ainsi, lorsque le socialiste Jean-Pierre Bel, président du Sénat depuis 2011, organise en 2012 des Etats généraux de la démocratie territoriale – ouverts par le

président de la République lui-même –, deux propositions sont mises en avant à l'issue des « débats » : la simplification administrative et le renforcement du statut de l'élu...

La gestion locale elle-même n'est pas épargnée par la dépolitisation partisane. Comment ne pas constater la similitude des programmes d'action publique dans de nombreuses villes, indépendamment de la majorité au pouvoir ? Quelle agglomération n'a pas – ou ne veut pas – son tramway, son centre de congrès, son grand stade de football ou son écoquartier ? Laquelle des métropoles françaises n'entend pas attirer

les classes moyennes supérieures ou les classes créatives, axer son développement sur l'économie de la connaissance ou encore devenir capitale européenne de la culture ? Hier, les divers domaines d'action pouvaient constituer des bannières idéologiques : la sécurité et l'aide aux entreprises d'un côté ; l'élargissement de l'offre culturelle et la « participation des habitants » de l'autre. Aujourd'hui, ils sont banalisés et revendiqués par tous. Ainsi, après avoir fait ses armes dans des communes dirigées par la droite (Avignon, Nice, Orléans) et par le PS (Dijon, Lyon, Strasbourg), la vidéosurveillance a gagné des villes communistes comme Saint-Ouen.

A l'abri des regards

ET POURTANT, la standardisation des politiques locales n'a pas toujours été la règle. Pour mémoire, on peut mentionner les époques, pendant l'entre-deux-guerres et jusqu'aux « trente glorieuses », du socialisme puis du communisme municipal, qui furent à l'origine de politiques audacieuses en matière de santé, de logement, d'action culturelle, d'assistance aux chômeurs, de constitution de caisses de grève, etc. La construction de cités-jardins à Suresnes, à Châtenay-Malabry ou à Villeurbanne entendait par exemple répondre à la crise du logement dans les banlieues populaires. De même, à Roubaix, les mesures visant à améliorer la vie quotidienne ouvrière par la construction d'écoles, de services d'hygiène et de santé, ainsi que d'un sanatorium, d'une piscine et de bains municipaux, apparaissaient comme des enjeux centraux de la concurrence entre les élites socialistes et les représentants patronaux. On se souviendra également de la décennie 1970 et de la stratégie du nouveau Parti socialiste, qui fit des communes un tremplin pour accéder ensuite aux responsabilités nationales.

Comment expliquer dès lors que des élus de la gauche s'accommodent de l'uniformisation relative des politiques municipales ? La réponse implique, sans ordre de préférence, la sélection sociale croissante des élites locales de gauche, de moins en moins issues des classes populaires (*lire l'article ci-contre*) ; la professionnali-

sation de l'action publique municipale et sa prétendue technicisation ; l'intensification des échanges entre institutions, permettant la circulation des fameuses « bonnes pratiques » ; le poids de certaines contraintes financières acceptées au nom du pragmatisme ; l'affaiblissement des structures de contrôle externe des élus locaux, parmi lesquelles les partis politiques. On voudrait également développer ici une autre hypothèse, moins souvent étudiée : celle du développement d'espaces politiques fermés où prévalent l'entre-soi, le petit nombre et le huis clos, plutôt que l'assemblée, l'hétérogénéité, la publicité, le débat.

La multiplication et le renforcement, ces vingt dernières années, des structures de coopération intercommunale ont joué un rôle majeur dans la dépolitisation du local. Le mode de scrutin de ces instances, dont les élus sont désignés par les conseils municipaux, concentre en général les critiques. Cependant, l'opacité qui y règne est loin de se réduire à cette question et repose, plus fondamentalement, sur le monopole accordé aux maires : aucune décision, en particulier si elle concerne leur commune, ne saurait être prise sans leur accord. Pour être en mesure d'exercer un contrôle, ils préemptent les postes d'un exécutif intercommunal qui prend souvent une allure d'armée mexicaine. Des maires de toutes les formations politiques – de

(1) Ce nouveau type de groupement de communes vient s'ajouter aux trois types de communautés (urbaines, d'agglomération, de communes) déjà existants. En théorie, les métropoles sont dotées de compétences supplémentaires sur leur territoire, qu'elles prennent pour l'essentiel aux départements (action sociale, routes départementales) et aux régions (promotion touristique).

(2) Communiqué de presse du Front national, 4 mars 2012.

(3) Chiffres établis d'après le « Répertoire national des élus ». Le secrétaire national du parti, M. Steeve Briois, en revendique cent soixante-dix.

(4) Lire Rêmi Lefebvre, « Faire de la politique ou vivre de la politique ? », *Le Monde diplomatique*, octobre 2009.

Qu'est-ce que le « marché transatlantique » ?

GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

DRACULA CONTRE LES PEUPLES

Patrick Le Hyaric

Directeur de l'Humanité
Député au parlement européen

EXCLUSIF : Le marché de négociation de la commission européenne (détails d'usage national)

Voici le livre qui révèle en exclusivité le texte sur lequel la Commission européenne négocie, depuis le 6 juillet dernier, avec le gouvernement des USA, dans le secret absolu, la création d'un « marché unique transatlantique ».

La Commission européenne et le gouvernement refusent de mettre ce texte à disposition du grand public.

Dans ce livre, il est décrypté, disséqué, pour mieux en comprendre les enjeux :

- D'où vient ce projet ?
- Qui est à la manœuvre ?
- Au service de qui ?

Dans ce livre, textes et citations à l'appui, Patrick Le Hyaric démontre comment les dirigeants européens et américains tentent de mettre au point un système détruisant la démocratie, la souveraineté populaire, le droit à une alimentation de qualité, à la santé, à l'environnement, à l'emploi. C'est Dracula contre les peuples.

À lire. À faire lire !

☐ Je commande « DRACULA CONTRE LES PEUPLES »

Au prix de 6 € + 2 € de frais de port (valable uniquement pour la France métropolitaine) par exemple, soit **8 € x** = €

Nom Prénom

Adresse

Ville Code postal

Tél. fixe Tél. portable

Adresse e-mail

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'Humanité) à L'Humanité service de la diffusion militante, 5, rue Pleyel, immeuble Callopie, 93528 Saint-Denis Cedex



PAR LES TECHNOCRATES

et de la politique locale

L'Union pour un mouvement populaire (UMP) au PCF – y siègent les uns à côté des autres, avec des délégations aux intitulés parfois farfelus : « relation avec le contrôle départemental de gestion », « préemptions, cessions gratuites », « capture et garde des animaux errants, gestion du refuge communautaire »... Et, si le nombre de vice-présidents n'y suffit pas, il existe une pléthore d'instances (commissions, conférences des maires, bureau, bureau restreint) qui permettent aux maires de faire valoir l'intérêt de leur commune à l'abri des regards extérieurs. Dans ces lieux, où il faut satisfaire les intérêts divergents, la recherche du compromis prime sur l'expression des clivages partisans ou idéologiques, aboutissant à une gestion le plus souvent technique.

Le développement de l'intercommunalité apparaît aujourd'hui comme le

Au-delà des grands projets

Si elles voient le jour, ces structures viendront s'ajouter à une kyrielle d'autres, qui participent du même processus d'évidement démocratique : les établissements publics en tout genre, les syndicats mixtes, les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales... Ces organisations satellites assument des pans croissants de l'action publique (dans le domaine des transports, des déchets, de l'aménagement), mais échappent au contrôle démocratique.

Loin de constituer une anomalie ou un cas isolé, l'intercommunalité est emblématique de cette prolifération d'institutions où s'élabore l'action publique, dans un rapport distant aux lieux de délibération démocratique. Des institutions qui, d'un côté, procurent de nombreux avantages à ceux qui les investissent : les indemnités de présence, les remboursements de frais et autres avantages matériels ou symboliques, mais aussi le confort de l'entre-soi et d'une décision à huis clos, sans les habitants ni les militants. De l'autre, les assemblées élues et délibérantes des collectivités locales (conseils municipaux, généraux et régionaux) se trouvent condamnées à entériner la plupart des décisions, réduites à un rôle de chambre d'enregistrement où se tiennent des débats de façade.

L'observation des conseils communautaires en livre la triste illustration. Leur durée, l'heure tardive à laquelle ils se terminent, l'enchaînement de délibérations sans enjeux font naître un sentiment de lassitude : à mesure que l'heure avance, les rangs sont plus clairsemés, les signes d'impatience plus nombreux ; l'attention se relâche et les apartés se multiplient,

corollaire – ou le revers, selon le point de vue – de la décentralisation : dans chaque réforme (5), elle fait l'objet de dispositions spécifiques. L'actuel projet du gouvernement Ayrault instaure les « métropoles », tandis qu'un futur volet doit encore être consacré à l'intercommunalité. Mais à côté de ces métropoles, que penser de l'invention des conférences territoriales d'action publique, petits conclaves d'élus de tous niveaux censés régler entre eux les détails pratiques de la mise en œuvre de la future loi au niveau régional ? Et comment considérer le Haut Conseil des territoires ? Présidé par le premier ministre, composé d'élus locaux (présidents d'exécutifs) et de parlementaires, il serait chargé de la concertation entre l'Etat et les collectivités locales, alors même qu'il existe déjà une institution dévolue à cette fonction, et dont les travaux sont publics : le Sénat.

dans une ambiance de plus en plus goguenarde et dissipée. Les partis politiques de gauche accusent particulièrement le coût de ce fonctionnement : faute d'information, leurs militants se retrouvent privés des moyens d'interpeller leurs représentants ; faute de perspectives offertes aux simples conseillers, la crise des vocations militantes se trouve aggravée et le renouvellement des élites politiques compromis.

Ces dommages démocratiques collatéraux seraient, entend-on, compensés par la « réactivité », la « souplesse », l'« efficacité » qu'apportent à l'action publique ces struc-

tures locales, notamment intercommunales. En fournissant des moyens (humains, fiscaux, financiers) supplémentaires, elles permettraient de mener des politiques mieux ajustées aux besoins de la population et, surtout, du territoire – ainsi unifié et fantasmé. Le regroupement des communes procède de cette logique fonctionnelle : il s'agit de faire (ou de faire mieux) à plusieurs ce qu'on ne pourrait faire (ou ne faire que mal) seul. Et puis, la longue liste des réalisations portées au crédit des collectivités territoriales et de leurs satellites n'en apporte-t-elle pas la preuve éclatante ? Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les collectivités locales ont assuré en 2012 plus de 70 % de l'investissement public.

Le débat mérite pourtant d'être instruit autant à l'aune de ce que les institutions locales font que de ce qu'elles ne font pas. A ce titre, les structures intercommunales affichent un bilan très mitigé. Elles ont certes connu ces dix dernières années une croissance numérique et une extension de leurs prérogatives formelles, au point qu'aucun domaine ou presque ne semble désormais leur échapper, du développement économique aux équipements culturels ou sportifs en passant par les politiques de l'habitat. Ces nouvelles compétences s'ajoutent à des compétences historiques, par exemple en matière de gestion des réseaux (transport, eau, assainissement, voirie) et d'urbanisme.

Les réalisations visibles, parfois très symboliques (le Grand Stade de Lille, le réaménagement piéton du Vieux-Port à Marseille, le Carrousel des mondes marins

Une révolution silencieuse

On appelle intercommunalité le mécanisme institutionnel et politique par lequel plusieurs communes s'associent afin de mener des politiques publiques. Dès la fin du XIX^e siècle, elle apparaît comme une solution par défaut pour des réformateurs désireux de lutter contre les prétendus effets pervers du morcellement communal (dans un pays qui compte plus de trente-six mille communes), mais qui se heurte à la résistance efficace des maires devant tout projet de fusion.

Les structures intercommunales dites « à fiscalité propre » se développent progressivement à partir des années 1960, mais ne se généralisent qu'à partir des années 2000, sous la forme des communautés urbaines (dans les grandes métropoles), des communautés d'agglomération (dans les aires urbaines d'au moins cinquante mille habitants) et des communautés de communes (dans les territoires ruraux). Outre qu'elles prélèvent directement l'impôt, ces structures sont dotées de « blocs de compétences » obligatoires au moment de leur création. Elles sont gouvernées par une assemblée d'élus du second degré dite conseil communautaire, où chaque commune délègue un nombre de conseillers partiellement corrélé à son poids démographique.

Au 1^{er} janvier 2013, 98,3 % des communes françaises étaient regroupées dans un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, représentant 92,1 % de la population française. Mal connue des citoyens, la coopération intercommunale est donc devenue la norme en matière d'action publique locale.

F. D. ET D. G.

Cent dix-sept fois plus de cadres que d'ouvriers

PAR MICHEL KOEBEL *

Les gouvernements et les parlementaires qui, depuis les années 1970, prônent la décentralisation du pouvoir de l'Etat vers les collectivités territoriales fondent une partie de leur argumentaire sur une supposée proximité entre les citoyens et les élus locaux. Mais ces derniers sont-ils réellement plus proches de leurs administrés que leurs homologues nationaux ? Comprennent-ils mieux leurs préoccupations, par exemple ?

Il faudrait pour cela qu'ils les rencontrent régulièrement. Or cette possibilité, fréquente en milieu rural, devient improbable quand la taille de la commune augmente. Conscients du problème, de nombreux maires ont tenté d'institutionnaliser les contacts en développant la « démocratie participative ». Mais des études ont pointé les failles des dispositifs mis en œuvre : quand ils ne se résument pas à de simples opérations de communication politique, ils favorisent essentiellement l'implication d'habitants déjà pourvus de certaines ressources, notamment ceux appartenant aux classes moyennes supérieures (1).

La rareté des rencontres pourrait être compensée par une proximité sociale avec les citoyens. Mais il n'en est rien. Comme leurs collègues nationaux, ces élus forment une élite. D'après le « Répertoire national des élus » établi par le ministère de l'intérieur, plus de 60 % des maires des deux mille quatre cent soixante-quatorze communes de plus de deux mille cinq cents habitants – considérées en France comme des villes – sont des cadres ou appartiennent aux professions intellectuelles supérieures, contre seulement 0,8 % de maires ouvriers, alors que ces deux catégories socioprofessionnelles représentent respectivement 15,6 % et 23,6 % de la population active. Cela revient à dire que les cadres supérieurs sont cent dix-sept fois plus représentés que les ouvriers parmi les maires urbains.

Depuis les lois de décentralisation du début des années 1980, la situation s'est même aggravée : la proportion de maires cadres supérieurs est passée, dans l'ensemble des communes françaises, de 15,1 % à 17,4 %, tandis que celle des ouvriers stagnait autour de 2,2 %. Dans les grandes villes, celles de plus de cent mille habitants, le pourcentage des maires cadres supérieurs et encore actifs (car il y a aussi des retraités qui sont maires !) atteint même 93 %, un chiffre supérieur à celui des parlementaires.

Les employés sont plus nombreux qu'avant : ils représentent 10,2 % des maires ; 16,6 % si l'on ne

prend en compte que les actifs. C'est en grande partie grâce à la loi sur la parité, qui a propulsé des femmes à la tête de certaines municipalités. Mais, là encore, la conquête ressemble plus à un « octroi » : il ne s'agit pratiquement que de petites communes, où le pouvoir est moins important et moins convoité. La proportion des femmes parmi les maires dépasse 20 % dans les communes de moins de cinquante habitants, alors qu'elle franchit à peine la barre des 10 % en moyenne dans les communes de plus de deux mille habitants.

L'âge constitue également un obstacle en matière d'accès aux responsabilités politiques locales : au début de leur mandat, en 2008, la moyenne d'âge des maires actuels était de 57 ans. Seuls 3,7 % d'entre eux avaient moins de 40 ans ; même les députés actuels – avec 7,4 % – sont plus jeunes qu'eux.

Certes, on pourrait arguer que les maires ne sont pas seuls à gouverner, et que les assemblées délibérantes sont plus accessibles. Ce n'est qu'en partie vrai, car les règles de scrutin sont ainsi faites que le pouvoir reste concentré entre les mains d'un quateron formé par le premier magistrat, le premier adjoint (rarement d'autres) et quelques « hauts » fonctionnaires locaux (2), en maintenant l'opposition dans un rôle secondaire, voire inexistant. C'est notamment le cas avec le scrutin à liste bloquée, formule qui s'appli-

communale apparaissent en pointe dans le soutien à des partenariats public-privé. C'est le cas, par exemple, pour la construction du Grand Stade par Eiffage à Lille, portée et soutenue par une vice-présidente communiste chargée des grands équipements sportifs, ou pour la défense du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Dans les deux cas, contre l'avis des militants des organisations locales...

La décentralisation n'est pas démocratique au motif qu'elle rapprocherait mécaniquement la décision du citoyen ou qu'elle favoriserait la proximité. Le maire, les élus locaux ne sont pas naturellement les derniers remparts face à la crise de la démocratie représentative. La « démocratie d'élus locaux » née de la décentralisation a subordonné les politiques locales à des enjeux territoriaux plutôt que sociaux, consensuels plutôt que contradictoires, négociés plutôt que délibérés. Des espaces et des dispositifs démocratiques existent et se développent déjà (démocratie directe, référendum révocatoire, non-reconductibilité...), mais d'autres restent à inventer pour faire vivre les oppositions et les débats. Ce que nous aimerions appeler, en nous inspirant des mots de l'écrivain portugais Fernando Pessoa (6), une « démocratie de l'intranquillité ».

FABIEN DESAGE
ET DAVID GUÉRANGER.

(5) A l'exception des lois-cadres sur la décentralisation de 1982, qui, néanmoins, renvoient à une loi ultérieure sur l'intercommunalité.

(6) Fernando Pessoa, *Le Livre de l'intranquillité*, Christian Bourgois, Paris, 2011.



GALERIE G.-P. & N. VALLOIS, PARIS

JACQUES VILLEGLÉ. – « Finistère », de la série « Décentralisation », 1999

quera désormais dans les communes de plus de mille habitants, contre trois mille cinq cents auparavant, et concernera plus de 84 % de la population française.

Deux raisons principales expliquent le renforcement de la sélectivité sociale. D'abord, la décentralisation a accru les compétences nécessaires à l'exercice des mandats locaux en complexifiant les tâches. En élargissant les prérogatives des maires, elle a également augmenté le nombre de candidats à cette fonction. Par ailleurs, le climat de concurrence généralisée entre territoires, accentué par la crise économique, disqualifie inévitablement ceux qui ne disposent pas des ressources politiques nécessaires pour mener cette bataille, tant médiatique qu'économique.

Or il ne faut pas minimiser les effets de l'appartenance sociale de ceux qui concentrent le pouvoir – fût-il local – sur le contenu même des politiques qu'ils mènent. On peut en outre douter de leur capacité à représenter d'autres catégories de population que la leur, ou que celles qui savent se faire entendre d'eux... et qui sont rarement éloignées de la leur.

(1) Cf. *Le Pouvoir local ou la démocratie improbable*, Editions du Croquant, Bellecroube-en-Bauges, 2006.

(2) « Les hiérarchies du pouvoir local », *Savoir/Agir*, n° 25, Bellecroube-en-Bauges, septembre 2013.

* Maître de conférences à l'université de Strasbourg.

Le temps des jacqueries

(Suite de la première page.)

Le discrédit des responsables politiques y contribue, alimenté par leur incapacité à proposer au pays quelque perspective que ce soit. La médiocrité assumée de leur ambition personnelle n’arrange rien, d’autant que la presse relaie et amplifie leurs cancans et chamailleries. Les « indiscrétions » venimeuses prêtées à M. Sarkozy quand il évoque ses « amis » politiques deviennent un filon journalistique encore plus lucratif que le concours de médisances socialistes contre le premier ministre Jean-Marc Ayrault. Pareil climat alimente un néopoujadisme qui s’épanouit de plus en plus en marge des formations traditionnelles sous la forme de bouffées intermittentes de colère et du bourdonnement incessant des réseaux sociaux (2). Patrons « pigeons », foule traditionaliste de la Manif pour tous, « bonnets rouges » bretons – le tout en moins de dix-huit mois !

La coupure entre élus et électeurs tient pour une part à l’américanisation de la vie politique française : les principaux partis ne sont plus que des machines électorales, des cartels de notables locaux sans autre sève militante qu’une population vieillissante (3). On conçoit que les nouveaux adhérents ne se bousculent pas au portillon, puisque les instruments d’une autre politique semblent avoir été remisés pour l’éternité. Protester contre l’enseignement du genre à l’école ou s’opposer à un péage routier ne change rien, ni aux ressources allouées à l’éducation nationale ni au montant de l’évasion fiscale, mais procure au moins l’occasion de se retrouver ensemble et la

satisfaction de faire céder un ministre. Une semaine plus tard, l’amertume se réinstalle, tant il est patent que rien d’essentiel n’a changé, puisque rien d’essentiel ne dépend plus de quelque ministre que ce soit.

Ni d’ailleurs de l’Elysée. D’emblée, M. Hollande a en effet choisi de tenir le cap qu’il avait promis d’infléchir. En somme, l’enlissement plutôt que l’audace (4). Le reste relève par conséquent du théâtre ou, pour le dire autrement, des automatismes politiques. Sitôt que la gauche arrive au pouvoir, la droite l’accuse de saper l’identité nationale, d’accueillir tous les immigrés et d’estourbir le pays d’impôts. Et puis, lorsque la droite revient aux affaires, elle se récrie dès qu’on lui reproche de conforter les privilèges. Et rappelle à ses concurrents redevenus (presque) révolutionnaires qu’ils ont parfois eux-mêmes impulsé une politique plus libérale que la sienne : « *Au fond, s’offusqua M. François Fillon, alors premier ministre, lors d’un débat l’opposant en février 2012 à la dirigeante socialiste Martine Aubry, je suis blessé quand j’entends dire que nous avons favorisé les riches. Quand vous étiez ministre [entre 1997 et 2000], le capital était imposé de dix points de moins qu’aujourd’hui. Quand vous étiez ministre, les impôts sur le revenu ont baissé. Nous taxons le capital, nous avons pris des décisions que vous n’avez jamais prises sur les stock-options, sur les bénéfices des traders, sur les retraites chapeaux. (...) En 2000, M. Fabius [alors ministre de l’économie] avait abaissé la fiscalité sur une partie des stock-options* » (5).

Une presse de droite délirante

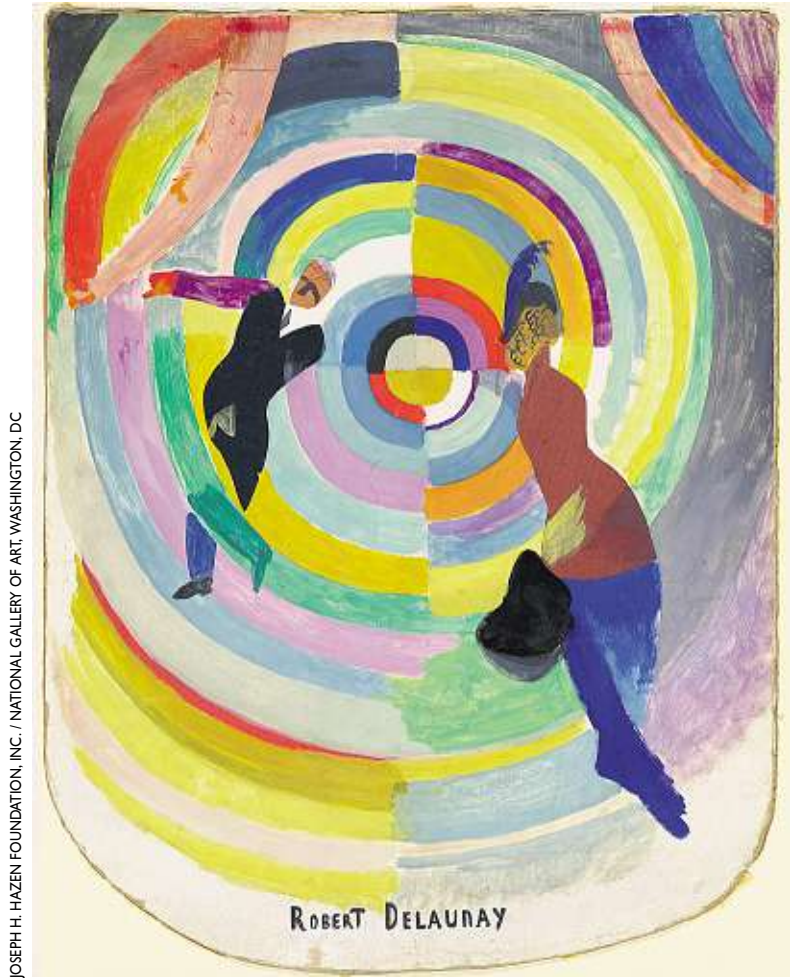
Dix ans plus tôt, M. Laurent Fabius reprochait à un ministre des affaires sociales nommé François Fillon de ne pas relever suffisamment le salaire minimum. Et ce dernier lui répliquait aussitôt : « *En 1999, vous n’avez pas augmenté le smic. En 2000, vous n’avez pas augmenté le smic. Et, en 2001, vous avez apporté un coup de pousse au smic de 0,29 %.* » Il n’y aura pas non plus de « coup de pousse » en janvier 2014... Mêmes acteurs, mêmes discours, même logique : pour prévoir, ayez bonne mémoire. A l’échéance du mandat de M. Hollande, le « monde de la finance » redeviendra sans doute le « véritable adversaire » des socialistes français. Mais aujourd’hui, et de l’aveu même d’un ministre, Bercy sert de tanière au lobby bancaire.

La droite serait cependant folle si elle concédait en ce moment que les socialistes ne font que reprendre les orientations de MM. Sarkozy et Fillon, elles-mêmes verrouillées par des traités européens que les uns et les autres ont négociés et signés. Par conséquent, depuis dix-huit mois, la France a peur, les prisons se vident, les immigrés prolifèrent, les riches s’enfuient. En lisant *Le Figaro*, vous apprendrez que M. Hollande a provoqué le « plus grand exode de forces vives depuis l’abolition de l’édit de Nantes par Louis XIV » (27 novembre 2012). Vous découvrirez aussi que « *le gouvernement Ayrault a décidé d’ouvrir grand la porte de l’assistanat à des gamins* » afin de les « *former* » de manière à ce qu’ils attendent tout de l’Etat et qu’ils soient, *ad vitam aeternam, des assistés* » (9 octobre 2013). Vous saurez enfin que,

« *comme les bons élèves, qui sont souvent la cible des railleries de leurs petits camarades, l’homme blanc et hétérosexuel pourrait bientôt être obligé dans notre pays de se cacher* » (éditorial du 13 décembre 2013). Halte au feu !

Plongée dans ce bain-marie, la fraction la plus éruptive de la droite se reproche amèrement son absence de poigne quand elle tenait la barre du pouvoir. Et jure de redresser le cap sitôt qu’elle la reprendra. Là encore, le scénario est connu, puisque c’est celui des années 1983-1986, lesquelles virent la percée du Front national. A l’époque, le virage néolibéral des socialistes accabla une partie de leur électorat populaire ; interprétant ce virage comme l’aveu qu’une politique de gauche avait précipité le pays dans l’abîme, la droite exigea une embardée vers la société de marché ; les socialistes fustigèrent alors la radicalisation de leurs adversaires et, faute de pouvoir défendre leur (maigre) bilan économique et social, popularisèrent le thème « Au secours, la droite revient ! ». Les propos xénophobes de quelques caciques conservateurs, le hurvari que déchaînèrent leurs tentations d’alliances avec l’extrême droite firent le reste en saturant l’espace public. Pendant ce temps – mais plus discrètement –, les entreprises délocalisaient et les inégalités se creusaient.

Demain, la thérapie de choc... Dans un entretien aux *Echos*, M. Jean-François Copé, président de l’Union pour un mouvement populaire (UMP), a annoncé le programme de son parti : « *La suppression des trente-cinq heures, une baisse*



JOSEPH H. HAZEN FOUNDATION, INC. / NATIONAL GALLERY OF ART, WASHINGTON, DC

ROBERT DELAUNAY. – « Drame politique », 1914

massive des impôts adossée à une baisse des dépenses publiques. (...) Personne ne peut comprendre que le régime des intermittents continue de coûter 1 milliard ! A-t-on besoin d’autant de chaînes de télévision publiques ? Autre exemple : nous sommes, avec l’aide médicale d’Etat, le seul pays en Europe qui continue de couvrir à 100 % les frais médicaux des clandestins. (...) La dépense publique représente aujourd’hui 57 % du PIB [produit intérieur brut]. Il faudrait revenir à la moyenne de la zone euro, autour de 50 % du PIB. (...) Cela représente une économie de 130 milliards, à réaliser sur plusieurs années » (6). » M. Copé chercherait-il à faire passer la politique des socialistes pour une politique de gauche ?

M. Ayrault ne lui facilite pas la tâche, puisqu’il vient de promettre que l’intégralité du mandat présidentiel serait marquée par l’austérité : « *Nous allons réaliser 15 milliards d’économies en 2014, mais il faudra continuer au même rythme en 2015, en 2016, en 2017* » (7). » Les dépenses publiques avaient augmenté en moyenne de 1,6 % par an pendant le quinquennat de M. Sarkozy. Les socialistes se sont fixé comme objectif de limiter leur croissance à... 0,2 % pendant les trois prochaines années. Peuvent-ils faire autrement quand les autorités européennes de tutelle de la France ne manquent jamais de lui rappeler que « *le redressement des comptes publics ne peut plus reposer sur la hausse des impôts* » (8) ?

Le tableau n’est pas plus reluisant sur le front de la production et de l’emploi. Le gouvernement prétend rétablir la santé et la compétitivité extérieure des entreprises nationales sur un marché libre et non faussé. Comment ? D’une part, en favorisant « *une politique volontariste pour alléger le coût du travail* » (M. Hollande). D’autre part, en imposant à l’ensemble de la population un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) destiné à financer un crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi (CICE) aussi fastueux (20 milliards d’euros) que généreusement distribué à toutes les entreprises, sans contrepartie d’embauches. En somme, des salariés moins payés et plus imposés aideront leurs employeurs. Y compris les géants de la distribution, qui

n’affrontent aucune concurrence internationale et qui ploient sous les profits (9).

S’il devient vraiment inutile de reprocher à cette politique son caractère peu socialiste, on peut au moins souligner qu’elle ne réalise pas les objectifs qu’elle s’est fixés. Faute de pouvoir dévaluer sa monnaie, la France cherche à améliorer sa compétitivité grâce à une politique d’austérité budgétaire et de réduction du « coût du travail » – c’est-à-dire des salaires (10). Mais l’« amélioration de l’offre », péniblement acquise en pesant ainsi sur le pouvoir d’achat des ménages, est aussitôt reperdue à cause de la réévaluation de l’euro par rapport à l’ensemble des autres monnaies (6,4 % en 2013). De toute façon, il faut avoir la foi chevillée au corps pour imaginer qu’un pays dont la croissance est nulle, la demande intérieure déprimée,

« Combattre ou trahir »

Si la question de la monnaie unique passionne la gauche anticapitaliste (13), elle ne fait pas l’objet d’un réel débat chez les socialistes. Pourtant, y compris dans leurs rangs, perce parfois le désir de retrouver une porte de sortie, une souveraineté, une espérance. Peu avant de devenir ministre, M. Benoît Hamon résumait ainsi le « dilemme de la gauche : combattre ou trahir » (14). Son gouvernement ne combat pas.

Et c’est précisément ce qu’on peut lui reprocher, davantage encore que son absence de réussite. Car une équipe plus pugnace eût affronté d’énormes difficultés : une Europe dans laquelle les forces progressistes sont faibles, découragées, et les normes libérales et monétaristes toujours plus contraignantes ; un mouvement social qui parvient d’autant moins à sortir des limbes qu’aucune force politique influente ne l’y encourage ; un taux de syndicalisation abyssal (7,6 % en France) ; des socialistes européens qui gouvernement tantôt à droite, tantôt avec la droite dans plus de la moitié

plusieurs des principaux clients européens en voie de paupérisation, pourrait « *inverser durablement la courbe du chômage* » alors même qu’il taille dans ses dépenses publiques. Un pari de ce genre a déjà été tenté au début des années 1930 par Herbert Hoover aux Etats-Unis, Pierre Laval en France – avec le succès que chacun sait.

Quand, à partir de 1983, la gauche a rendu les armes sur les questions économiques et rompu le lien avec son histoire révolutionnaire, elle a tenté d’y substituer une utopie européenne, universaliste et antiraciste, un mélange d’Erasmus et de « Touche pas à mon pote » décliné par une camarilla d’artistes et de journalistes. A présent, ces leviers sont cassés ; ils sentiraient le procédé. Avec M. Hollande, au moins, aucun maquillage, aucune espérance, rien d’autre qu’un discours de comptable tirailé entre les attentes de son électorat qui a cru – une dernière fois ? – qu’avec les socialistes « *le changement, c’est maintenant* » et les exigences de ses cerbères financiers, qu’il doit sans cesse convaincre qu’il mène « *une politique crédible* », car « *tout signe de défaillance serait sanctionné* » (11). Mais quand le seul progrès escompté consiste à dépenser moins que la droite, la gauche est morte.

Le Front national s’engouffre dans cette panne d’espoir. Nul n’attend de lui qu’il améliore un état des choses qu’il se propose de dynamiter. Mais son extériorité revendiquée au système, son volontarisme, le caractère radical de ses propositions, rendent son offre politique attirante. Y compris sur les questions européennes. Ce n’est donc pas par hasard qu’un ancien ministre de droite et vice-président de l’UMP, connu pour son ambition et son souci de la mise en scène, a pris à son tour des libertés avec le consensus de Bruxelles. Et proposé de ramener l’Europe utile à un « *noyau dur* » de huit membres « *qui incorpore la France, l’Allemagne, les pays du Benelux, l’Italie, sans doute l’Espagne et le Portugal, mais pas tellement plus* ». « *Avec le Royaume-Uni d’un côté, les pays d’Europe centrale de l’autre*, précisa même M. Laurent Wauquiez, *on n’arrive plus à faire avancer l’Europe*. (...) *Il y a trop de pays différents avec des règles sociales différentes* » (12). » Or la même remarque vaudrait pour l’euro, camisole uniforme d’économies hétéroclites.

des pays de l’Union. Il n’empêche : désormais, escompter que les milieux dirigeants des autres pays se ravisent et mesurent les risques économiques et démocratiques du cours « austéritaire » qu’ils ont imposé revient à attendre le Messie. Et scruter tous les « dérapages » des forces conservatrices afin de pouvoir les accuser de « faire le jeu de l’extrême droite » équivaut à accepter que cette dernière devienne peu à peu maître du jeu.

Dans ces moments où le fatalisme et l’attente d’une inversion des courants dominants retardent le travail de la reconquête intellectuelle (15) et celui de la mobilisation politique, il n’est en définitive d’autre recours que la construction d’une coalition sociale confiante et conquérante. Enhardie en dépit de tout, parce que, comme l’a rappelé Glenn Greenwald, qui prit le risque de publier les révélations de M. Edward Snowden sur l’espionnage américain, l’histoire montre que « *le courage est contagieux* ».

SERGE HALIMI.

Abonnez-vous à la version numérique sans engagement de durée

A partir de 3,60 € par mois

Vous recevrez tous les mois un courriel d'alerte dès qu'un nouveau numéro est disponible en version électronique.

Accès Internet, tablettes, smartphones et liseuses. Feuilletez le journal en ligne, téléchargez le numéro au format e-book (epub, iPad, Kindle) ou PDF.

Retrouvez nos offres sur Internet

www.monde-diplomatique.fr/abojournal

Calendrier des fêtes nationales

1^{er}-31 janvier 2013

1 ^{er}	CUBA	Fête nationale
	HAÏTI	Fête de l'indépend.
	SOUDAN	Fête de l'indépend.
4	BIRMANIE	Fête de l'indépend.
26	AUSTRALIE	Fête nationale
	INDE	Fête nationale
31	NAURU	Fête nationale

(2) Cf. Cécile Cornudet, « Ces politiques qui veulent faire oublier qu’ils le sont », *Les Echos*, Paris, 10 décembre 2013. Lire aussi Razmig Keucheyan et Pierre Rimbart, « Le carnaval de l’investigation », *Le Monde diplomatique*, mai 2013.

(3) Lire Rémi Lefebvre, « Faire de la politique ou vivre de la politique ? », *Le Monde diplomatique*, octobre 2009.

(4) Lire « L’audace ou l’enlissement », *Le Monde diplomatique*, avril 2012.

(5) « Des paroles et des actes », *France 2*, 2 février 2012.

(6) *Les Echos*, Paris, 10 décembre 2013.

(7) Entretien aux *Echos*, 19 novembre 2013.

(8) Entretien de M. Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne (BCE), au *Journal du dimanche*, Paris, 15 décembre 2013.

(9) Lire Martine Bulard, « Social-défaitisme à la française », *Le Monde diplomatique*, avril 2013.

(10) Lire Christine Jakse, « Vous avez dit “baisser les charges” ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2012. Le 17 décembre 2013, interrogé par RMC-BFM sur la décision gouvernementale de ne pas réévaluer le salaire minimum, M. Benoît Hamon, ministre délégué de l’économie sociale et solidaire et de la consommation, a expliqué : « Pour favoriser l’emploi, il faut faire en sorte que le coût du travail ne pèse pas trop sur la compétitivité des entreprises. »

(11) Entretien de M. Pierre Moscovici, ministre de l’économie et des finances, au *Journal du dimanche*, 19 août 2012.

(12) BFM-RMC, 3 décembre 2013.

(13) Lire Frédéric Lordon, « Sortir de l’euro ? », *Le Monde diplomatique*, août 2013.

(14) Benoît Hamon, *Tourner la page. Reprenons la marche du progrès social*, Flammarion, Paris, 2011, p. 23.

(15) Lire « Stratégie pour une reconquête », *Le Monde diplomatique*, septembre 2013.

AU GRAND JEU DES NATIONALITÉS

« Communauté imaginée » selon l'historien Benedict Anderson, la nation est souvent analysée en termes subjectifs, et l'appartenance nationale perçue comme relevant de l'ordre du ressenti : on se « sent » – davantage que l'on n'est – français, mexicain, algérien ou japonais. Cette approche néglige pourtant un facteur prépondérant : la

citoyenneté est ancrée dans la loi, codifiée juridiquement par le pouvoir politique. Droit du sol (simple, double ou différé), droit du sang (inconditionnel ou limité à un certain nombre de générations), naturalisation, attribution par mariage, etc. : chaque Etat est libre de définir comment il octroie la nationalité, avec parfois des injustices flagrantes (*lire ci-dessous*).

Femmes arabes, l'égalité bafouée

PAR WARDA MOHAMED *

« J'AI RENCONTRÉ Guillaume, un Français, en 1996. Il effectuait son service civil et étudiait au Liban. Depuis, nous ne nous sommes plus quittés », raconte Lina (1), une architecte libanaise de 40 ans. Pourtant, cette relation n'a pas été simple. « J'étais musulmane et lui chrétien. Nous ne pouvions pas nous marier ici, puisque le mariage civil n'existe pas. Je l'ai donc épousé à Chypre, en 2000. » Le couple déclare ensuite son union aux autorités libanaises et françaises à Beyrouth. Lina obtient la nationalité française au bout d'un an, mais ils restent au pays du Cèdre. Guillaume s'y plaît, même si les contraintes administratives pèsent sur leur vie : il doit renouveler son permis de séjour tous les ans. « Toutes les démarches sont lourdes. Cela me rend malade », confie ce consultant immobilier de 45 ans.

En 2004, quand leur premier fils voit le jour, Lina découvre que ce n'était rien à côté de ce qui les attendait : « Mon enfant, né au Liban d'une mère libanaise, a besoin d'un permis de séjour, comme s'il était étranger ! » Car le Liban, tout comme, dans le monde arabe, le Koweït, le Qatar, la Syrie, Oman, le Soudan ou la Somalie, n'autorise pas les mères à transmettre leur nationalité à leurs enfants. Sauf si le père est inconnu.



Désormais, le couple, qui a deux fils, doit faire face aux interrogations de l'ainé : « Je suis quoi ? Pourquoi n'ai-je pas de passeport libanais ? » Pour Lina, « il est injuste de répondre : "Tu es libanaise, mais pas autant que les autres" ». Le père se dit « frustré » pour ses fils, qui n'auront accès ni à l'école publique, ni au système de santé, ni à la propriété ou à la création d'entreprise, ni à certaines professions. Et ce non-statut est héréditaire.

Zeynab, dont la vie est narrée dans le documentaire *All for the Nation*, réalisé en 2011 par Carol Mansour, n'a même pas de papiers d'identité. Elle est née et a grandi au Liban, mais son père, égyptien, est décédé avant de l'enregistrer en Egypte. Elle n'existe donc pas dans les registres de l'Etat libanais. Pis, sa mère a dû placer ses enfants dans un orphelinat : sans nationalité, aucun droit, pas d'école gratuite, rien.

Dans le même documentaire, Adel, un avocat égyptien marié à une Libanaise avec qui il a deux fils, raconte son expulsion du Liban. Il évoque aussi la manne financière du permis de séjour pour le Liban : gratuit pour le Français Guillaume, mais pas pour lui. Surtout, son octroi peut être refusé. Ces maris et pères ont alors quelques jours pour quitter le territoire et leur famille.

Dans les vingt-deux pays membres de la Ligue arabe (2), la question de la nationalité recouvre son attribution par filiation ou par mariage, la naturalisation, la double nationalité, l'abandon de la nationalité pour en acquérir une nouvelle, le droit du sol et du sang. Les femmes y sont les plus lésées par les codes de la nationalité. D'ailleurs, s'ils ont ratifié en 1981 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedaw), ces pays ont presque tous émis des réserves sur l'article 2, qui concerne les mesures à mettre en place, et sur l'article 9, qui évoque la transmission de la nationalité aux enfants.

Des associations militent donc pour l'égalité des droits. Les hommes peuvent en effet transmettre leur nationalité à leurs épouses étrangères et à leurs enfants, où qu'ils naissent. Les étrangères qui épousent des Arabes ont davantage de droits que les locales mariées à des non-nationaux, et moins de contraintes.



C'est le cas de M^{me} Susie Khalil, qui a rencontré M. Adnan Khalil en 1977, à l'université d'Arizona. Elle est américaine, a 25 ans. Lui est né et a grandi à Djedda. Douze ans plus tard, elle l'épouse. Ils ont un fils, Adam, qui obtient automatiquement la nationalité saoudienne, bien qu'il soit né aux Etats-Unis et n'ait jamais vécu dans le royaume. Trente ans après leur rencontre, ils emménagent à Djedda. Susie a le droit de prendre la nationalité, mais n'a pas lancé la procédure : « Cela offre des avantages dont je peux me passer. Ma situation n'est pas aussi délicate que celle des Saoudiennes mariées avec des non-Saoudiens », dit-elle, consciente de son statut privilégié. Toutefois, elle s'interroge : « Que se passerait-il pour moi si quelque chose arrivait à mon époux ? »

Au terme de longues négociations et de campagnes de sensibilisation transnationales, certaines législations ont évolué. Depuis l'opération « Ma nationalité », le permis de séjour libanais n'est plus à renouveler chaque année, mais tous les trois ans ; et, en mars 2012, pour la première fois, le conseil des ministres a mis la question à l'ordre du jour. En outre, depuis respectivement 2005 et 2006, les non-nationaux mariés avec des Algériennes ou des Irakiennes peuvent acquérir la nationalité, de même que leurs enfants. L'acquisition de la nationalité de la mère est possible depuis 2008 au Maroc et en Egypte – un droit confirmé par la Constitution rédigée après la destitution de M. Mohamed Morsi, qui devrait être soumise à référendum ce mois-ci –, et depuis 2010 en Tunisie et en Libye – parfois sous certaines conditions, comme le fait que l'homme soit musulman.

M^{me} Amina Lotfi, présidente nationale par intérim de l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), décrit un « long processus, entamé il y a une vingtaine d'années ». Cette amélioration est liée à des réformes plus larges dans tous les domaines (justice, travail, etc.), et surtout à la révision du code de la famille, la *moudawana* (3). « Ce sont les femmes qui ont alerté les associations sur cette violence institutionnelle. » Un mémorandum a été présenté à la commission nommée par le roi pour la révision de la *moudawana*. Dès 2001, des consultations et une campagne de grande ampleur ont été menées. « Face à la levée de boucliers des mouvements conservateurs, les associations ont formé une coalition. Nous avons créé le "printemps de l'égalité" en 2002. Nous avons donc eu un "printemps" avant le printemps arabe », glisse M^{me} Lotfi. En 2007, le code de la nationalité datant de 1958 est enfin révisé par le gouvernement. La campagne aura duré plus de sept ans.

Cette réforme a changé la vie d'Amina, une Marocaine de 51 ans mariée depuis 2002 à un Tunisien. Dès sa naissance, leur fille est très malade et subit régulièrement de lourdes opérations : « Nous devons payer l'hôpital, car elle n'avait que la nationalité tunisienne. » Amina s'épuise à faire des ménages pour régler les frais médicaux. Une charge très lourde pour ce couple démunie et au bord de la rupture. La fillette a désormais 10 ans. Son dossier a été instruit par le tribunal en deux mois, et le sésame lui a été accordé. « Nous sommes toujours pauvres, ma fille reste malade, mais c'est une pauvre qui est marocaine, désormais. Elle a donc des droits », conclut Amina. Jusqu'à ce jour, cependant, des femmes dénoncent des lenteurs administratives dans le traitement de leur demande, telle Ilham, une mère de famille marocaine dont le mari est malien.

De leur côté, l'Arabie saoudite, le Yémen, la Jordanie, la Mauritanie et les Comores ont assoupli leur législation. Depuis 2011, les femmes des Emirats arabes unis peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants issus d'un mariage dit mixte : une première dans un pays du Golfe. A 18 ans, les enfants doivent déposer une demande, tout comme en Arabie saoudite, même si le système émirati est plus souple. En principe, ils ont dès leur naissance les mêmes droits que les Emiratis, mais

la loi n'est pas toujours appliquée. Et les mères ne la connaissent pas forcément. Alors, la mobilisation continue. Des élections législatives sont prévues en novembre 2014 : « C'est notre chance ou jamais de voir cette loi modifiée », déclare Lina. Elle commence toutefois à douter : les campagnes menées ne semblent pas avoir mis fin aux régularisations ponctuelles à visée électoraliste.

« Ce sont les difficultés liées à l'acquisition de la nationalité qui ont suscité le plus de mobilisations ces dernières années, car elles affectent le quotidien des familles : les statuts administratifs rendent la discrimination très tangible, explique Claire Beaugrand, chercheuse associée à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) et analyste pour les pays du Golfe à l'International Crisis Group. Les conséquences d'un changement de législation sont variables. Réviser les règles de transmission ouvre la voie à une modification de la composition de la population. Au Liban, où la question est particulièrement sensible, la crainte est phobique de voir les Palestiniens s'intégrer peu à peu à la population par le mariage. De plus, et particulièrement dans le Golfe, la célébration d'une nationalité restrictive, de l'entre-soi culturel et ethnique, est un ressort de légitimation du pouvoir. Cela se traduit par l'incitation au mariage entre nationaux, y compris pour les hommes. La menace est finalement surtout d'ordre politique. »



Le Coran ou les autres textes religieux ne disent évidemment rien des lois concernant la nationalité : « L'invocation de préceptes religieux est fallacieuse, mais c'est un facteur d'inertie très puissant. La question n'est pas tant de dénoncer le prétexte comme faux ou incohérent que de comprendre pourquoi il rencontre un certain écho, poursuit Beaugrand. Dans le monde arabe, les codes du statut personnel sont inspirés de principes religieux ; remettre en question le système de domination patriarcale est donc souvent très difficile. Surtout quand ce sont des assemblées à dominante masculine qui votent les lois. »

La colonisation et la modification des frontières pendant cette période, les guerres, puis la décolonisation et l'équilibre fragile des sociétés en raison de conflits confessionnels (Liban) ou ethniques (Soudan) : autant d'éléments qui ont bouleversé ces régions et leur législation. Plusieurs pays justifient les restrictions en avançant qu'offrir la nationalité aux Palestiniens détruirait leur identité et porterait atteinte au droit au retour et à la création d'un Etat. La campagne libanaise dénonce cet argument : selon les statistiques, seules 6 % des Libanaises mariées à des étrangers le sont à des Palestiniens.

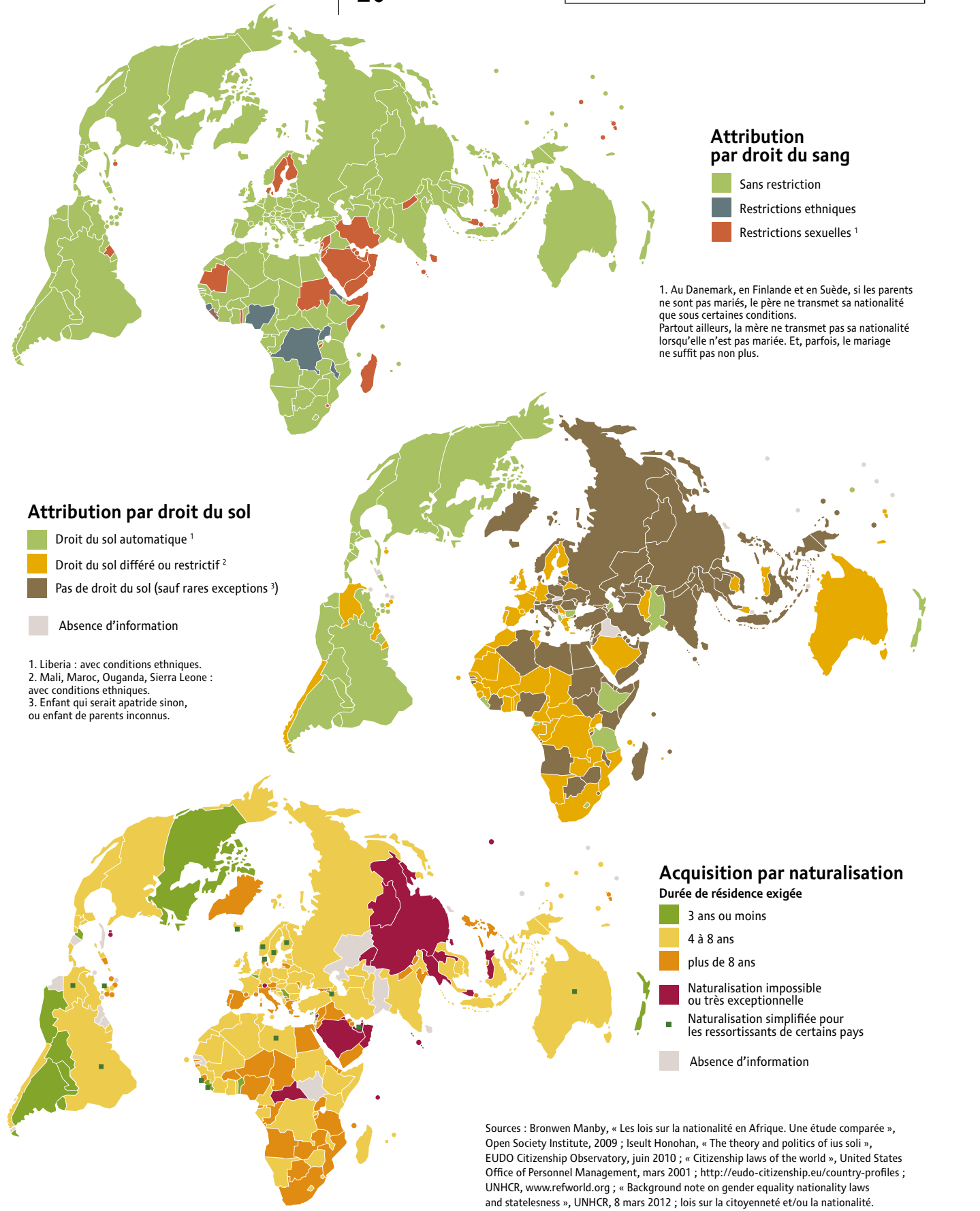
Le « printemps arabe » aura-t-il des conséquences sur la question de la nationalité ? « Mon mari a sacrifié sa vie en France pour moi. Lui accorder la nationalité serait la moindre des choses », plaide Lina. Elle raconte comment elle a appris qu'elle devait payer un droit d'entrée au Liban pour son second fils, alors qu'elle allait déposer une demande de permis de séjour gratuit. « Mon enfant est né ici, mon sang libanais coule dans ses veines et il est sorti de mon corps libanais. C'est bien un territoire libanais ça, non ? », a-t-elle lancé à l'employé de l'administration. Qui lui a rétorqué : « C'est un étranger, il doit payer. »

(1) Certaines des personnes rencontrées ont souhaité conserver l'anonymat.

(2) Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen.

(3) Lire Wendy Kristiansen, « Débats entre femmes en terres d'islam », *Le Monde diplomatique*, avril 2004.

Pourquoi vous



Dans les Etats du continent américain, dont l'histoire et la fondation sont intimement liées au phénomène migratoire, le droit du sol se fait particulièrement inclusif : tout enfant né outre-Atlantique peut recevoir la nationalité du pays dans lequel il a vu le jour. L'Europe est plus restrictive. En France, comme au Danemark ou en Italie – trois pays qui pratiquent le « droit du sol différé » –, il doit attendre sa majorité et faire la preuve d'une résidence « habituelle » sur le territoire pour recevoir son second passeport. Sauf si l'un de ses parents est né en France, auquel cas il reçoit la nationalité dès sa naissance : c'est le « double droit du sol », également pratiqué au Luxembourg, en Autriche ou en Espagne. « *L'expérience européenne a montré qu'une migration massive débouchant sur la stabilisation de fortes populations de résidence fait pression en faveur d'un assouplissement du droit à la nationalité, pression à laquelle les démocraties ne peuvent pas longtemps résister* », concluent les historiens Patrick Weil et Randall Hansen (5).

Les Etats autoritaires y font face plus facilement. Ainsi, en Asie et en Afrique, nombre de pays d'immigration s'en tiennent au droit du sang. Ce choix a pu être, à l'origine, un héritage de la colonisation. Le droit du sol prévalant dans les empires français et britannique avait abouti à une hiérarchisation des populations. Tout en possédant la nationalité de la puissance tutélaire, les « indigènes » n'en étaient pas citoyens ; ils ne jouissaient pas des mêmes droits que les individus installés en métropole. En accédant à l'indépendance, certains nouveaux Etats africains ont supprimé le droit du sol et utilisé celui du sang pour créer un sentiment de cohésion nationale dans des pays où les frontières avaient été tracées au mépris des réalités locales.

MÉTIERS INTERDITS AUX ÉTRANGERS : COIFFEUR, DÉBITANT DE BOISSONS, DIRECTEUR DE POMPES FUNÈRES...

Loin de ce but originel, le *jus sanguinis* sert bien souvent à empêcher l'intégration des étrangers, à les maintenir dans un statut de seconde zone jugé plus profitable au pays d'accueil. A des degrés divers, tous les pays du monde pénalisent les étrangers, notamment en les maintenant à l'écart de certains droits sociaux (6). En France, plusieurs professions du secteur privé sont interdites aux immigrés non européens : directeur d'un établissement de pompes funèbres, débitant de boissons, dirigeant d'entreprises de surveillance... En Thaïlande, la liste est encore plus longue : ils ne peuvent être ni coiffeurs, ni comptables, ni guides touristiques. Et, comme au Vietnam et au Cambodge, ils n'ont pas accès à la propriété foncière. Avec le droit du sang, ce statut se perpétue d'une génération à l'autre.

Pratiqué par tous les pays du globe, le *jus sanguinis* connaît diverses modalités. Dans les Etats à faible émigration, il est parfois limité dans le temps. Ainsi, un enfant né à l'étranger d'un parent canadien n'obtient la citoyenneté canadienne qu'« à condition de faire partie de la première génération née à l'étranger » (7). Les ressortissants des pays à forte émigration (Chine, Philippines, Vietnam, Haïti, Thaïlande, Algérie, Maroc, Mali, Sénégal...) peuvent au contraire transmettre leur nationalité à toute leur descendance, ce qui favorise l'apparition de diasporas. En proportion, celle d'Haïti est l'une des plus importantes du monde : trois des dix millions de citoyens du pays sont installés outre-mer ; il existe même un ministère des Haïtiens vivant à l'étranger. Cette situation est rendue possible par l'application d'un droit du sang inconditionnel qui permet aux pays d'émigration de perpétuer un lien communautaire avec leurs ressortissants et de favoriser ainsi la création de réseaux d'immigration, l'envoi de fonds, la mise en place de partenariats transnationaux, etc.

Parfois utilisé pour exclure les étrangers, le *jus sanguinis* peut également être sexuellement discriminant. Dans une majorité d'Etats arabes (lire l'article page 19), au Burundi, au Swaziland, au Népal ou au Surinam – des pays où la tradition patrilinéaire reste particulièrement prégnante –, les femmes ne transmettent pas leur nationalité à leurs enfants ou à leur mari. Au Pakistan, en République centrafricaine, au Guatemala, en Malaisie et en Thaïlande, seule cette seconde restriction s'applique. Les pays occidentaux ont eux aussi longtemps refusé que les femmes transmettent leur nationalité. Ce n'est qu'en 1973, quatre ans après le Mexique, que la France a supprimé cette interdiction, devançant de quelques années l'Allemagne (1979), l'Italie et l'Espagne (1983) ou la Belgique (1984).

Tandis que le mouvement vers l'égalité tarde à se faire sentir dans le monde arabe, il est perceptible en Afrique subsaharienne depuis une vingtaine d'années. En 1992, une avocate botswanaise, M^{me} Unity Dow, contesta la constitutionnalité de la loi qui l'empêchait de transmettre sa nationalité aux enfants qu'elle avait eus avec son mari américain, lequel vivait pourtant dans le pays depuis plus d'une décennie. Au terme de trois ans de combat, la justice trancha en sa faveur : « *Le temps où les*

(Suite de la première page.)

Ainsi, comme le précise en 1930 la convention de La Haye, l'un des rares textes internationaux encadrant les lois sur la nationalité, « *il appartient à chaque Etat de déterminer par sa législation quels sont ses nationaux* ». Il en va de sa souveraineté.

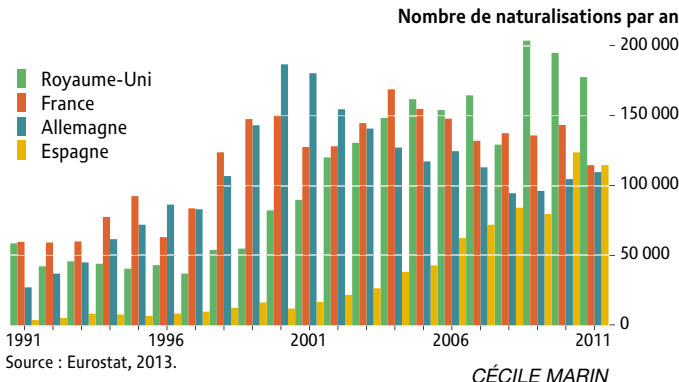
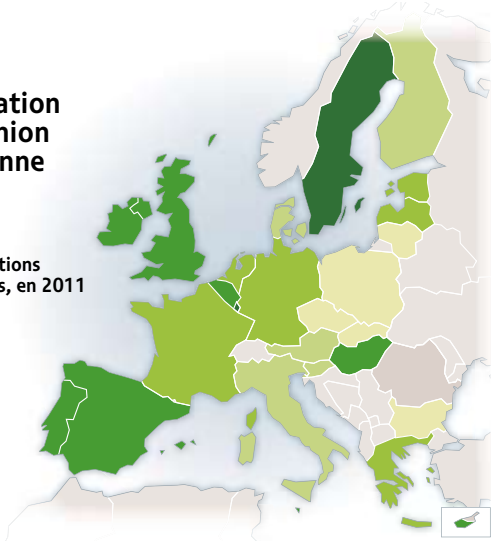
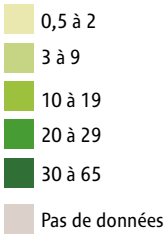
A la fin du XIX^e siècle, deux conceptions s'affrontent en Europe. L'une, française et inclusive, se fonde sur le droit. « *Le principe de souveraineté réside dans la nation* », dit la Déclaration des droits de l'homme de 1789, inspirée par l'opuscule de l'abbé Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état ?* Ce que reprend à sa façon Ernest Renan quand il élabore une conception politique de la nation, « *plébiscite de tous les jours* (3) » de la part des citoyens, opposée à la « *politique des races* ». L'autre, allemande et exclusive, a été articulée par Johann Gottlieb Fichte dans ses *Discours à la nation allemande*. La nation désigne alors une communauté ethnique, une totalité organique portant l'« *authentique esprit allemand* ». Les codes de la nationalité ont longtemps été interprétés à la lueur de cette opposition : les nations civiques appliqueraient le *jus soli* (droit du sol) et les nations ethniques, le *jus sanguinis* (droit du sang). Cette croyance, partagée par le président Nicolas Sarkozy, qui affirmait en 2012 que « *le droit du sol, c'est la France* (4) », est en grande partie erronée. Un code de la nationalité n'est pas consubstantiel à un pays : il est le produit fluctuant de son histoire migratoire, de sa situation politique et démographique, de sa tradition juridique, de ses relations diplomatiques.

Ainsi, le droit français en la matière a changé deux fois au cours du XIX^e siècle. Sous l'Ancien Régime, l'assujettissement aux lois du pays reposait sur le « principe d'allégeance », soit un savant mélange de servage féodal, qui attache l'individu à la terre de son seigneur, et de droit du sol : était français tout individu né en France qui y résidait et reconnaissait l'autorité de son souverain. Ce principe domina l'Europe pendant plusieurs siècles. Perçu comme un héritage monarchique, il fut mis à mal par les révolutions française et américaine. Pour marquer la rupture avec l'ordre ancien, le code civil napoléonien, en 1804, fonda la nationalité d'origine sur le droit du sang. Le modèle français du *jus sanguinis* – imité par l'Autriche en 1811, la Belgique en 1831, l'Espagne en 1836, la Prusse en 1842, l'Italie en 1865 – s'opposait au modèle britannique du *jus soli*, toujours en vigueur dans plusieurs anciennes colonies de l'empire comme le Pakistan et la Nouvelle-Zélande.

Si la France choisit en 1889 de s'aligner sur la Grande-Bretagne et d'en revenir au droit du sol, ce n'est pas parce que sa conception de la nation aurait soudainement changé, mais pour répondre à la conjonction de deux impératifs : pallier le déficit démographique prétendument à l'origine de la défaite de 1871 et intégrer les étrangers dans la communauté nationale (et donc dans la force militaire). Venus de Belgique, d'Italie, de Suisse et d'Allemagne dès le milieu du siècle, les immigrés avaient fait des enfants qui, bien que nés en France, n'en étaient pas citoyens. Sans une modification du code de la nationalité, leur nombre ne pouvait qu'augmenter mécaniquement : ils étaient trois cent quatre-

Naturalisation dans l'Union européenne

Nombre de naturalisations pour 10 000 habitants, en 2011



vingt mille en 1851, et déjà un million en 1881, pour une population de quarante millions d'habitants. La loi fut donc changée.

L'Allemagne, qu'on disait si attachée à son droit du sang, a connu le même destin à la fin du XX^e siècle. Devenue tardivement un pays d'immigration, elle avait conservé la filiation comme critère exclusif de transmission de la nationalité. Le nombre d'étrangers ne cessait donc de croître : en 1998, deux ans avant la réforme, ils étaient sept millions trois cent mille, soit deux fois plus qu'en France, où les flux migratoires étaient pourtant sensiblement comparables. C'est ainsi que la plupart des pays d'immigration ont tôt ou tard introduit le *jus soli*, en complément du *jus sanguinis*, dans leur législation : l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Argentine, etc.

LA NATIONALITÉ À TRAVERS LE MONDE

ne deviendrez jamais chinois

femmes étaient traitées comme un bien matériel et n'existaient que pour obéir aux caprices et aux désirs des hommes est depuis longtemps révolu », estima la cour d'appel. Dans les années qui suivirent, plusieurs autres pays africains tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Mali ou le Niger empruntèrent le même chemin. Dernier en date, le Sénégal a établi en juin 2013 l'égalité entre hommes et femmes dans son code de la nationalité.

Mais la disparition progressive de la discrimination sexuelle n'empêche pas la persistance de formes de discrimination raciale ou ethnique. Au Liberia, pays fondé par des esclaves affranchis, seuls les enfants « *d'ascendance noire* » peuvent recevoir la nationalité. « *Afin de préserver, promouvoir et maintenir la culture, les valeurs et le caractère libériens positifs* », le pays proscriit également la naturalisation des non-Noirs. Autre exemple : au Malawi, la nationalité d'origine est réservée aux enfants qui ont au moins un parent « *citoyen du Malawi* » et « *de race africaine* ». Dans la Constitution nigériane, la préférence raciale s'exprime de manière plus subtile : la citoyenneté d'origine est accordée aux personnes nées dans le pays avant l'indépendance et « *dont l'un des parents ou grands-parents appartient ou a appartenu à une communauté autochtone du Nigeria* ».

Avec la division du monde en deux blocs, les uns pratiquant exclusivement le droit du sang et les autres y mêlant des éléments de droit du sol, certains enfants peuvent prétendre à deux nationalités. Par exemple, si l'on naît à Buenos Aires de parents libanais, on peut prétendre à la fois aux nationalités argentine – en vertu du *jus soli* – et libanaise – en vertu du *jus sanguinis*. A l'inverse, un enfant né à Beyrouth de parents argentins ne peut obtenir la nationalité libanaise. Mais certains pays comme l'Azerbaïdjan, la République centrafricaine ou le Japon refusent la double nationalité, et n'hésitent pas à déchoir de leur nationalité ceux qui demandent leur naturalisation ailleurs.

AVOIR DEUX PASSEPORTS, UNE « ABSURDITÉ ÉVIDENTE » SELON THEODORE ROOSEVELT

Pendant plus d'un siècle, l'écrasante majorité des capitales de la planète tentèrent d'empêcher leurs citoyens de posséder deux passeports. La double allégeance évoquait alors la trahison, l'espionnage, la subversion. C'était une « *absurdité évidente* », selon le président américain Theodore Roosevelt (1858-1919). Cette suspicion était favorisée par l'instabilité internationale : où le binational devait-il effectuer son service militaire ? En cas de guerre, quel pays choisirait-il ? En 1963, la convention européenne de Strasbourg affichait encore comme objectif la « *réduction des cas de pluralité de nationalités* ».

Hier banni, ce cas de figure est dorénavant admis par près de la moitié des pays de la planète. On valorise aujourd'hui la « *capacité d'influence à l'international* » dont il serait porteur. La sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam déclarait ainsi : « *Les deux millions et demi de Français de l'étranger, dont la moitié sont des binationaux, forment un réseau dense et varié d'entrepreneurs, de chefs de projet, commerçants, consultants, enseignants qui sont indispensables à notre commerce extérieur et à notre "soft power"* » (8). » Les pays d'immigration occidentaux furent les premiers à sentir le vent tourner. Voyant qu'il était impossible d'empêcher cette situation – aucun Etat n'est obligé d'annoncer à un autre la perte ou l'acquisition de la nationalité d'un individu –, ils se mirent progressivement à la reconnaître : le Royaume-Uni en 1949, la France en 1973, le Canada en 1976, etc.

Le mouvement a gagné l'Afrique dans les années 1990. Après leur accession à l'indépendance, les nouveaux Etats du continent avaient choisi de marquer une rupture claire avec l'ancien colonisateur en interdisant la double nationalité : chacun était tenu de choisir son allégeance. Le développement des migrations intra-africaines et internationales a changé la donne. En forçant leurs expatriés à choisir, les pays d'émigration couraient le risque de les voir opter pour le passeport de leur lieu d'installation, et de briser ainsi le lien avec leur diaspora. Progressivement, la double nationalité a donc été reconnue. Les pays qui l'acceptent (Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Mali, Nigeria...), parfois sous réserve d'une autorisation gouvernementale (comme en Egypte ou en Erythrée), l'emportent sur ceux qui l'interdisent (9).

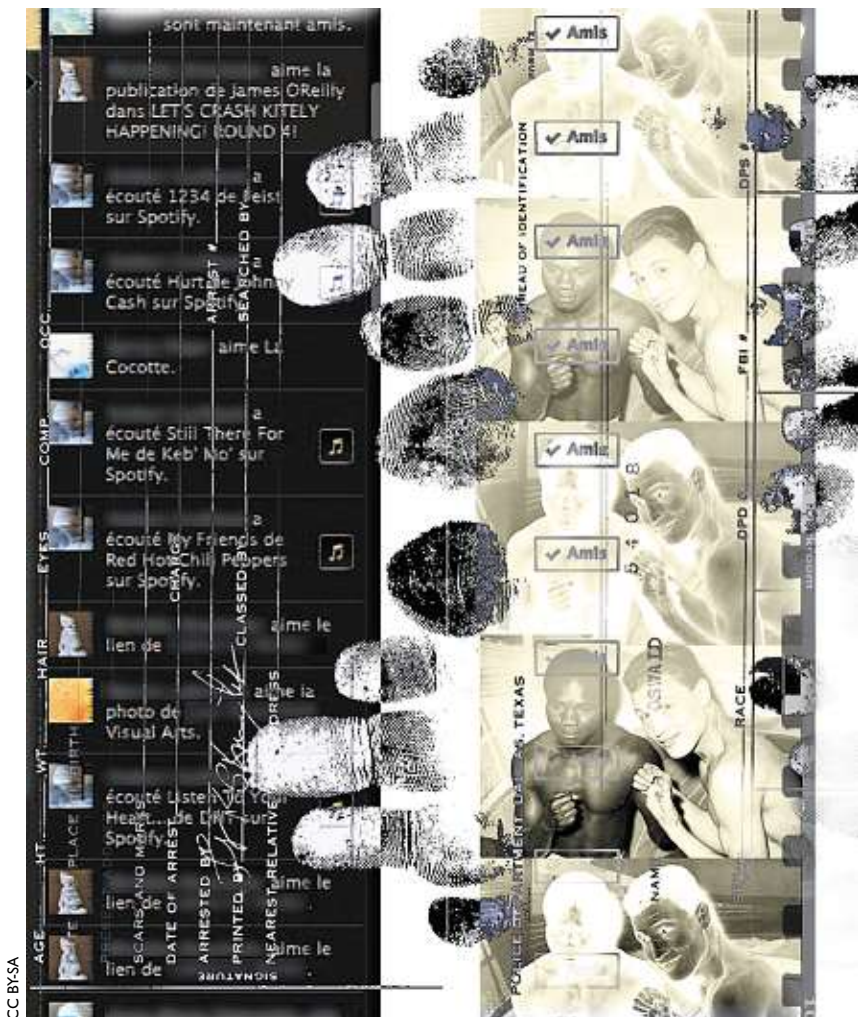
Chaque année, de nouveaux Etats renoncent à combattre la double allégeance : la Belgique en 2010, Haïti en 2011, le Niger en 2012, l'Allemagne en 2013. Cette évolution mondiale semble inéluctable ; elle découle d'un ensemble de facteurs géopolitiques, économiques, technologiques allant au-delà du phénomène migratoire. La fin de la guerre froide et l'essor de la coopération politique internationale sont allés de pair avec un apaisement des rapports interétatiques : à mesure que le risque de guerre diminuait, la crainte relative à la loyauté des citoyens – principal argument utilisé contre la double nationalité – s'est évanouie.

De plus, le développement des transports (plus rapides et moins chers) et des télécommunications a modifié le phénomène migratoire. Contrairement aux migrants du XIX^e siècle, qui n'entretenaient que peu de contacts avec leurs compatriotes restés au pays, ceux du XXI^e siècle communiquent quotidiennement avec leur famille au téléphone ou par Internet ; ils lui rendent visite pendant les vacances ou se réinstallent au pays pour leur retraite. Les liens entre les migrants et leur nation d'origine s'en trouvent renforcés, et avec eux l'intérêt de conserver sa première nationalité.

« *Conséquence irréversible de la mondialisation* (10) » selon le juriste Peter Spiro, signe et instrument de la « *dévaluation partielle de la souveraineté fondée sur l'Etat-nation* (11) » pour la sociologue Saskia Sassen, la double nationalité semble destinée à conquérir le monde. Elle continue pourtant d'être interdite en Chine, au Japon, en Ukraine, en Iran, en Thaïlande, en Birmanie, au Koweït ou aux Emirats arabes unis. D'autres pays ne la tolèrent que dans certains cas. Au Danemark et aux Pays-Bas, elle est réservée aux réfugiés ou aux immigrés dont le pays d'origine prohibe l'abandon de nationalité (12).

L'interdiction ou la restriction de la double nationalité peut constituer un frein aux naturalisations. Longtemps obligés par l'Allemagne à renoncer à leur passeport d'origine, et donc à sacrifier leurs droits d'héritage, les Turcs installés outre-Rhin préféraient souvent ne pas briguer la citoyenneté, d'autant qu'ils jouissaient à peu près des mêmes droits que les nationaux. Le pays affichait ainsi l'un des taux de naturalisation (13) les plus bas du monde occidental, derrière les Etats-Unis, l'Australie, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Espagne et la Slovaquie (14).

En règle générale, deux critères principaux permettent de déterminer qui peut obtenir la nationalité d'acquisition : le lieu de résidence (passé, présent et futur) et le statut matrimonial, qui, dans certains pays, réduit le temps de résidence requis. Contrairement à la nationalité d'origine, qui a un caractère automatique – il suffit au nouveau-né de répondre à tous les critères –, celle qu'on obtient au cours de sa vie est soumise à une part d'arbitraire. En France, par exemple, un immigré vietnamien qui vit dans le pays depuis plus de cinq ans, parle sa langue, dispose de revenus suffisants et d'un casier judiciaire vierge – autant d'exigences formulées envers les candidats à la naturalisation – peut parfaitement voir sa requête refusée par la préfecture.



En régulant le nombre de naturalisations octroyées chaque année, le pouvoir politique choisit la population du pays. Ainsi, en France, sans que la qualité des dossiers y soit pour rien, le nombre de décrets de naturalisation a été divisé par deux entre 2010 et 2012, passant de quatre-vingt-quinze mille à moins de cinquante mille. Un chiffre bien moins élevé qu'aux Etats-Unis (six cent mille naturalisés par an pour trois cent quinze millions d'habitants), mais tout de même considérable en comparaison avec d'autres pays : le Sénégal, qui compte douze millions et demi d'habitants, n'a octroyé son passeport qu'à douze mille étrangers au cours des cinquante dernières années ; en 2010, la Chine, selon les données du recensement de cette année-là, comptait un milliard trois cents millions d'habitants, mais seulement mille quatre cent quarante-huit naturalisés...

Dans les pays occidentaux, la naturalisation marque l'aboutissement du processus d'intégration. Elle est favorisée par une législation relativement souple. Ainsi, la durée de résidence demandée aux candidats à la nationalité est peu élevée sur le continent américain – deux ans en Bolivie et en Argentine, trois ans en Uruguay, quatre ans au Brésil ou au Canada, cinq ans au Pérou, au Chili, au Mexique et aux Etats-Unis – comme sur le Vieux Continent : cinq ans en Belgique, en Bulgarie, en France, au Royaume-Uni ou en Pologne.

Au palmarès européen des plus exigeants, on trouve le Liechtenstein (trente ans), la République d'Andorre (vingt-cinq), la Suisse (douze) et le Luxembourg (dix). Ailleurs, ce sont les Emirats arabes unis (trente ans), le Qatar (vingt-cinq) et le sultanat de Brunei (vingt). Dans ces pays, une population peu nombreuse profite d'un trésor national – des pétrodollars ou du gaz à profusion, un système fiscal avantageux – qu'elle entend se partager jalousement. En 2013, par exemple, 80 % des un million neuf cent mille habitants du Qatar étaient de nationalité étrangère ; il s'agissait pour l'essentiel d'Indiens, d'Iraniens, de Bangladais et d'Irakiens. Soigneusement tenus à l'écart de la communauté nationale, et donc de la rente gazière, ces immigrés ne bénéficient pas du salaire minimum ; ils ne peuvent pas se syndiquer, et leur permis de travail est révoquant à tout moment : la petite monarchie du Golfe ne voit aucun intérêt à les naturaliser. Elle distribue sa nationalité au compte-gouttes, essentiellement aux étrangers qui ont rendu, ou qui pourraient rendre, un « service » à la nation. Ainsi, le coureur somalien Mohamed Suleiman est devenu en 1992 le premier Qataris à remporter une médaille olympique, et l'athlète bulgare Angel Popov, rebaptisé Said Saïf Asaad, le deuxième.

En raison de liens linguistiques, historiques, culturels ou ethniques particuliers, et pour favoriser l'homogénéité de leur population, certains pays accordent à d'autres des régimes préférentiels. Aux Emirats arabes unis, par exemple, les immigrés venus du Qatar ou de Dubaï peuvent briguer la nationalité au bout de trois ans, contre sept pour ceux origi-

naires d'un pays arabe et trente pour les autres habitants de la planète. De même, Bahreïn distingue les « non-Arabes » (vingt-cinq ans) et les « Arabes » (quinze ans) (15). En Israël, la priorité est accordée aux Juifs : en vertu du « droit au retour », toute personne juive s'installant dans le pays et déclarant son intention d'y rester peut en recevoir la nationalité.

DROIT DU SANG, DROIT DU SOL ET MAINTENANT... DROIT DU PORTEFEUILLE

Plusieurs Etats européens pratiquent également des formes de préférence nationale dites de « *naturalisation simplifiée* ». En vertu d'un accord signé en 1969, l'Islande, la Suède, le Danemark, la Norvège et la Finlande ont établi entre eux un système dérogatoire. Ainsi, un immigré finlandais ne doit avoir vécu que deux ans au Danemark pour pouvoir en obtenir la nationalité, contre sept ans pour les autres étrangers. L'Espagne prévoit quant à elle des conditions particulières pour les ressortissants latino-américains, portugais, philippins, ceux originaires d'Andorre et d'origine séfarade (deux ans de résidence au lieu de dix) (16). La France privilégie les citoyens de ses anciennes colonies nés avant l'indépendance de leur pays, ainsi que leurs enfants.

La préférence ethnique se manifeste parfois de manière indirecte. Tout au long du XX^e siècle, la plupart des pays asiatiques ont connu une émigration importante : des Japonais se sont installés au Brésil, des Coréens en Chine, des Vietnamiens en France, etc. A force de mariages mixtes, de droit du sol et de naturalisations, leurs descendants ont fini par acquérir d'autres nationalités. Depuis les années 1980, la plupart de ces pays tentent de favoriser le retour de leurs « communautés ethniques » installées à l'étranger, en leur octroyant de manière préférentielle des permis de résidence. Lesquels, à terme, ouvrent la voie à la naturalisation (17).

Mais tous les passeports ne se valent pas. S'il veut rencontrer de toute urgence un partenaire installé à Paris pour conclure un marché, un industriel new-yorkais n'a pas besoin de plus de douze heures. Il détient ainsi un sérieux avantage sur son concurrent du Botswana, qui doit déposer une demande de visa, payer des frais de dossier et patienter plusieurs jours avant de recevoir, peut-être, le précieux sésame. Plutôt que de s'embarasser de toute cette paperasserie, il peut donc s'adresser à un cabinet spécialisé dans la « *planification de citoyenneté* » (*citizenship planning*), qui lui fournira un service clés en main lui permettant d'acquérir un second passeport. « *Nous gérons en votre nom les démarches administratives rapidement et efficacement* », se vante Henley & Partners, l'un des pionniers du secteur. Aux droits du sol et du sang s'ajoute donc parfois un droit du portefeuille qui permet aux riches du Sud de remédier à l'infortune de leur naissance.

Aux clients souhaitant profiter de la liberté de circulation offerte par l'Union européenne, l'entreprise propose une solution très simple : en vertu de son programme de « *citoyenneté par investissement* », l'Autriche octroie sa nationalité en moins de dix-huit mois à toute personne qui engage plus de 4 millions d'euros dans le pays (18). Contrairement au commun des immigrants, ces riches requérants n'ont nul besoin d'avoir résidé dans le pays plus de dix ans, de parler allemand ou de renoncer à leur précédente nationalité. S'inspirant du modèle autrichien et prétextant du contexte de crise, de plus en plus de pays de l'Union européenne ont également modifié leur législation pour octroyer des titres de séjour aux étrangers qui investissent dans l'économie locale. Chaque Etat applique son tarif : 250 000 euros en Hongrie, 500 000 en Irlande, 1 million au Portugal, 1,25 million aux Pays-Bas (19), etc. Au bout de quelques années, ces riches migrants peuvent briguer la nationalité de leur pays d'élection. Compte tenu de leur pedigree, nul doute que leur requête sera examinée d'un œil bienveillant.

BENOÎT BRÉVILLE.

Les images qui accompagnent ce dossier sont de Louise Merzeau. Elles sont extraites de la série « *Identités ?* », 2012 (<http://merzeau.net>)

- (3) Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Pocket, Paris, 1993 (1^{re} éd. : 1887).
- (4) Reuters, 29 avril 2012.
- (5) Patrick Weil et Randall Hansen (sous la dir. de), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, La Découverte, coll. « Recherches », Paris, 2010.
- (6) Lire Alexis Spire, « Xénophobes au nom de l'Etat social », *Le Monde diplomatique*, décembre 2013.
- (7) « Obtention et perte de la citoyenneté canadienne », ministère de la citoyenneté et de l'immigration, Ottawa, avril 2009, www.cic.gc.ca
- (8) *La Tribune*, Paris, 17 juin 2011.
- (9) Bronwen Manby, « Les lois sur la nationalité en Afrique. Une étude comparée », Open Society Institute, New York, 2009. Dans les pays où la loi n'évoque pas la question de la double nationalité, elle est considérée comme autorisée.
- (10) *The New York Times*, 18 juillet 2012.
- (11) Saskia Sassen, *Critique de l'Etat. Territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*, Demopolis - Le Monde diplomatique, Paris, 2009.
- (12) Thomas Faist et Jürgen Gerdes, « Dual citizenship in an age of mobility », Migration Policy Institute, Washington, DC, 2008.
- (13) Le pourcentage de naturalisés au cours d'une année sur le nombre total d'étrangers.
- (14) Dietrich Thränhardt, « Naturalisations en Allemagne : progrès et retards », *Hommes & migrations*, n° 1277, Paris, janvier-février 2009.
- (15) « Discrimination in granting citizenship in Bahrain », Bahrain Center for Human Rights, mars 2004, www.bahrainrights.org
- (16) Francisco J. M. Fuentes, « La migration et le droit de la nationalité espagnole », dans Patrick Weil et Randall Hansen (sous la dir. de), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, op. cit.
- (17) John D. Skrentny, Stephanie Chan, Jon Fox et Denis Kim, « Defining nations in Asia and Europe : A comparative analysis of ethnic migration policy », *International Migration Review*, vol. 41, n° 4, New York, hiver 2007.
- (18) Christian H. Kälin, *The Global Residence and Citizenship Handbook*, Henley & Partners - Ideos Publications, Zurich-Londres-Hongkong, 2011.
- (19) Jean-Pierre Stroobants, « La surenchère de pays de l'Union pour offrir un titre de séjour aux riches étrangers », *Le Monde*, 26 septembre 2013.

Comment l'obsession sécuritaire

L'article 20 de la loi de programmation militaire, promulguée le 19 décembre, autorise une surveillance généralisée des données numériques, au point que l'on parle de « Patriot Act à la française ». Erigé en priorité absolue, l'impératif de sécurité change souvent de prétexte (subversion politique, « terrorisme ») mais conserve sa visée : gouverner les populations. Pour comprendre son origine et tenter de le déjouer, il faut remonter au XVIII^e siècle...

PAR GIORGIO AGAMBEN *

LA formule « pour raisons de sécurité » (*« for security reasons »*, *« per ragioni di sicurezza »*) fonctionne comme un argument d'autorité qui, coupant court à toute discussion, permet d'imposer des perspectives et des mesures que l'on n'accepterait pas sans cela. Il faut lui opposer l'analyse d'un concept d'apparence anodine, mais qui semble avoir supplanté toute autre notion politique : la sécurité.

On pourrait penser que le but des politiques de sécurité est simplement de prévenir des dangers, des troubles, voire des catastrophes. Une certaine généalogie fait en effet remonter l'origine du concept au dicton romain *Salus publica suprema lex* (« Le salut du peuple est la loi suprême »), et l'inscrit ainsi dans le paradigme de l'état d'exception. Pensons au *senatus consultum ultimum* et à la dictature à Rome (1) ; au principe du droit canon selon lequel *Necessitas non habet legem* (« Nécessité n'a point de loi ») ; aux comités de salut public (2) pendant la Révolution française ; à la Constitution du 22 frimaire de l'an VIII (1799), évoquant les « troubles qui menaceraient la sûreté de l'Etat » ; ou encore à l'article 48 de la constitution de Weimar

(1919), fondement juridique du régime national-socialiste, qui mentionnait également la « sécurité publique ».

Quoique correcte, cette généalogie ne permet pas de comprendre les dispositifs de sécurité contemporains. Les procédures d'exception visent une menace immédiate et réelle qu'il faut éliminer en suspendant pour un temps limité les garanties de la loi ; les « raisons de sécurité » dont on parle aujourd'hui constituent au contraire une technique de gouvernement normale et permanente.

D'avantage que dans l'état d'exception, Michel Foucault (3) conseille de chercher l'origine de la sécurité contemporaine dans les débuts de l'économie moderne, chez François Quesnay (1694-1774) et les physiocrates (4). Si, peu après les traités de Westphalie (5), les grands Etats absolutistes ont introduit dans leur discours l'idée que le souverain devait veiller à la sécurité de ses sujets, il fallut attendre Quesnay pour que la sécurité – ou plutôt la « sûreté » – devienne le concept central de la doctrine du gouvernement.

Prévenir les troubles ou les canaliser ?

SON article consacré aux « Grains » dans l'*Encyclopédie* demeure, deux siècles et demi plus tard, indispensable pour comprendre le mode de gouvernement actuel. Voltaire dira d'ailleurs qu'une fois ce texte paru les Parisiens cessèrent de discuter de théâtre et de littérature pour parler d'économie et d'agriculture...

L'un des principaux problèmes que les gouvernements devaient alors affronter était celui des disettes et des famines. Jusqu'à Quesnay, ils essayaient de les prévenir en créant des greniers publics et en interdisant l'exportation de grains. Mais ces mesures préventives avaient des effets négatifs sur la production. L'idée de Quesnay fut de renverser le procédé : au

lieu d'essayer de prévenir les famines, il fallait les laisser se produire et, par la libéralisation du commerce extérieur et intérieur, les gouverner une fois qu'elles s'étaient produites. « Gouverner » reprend ici son sens étymologique : un bon pilote – celui qui tient le gouvernail – ne peut pas éviter la tempête mais, si elle survient, il doit être capable de diriger son bateau.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la formule qu'on attribue à Quesnay, mais qu'en vérité il n'a jamais écrite : « Laisser faire, laisser passer ». Loin d'être seulement la devise du libéralisme économique, elle désigne un paradigme de gouvernement, qui situe la sécurité – Quesnay évoque la « sûreté des fermiers et des laboureurs » – non pas dans la prévention des troubles et des



ATELIER JACQUES BÉTANT / GALERIE ALICE PAULI LAUSANNE

MIMMO PALADINO. – « Sans titre », 2007

désastres, mais dans la capacité à les canaliser dans une direction utile.

Il faut mesurer la portée philosophique de ce renversement qui bouleverse la traditionnelle relation hiérarchie entre les causes et les effets : puisqu'il est vain ou en tout cas coûteux de gouverner les causes, il est plus utile et plus sûr de gouverner les effets. L'importance de cet axiome n'est pas négligeable : il régit nos sociétés, de l'économie à l'écologie, de la politique étrangère et militaire jusqu'aux mesures internes de sécurité et de police. C'est également lui qui permet de comprendre la convergence autrement mystérieuse entre un libéralisme absolu en économie et un contrôle sécuritaire sans précédent.

Prenons deux exemples pour illustrer cette apparente contradiction. Celui de l'eau potable, tout d'abord. Bien qu'on sache que celle-ci va bientôt manquer sur une grande partie de la planète, aucun pays ne mène une politique sérieuse pour en éviter le gaspillage. En revanche, on voit se développer et se multiplier, aux quatre coins du globe, les techniques et les usines

pour le traitement des eaux polluées – un grand marché en devenir.

Considérons à présent les dispositifs biométriques, qui sont l'un des aspects les plus inquiétants des technologies sécuritaires actuelles. La biométrie est apparue en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le criminologue Alphonse Bertillon (1853-1914) s'appuya sur la photographie signalétique et les mesures anthropométriques afin de constituer son « portrait parlé », qui utilise un lexique standardisé pour décrire les individus sur une fiche signalétique. Peu après, en Angleterre, un cousin de Charles Darwin et grand admirateur de Bertillon, Francis Galton (1822-1911), mit au point la technique des empreintes digitales. Or ces dispositifs, à l'évidence, ne permettaient pas de prévenir les crimes, mais de confondre les criminels récidivistes. On retrouve ici encore la conception sécuritaire des physiocrates : ce n'est qu'une fois le crime accompli que l'Etat peut intervenir efficacement.

Pensées pour les délinquants récidivistes et les étrangers, les techniques anthropo-

métriques sont longtemps restées leur privilège exclusif. En 1943, le Congrès des Etats-Unis refusait encore le Citizen Identification Act, qui visait à doter tous les citoyens de cartes d'identité comportant leurs empreintes digitales. Ce n'est que dans la seconde partie du XX^e siècle qu'elles furent généralisées. Mais le dernier pas n'a été franchi que récemment. Les scanners optiques permettant de relever rapidement les empreintes digitales ainsi que la structure de l'iris ont fait sortir les dispositifs biométriques des commissariats de police pour les ancrer dans la vie quotidienne. Dans certains pays, l'entrée des cantines scolaires est ainsi contrôlée par un dispositif de lecture optique sur lequel l'enfant pose distraitement sa main.

Des voix se sont élevées pour attirer l'attention sur les dangers d'un contrôle absolu et sans limites de la part d'un pouvoir qui disposerait des données biométriques et génétiques de ses citoyens. Avec de tels outils, l'extermination des Juifs (ou tout autre génocide imaginable), menée sur la base d'une documentation incomparablement plus efficace, eût été totale et extrêmement rapide. La législation aujourd'hui en vigueur dans les pays européens en matière de sécurité est sous certains aspects sensiblement plus sévère que celle des Etats fascistes du XX^e siècle. En Italie, le texte unique des lois sur la sécurité publique (*Testo unico delle leggi di pubblica sicurezza*, *Tulsp*) adopté en 1926 par le régime de Benito Mussolini est, pour l'essentiel, encore en vigueur ; mais les lois contre le terrorisme votées au cours des « années de plomb » (de 1968 au début des années 1980) ont restreint les garanties qu'il contenait. Et comme la législation française contre le terrorisme est encore plus rigoureuse que son homologue italienne, le résultat d'une comparaison avec la législation fasciste ne serait pas très différent.

La multiplication croissante des dispositifs sécuritaires témoigne d'un changement de la conceptualité politique, au point que l'on peut légitimement se demander non seulement si les sociétés dans lesquelles nous vivons peuvent encore être qualifiées de démocratiques, mais aussi et avant tout si elles peuvent encore être considérées comme des sociétés politiques.

Au V^e siècle avant Jésus-Christ, ainsi que l'a montré l'historien Christian Meier, une transformation de la manière de concevoir la politique s'était déjà produite en Grèce, à travers la politisation (*Politisation*) de la citoyenneté. Alors que l'appartenance à la cité (*la polis*) était jusque-là définie par le statut et la condition – nobles et membres des communautés cultuelles, paysans et marchands, seigneurs et clients, pères de famille et parents, etc. –, l'exercice de la citoyenneté politique devient un critère de l'identité sociale. « Il se créa ainsi une identité politique spécifiquement grecque, dans laquelle l'idée que des individus devaient se conduire comme des citoyens trouva une forme institutionnelle », écrit Meier. L'appartenance aux groupes constitués à partir des communautés économiques ou religieuses fut reléguée au second plan. Dans la mesure où les citoyens d'une démocratie se vouaient à la vie politique, ils se comprenaient eux-mêmes comme membres de la polis. Polis et politeia, cité et citoyenneté, se définissaient réciproquement. La citoyenneté devint ainsi une activité et une forme de vie par laquelle la polis, la cité, se constitua en un domaine clairement

(1) En cas de troubles graves, la république romaine prévoyait la possibilité de confier, de manière exceptionnelle, les pleins pouvoirs à un magistrat (le dictateur).

(2) Mis en place par la Convention, ces comités devaient protéger la République contre les dangers d'invasion et de guerre civile.

(3) Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Gallimard-Seuil, coll. « Hautes études », Paris, 2004.

(4) La physiocratie fonde le développement économique sur l'agriculture et prône la liberté du commerce et de l'industrie.

(5) Les traités de Westphalie (1648) conclurent la guerre de Trente Ans opposant le camp des Habsbourg, soutenu par l'Eglise catholique, aux Etats allemands protestants du Saint-Empire. Ils inaugurèrent un ordre européen fondé sur les Etats-nations.

Le Monde | Télérama | Courrier international
présentent

LE SALON DES MASTERS & MASTÈRES SPÉCIALISÉS

SAMEDI 25 JANVIER 2014

LES DOCKS - CITÉ DE LA MODE ET DU DESIGN
34 QUAI D'AUSTERLITZ - PARIS - ENTRÉE GRATUITE

Inscrivez-vous sur : WWW.SALONDESMASTERS.COM

SAMS
LE SALON DES MASTERS
& MASTÈRES SPÉCIALISÉS
Le Monde | Télérama | Courrier international

WWW.FACEBOOK.COM/SALONDESMASTERS
[@Salon_SAMS](https://twitter.com/Salon_SAMS) et [#salonmasters](https://twitter.com/salonmasters)

À DES DONNÉES BIOMÉTRIQUES

fait muter la démocratie

distinct de l'oïkos, la maison. La politique devint un espace public libre, opposé en tant que tel à l'espace privé où régnait la nécessité (6). » Selon Meier, ce processus de politisation spécifiquement grec a été transmis en héritage à la politique occidentale, dans laquelle la citoyenneté est restée – avec des hauts et des bas, certes – le facteur décisif.

Or c'est précisément ce facteur qui se trouve progressivement entraîné dans un processus inverse : un processus de dépolitisation. Jadis seuil de politisation actif et irréductible, la citoyenneté devient une condition purement passive, où l'action et l'inaction, le public et le privé s'estompent et se confondent. Ce qui se concrétisait par une activité quotidienne et une forme de vie se limite désormais à un statut juridique et à l'exercice d'un droit de vote ressemblant de plus en plus à un sondage d'opinion.

Les dispositifs de sécurité ont joué un rôle décisif dans ce processus. L'extension progressive à tous les citoyens des techniques d'identification autrefois réservées aux criminels agit immanquablement sur leur identité politique. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité,

l'identité n'est plus fonction de la « personne » sociale et de sa reconnaissance, du « nom » et de la « renommée », mais de données biologiques qui ne peuvent entretenir aucun rapport avec le sujet, telles les arabesques insensées que mon pouce teint d'encre a laissées sur une feuille de papier ou l'ordonnance de mes gènes dans la double hélice de l'ADN. Le fait le plus neutre et le plus privé devient ainsi le véhicule de l'identité sociale, lui ôtant son caractère public.

Si des critères biologiques qui ne dépendent en rien de ma volonté déterminent mon identité, alors la construction d'une identité politique devient problématique. Quel type de relation puis-je établir avec mes empreintes digitales ou mon code génétique ? L'espace de l'éthique et de la politique que nous étions habitués à concevoir perd son sens et exige d'être repensé de fond en comble. Tandis que le citoyen grec se définissait par l'opposition entre le privé et le public, la maison (siège de la vie reproductive) et la cité (lieu du politique), le citoyen moderne semble plutôt évoluer dans une zone d'indifférenciation entre le public et le privé, ou, pour employer les mots de Thomas Hobbes, entre le corps physique et le corps politique.

La vidéosurveillance, de la prison à la rue

CETTE indifférenciation se matérialise dans la vidéosurveillance des rues de nos villes. Ce dispositif a connu le même destin que les empreintes digitales : conçu pour les prisons, il a été progressivement étendu aux lieux publics. Or un espace vidéosurveillé n'est plus une agora, il n'a plus aucun caractère public ; c'est une zone grise entre le public et le privé, la prison et le forum. Une telle transformation relève d'une multiplicité de causes, parmi lesquelles la dérive du pouvoir moderne vers la biopolitique occupe une place particulière : il s'agit de gouverner la vie biologique des individus (santé, fécondité, sexualité, etc.) et non plus seulement d'exercer une souveraineté sur un territoire. Ce déplacement de la notion de vie biologique vers le centre du politique explique le primat de l'identité physique sur l'identité politique.

Mais on ne saurait oublier que l'alignement de l'identité sociale sur l'identité corporelle a commencé avec le souci d'identifier les criminels récidivistes et les individus dangereux. Il n'est donc guère étonnant que les citoyens, traités

comme des criminels, finissent par accepter comme allant de soi que le rapport normal entre tenu avec eux par l'Etat soit le soupçon, le fichage et le contrôle. L'axiome tacite, qu'il faut bien prendre ici le risque d'énoncer, est : « Tout citoyen – en tant qu'il est un être vivant – est un terroriste potentiel. » Mais qu'est-ce qu'un Etat, qu'est-ce qu'une société régie par un tel axiome ? Peuvent-ils encore être définis comme démocratiques, ou même comme politiques ?

Dans ses cours au Collège de France comme dans son livre *Surveiller et punir* (7), Foucault esquisse une classification typologique des Etats modernes. Le philosophe montre comment l'Etat de l'Ancien Régime, défini comme un Etat territorial ou de souveraineté, dont la devise était « Faire mourir et laisser vivre », évolue progressivement vers un Etat de population, où la population démographique se substitue au peuple politique, et vers un Etat de discipline, dont la devise s'inverse en « Faire vivre et laisser mourir » : un Etat qui s'occupe de la vie des sujets afin de produire des corps sains, dociles et ordonnés.

L'Etat dans lequel nous vivons à présent en Europe n'est pas un Etat de discipline, mais plutôt – selon la formule de Gilles Deleuze – un « Etat de contrôle » : il n'a pas pour but d'ordonner et de discipliner, mais de gérer et de contrôler. Après la violente répression des manifestations contre le G8 de Gênes, en juillet 2001, un fonctionnaire de la police italienne déclara que le gouvernement ne voulait pas que la police maintienne l'ordre, mais qu'elle gère le désordre : il ne croyait pas si bien dire. De leur côté, des intellectuels américains qui ont essayé de réfléchir sur les changements constitutionnels induits par le Patriot Act et la législation post-11-Septembre (8) préfèrent parler d'« Etat de sécurité » (*security state*). Mais que veut dire ici « sécurité » ?

Au cours de la Révolution française, cette notion – ou celle de « sûreté », comme on disait alors – est imbriquée avec celle de police. La loi du 16 mars 1791 puis celle du 11 août 1792 introduisent dans la législation française l'idée, promise à une longue histoire dans la modernité, de « police de sûreté ». Dans les débats précédant l'adoption de ces lois, il apparaît clairement que police et sûreté se définissent réciproquement ; mais les orateurs – parmi lesquels Armand Gensonné, Marie-Jean Hérault de Séchelles, Jacques Pierre Brissot – ne sont capables de définir ni l'une ni l'autre. Les discussions portent essentiellement sur les rapports entre la police et la justice.

Selon Gensonné, il s'agit de « *deux pouvoirs parfaitement distincts et séparés* » ; et pourtant, tandis que le rôle du pouvoir judiciaire est clair, celui de la police semble impossible à définir.

L'analyse du discours des députés montre que le lieu de la police est proprement indécidable, et qu'il doit rester tel, car si elle était entièrement absorbée par la justice, la police ne pourrait plus exister. C'est la fameuse « marge d'appréciation »

Une vie politique devenue impossible

AINSI, le *security state* est un Etat de police, même si la définition de la police constitue un trou noir dans la doctrine du droit public : lorsqu'au XVIII^e siècle paraissent en France le *Traité de la police* de Nicolas de La Mare et en Allemagne les *Grundsätze der Policey-Wissenschaft* de Johann Heinrich Gottlob von Justi, la police est ramenée à son étymologie de *politeia* et tend à désigner la politique véritable, le terme de « politique » désignant quant à lui la seule politique étrangère. Von Justi nomme ainsi *Politik* le rapport d'un Etat avec les autres et *Polizei* le rapport d'un Etat avec lui-même : « *La police est le rapport en force d'un Etat avec lui-même.* »

En se plaçant sous le signe de la sécurité, l'Etat moderne sort du domaine du politique pour entrer dans un no man's land dont on

qui caractérise encore maintenant l'activité de l'officier de police : par rapport à la situation concrète qui menace la sécurité publique, celui-ci agit en souverain. Ce faisant, il ne décide pas ni ne prépare – comme on le répète à tort – la décision du juge : toute décision implique des causes, et la police intervient sur les effets, c'est-à-dire sur un indécidable. Un indécidable qui ne se nomme plus, comme au XVII^e siècle, « raison d'Etat », mais « raisons de sécurité ».

perçoit mal la géographie et les frontières et pour lequel la conceptualité nous fait défaut. Cet Etat, dont le nom renvoie étymologiquement à une absence de souci (*securus* : *sine cura*), ne peut au contraire que nous rendre plus soucieux des dangers qu'il fait courir à la démocratie, puisqu'une vie politique y est devenue impossible ; or démocratie et vie politique sont – du moins dans notre tradition – synonymes.

Face à un tel Etat, il nous faut repenser les stratégies traditionnelles du conflit politique. Dans le paradigme sécuritaire, tout conflit et toute tentative plus ou moins violente de renverser le pouvoir fournissent à l'Etat l'occasion d'en gouverner les effets au profit d'intérêts qui lui sont propres. C'est ce que montre la dialectique qui associe étroitement terrorisme et réponse de l'Etat dans une spirale vicieuse. La tradition politique de la modernité a pensé les changements politiques radicaux sous la forme d'une révolution qui agit comme le pouvoir constituant d'un nouvel ordre constitué. Il faut abandonner ce modèle pour penser plutôt une puissance purement destituante, qui ne saurait être captée par le dispositif sécuritaire et précipitée dans la spirale vicieuse de la violence. Si l'on veut arrêter la dérive antidémocratique de l'Etat sécuritaire, le problème des formes et des moyens d'une telle puissance destituante constitue bien la question politique essentielle qu'il nous faudra penser au cours des années qui viennent.

GIORGIO AGAMBEN.

(6) Christian Meier, « Der Wandel der politisch-sozialen Begriffswelt im V Jahrhundert v. Chr. », dans Reinhart Koselleck (sous la dir. de), *Historische Semantik und Begriffsgeschichte*, Klett-Cotta, Stuttgart, 1979.

(7) Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975.

(8) Lire Chase Madar, « Le président Obama, du prix Nobel aux drones », *Le Monde diplomatique*, octobre 2012.



MIMMO PALADINO. – « Ronda notturna » (Ronde de nuit), 2007



Les Amis
du **MONDE diplomatique**

RÉGIONS

AVIGNON. Le 9 janvier, à 20 heures, au cinéma Utopia Manutention : projection du film de Kaveh Bakhtiari *L'Escale*, suivie d'un débat avec Mylène Stambouli de la Ligue des droits de l'homme (LDH). Le 30 janvier, à 20 heures, projection du film de Gilles Balbastre *Les Nouveaux Chiens de garde*, suivie d'un débat avec Serge Halimi. En partenariat avec la LDH et Attac. (ruiz.bouqueyrat@wanadoo.fr)

FRANCHE-COMTÉ. Le 22 janvier, à 20 heures, au Centre culturel et social des résidences (espace café), Belfort, et le 23 janvier, à 20 heures, MJC de Valentigney : projection du documentaire *Minguettes 1983* et débat avec Kaïssa Titous, ex-marcheuse. Le 24 janvier, à 20h15, au cinéma Méliès, Lure : projection du film de Nabil Ben Yadir *La Marche*, suivie d'un débat avec Kaïssa Titous. ([03-84-30-35-73](tel:03-84-30-35-73) et odile-mangeot@wanadoo.fr)

GIRONDE. Le 16 janvier, à 19 heures, à la médiathèque de Mérignac, 19, place Charles-de-Gaulle : « A quel âge devient-on vieux ? », avec Jérôme Pélissier. Le 22 janvier, à 19 heures, au Poulailleur, place du 14-Juillet, Bègles : « Le revenu de base inconditionnel », avec Damien Vasse. ([06-85-74-96-62](tel:06-85-74-96-62) et amis.diplo33@gmail.com)

GRENOBLE. Le 31 janvier, à 20h15, à la Maison des associations, 6, rue Berthe-de-Boissieux : « Le coût

du capital », avec Laurent Cordonnier. (jacques.toledano@wanadoo.fr et [04-76-88-82-83](tel:04-76-88-82-83).)

LA ROCHE-SUR-YON. Le 11 janvier, à 10 heures, au Grand Café, 4, rue Georges-Clemenceau : « café Diplo » autour de l'article de Jean-Marie Harribey « Créer de la richesse, pas de la valeur », paru dans *Le Monde diplomatique* de décembre. (michelmerel54@laposte.net)

MARSEILLE. Le 30 janvier, à 18h30, salle de la Région, 62, La Canebière : « Amazon, l'envers de l'écran », avec Jean-Baptiste Malet. En partenariat avec *La Marseillaise*. ([06-76-31-35-47](tel:06-76-31-35-47) et g.ollivier1@free.fr)

METZ. Le 29 janvier, à 18 heures, à l'hôtel de ville : « L'éducation contre l'idéologie managériale », avec François Rastier, en partenariat avec l'université de Lorraine. (christopher.pollmann@univ-lorraine.fr)

MONTPELLIER. Le 24 janvier, à 20 heures, salon du Belvédère au Corum : « La métropole, dernière étape de la marchandisation de la ville », avec Guillaume Faburel. (jani-nerobert@wanadoo.fr)

NORD. Le 8 janvier, à 20h30, à la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES), 23, rue Gosselet, Lille : « Imaginer un revenu garanti pour tous », avec Virginie Deleu. Le 27 janvier, à 20 heures, scène nationale de la Rose des vents, boulevard Van-Gogh, Villeneuve-

« Manière de voir » dans les cinémas Utopia

Dans le cadre d'un partenariat avec les cinémas Utopia, des soirées avec projection et débat sont organisées à chaque nouvelle parution de *Manière de voir*, en présence du responsable ou d'un auteur du numéro.

Le 30 janvier, à 20h30, au cinéma Utopia de Bordeaux, et le 31 janvier, à 20 h 30, au cinéma Utopia de Toulouse : projection du film de Cullen Hoback *Terms and Conditions May Apply*, suivie d'un débat avec Maurice Lemoine autour du n° 133 de *Manière de voir*, « Souriez, vous êtes surveillés » (en kiosques le 15 janvier).

d'Asq : « Pour sortir de la crise : sobriété matérielle, égalité et démocratie ! », avec Hervé Kempf. En partenariat avec Attac. ([06-24-85-22-71](tel:06-24-85-22-71) et amdndord@yahoo.fr)

PERPIGNAN. Réunion le jeudi 16 janvier, à 19 heures, à la résidence Habitat jeunes Roger-Sidou, 5, place Gerbaud. ([06-13-24-16-57](tel:06-13-24-16-57).)

RENNES. Le 23 janvier, à 18h30, à l'Institut d'études politiques, 104, boulevard de la Duchesse-Anne : « L'accord de partenariat transatlantique », avec Frédéric Viale. En partenariat avec Attac et Germinal. (yves.paris-tad@wanadoo.fr)

RHÔNE. Le 14 janvier, à 19 heures, au Centre culturel et de la vie associative, 234, cours Emile-Zola, Villeurbanne : « Accord de libre-échange transatlantique : la démocratie en danger ! », avec Susan George. En partenariat avec Attac Rhône. Le 31 jan-

vier, à 19 heures, librairie Terre des livres, 86, rue de Marseille, Lyon : « Amazon, l'envers de l'écran », avec Jean-Baptiste Malet. (catherine.chauvin@wanadoo.fr)

TOULOUSE. Le 28 janvier, à 20h30, salle du Sénéchal : projection du film d'Alain de Halleux *Récits de Fukushima*, suivie d'un débat avec Yves Lenoir et Fujimoto Satoko. ([05-34-52-24-02](tel:05-34-52-24-02) et amdntoul@gmail.com)

TOURS. Le 10 janvier, à 20h30, à l'association Jeunesse et Habitat, 16, rue Bernard-Palissy : réunion sur la situation politique de la France, autour de l'article de Serge Halimi (*lire pages 1 et 18*). Le 16 janvier, à 20 heures, au cinéma Les Studio, ciné-débat : « L'accord de partenariat transatlantique », avec Francis Wurtz. ([02-47-27-67-25](tel:02-47-27-67-25) et pjc.arnaud@orange.fr)

VALENCE. Le 9 janvier, à 20 heures, au pôle universitaire Latour-Mau-

bourg : « La fabrication de l'ennemi », avec Pierre Conesa. Le 16 janvier, à 19 heures, au Lux, scène nationale de Valence : projection du film de Chris Marker *Le fond de l'air est rouge*, en présence de Bamchade Pourvali. (suzanne.dejours@orange.fr)

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS. Le 18 janvier, à 18 heures, au Tarmac - Scène internationale francophone, 159, avenue Gambetta (20^e) : lecture publique de l'article d'Achille Mbembe « Nelson Mandela, les chemins inattendus », suivie d'un débat avec Jean-Christophe Servant. ([06-70-35-20-32](tel:06-70-35-20-32), www.letarmac.fr) Le 22 janvier, à 19 heures, à la Maison des associations du 12^e, 181, avenue Daumesnil : « La santé en France », avec André Grimaldi. En partenariat avec Attac 12 et Attac 13. (amis.diplo.75@gmail.com).

ESSONNE. Le 13 janvier, à 20h30, à la Maison du monde, 509, patio des Terrasses, Evry : réunion mensuelle des Amis. Le 29 janvier, à 20h30, au centre culturel Sydney-Bechet, 10, rue Henri-Barbusse, Grigny : projection du film de Costa-Gavras *Le Capital*, suivie d'un débat. (amd91.evry@gmail.com et [06-84-11-63-02](tel:06-84-11-63-02).)

SEINE-ET-MARNE. Le 31 janvier, à 20 heures, à l'Astrocité, brasserie de la médiathèque L'Astrolabe, 5, rue du Château, Melun, « café Diplo » : « La Catalogne vers l'indépendance ? »,

avec Jean-Sébastien Mora. ([01-64-79-07-64](tel:01-64-79-07-64) et amd77@wanadoo.fr)

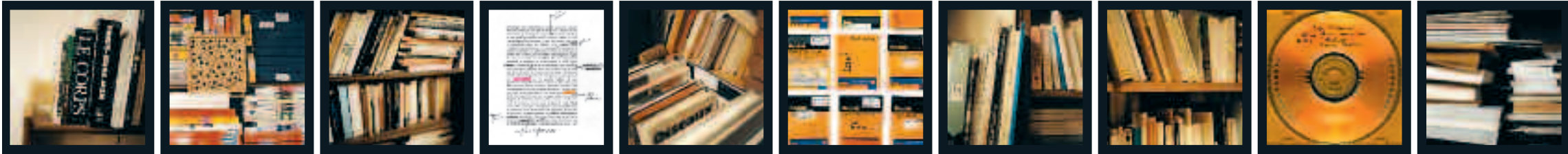
VAL-D'OISE. Le 20 janvier, à 20h30, au cinéma Utopia, 1, place Pierre-Mendès-France, Saint-Ouen-l'Aumône : projection du film de Gilles Perret *Les Jours heureux*, suivie d'un débat avec Julien Lauprêtre et Corinne Morel-Dar-leux. (amd94@numericable.fr)

YVELINES. Le 11 janvier, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Versailles, salle Clément-Ader : rencontre avec Jean-Sébastien Mora autour de son article paru dans *Le Monde diplomatique* d'octobre « La société catalane se rallie à l'indépendance ». ([06-07-54-77-35](tel:06-07-54-77-35) et eve-leveque@wanadoo.fr)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 14 janvier, à 19h30, au café La Barje des volontaires, 26, rue de la Coulouvrenière : « café-Diplo » autour de deux articles parus dans *Le Monde diplomatique* de décembre, « "L'Europe endettée reproduit nos erreurs" » de Rafael Correa, et « Créer de la richesse, pas de la valeur », de Jean-Marie Harribey. (amidiplo-suisse@hotmail.com)

LUXEMBOURG. Le 16 janvier, à 12 heures, au Citim, 55, avenue de la Liberté, Luxembourg-Gare, les « midis du Diplo » sur le thème « L'empire des jeux vidéo ». Discussion à partir du dossier paru dans *Le Monde diplomatique* de décembre. (deckert@pt.lu)



AMÉRIQUE LATINE		EUROPE	ASIE	LITTÉRATURE	
CAPITAL FICTIONS. The Literature of Latin America's Export Age. – Ericka Beckman <i>University of Minnesota Press, Minneapolis, 2013, 254 pages, 18,62 euros.</i> Dans quelle mesure les œuvres littéraires produites dans une région du monde nous éclairent-elles sur les processus économiques et politiques que celle-ci traverse ? Observant que « <i>la figure-clé de la construction nationale latino-américaine était le letrado, ou “homme de lettres”, un membre de l’élite sociale et politique (...) tout aussi habitué à écrire des romans que des Constitutions</i> », la chercheuse Ericka Beckman analyse les œuvres publiées lors de l’insertion de l’Amérique latine dans le système capitaliste mondial en tant que région exportatrice. Fondé sur un large corpus de textes publiés à partir de la fin du XIX^e siècle (romans, nouvelles, poèmes...), son travail montre comment la plupart s’emploient à légitimer par anticipation une fiction d’un autre type : celle qui promettrait richesse et développement aux populations de la région. RENAUD LAMBERT		L'ENJEU ÉNERGÉTIQUE DANS LES BALKANS. Stratégie russe et sécurité européenne. – Marina Glamotchak <i>Technip, Paris, 2013, 195 pages, 35 euros.</i> Les Balkans sont, une fois de plus dans leur histoire, le théâtre d’un « grand jeu » stratégique : ils se trouvent en effet au cœur des routes permettant l’acheminement du pétrole et du gaz de la Caspienne et de l’Asie centrale vers l’Europe occidentale. Pour l’instant, la partie se joue principalement entre l’Union européenne et la Russie, même si d’autres acteurs sont sur le qui-vive, comme la Chine. Alors que les projets de gazoducs et d’oléoducs se multiplient, Gazprom et le gazoduc South Stream, dont la construction a débuté fin novembre en Serbie, semblent tenir la dragée haute à leurs concurrents européens. Toutefois, la chercheuse Marina Glamotchak souligne qu’il serait erroné d’opposer les projets européens aux russes, qui peuvent très bien se combiner. D’ailleurs, vus de Moscou, les pays des Balkans, membres de l’Union ou simplement candidats mais déjà associés à la Communauté européenne de l’énergie, représentent avant tout une voie d’entrée vers l’Europe. L’énergie oriente ainsi la reconfiguration géopolitique de notre continent ; toute politique énergétique n’est-elle pas une politique de puissance ? JEAN-ARNAULT DÉRENS	INTERNET EN ASIE. Chine, Corée du Sud, Japon, Inde. – Karyn Poupée, Séverine Arsène, Alexandra Soulier, Ingrid Therwath et Jean-Marie Bouissou <i>Picquier Poche, Arles, 2013, 176 pages, 7,15 euros.</i> Excellente idée que de réunir des spécialistes de quatre grands pays d’Asie pour pointer les bouleversements engendrés par l’arrivée du Web. D’emblée, on perçoit les différences quantitatives : plus de 80 % de la population branchée en Corée du Sud et au Japon, près de 40 % en Chine et à peine plus de 12,5 % en Inde. Plus étonnantes sont les pratiques liées à l’univers culturel et politique de chacun. En Corée du Sud, les internautes privilégient les jeux en ligne (<i>StarCraft</i> est mondialement connu) tandis que le réseau social ultrahiéarchisé Cyworld, créé cinq ans avant Facebook, connaît un franc succès – y compris pour communiquer entre membres d’une même famille. Les Japonais sont, eux, les rois de la « poucette » : tout (conversation, livres, mangas mais aussi cybershopping) passe par le téléphone portable. Parfois, comme pour Fukushima, Internet sert à contourner les médias, peu curieux. C’est sans doute en Chine que le Web est le plus politisé, grâce à des microblogs qui servent souvent à dénoncer les abus. Avec imagination et humour pour déjouer la censure. MARTINE BULARD	Sous la terre de Courtney Collins <i>Traduit de l’anglais (Australie) par Erika Abrams, Buchet-Chastel, Paris, 2013, 348 pages, 21 euros.</i>  C E vaste espace qui couvre près des deux tiers du territoire australien appelé le bush a suscité ses mythes et sa littérature, de Henry Lawson à Peter Carey, qui trouvent aujourd’hui en Courtney Collins une digne héritière. Mais Collins peut aussi revendiquer l’influence de Cormac McCarthy, l’auteur de <i>La Route</i>, et des grands littérateurs de l’Ouest américain, cette autre immensité longtemps invaincue. Dans un style limpide, elle romance la cavale de Jessie Hickman, authentique hors-la-loi, une <i>bushranger</i> à l’image du fameux Ned Kelly. « <i>Lorsque ma mère me coucha dans la tombe.</i> » Collins a choisi le plus étrange des narrateurs : l’enfant mort-né de Jessie. C’est la voix du vent et de l’abandon, pleine de terre et d’herbes sèches, c’est la voix du bush australien. 1921. Jessie est une ancienne artiste de cirque reconvertie dans le vol de bétail. A 23 ans, elle sort de deux années de prison. « <i>Un an pour le cheval plus trois mois par tête de poule plus six mois pour les outrages aux agents et encore était-ce, selon le magistrat, faire preuve de clémence. Il conclut : Je prononce la sentence dans l’espoir que cette jeune femme puisse concevoir la vertu et la sentir croître en son sein à l’instar d’un enfant innocent dont la loi ne reniera pas la paternité.</i> » Jessie ne quitte sa geôle que pour entrer au service d’un propriétaire de ranch. « <i>Son espoir, c’était que son employeur serait un homme bon. Il ne l’était pas.</i> » Fitz est alcoolique et violent. Il engrosse Jessie entre deux racles. Poussée à bout, elle tue dans un même mouvement le père et l’enfant et s’enfuit, sans autre but que d’échapper à elle-même. Elle est bientôt prise en chasse par un traqueur aborigène amoureux d’elle, par un policier nourri aux <i>Principia</i> d’Isaac Newton et à l’héroïne, et par cent autres <i>bushrangers</i> alléchés par la prime. Sur sa route, Jessie croise ses pairs – des abandonnés. Une vieille femme que ses trois petits ont quittée, un déserteur dont les os blanchissent au soleil, et une bande d’orphelins magnifiques. Jessie et eux se donnent mutuellement des leçons de vol de bétail : choisir une nuit de nouvelle lune, peindre les sabots des chevaux en blanc pour les voir dans l’obscurité, prévoir des sacs pour ramasser le crottin, connaître les grottes les plus profondes, et manier en expert le fer à marquer les bêtes. Ensemble, ils partagent du thé et des oranges. <i>Tea and oranges...</i> Nous voilà dans la paix d’une ballade folk, jusqu’à ce qu’arrivent les traqueurs. Mais Jessie leur échappe toujours, et se dissout dans le paysage comme son nouveau-né s’est fondu dans le ventre immense du bush. Collins a bâti son premier roman avec des matériaux bruts : temps, sang, roche et rafales, sans oublier l’omniprésente poussière et la soif qui toujours l’accompagne, plus quelques kangourous. Son rythme est rapide comme l’est une femme en fuite « <i>au milieu des hauts fûts, des interminables étendues de broussailles, de la forêt plus vaste encore</i> ». Car le véritable héros de <i>Sous la terre</i> est bien cet arrière-pays gigantesque, empli de silence et de chevaux. « <i>De part et d’autre, la prairie était couleur d’or. Lorsqu’il y poussait son cheval, l’herbe dégageait une odeur propre et fraîche, de chaleur et de printemps.</i> » Un pays où le bonheur se résume à ne pas être battu et à avoir un lièvre à embrocher, le soir, au-dessus du feu de camp, sous les étoiles exactement. CATHERINE DUFOUR.	
AFRIQUE LA CÔTE D’IVOIRE EN CRISE FACE AU DROIT INTERNATIONAL. – Anne-Marie Koffi Kouadio Bla <i>L’Harmattan, coll. « Etudes africaines », Paris, 2013, 467 pages, 47 euros.</i> L’ouvrage répertorie les interactions entre le droit international et les institutions ivoiriennes durant la guerre civile de 2002 à 2012, notamment lors des opérations de paix onusiennes et de l’application des sanctions internationales. C’est leur recension complète, argumentée et pédagogique que livre la jeune chercheuse ivoirienne Anne-Marie Koffi Kouadio Bla. L’aspect le plus intéressant concerne l’instauration progressive d’une dualité juridique finalement néfaste à la résolution de la crise politique. En cause : les imprécisions ou contradictions des accords de paix, le remplacement autoritaire de dispositions constitutionnelles par des arrangements entre les parties armées. Par exemple, le transfert forcé de prérogatives du président au premier ministre en 2003, ou l’accaparement par l’Opération des Nations unies en Côte d’Ivoire (Onuci) de la certification des résultats électoraux en 2010. Les belligérants ont eu beau jeu d’instrumentaliser ces innovations aussi inédites que dangereuses, selon la chercheuse, pour jeter le doute sur la légitimité des règles en vigueur. CONSTANCE DESLOIRE		EN FINIR AVEC L’EUROPE. – Sous la direction de Cédric Durand <i>La Fabrique, Paris, 2013, 156 pages, 15 euros.</i> Cet ouvrage collectif marque une étape dans l’évolution des rapports parfois ambivalents qu’entretiennent les gauches radicales avec le projet européen : partant d’un constat critique partagé, certaines de ses composantes refusaient d’en tirer les conséquences de peur d’encourir le soupçon de repli nationaliste. Elles bornaient donc leur horizon stratégique à celui, toujours plus brumeux, d’une « autre Europe ». « <i>Bien qu’elle n’ait rien d’impossible sur le papier, cette perspective ne peut se passer de rupture avec les cadres institutionnels de l’Europe réellement existante</i> », objecte l’économiste Cédric Durand. Internationalistes revendiqués, les contributeurs réunis ici montrent comment la crise ouverte en 2008 a mis à nu les fondements antidémocratiques de l’intégration européenne, construction entamée après-guerre sur la base de la libre concurrence et devenue un demi-siècle plus tard « <i>l’instrument politico-institutionnel du capital financier et des multinationales</i> ». Il conviendrait maintenant pour la gauche de « <i>suspendre la question européenne et de la subordonner aux enjeux immédiats</i> » : le chômage, l’épuisement du mode de développement, les inégalités. PIERRE RIMBERT	LA CHINE ET SES MIGRANTS. La conquête d’une citoyenneté. – Chloé Froissart <i>Presses universitaires de Rennes, 2013, 403 pages, 24 euros.</i> Dans la foulée des réformes économiques lancées par Deng Xiaoping en 1978 s’est produit un extraordinaire exode rural – sans doute « <i>le plus vaste de l’histoire mondiale</i> », selon Chloé Froissart, l’une des plus grandes spécialistes françaises. Son dernier ouvrage, repris de sa thèse, offre une somme impressionnante d’enquêtes et de témoignages permettant de percevoir la naissance et l’évolution de cette couche sociale particulière que sont les migrants (<i>mingong</i>), ces « <i>étrangers dans leur propre pays</i> » qui n’ont pas les mêmes avantages sociaux que les Chinois nés en ville. L’auteure souligne la lente progression de leur statut, la prise de conscience, pour une partie d’entre eux, de la nécessaire défense de leurs droits, leur conquête d’autonomie (<i>wei-quan</i>), ainsi que les expériences tentées par le pouvoir. Elle met l’accent sur ce qui bouge de l’intérieur. C’est suffisamment rare pour être souligné. M. B.	MONGOLIE. Une culture en mouvement. – Isabelle Bianquis <i>Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2013, 224 pages, 20 euros.</i> Par effet domino, l’effondrement de l’URSS a entraîné la fin de la République populaire mongole, qui en était étroitement dépendante après s’être libérée en 1921 de la domination chinoise. A partir de 1992, la Constitution organise des élections et met en place, non sans tâtonnements, une économie de marché. Cette période engendre une revitalisation du sentiment national et de l’identité mongole. Le fondateur de ce qui fut le plus grand empire mondial d’un seul tenant, Gengis Khan, redevient la figure tutélaire d’un mouvement intellectuel sans précédent où joue un grand rôle Sendenjav Dulam, professeur de littérature à l’université d’Oulan-Bator, qui s’est entretenu avec Isabelle Bianquis au fil de deux années. Grand poète, Dulam est aussi un savant, ethnographe féru de chamanisme et de mythologie mongole. Ce fils d’éleveurs devenu un acteur politique engagé a le souci de réconcilier les deux modes de vie, nomade et sédentaire, longtemps opposés. LAURENT BALLOUHEY	
AFRIQUE HISTOIRE DES MÉDIAS AU SÉNÉGAL. De la colonisation à nos jours. – Moustapha Barry <i>L’Harmattan, coll. « Sociétés africaines et diaspora », Paris, 2013, 351 pages, 36 euros.</i> Depuis la création du premier journal, en 1856, par les autorités coloniales françaises, les médias sénégalais luttent pour ne pas être l’instrument du pouvoir politique. Historien de formation, le journaliste Moustapha Barry étudie le lien entre les régimes successifs et les médias : séduction, censure, récompense, harcèlement... Il décrypte le premier bouillonnement médiatique dans les quatre communes (Dakar, Saint-Louis, Gorée et Rufisque) où la loi sur la presse de 1881 fut appliquée ; l’apparition de journaux partisans dans l’entre-deux-guerres ; le monopole de la presse instauré par le président Léopold Sédar Senghor en 1963 ; la libéralisation des radios du temps de M. Abdou Diouf ; les relations houleuses entre le président Abdoulaye Wade et les médias dans les années 2000, etc. Outre l’interventionnisme politique, les obstacles à une presse libre sont analysés : le manque de formation ou de probité de certains journalistes, la faiblesse des ressources économiques, l’illettrisme. C. D.		BIOGRAPHIE Hugo Chávez et le « fleuve invisible » UNIQUE, la trajectoire d’Hugo Chávez se caractérise à la fois par des dispositions politiques extraordinaires et par une mort prématurée : le 5 mars 2013, l’ancien président vénézuélien décédait à l’âge de 59 ans. Le livre d’entretiens que signe Ignacio Ramonet (1) rappelle la « <i>biographie à deux voix</i> » qu’il consacra en 2007 à M. Fidel Castro (2). Et invite naturellement à une comparaison entre les deux dirigeants. Mais les « <i>conversations</i> » avec Chávez ont une coloration toute particulière. Dans son dialogue avec le directeur d’alors du <i>Monde diplomatique</i>, M. Castro évoquait, au cours d’une réflexion profondément mûrie, presque un siècle d’une histoire dont il fut l’un des acteurs centraux. De Chávez, Ramonet n’aura pu recueillir que la « première vie » : de sa naissance à sa première victoire électorale, qui le conduira à la présidence du Venezuela, en 1998. A priori, rien ne permettait d’imaginer que la vie de Chávez différerait de celle de millions de Latino-Américains nés pauvres, comme lui, dans de petites villes de province. Famille modeste, père noir (lui-même fils d’une femme « <i>plus indienne qu’autre chose</i> »), le jeune Chávez vendait des bonbons dans la rue, les yeux rivés sur les stades de base-ball, un sport qu’il adorait. Rétrospectivement, tous les événements semblent pourtant s’imbriquer. « <i>C’est comme si j’étais né sur un terreau fertile pour que surgisse quelque chose, un moment historique particulier. Et pour que j’y joue mon rôle. Toutefois, je ne crois pas à la prédestination (...). Je ne crois pas que la vie des gens soit déjà tracée le jour de leur naissance, en fonction d’un signe astral.</i> » Page après page, le lecteur voit l’homme politique se dessiner : c’est la rencontre d’un esprit rebelle et d’une conscience historique. « <i>L’histoire, ce fleuve invisible qui traverse la savane, m’a emporté.</i> (...) <i>Un fleuve invisible, mais qui possède une formidable force, car l’histoire vit. Je me suis rapproché, par divers chemins, de ce fleuve qu’est l’histoire et j’ai plongé. C’est lui qui m’a conduit ici.</i> » Pour reprendre le jeu de mots qu’il formule lui-même : l’histoire l’a absorbé (3). Le tourbillon qui porte Chávez au pouvoir débute avec le <i>caracazo</i> de 1989, lorsque les mesures d’ajustement structurel imposées par Carlos Andrés Pérez déclenchent d’importantes manifestations dans la capitale. La répression qui s’ensuit (qui fit entre trois cents et trois mille morts) transforme le pays à tout jamais. 1989, c’est aussi l’année de la chute du mur de Berlin, qui précipite l’effondrement de l’URSS. Le néolibéralisme s’impose alors comme le modèle hégémonique. Au même moment, « <i>le Venezuela affiche sa différence, rappelle Chávez. Le caracazo, c’est pour moi l’événement politique le plus important du XX^e siècle vénézuélien.</i> » La vie de Chávez et l’histoire du Venezuela vont fusionner : il ne sera plus possible de comprendre l’une sans connaître l’autre. Militaire, Chávez rencontre une difficulté. Sur un continent où l’armée était associée aux coups d’Etat, aux dictatures, à la répression et à la soumission aux Etats-Unis, comment faire entendre qu’un soldat puisse défendre les luttes démocratiques, le peuple et la nation ? Ce fut l’une de ses principales batailles lorsqu’il opta pour les urnes comme moyen de transformer les structures du pouvoir dans son pays. Le livre s’achève sur l’élection de 1998 : Chávez est sur le point de prendre les rênes du Venezuela, de bousculer l’Amérique latine et le monde. EMIR SADER.			
MAGHREB FEMMES POLITIQUES AU MAROC D’HIER À AUJOURD’HUI. La résistance et le pouvoir au féminin. – Osire Glacier <i>Tarik Editions, Casablanca, 2013, 184 pages, 14 euros.</i> La chercheuse Osire Glacier propose une trentaine de portraits de femmes dirigeantes ou rebelles, ayant vécu entre le V^e et le XX^e siècle. Toutes, d’une manière ou d’une autre, ont eu un impact sur l’histoire du Maroc et restent porteuses de symboliques fortes : d’Al-Kahina, célèbre reine berbère, juive ou chrétienne, qui combattit au VII^e siècle les armées arabes et dont la figure est régulièrement mobilisée par le mouvement amazigh, à Saïda Menebbi, militante communiste décédée en prison durant sa grève de la faim en 1977, toujours honorée et lue dans les cercles militants marocains... L’ensemble de ces portraits, replacés dans leur contexte, permettent de se faire une idée de la place des femmes dans l’action publique au Maroc ; mais l’auteure n’offre pas de véritable analyse transversale et s’en tient à un court chapitre de conclusion. L’essai se présente ainsi comme un petit panthéon, un hommage rendu à des personnalités toujours marginalisées par l’histoire officielle. JULES CRÉTOIS					



DU MONDE

Buena Vista
(Anti)social Clubbb !*Bloody Miami*

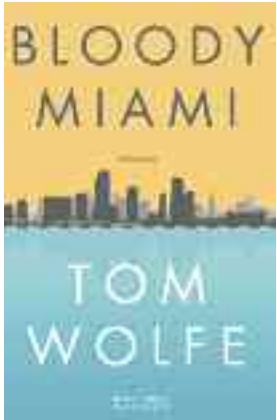
de Tom Wolfe

*Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Odile Demange,
Robert Laffont, coll. « Pavillons »,
Paris, 2013, 609 pages, 24,50 euros.*

TREMPÉ, dégoulinant, suffocant, un clandestin se hisse à bord d'un voilier dans une baie de Miami. Il le croit à quai. C'est la seule chose qu'un Cubain ait à faire pour obtenir l'asile : poser le pied sur le sol américain. Mais il sera réexpédié à Cuba s'il est arrêté sur ou dans l'eau. Or là, il y a maldonne, le quai est loin, et de surcroît les passagers – style « jeunesse oisive » – le prennent pour un clodo et le menacent. Paniqué, il se réfugie en haut du grand mât de vingt-trois mètres – vingt-trois mètres ! –, un coup à se rompre les os.

Ses lunettes noires de flic sur le nez, le Cubano-Américain Nestor Camacho déboule avec la patrouille maritime de la police de Miami. Il grimpe jusqu'à lui à l'aide d'une corde, sans les jambes, à la seule force des bras, et le redescend en le maintenant entre ses cuisses, toujours à la seule force des bras – un exploit ! Sauf qu'en le sauvant « *il l'a fait arrêter; déporter, renvoyer chez Castro* », s'indigne la communauté cubaine. Toute la ville – toute la ville ! – traite Camacho comme un rat, un vrai rat, un traître, un paria. La suite sera un peu compliquée pour lui.

Fondateur du « nouveau journalisme » dans les années 1960-1970 avec quelques autres comme Hunter S. Thompson, Tom Wolfe, pour ce quatrième roman, oscille comme toujours entre l'observation aiguë du reportage et le délire imaginaire, au fil d'une balade dans une Miami plus vraie que vraie. Il y a là les Cubains, qui se considèrent



comme Blancs (« *mais les vrais Blancs ne les voient pas comme ça* ») ; la « communauté afro-américaine » (l'expression politiquement correcte que les Blancs prononcent « *comme s'ils marchaient sur un lit d'éclats d'ampoules électriques explosées* ») ; les taudis d'Overtown et Liberty City où les dealers noirs planquent la dope, camouflent la dope, vendent la dope et voient dans les flics cubains – genre Camacho – des envahisseurs tombés du ciel, comme des paras ; les ados haïtiens et leurs « *yo, bro, ho, naaan, la lose, enculé d'arace, j'lekiff, biatch* », qui scandent des phrases se terminant toutes par « *mec* », et énonçant tout ce qui est « *cool* » ou « *pas cool* », tu vois ?

A côté de ça, voici l'éminent Norman Lewis, membre du Collège de psychiatrie et charlatan à deux sous, qui participe à des émissions de télévision où il présente des sujets complexes sous une forme tellement simplifiée que des millions d'imbéciles ont l'impression de comprendre. Des bandes de filles qui se trimbalent à moitié nues – « *trop coooooool !* » – sur le pont de bateaux de luxe. Et puis Sergueï Koroliov, l'oligarque russe – « *un mec beau à tomber* », bienfaiteur du New Miami Art Museum auquel il a offert pour 70 millions de dollars de toiles de grands noms de la peinture moderniste russe. Il lui suffit de montrer le bout du nez et *todo el mundo* se précipite. Mais l'homme se trouve dans le collimateur de John Smith, un petit journaliste aux dents longues qui, avec Camacho, s'est juré de le démasquer en prétendant qu'avec son don phénoménal il a « *abusé, dupé, roulé dans la farine, entubé de la manière la plus humiliante, comme le premier débile venu* », les milieux artistiques branchés. Argent, pouvoir, sexe, sous la plume échevelée de Wolfe, l'évocation documentée de cette ville surexcitée est proprement orgiaque – « *Ahhhhhumngggghh* » !

MAURICE LEMOINE.

EUROPE

Allemagne, clichés modèles

EN septembre dernier, les élections législatives en République fédérale d'Allemagne ont soudain inspiré essayistes, journalistes et éditeurs, alors que ce pays était jusqu'alors peu traité. Ce peut être l'occasion d'enchaîner ponts aux ânes et sentiers rebattus. Le dernier livre d'Alain Minc (1) s'ouvre sur un frappant « *Heureux comme Dieu en Allemagne !* », écho inversé du proverbe (juif) allemand « *Heureux comme Dieu en France* », et exprime, en un « *cri du cœur* », son « *immense admiration pour l'Allemagne d'aujourd'hui* ». Et d'observer que seuls « *l'antigermanisme primaire* » et le « *pessimisme* » des Français les amènent à « *croire l'ascendant allemand irréversible et donc la tentation impériale, de la part de Berlin, inévitable. Rien n'est plus faux* ». La République fédérale, selon Minc, n'aspire « *à dominer ni le monde, ni l'Europe, mais à être une "grosse Suisse", prospère, paisible* ».

Bref, dès l'avant-propos, tout est dit. Tout, sauf ce qui contredit la thèse de ce petit essai. Si celui-ci évoque M. Gerhard Schröder et ses lois Harz, il se garde bien d'en présenter les conséquences, comme l'explosion de la précarité et de la pauvreté. Rien, non plus, sur la politique imposée par l'Allemagne à ses partenaires : elle exercerait « *sur l'Union européenne l'influence la moins rude possible* ». Ce dont Athènes n'est peut-être pas convaincu...

Odile Benyahia-Kouider, en revanche, ne censure pas les faits. Aujourd'hui grande reporter au *Nouvel Observateur*, l'auteure de *L'Allemagne paiera* (2) a été cinq ans correspondante de *Libération* outre-Rhin. Hostile à toute germanophobie, elle n'en éclaire pas moins les zones d'ombre de notre voisin. « *Il y a proportionnellement plus de pauvres et d'exclus en Allemagne qu'en France* », écrit-elle, citant les statistiques de l'Institut du travail et de la qualification (IAQ) : 5,8 millions de personnes, soit quasiment un Allemand sur cinq, travaillent pour moins de 8,50 euros brut de l'heure ; 1,5 million travaillent pour moins de 5 euros de l'heure. On comprend que l'introduction par la nouvelle coalition d'un salaire minimum – 8,50 euros de l'heure – passe pour une petite révolution...

Autre faiblesse, la démographie. Avec 1,3 enfant par femme (contre 2,01 en France), « *le pays comptera 68,5 millions d'habitants en 2050, contre 81 millions à l'heure actuelle* ». Et l'auteur d'ajouter : « *Un taux de natalité si faible est-il le signe d'une Allemagne qui veut dominer l'Europe ?* » Elle s'inquiète aussi de la poussée de l'extrême droite – neuf petits commerçants turcs et une

jeune policière ont été assassinés, entre 2000 et 2006, par la Clandestinité nationale-socialiste, baptisée par la presse « *Fraction armée brune* ». « *L'Allemagne a découvert avec stupéfaction que Hitler n'était pas complètement mort, que ses idées avaient répandu leur poison jusque dans la troisième génération d'après-guerre.* »

Ces critiques et d'autres, Bruno Odent, chef du service Monde de *L'Humanité* et spécialiste de l'Allemagne depuis plus de vingt ans, les systématise dans son livre *Modèle allemand, une imposture* (3). L'Allemagne, résume-t-il, « *est rattrapée elle-même par la crise. Une stagnation de son économie est programmée au mieux pour 2013. (...) Les réformes antisociales lancées au début de la décennie 2000 par le chancelier Gerhard Schröder, poursuivies par Angela Merkel, engendrent une précarité massive qui étouffe la demande intérieure. Et l'austérité budgétaire imposée aux partenaires européens contracte les débouchés des firmes à l'export. (...) La discrimination sociale et professionnelle des femmes persiste. La crise démographique s'étend. Les coûts de l'énergie explosent. Et les prix des*

loyers et de l'immobilier, jusqu'alors contenus, commencent eux aussi à s'emballer. »

Rigoureux, l'auteur appuie son réquisitoire sur nombre d'exemples éclairants et de chiffres significatifs. « *L'Europe est en danger, conclut-il. Car la conjugaison des mesures aggravant les souffrances sociales et la multiplication des affaires peuvent approfondir le discrédit des dirigeants politiques jusqu'à l'"ingouvernable"* (...). *Ce redoutable cocktail constitue d'évidence une aubaine pour les populismes, l'extrême droite et les adeptes de tous les replis identitaires, nationalistes, régionalistes qui gagnent du terrain sur le Vieux Continent.* »

DOMINIQUE VIDAL.

- (1) Alain Minc, *Vive l'Allemagne !*, Grasset, Paris, 2013, 156 pages, 10 euros.
(2) Odile Benyahia-Kouider, *L'Allemagne paiera. Voyage au pays d'Angela*, Fayard, Paris, 2013, 265 pages, 18 euros.
(3) Bruno Odent, *Modèle allemand, une imposture. L'Europe en danger*, Le Temps des cerises, Paris, 2013, 202 pages, 15 euros.

PHOTOGRAPHIE

Le flâneur du Caucase

PHILIPPE HERBET est photographe, poète et pèlerin (1). Depuis de nombreuses années, il est en quête d'on ne sait quoi dans les grands espaces et les recoins de l'ex-Union soviétique – en tout cas, pas de ce qu'on y cherche le plus souvent : les ruines de l'Atlantide et leurs fantômes *destroy*. Herbert n'est pas voyeur, non, il ne recherche pas les images de drame ou de déglissement, il n'est du reste pas reporter non plus, et pas davantage un « poseur », de ceux qui font poser leurs sujets. Enfin, il ne fait pas partie de ces journalistes qui savent tout dès le départ...

Chez lui, il n'y a ni vrai départ (la source n'est pas un départ) ni arrivée, mais seulement des passages, à la façon de ces

racines qu'il affectionne et qui n'en sont pas, puisque vagabondes : les rhizomes. Il capte des visages, des sourires d'un instant, l'intériorité des regards, des paysages attendus mais éternels, la haute montagne du Caucase ou les campagnes sans limites de la Biélorussie, des scènes fantasques du quotidien. A la photographie s'ajoute le carnet de bord du voyageur, qui a délibérément choisi l'humain, non sans romantisme : la prochaine étape sur son chemin s'intitule « *Les jeunes filles de Tourgueniev* »...

JEAN-MARIE CHAUVIER.

- (1) Philippe Herbert, *Lettres du Caucase*, Yellow Now, Crisnée (Belgique), 2013, 144 pages, 23 euros.



Stepantsminda (Géorgie)

SOCIÉTÉ

ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL. Approches innovantes et pluridisciplinaires – Sous la direction de Philippe Zawieja et Franck Guarnieri

*Armand Colin, Paris, 2013,
272 pages, 26 euros.*

Le syndrome d'épuisement professionnel (*burn out*) toucherait jusqu'à 40 % des effectifs dans certaines professions. Cet ouvrage, qui regroupe des contributions de jeunes chercheurs de plusieurs disciplines, s'intéresse non plus seulement aux personnels exerçant un métier d'aide, d'assistance ou de formation, ce qui est souvent le cas des essais qui l'ont précédé, mais à une vaste palette de professions, comme celle des préparateurs de commandes de la grande distribution. Il éclaire la combinaison des déclencheurs de cet épuisement : surcharge de travail mais aussi disparition de son sens, décalage entre travail prescrit et travail réel, invisibilité des compétences, y compris de l'ingéniosité développée pour tenter de continuer à mener à bien les missions prescrites, etc. Même si sa lecture requiert parfois une attention soutenue, il innove aussi en offrant des préconisations éloignées des programmes qui, centrés sur l'individu, masquent la responsabilité du système.

MARYSE LELARGE

ILS TRAVAILLENT AU NOIR. Enquête sur un mal français. – Hubert Prolongeau

*Robert Laffont, Paris, 2013,
229 pages, 19 euros.*

A partir d'une centaine d'entretiens réalisés dans toute la France auprès de personnes combinant travail déclaré et travail clandestin, le journaliste Hubert Prolongeau a pu dresser le portrait de chômeurs, d'ouvriers immigrés, de petits patrons ou de sous-traitants qui, malgré des situations très variées, ont en commun la précarité. Les difficultés développent la débrouille : ménages, gardiennage, bricolage, à la limite du petit boulot et du service rendu. L'activité illégale n'épargne aucun secteur : si elle est le plus fortement pratiquée dans la restauration, le bâtiment et les services à la personne, presque chaque profession a sa marge de labeur non déclaré. Ce dernier ne peut se réduire à la fraude, comme le montre l'auteur, même s'il en relève ; il est à la fois un travail et une rupture de contrat social. Le Bureau international du travail a recensé les sécurités essentielles dont sont privés les employés au noir : protection contre le licenciement arbitraire, sécurité du revenu, représentation syndicale, formation continue.

GABRIELLE BALAZS

MÉDIAS

FACTS ARE SACRED. – Simon Rogers

*Faber and Faber, Londres, 2013,
312 pages, 20 livres sterling*

Ancien animateur du Datablog publié en ligne par le quotidien britannique *The Guardian*, Simon Rogers introduit au « journalisme de données », qui combine feuilles de calcul, analyse de données et graphiques. Cette pratique au développement exponentiel doit fournir « *un guide entre les dirigeants qui détiennent les données et la société qui cherche désespérément à comprendre ces données et à y accéder* ». La multitude des faits ne parle pas d'elle-même ; il s'agit de mettre en relation, d'éliminer le superflu et d'organiser graphiquement l'ensemble afin de « raconter une histoire ». L'ouvrage, abondamment illustré, s'articule autour de cas concrets, comme les émeutes urbaines de Tottenham en août 2011 ou la mesure du bonheur. Convaincu que le *data-journalism* « *est l'affaire de tous* », l'auteur fournit à ceux qui voudraient s'y essayer les détails techniques nécessaires (logiciels, formats de fichiers, etc.). En avertissant toutefois le lecteur : « *Les données ne transforment pas le monde par elles-mêmes. (...) Pour qu'elles constituent un apport à la société, des humains doivent s'en saisir en vue de réaliser des choses utiles.* »

GABRIEL LEWERTOWSKI

L'IRRÉSISTIBLE DÉCHÉANCE DE ROBERT MÉNARD. Candidat du Front national. – Maxime Vivas

Arcane 17, Paris, 2013, 70 pages, 7 euros.

On connaît Robert Ménard pour ses apparitions télévisées spectaculaires et parfois grotesques, pour ses prises de position (en faveur de la torture, de l'Algérie française...) et pour son soutien au Front national – qui le lui rend bien. Mais on ignore souvent ce qu'il en fut de ses silences ou de ses indignations à géométrie variable lorsqu'il était président de Reporters sans frontières (RSF). S'il fut très tôt enclin à dénoncer la censure en Chine, celle-ci le dérangeait moins lorsqu'elle émanait du Qatar, l'émirat alimentant RSF en euros (avant de le faire avec Ménard lui-même, une fois ce dernier sans emploi)... L'auteur, qui lui a déjà consacré une étude (*La Face cachée de Reporters sans frontières*, Aden, 2007), décorique également le double discours de Ménard : défenseur autoproclamé de la liberté d'expression, il déteste néanmoins qu'elle entrave ses intérêts ou ceux de ses alliés français et nord-américains. Ainsi, « *la pieuvre activée par Robert Ménard était capable d'intervenir simultanément pour que les bouches s'ouvrent en Asie et se ferment en France* ».

MATHIAS REYMOND

ÉCONOMIE

PROCÈS D'UN HOMME EXEMPLAIRE. – Eric Toussaint

*Al Dante - CADTM, Liège, 2013,
94 pages, 9 euros.*

Dans ce livre d'intervention, le président du Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM) dresse le portrait du Belge Jacques de Groote. Ce dernier vient d'être condamné par la justice suisse pour une escroquerie dépassant les 800 millions d'euros dans le cadre de la privatisation de la société minière tchèque Mosteck Uhelna Spolecnost (MUS). Or M. de Groote a longtemps œuvré comme administrateur auprès du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Pas tout à fait un hasard, selon Eric Toussaint, qui souligne, moqueur, que « *le discours sur la bonne gouvernance concerne les dirigeants des pays du Sud, pas les (anciens) dirigeants de la Banque mondiale et du FMI* ». Pour lui, ce procès devrait conduire à un autre, celui du fonctionnement des institutions financières internationales, pour rendre compte des « *multiples violations des droits humains auxquelles elles se sont livrées, et continuant de se livrer, au Nord comme au Sud.* »

PEPITA ESTEBAN



GÉOPOLITIQUE
ÉTHIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES. – Sous la direction de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung <i>Presses universitaires de France, Paris, 2013, 468 pages, 30 euros.</i> L'essor de la mondialisation libérale a profondément modifié le rôle des Etats sur la scène internationale. Ce volumineux ouvrage collectif, auquel ont collaboré vingt politistes et juristes de divers pays, tente de cerner leurs droits et obligations en ce début de troisième millénaire, et soulève de nouvelles questions liées aux mutations de la géopolitique : peut-on placer sur le même plan attentats-suicides et usage aveugle des drones ? Quelle éthique sous-tend les institutions judiciaires internationales, notamment les tribunaux pénaux pour l'ex-Yugoslavie, le Rwanda ou la Sierra Leone ? Les êtres humains ont-ils des devoirs moraux envers les écosystèmes ? Les questions sont exposées avec clarté, mais jamais tranchées. Les réponses dépendent en effet de l'appréciation politique et philosophique des « <i>prescriptions idéales du cosmopolitisme</i> » héritées d'Emmanuel Kant ou, plus simplement, de la croyance en l'existence d'une morale transcendant les sociétés. ANNE-CÉCILE ROBERT
POÉSIE
L'EXIL RECOMMENCÉ. – Mahmoud Darwich. Traduit de l'arabe (Palestine) par Elias Sanbar <i>Actes Sud - Sindbad, Arles, 2013, 180 pages, 23 euros.</i> Pour ceux à qui manque sa voix, la publication d'un nouveau recueil de Mahmoud Darwich est toujours un événement. <i>L'Exil recommencé</i> regroupe des textes en prose, écrits pour la plupart après 1993, date des accords d'Oslo qui permettront le retour de Darwich sur sa terre natale. Il y décline le thème de l'exil, chante ses adieux à Tunis (où les Palestiniens s'étaient repliés après le siège de Beyrouth, en 1982), à ceux qui ne sont plus, Ghassan Kanafani, assassiné en 1972, Yasser Arafat, disparu en 2004, ou Samir Kassir, tué en 2005. « <i>La poésie est-elle encore nécessaire ?</i> », interroge Darwich, pour qui ce fut une obsession, au même titre que la pertinence de la littérature de résistance. On se souvient de <i>Passants parmi les paroles passagères</i> , qui avait entraîné un débat au Parlement israélien. Darwich avait été considéré comme un « poète-terroriste » pour avoir écrit « <i>Sortez de notre patrie. Sortez de nos vies</i> ». On retrouve ici sa volonté de « <i>créer sa marge souple entre le national, le politique, le quotidien, le culturel et le littéraire</i> ». MARINA DA SILVA
HISTOIRE
LES TCHAIKOVTSY. Esquisse d'une histoire (par l'un d'entre eux), 1869-1872 <i>Pontcerq, Rennes, 2013, 114 pages, 8,50 euros.</i> Des décembrebristes de 1825 aux bolcheviks, l'histoire du XIX ^e siècle en Russie est riche de groupes aux aspirations révolutionnaires, irréductiblement divers, qui composèrent le « <i>grand mouvement de libération russe</i> » d'après 1861, date de l'abolition du servage. Mais leur mémoire s'efface. Les tchaïkovtsy, jeunes populistes basés à Saint-Petersbourg, sont tirés de l'oubli grâce à ce témoignage d'un des leurs, inédit en français. On y croise Pierre Kropotkine, un temps compagnon de route, ou le controversé Serge Netchaïev. Les premiers à avoir traduit <i>Le Capital</i> , ardents défenseurs de la « <i>cause du livre</i> » et de la « <i>lutte pacifique des idées</i> », ces étudiants soucieux d'abandonner leurs privilèges de classe lancèrent l'« <i>été fou</i> » de 1874. Des milliers de jeunes radicaux s'aventurèrent alors dans les campagnes pour « <i>aller au peuple</i> » et propager les idéaux socialistes. Mal reçus, incompris, réprimés, les tchaïkovtsy se divisèrent, et une partie du groupe entama une « <i>lente et tragique radicalisation</i> », jusqu'à participer à l'assassinat du tsar en 1881. MAXIME SAUVÈTRE
Y A-T-IL UN PARTI INTELLECTUEL EN FRANCE ? – Daniel Lindenberg <i>Armand Colin, Paris, 2013, 191 pages, 18 euros.</i> Cet essai très personnel, vif, parfois elliptique, qui souffre d'une impression trop souvent fautive, accompagne sur plus d'un demi-siècle l'histoire, le rôle, les enjeux, les contradictions du « parti intellectuel », dont l'objectif était de fournir à l'action politique au service de l'émancipation collective « <i>des instruments issus du savoir rigoureux</i> » : de Charles Péguy à la « deuxième gauche ». Très marqué par l'écrasement de la Commune de Paris, fortement présent au moment de l'affaire Dreyfus, il est nourri par les normaliens socialistes, déployant leur volonté d'une « <i>insurrection permanente des savants</i> » en réseaux, stratégies, revues et think tanks avant la lettre. Il se confrontera au « bolchevisme », à la question du pacifisme avant et pendant la seconde guerre mondiale, et sera en tension permanente avec les maurrassiens et leurs successeurs. Ce « parti » a eu ses héros, étonnamment peu célébrés : Lucien Herr, Jean Cavaillès, Georges Canguilhem. Daniel Lindenberg souligne avec clarté que depuis une quarantaine d'années la « <i>tendance lourde</i> » est au retour de la « <i>culture de droite</i> », portée par la quête du spirituel. ÉVELYNE PIEILLER

ECONOMIE

Coccinelle, 2 CV et « trente glorieuses »

La plus grande aventure industrielle du XX^e siècle commence avec le succès foudroyant de la Ford T, lancée par Henry Ford en 1908 à un prix très bas, ce qui la rend accessible aux couches moyennes. L'entrepreneur s'inspire des principes du taylorisme : rationalisation et standardisation à outrance, production de masse, travail à la chaîne.

En 1912, le polytechnicien André Citroën, directeur des automobiles Mors et cofondateur des Engrenages Citroën (dont les chevrons deviendront l'emblème de la marque), rend visite à Ford et mesure l'abîme qui sépare les deux cent quatre-vingts voitures faites à la main que produit annuellement l'usine Mors et les cent soixante mille qui sortent des chaînes de Detroit. Au lendemain de la première guerre mondiale, Citroën, enrichi dans l'industrie de l'armement, absorbe Mors et lance sa société automobile, structurée selon les principes du fordisme. L'entre-deux-guerres voit se développer la puissance de production de Citroën (ouverture de huit usines à Paris et en banlieue parisienne, vingt-huit mille salariés et quatre-vingt-quinze mille voitures en 1929, année record), mise à mal en 1931 par la crise économique. Se développent en parallèle les luttes ouvrières, réprimées par un patronat et un pouvoir politique frôlément réactionnaires, qui ne seront contraints à céder (temporairement) qu'en 1936 (1).

En 1923, en Allemagne, l'autobiographie de Ford se vend à plus de deux cent mille exemplaires. Quatre ans plus tard, alors que 80 % du parc automobile mondial appartient aux Etats-Unis, le Club de la petite automobile d'Allemagne fait campagne pour contraindre l'Etat à « *tout faire pour que chaque Allemand puisse acquérir une petite voiture* ». Opel avait déjà essayé en 1924 de lancer sa « grenouille », BMW un peu plus tard en fait autant avec sa Dixie et Hanomag avec sa « *miche de pain* » : l'économie déprimée de la République de Weimar ne leur permet pas de rencontrer le succès.

Avec Adolf Hitler, admirateur du très droitier Ford à l'antisémitisme proclamé, apparaît dans la propagande nazie le projet d'une Volkswagen (« *voiture du peuple* ») (2) escortée d'un ensemble de produits eux aussi

labellisés « du peuple » : radio, télévision, réfrigérateur, tracteur, appartement, à la gloire d'une Allemagne national-socialiste qui chérit la liberté individuelle et le bonheur familial. Hitler veut une voiture à moins de 1 000 reichsmarks, solide, facile à entretenir et consommant peu. Les industriels jugent le projet irréalisable. Hitler les écarte, confie l'affaire à l'ingénieur Ferdinand Porsche et décide de créer un site de production. En février 1938, au Salon de l'automobile de Berlin, il présente en fanfare le prototype de la petite voiture qui va, dit-il, « *rendre l'automobile accessible à des millions de gens modestes* ». Le 26 mai, il pose en rase campagne la première pierre de l'usine destinée à produire la KdF Wagen (la « *voiture de la force par la joie* »), qui sera entourée d'une ville où vivront les ouvriers, les cadres et leurs familles. Et vient la guerre. La Volkswagen, que le *New York Times* surnommait « coccinelle » (*beetle*), ne sera produite qu'après la chute du régime et deviendra le symbole du miracle économique allemand et du *made in Germany*. Mais elle représentera également la petite voiture par excellence, pas chère, solide, qu'apprécieront des millions de gens à travers le monde. Seules la Fiat 500, dite *topolino* (« *petite souris* »), lancée en 1936 en Italie, et la 2 CV Citroën, prête dès 1939 et produite de 1948 à 1990 en France, parviendront à une renommée et à une popularité comparables.

Bernhard Rieger, qui enseigne l'histoire moderne et contemporaine à l'University College de Londres, retrace l'épopée de la Coccinelle avec passion et précision. Les ouvriers de Citroën racontent leurs usines, leur fierté de la belle ouvrage, leurs luttes, appuyés notamment sur les trésors des archives de l'Institut d'histoire sociale CGT de la métallurgie. Ces deux livres éclairent magnifiquement, d'une lumière crue, tout un siècle qui fut bouleversé par une violence idéologique et économique sans égale.

MARIE-NOËL RIO.

(1) Collectif, *Citroën par ceux qui l'ont fait. Un siècle de travail et de luttes*, L'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2013, 224 pages illustrées, 28 euros.
(2) Bernhard Rieger, *The People's Car : A Global History of the Volkswagen Beetle*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 2013, 406 pages, 28,95 dollars.

CINÉMA

Une idée du peuple

« *DANS tous mes films, j'ai cherché à mettre à la place du héros central un personnage auquel on a toujours refusé sa place : l'homme du peuple* », disait René Allio (1924-1995). En passant derrière la caméra, ce peintre, grand décorateur et architecte de théâtre, ne cessera de revendiquer ses origines populaires et provinciales. Dans le premier volume de l'intégrale de son œuvre, *Les Histoires de René Allio* (1), sont rassemblés quatre de ses films, tous marqués par sa volonté d'explorer des lieux et des milieux peu connus du cinéma français.

Abordant pour la première fois le genre du film historique avec *Les Camisards* (1972), Allio a choisi de traiter son sujet sous l'angle de l'histoire collective. Encore influencé par Bertolt Brecht, il propose un film didactique dans lequel il explique par de courtes saynètes les raisons de la « guérilla » des protestants cévenols contre les forces royales après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Il montre comment ce combat pour la liberté religieuse se transforme en une révolte populaire qui elle-même va devenir résistance au pouvoir central.

Présenter celui-ci comme l'opresseur n'est pas fréquent dans le cinéma français... Le Marseillais Allio, passé au cinéma juste après une Nouvelle Vague très parisienne, est un partisan de la décentralisation culturelle, et il se refusera toujours à alimenter la « culture dominante », à la fois bourgeoise et parisienne.

Avec *Rude journée pour la reine* (1973), Allio suit un chemin peu emprunté par le cinéma politique, celui de la comédie, et cela en osant transformer une star – Simone Signoret – en femme de ménage. Mieux, au lieu de véhiculer des stéréotypes véristes, il imagine qu'à force de lire la « presse à princesses » son héroïne vit une vie parallèle où son destin est celui d'une altesse royale. S'ensuit un film enchevêtrant des scènes naturalistes et des scènes fantaisistes, une œuvre unique où la victime résignée de l'oppression économique et culturelle s'en libère grâce à ses rêves.

Si, pour Allio, une femme de ménage possède un imaginaire, un paysan normand peut, lui, être dépositaire d'une parole. En s'emparant en 1976, à la suite de Michel Foucault, du texte *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, où Rivière relate ses crimes, Allio ne dresse pas le portrait d'un assassin. Il écoute la parole paysanne qui, par-delà

l'horreur, surgit dans ce récit, la description d'une société qui ne s'était jamais racontée. En voix off, les mots de Rivière, et, sur l'écran, des scènes villageoises évocatrices des tableaux des frères Le Nain et de Jean Siméon Chardin, où des paysans d'aujourd'hui jouent le rôle des paysans d'hier.

Avec *Le Matelot 512* (1984), il s'engage sur une voie très différente, celle d'un divertissement coloré, grand récit d'aventures correspondant aux codes du mélodrame. Si le film a pu apparaître comme un exercice purement formel, cette histoire pleine de rebondissements, située dans les années 1910, inspirée par le récit d'un marin marseillais, prolonge celles de ses films précédents : un personnage d'origine modeste y est saisi au moment où il tente d'échapper à la condition à laquelle la société voulait l'assigner une fois pour toutes.

Cette conscience politique n'empêche pas Allio d'affirmer que sa fonction de cinéaste est de « *trouver le plaisir de raconter avec le cinéma, de jouer avec le cinéma* ». En cela, il est proche d'Alain Resnais, lui aussi explorateur de formes, lui aussi porté à préférer les expériences aux certitudes. « *On me reproche de rechercher la forme au détriment des sentiments, mais je pense que la forme, c'est le sentiment* », fait d'ailleurs dire Resnais à Clive Langham, le romancier de *Providence* (2).

Seule incursion du cinéaste en langue anglaise, *Providence* (1977) décrit les affres de la création à travers un vieil écrivain qui rêve son ultime roman en utilisant les personnages de son entourage. Construction savante et ludique, d'une élégance indépassée, porté par le souffle de la musique de Miklós Rózsa, ce film peut, d'après David Mercer, son scénariste et celui de *Family Life* de Ken Loach, se lire comme un « *documentaire sur l'imaginaire* ». Resnais, lui, voit dans ce qui reste l'un de ses films les plus accomplis un « *divertissement macabre* » sur un monde en décomposition.

Dans *Providence*, comme dans les films d'Allio, s'affirme la puissance d'invention d'un cinéma qui cherchait encore à s'adresser au plus grand nombre sans renoncer à son ambition artistique.

PHILIPPE PERSON.

(1) *Les Histoires de René Allio*, coffret de quatre DVD + livret de 60 pages, Shellac, Marseille, 2013, 50 euros.
(2) Alain Resnais, *Providence*, Jupiter Communications, Paris, 2013, 25 euros.

DANS LES REVUES

❑ **EXTRA !** S'alarment d'une imaginaire « *déferlante migratoire* » aux Etats-Unis, les journalistes conservateurs fustigent le droit d'asile. Quel accueil les médias américains ont-ils réservé au dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ? (Vol. 26, n° 12, décembre, mensuel, 4,95 dollars. – 104 West 27th Street, New York, NY 10001-6210, Etats-Unis.)

❑ **THE ATLANTIC.** Un reportage au Mock Prison Riot, où les dirigeants de prison du monde entier discutent des nouvelles techniques pour mater les émeutes de détenus ; comment les entreprises privées utilisent les nouvelles technologies pour recruter, évaluer... et licencier leurs employés. (Décembre, mensuel, 4,95 dollars. – 600 New Hampshire Avenue, NVW, Washington, DC 20037, Etats-Unis.)

❑ **ANATOLI.** Il y a vingt ans, Samuel Huntington publiait son fameux article sur le « choc des civilisations ». Les contributeurs reviennent sur la notion même de civilisation, sur le poids des idées de Huntington et sur leur mise en œuvre régionale, par exemple de l'Adriatique à la Caspienne. (N° 4, automne, annuel, 32 euros. – CNRS Editions, Paris.)

❑ **LES CARNETS DU CAPS.** La revue du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie de ministères des affaires étrangères français revient sur ses 40 ans d'histoire et consacre son dossier aux relations transatlantiques et aux « *horizons rétrécis de l'administration Obama II* ». (N° 18, automne, trimestriel, prix non indiqué. – Ministère des affaires étrangères, Paris.)

❑ **A BÂBORD !** Retour sur le soutien des médias et des partis politiques à l'accord de libre-échange conclu entre l'Union européenne et le Canada ; le démantèlement de la Société canadienne des postes ; un dossier sur Noam Chomsky. (N° 52, décembre-janvier, bimestriel, 6 dollars canadiens. – 5819, De Lorimier, Montréal, QC, H2G 2N8, Canada.)

❑ **ETUDES MARXISTES.** L'affirmation des régions en Europe est-elle porteuse de progrès économiques et sociaux ? Les auteurs en doutent à partir de l'exemple belge. Egalement un dossier sur la nouvelle donne commerciale en Afrique. Où l'on évoque l'« *agressivité de l'Occident* » et le « *mythe de l'impérialisme chinois* ». (N° 104, trimestriel, octobre-décembre, 7,50 euros. – Rue de la Caserne 68, 1000 Bruxelles, Belgique.)

❑ **SOCIO.** De la Tunisie au Brésil en passant par la Grèce : assiste-t-on depuis 2009 à une vague mondiale de révoltes ? Quelles ressemblances et dissimilitudes entre ces mouvements ? (N° 2, novembre, trisannuel, 26 euros. – Editions de la Maison des sciences de l'homme, 190-198, avenue de France, CS n° 71345, 75648 Paris Cedex 13.)

❑ **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE.** Le comportement électoral des migrants sénégalais en France et aux Etats-Unis ; les protestations pacifiques en Syrie en 2011 ; les transformations du recrutement à la Ligue communiste révolutionnaire. (Vol. 63, n° 5, octobre, trimestriel, 23 euros. – Presses de Sciences Po, Paris.)

❑ **DAMOCLÈS.** La revue de l'Observatoire des armements analyse la « robotisation de la guerre », notamment les drones et les robots tueurs. (N° 142, trimestriel, 2,50 euros. – 187, montée de Choulans, 69005 Lyon.)

❑ **PROBLÈMES ÉCONOMIQUES.** Un dossier sur l'urgence des réformes dans les pays arabes à l'heure des révolutions et des contre-révolutions. (N° 3078, décembre, bimensuel, 4,70 euros. – La Documentation française, Paris.)

❑ **PERSPECTIVES CHINOISES.** « Visions chinoises du Japon ou les récits officiels d'une relation mouvementée. » Des éclairages originaux sur les rapports entre les deux géants asiatiques, jusque dans les manuels scolaires. (N° 2013/4, décembre, trimestriel, 19 euros. – CEFC, 20/F Wanchai Central Building, 89 Lockhart Road, Wanchai, Hongkong, Chine.)

❑ **CHINA ANALYSIS.** La presse chinoise décryptée pour comprendre sur quoi repose le pouvoir du M. Xi Jinping et le fait que « *c'est le pouvoir politique qui pose les limites du droit et non l'inverse* », selon François Godement. (Décembre, bimestriel, version électronique gratuite. – Asia Centre, 71, boulevard Raspail, 75006 Paris.)

❑ **LA REVUE NOUVELLE.** Un dossier consacré à l'Amérique latine présente de façon synthétique l'histoire économique de la région depuis le début du XX^e siècle. (N° 12, décembre, mensuel, 10 euros. – Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles, Belgique.)

❑ **FALMAG.** Un numéro consacré à l'Equateur. Les auteurs interrogent le pari, jugé risqué, de Quito : « Plus d'extractivisme pour sortir de l'extractivisme. » (N° 116, 4^e trimestre, 4 euros. – 37, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris.)

❑ **SÉCURITÉ & STRATÉGIE.** Enquête sur les transformations des services de sécurité des grandes entreprises, en particulier à propos du risque numérique. Question de droit : comment établir-on la preuve de l'espionnage économique ? (N° 14, trois numéros par an, 17 euros. – 6, place d'Estienne-d'Orves, 75009 Paris.)

❑ **CAMPAGNES SOLIDAIRES.** Le mensuel revient sur la crise sociale en Bretagne et dénonce les illusions d'un mouvement qui se prétend interclassiste. Un dossier propose des solutions pour l'agriculture locale (N° 290, décembre, mensuel, 5,50 euros. – 104, rue Robespierre, 93170 Bagnolet.)



GÉOPOLITIQUE
ÉTHIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES. – Sous la direction de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung <i>Presses universitaires de France, Paris, 2013, 468 pages, 30 euros.</i> L'essor de la mondialisation libérale a profondément modifié le rôle des Etats sur la scène internationale. Ce volumineux ouvrage collectif, auquel ont collaboré vingt politistes et juristes de divers pays, tente de cerner leurs droits et obligations en ce début de troisième millénaire, et soulève de nouvelles questions liées aux mutations de la géopolitique : peut-on placer sur le même plan attentats-suicides et usage aveugle des drones ? Quelle éthique sous-tend les institutions judiciaires internationales, notamment les tribunaux pénaux pour l'ex-Yugoslavie, le Rwanda ou la Sierra Leone ? Les êtres humains ont-ils des devoirs moraux envers les écosystèmes ? Les questions sont exposées avec clarté, mais jamais tranchées. Les réponses dépendent en effet de l'appréciation politique et philosophique des « prescriptions idéales du cosmopolitisme » héritées d'Emmanuel Kant ou, plus simplement, de la croyance en l'existence d'une morale transcendant les sociétés. ANNE-CÉCILE ROBERT
POÉSIE
L'EXIL RECOMMENCÉ. – Mahmoud Darwich. Traduit de l'arabe (Palestine) par Elias Sanbar <i>Actes Sud - Sindbad, Arles, 2013, 180 pages, 23 euros.</i> Pour ceux à qui manque sa voix, la publication d'un nouveau recueil de Mahmoud Darwich est toujours un événement. <i>L'Exil recommencé</i> regroupe des textes en prose, écrits pour la plupart après 1993, date des accords d'Oslo qui permettront le retour de Darwich sur sa terre natale. Il y décline le thème de l'exil, chante ses adieux à Tunis (où les Palestiniens s'étaient repliés après le siège de Beyrouth, en 1982), à ceux qui ne sont plus, Ghassan Kanafani, assassiné en 1972, Yasser Arafat, disparu en 2004, ou Samir Kassir, tué en 2005. « La poésie est-elle encore nécessaire ? », interroge Darwich, pour qui ce fut une obsession, au même titre que la pertinence de la littérature de résistance. On se souvient de <i>Passants parmi les paroles passagères</i> , qui avait entraîné un débat au Parlement israélien. Darwich avait été considéré comme un « poète-terroriste » pour avoir écrit « <i>Sortez de notre patrie. Sortez de nos vies</i> ». On retrouve ici sa volonté de « créer sa marge souple entre le national, le politique, le quotidien, le culturel et le littéraire ». MARINA DA SILVA
HISTOIRE
LES TCHAIKOVTSY. Esquisse d'une histoire (par l'un d'entre eux), 1869-1872 <i>Pontcerq, Rennes, 2013, 114 pages, 8,50 euros.</i> Des décembrebristes de 1825 aux bolcheviks, l'histoire du XIX ^e siècle en Russie est riche de groupes aux aspirations révolutionnaires, irréductiblement divers, qui composèrent le « grand mouvement de libération russe » d'après 1861, date de l'abolition du servage. Mais leur mémoire s'efface. Les tchaïkovtsy, jeunes populistes basés à Saint-Petersbourg, sont tirés de l'oubli grâce à ce témoignage d'un des leurs, inédit en français. On y croise Pierre Kropotkine, un temps compagnon de route, ou le controversé Serge Netchaïev. Les premiers à avoir traduit <i>Le Capital</i> , ardents défenseurs de la « cause du livre » et de la « lutte pacifique des idées », ces étudiants soucieux d'abandonner leurs privilèges de classe lancèrent l'« été fou » de 1874. Des milliers de jeunes radicaux s'aventurèrent alors dans les campagnes pour « aller au peuple » et propager les idéaux socialistes. Mal reçus, incompris, réprimés, les tchaïkovtsy se divisèrent, et une partie du groupe entama une « lente et tragique radicalisation », jusqu'à participer à l'assassinat du tsar en 1881. MAXIME SAUVÈTRE
Y A-T-IL UN PARTI INTELECTUEL EN FRANCE ? – Daniel Lindenberg <i>Armand Colin, Paris, 2013, 191 pages, 18 euros.</i> Cet essai très personnel, vif, parfois elliptique, qui souffre d'une impression trop souvent fautive, accompagne sur plus d'un demi-siècle l'histoire, le rôle, les enjeux, les contradictions du « parti intellectuel », dont l'objectif était de fournir à l'action politique au service de l'émancipation collective « des instruments issus du savoir rigoureux » : de Charles Péguy à la « deuxième gauche ». Très marqué par l'écrasement de la Commune de Paris, fortement présent au moment de l'affaire Dreyfus, il est nourri par les normaliens socialistes, déployant leur volonté d'une « insurrection permanente des savants » en réseaux, stratégies, revues et think tanks avant la lettre. Il se confrontera au « bolchevisme », à la question du pacifisme avant et pendant la seconde guerre mondiale, et sera en tension permanente avec les maurrassiens et leurs successeurs. Ce « parti » a eu ses héros, étonnamment peu célébrés : Lucien Herr, Jean Cavaillès, Georges Canguilhem. Daniel Lindenberg souligne avec clarté que depuis une quarantaine d'années la « tendance lourde » est au retour de la « culture de droite », portée par la quête du spirituel. ÉVELYNE PIEILLER

ECONOMIE

Coccinelle, 2 CV et « trente glorieuses »

La plus grande aventure industrielle du XX^e siècle commence avec le succès foudroyant de la Ford T, lancée par Henry Ford en 1908 à un prix très bas, ce qui la rend accessible aux couches moyennes. L'entrepreneur s'inspire des principes du taylorisme : rationalisation et standardisation à outrance, production de masse, travail à la chaîne.

En 1912, le polytechnicien André Citroën, directeur des automobiles Mors et cofondateur des Engrenages Citroën (dont les chevrons deviendront l'emblème de la marque), rend visite à Ford et mesure l'abîme qui sépare les deux cent quatre-vingts voitures faites à la main que produit annuellement l'usine Mors et les cent soixante mille qui sortent des chaînes de Detroit. Au lendemain de la première guerre mondiale, Citroën, enrichi dans l'industrie de l'armement, absorbe Mors et lance sa société automobile, structurée selon les principes du fordisme. L'entre-deux-guerres voit se développer la puissance de production de Citroën (ouverture de huit usines à Paris et en banlieue parisienne, vingt-huit mille salariés et quatre-vingt-quinze mille voitures en 1929, année record), mise à mal en 1931 par la crise économique. Se développent en parallèle les luttes ouvrières, réprimées par un patronat et un pouvoir politique frôlément réactionnaires, qui ne seront contraints à céder (temporairement) qu'en 1936 (1).

En 1923, en Allemagne, l'autobiographie de Ford se vend à plus de deux cent mille exemplaires. Quatre ans plus tard, alors que 80 % du parc automobile mondial appartient aux Etats-Unis, le Club de la petite automobile d'Allemagne fait campagne pour contraindre l'Etat à « tout faire pour que chaque Allemand puisse acquérir une petite voiture ». Opel avait déjà essayé en 1924 de lancer sa « grenouille », BMW un peu plus tard en fait autant avec sa Dixie et Hanomag avec sa « miche de pain » : l'économie déprimée de la République de Weimar ne leur permet pas de rencontrer le succès.

Avec Adolf Hitler, admirateur du très droitier Ford à l'antisémitisme proclamé, apparaît dans la propagande nazie le projet d'une Volkswagen (« voiture du peuple ») (2) escortée d'un ensemble de produits eux aussi

labellisés « du peuple » : radio, télévision, réfrigérateur, tracteur, appartement, à la gloire d'une Allemagne national-socialiste qui chérit la liberté individuelle et le bonheur familial. Hitler veut une voiture à moins de 1 000 reichsmarks, solide, facile à entretenir et consommant peu. Les industriels jugent le projet irréalisable. Hitler les écarte, confie l'affaire à l'ingénieur Ferdinand Porsche et décide de créer un site de production. En février 1938, au Salon de l'automobile de Berlin, il présente en fanfare le prototype de la petite voiture qui va, dit-il, « rendre l'automobile accessible à des millions de gens modestes ». Le 26 mai, il pose en rase campagne la première pierre de l'usine destinée à produire la KdF Wagen (la « voiture de la force par la joie »), qui sera entourée d'une ville où vivront les ouvriers, les cadres et leurs familles. Et vient la guerre. La Volkswagen, que le *New York Times* surnommait « coccinelle » (*beetle*), ne sera produite qu'après la chute du régime et deviendra le symbole du miracle économique allemand et du *made in Germany*. Mais elle représentera également la petite voiture par excellence, pas chère, solide, qu'apprécieront des millions de gens à travers le monde. Seules la Fiat 500, dite *topolino* (« petite souris »), lancée en 1936 en Italie, et la 2 CV Citroën, prête dès 1939 et produite de 1948 à 1990 en France, parviendront à une renommée et à une popularité comparables.

Bernhard Rieger, qui enseigne l'histoire moderne et contemporaine à l'University College de Londres, retrace l'épopée de la Coccinelle avec passion et précision. Les ouvriers de Citroën racontent leurs usines, leur fierté de la belle ouvrage, leurs luttes, appuyés notamment sur les trésors des archives de l'Institut d'histoire sociale CGT de la métallurgie. Ces deux livres éclairent magnifiquement, d'une lumière crue, tout un siècle qui fut bouleversé par une violence idéologique et économique sans égale.

MARIE-NOËL RIO.

(1) Collectif, *Citroën par ceux qui l'ont fait. Un siècle de travail et de luttes*, L'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2013, 224 pages illustrées, 28 euros.
(2) Bernhard Rieger, *The People's Car : A Global History of the Volkswagen Beetle*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 2013, 406 pages, 28,95 dollars.

CINÉMA

Une idée du peuple

« *DANS tous mes films, j'ai cherché à mettre à la place du héros central un personnage auquel on a toujours refusé sa place : l'homme du peuple* », disait René Allio (1924-1995). En passant derrière la caméra, ce peintre, grand décorateur et architecte de théâtre, ne cessera de revendiquer ses origines populaires et provinciales. Dans le premier volume de l'intégrale de son œuvre, *Les Histoires de René Allio* (1), sont rassemblés quatre de ses films, tous marqués par sa volonté d'explorer des lieux et des milieux peu connus du cinéma français.

Abordant pour la première fois le genre du film historique avec *Les Camisards* (1972), Allio a choisi de traiter son sujet sous l'angle de l'histoire collective. Encore influencé par Bertolt Brecht, il propose un film didactique dans lequel il explique par de courtes saynètes les raisons de la « guérilla » des protestants cévenols contre les forces royales après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Il montre comment ce combat pour la liberté religieuse se transforme en une révolte populaire qui elle-même va devenir résistance au pouvoir central.

Présenter celui-ci comme l'opresseur n'est pas fréquent dans le cinéma français... Le Marseillais Allio, passé au cinéma juste après une Nouvelle Vague très parisienne, est un partisan de la décentralisation culturelle, et il se refusera toujours à alimenter la « culture dominante », à la fois bourgeoise et parisienne.

Avec *Rude journée pour la reine* (1973), Allio suit un chemin peu emprunté par le cinéma politique, celui de la comédie, et cela en osant transformer une star – Simone Signoret – en femme de ménage. Mieux, au lieu de véhiculer des stéréotypes véristes, il imagine qu'à force de lire la « presse à princesses » son héroïne vit une vie parallèle où son destin est celui d'une altesse royale. S'ensuit un film enchevêtrant des scènes naturalistes et des scènes fantaisistes, une œuvre unique où la victime résignée de l'oppression économique et culturelle s'en libère grâce à ses rêves.

Si, pour Allio, une femme de ménage possède un imaginaire, un paysan normand peut, lui, être dépositaire d'une parole. En s'emparant en 1976, à la suite de Michel Foucault, du texte *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, où Rivière relate ses crimes, Allio ne dresse pas le portrait d'un assassin. Il écoute la parole paysanne qui, par-delà

l'horreur, surgit dans ce récit, la description d'une société qui ne s'était jamais racontée. En voix off, les mots de Rivière, et, sur l'écran, des scènes villageoises évocatrices des tableaux des frères Le Nain et de Jean Siméon Chardin, où des paysans d'aujourd'hui jouent le rôle des paysans d'hier.

Avec *Le Matelot 512* (1984), il s'engage sur une voie très différente, celle d'un divertissement coloré, grand récit d'aventures correspondant aux codes du mélodrame. Si le film a pu apparaître comme un exercice purement formel, cette histoire pleine de rebondissements, située dans les années 1910, inspirée par le récit d'un marin marseillais, prolonge celles de ses films précédents : un personnage d'origine modeste y est saisi au moment où il tente d'échapper à la condition à laquelle la société voulait l'assigner une fois pour toutes.

Cette conscience politique n'empêche pas Allio d'affirmer que sa fonction de cinéaste est de « trouver le plaisir de raconter avec le cinéma, de jouer avec le cinéma ». En cela, il est proche d'Alain Resnais, lui aussi explorateur de formes, lui aussi porté à préférer les expériences aux certitudes. « *On me reproche de rechercher la forme au détriment des sentiments, mais je pense que la forme, c'est le sentiment* », fait d'ailleurs dire Resnais à Clive Langham, le romancier de *Providence* (2).

Seule incursion du cinéaste en langue anglaise, *Providence* (1977) décrit les affres de la création à travers un vieil écrivain qui rêve son ultime roman en utilisant les personnages de son entourage. Construction savante et ludique, d'une élégance indépassée, porté par le souffle de la musique de Miklós Rózsa, ce film peut, d'après David Mercer, son scénariste et celui de *Family Life* de Ken Loach, se lire comme un « documentaire sur l'imaginaire ». Resnais, lui, voit dans ce qui reste l'un de ses films les plus accomplis un « divertissement macabre » sur un monde en décomposition.

Dans *Providence*, comme dans les films d'Allio, s'affirme la puissance d'invention d'un cinéma qui cherchait encore à s'adresser au plus grand nombre sans renoncer à son ambition artistique.

PHILIPPE PERSON.

(1) *Les Histoires de René Allio*, coffret de quatre DVD + livret de 60 pages, Shellac, Marseille, 2013, 50 euros.
(2) Alain Resnais, *Providence*, Jupiter Communications, Paris, 2013, 25 euros.

DANS LES REVUES

❑ **EXTRA !** S'alarant d'une imaginaire « *déferlante migratoire* » aux Etats-Unis, les journalistes conservateurs fustigent le droit d'asile. Quel accueil les médias américains ont-ils réservé au dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ? (Vol. 26, n° 12, décembre, mensuel, 4,95 dollars. – 104 West 27th Street, New York, NY 10001-6210, Etats-Unis.)

❑ **THE ATLANTIC.** Un reportage au Mock Prison Riot, où les dirigeants de prison du monde entier discutent des nouvelles techniques pour mater les émeutes de détenus ; comment les entreprises privées utilisent les nouvelles technologies pour recruter, évaluer... et licencier leurs employés. (Décembre, mensuel, 4,95 dollars. – 600 New Hampshire Avenue, NVW, Washington, DC 20037, Etats-Unis.)

❑ **ANATOLI.** Il y a vingt ans, Samuel Huntington publiait son fameux article sur le « choc des civilisations ». Les contributeurs reviennent sur la notion même de civilisation, sur le poids des idées de Huntington et sur leur mise en œuvre régionale, par exemple de l'Adriatique à la Caspienne. (N° 4, automne, annuel, 32 euros. – CNRS Editions, Paris.)

❑ **LES CARNETS DU CAPS.** La revue du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie de ministères des affaires étrangères français revient sur ses 40 ans d'histoire et consacre son dossier aux relations transatlantiques et aux « horizons rétrécis de l'administration Obama II ». (N° 18, automne, trimestriel, prix non indiqué. – Ministère des affaires étrangères, Paris.)

❑ **A BÂBORD !** Retour sur le soutien des médias et des partis politiques à l'accord de libre-échange conclu entre l'Union européenne et le Canada ; le démantèlement de la Société canadienne des postes ; un dossier sur Noam Chomsky. (N° 52, décembre-janvier, bimestriel, 6 dollars canadiens. – 5819, De Lorimier, Montréal, QC, H2G 2N8, Canada.)

❑ **ETUDES MARXISTES.** L'affirmation des régions en Europe est-elle porteuse de progrès économiques et sociaux ? Les auteurs en doutent à partir de l'exemple belge. Egalement un dossier sur la nouvelle donne commerciale en Afrique. Où l'on évoque l'« agressivité de l'Occident » et le « mythe de l'impérialisme chinois ». (N° 104, trimestriel, octobre-décembre, 7,50 euros. – Rue de la Caserne 68, 1000 Bruxelles, Belgique.)

❑ **SOCIO.** De la Tunisie au Brésil en passant par la Grèce : assiste-t-on depuis 2009 à une vague mondiale de révoltes ? Quelles ressemblances et dissimilitudes entre ces mouvements ? (N° 2, novembre, trisannuel, 26 euros. – Editions de la Maison des sciences de l'homme, 190-198, avenue de France, CS n° 71345, 75648 Paris Cedex 13.)

❑ **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE.** Le comportement électoral des migrants sénégalais en France et aux Etats-Unis ; les protestations pacifiques en Syrie en 2011 ; les transformations du recrutement à la Ligue communiste révolutionnaire. (Vol. 63, n° 5, octobre, trimestriel, 23 euros. – Presses de Sciences Po, Paris.)

❑ **DAMOCLÈS.** La revue de l'Observatoire des armements analyse la « robotisation de la guerre », notamment les drones et les robots tueurs. (N° 142, trimestriel, 2,50 euros. – 187, montée de Choulans, 69005 Lyon.)

❑ **PROBLÈMES ÉCONOMIQUES.** Un dossier sur l'urgence des réformes dans les pays arabes à l'heure des révolutions et des contre-révolutions. (N° 3078, décembre, bimensuel, 4,70 euros. – La Documentation française, Paris.)

❑ **PERSPECTIVES CHINOISES.** « Visions chinoises du Japon ou les récits officiels d'une relation mouvementée. » Des éclairages originaux sur les rapports entre les deux géants asiatiques, jusque dans les manuels scolaires. (N° 2013/4, décembre, trimestriel, 19 euros. – CEFC, 20/F Wanchai Central Building, 89 Lockhart Road, Wanchai, Hongkong, Chine.)

❑ **CHINA ANALYSIS.** La presse chinoise décryptée pour comprendre sur quoi repose le pouvoir du M. Xi Jinping et le fait que « c'est le pouvoir politique qui pose les limites du droit et non l'inverse », selon François Godement. (Décembre, bimestriel, version électronique gratuite. – Asia Centre, 71, boulevard Raspail, 75006 Paris.)

❑ **LA REVUE NOUVELLE.** Un dossier consacré à l'Amérique latine présente de façon synthétique l'histoire économique de la région depuis le début du XX^e siècle. (N° 12, décembre, mensuel, 10 euros. – Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles, Belgique.)

❑ **FALMAG.** Un numéro consacré à l'Equateur. Les auteurs interrogent le pari, jugé risqué, de Quito : « Plus d'extractivisme pour sortir de l'extractivisme. » (N° 116, 4^e trimestre, 4 euros. – 37, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris.)

❑ **SÉCURITÉ & STRATÉGIE.** Enquête sur les transformations des services de sécurité des grandes entreprises, en particulier à propos du risque numérique. Question de droit : comment établir-on la preuve de l'espionnage économique ? (N° 14, trois numéros par an, 17 euros. – 6, place d'Estienne-d'Orves, 75009 Paris.)

❑ **CAMPAGNES SOLIDAIRES.** Le mensuel revient sur la crise sociale en Bretagne et dénonce les illusions d'un mouvement qui se prétend interclassiste. Un dossier propose des solutions pour l'agriculture locale (N° 290, décembre, mensuel, 5,50 euros. – 104, rue Robespierre, 93170 Bagnolet.)



RATKA LUGUMERSKI TEBER.– « Join or Die » (S'unir ou périr), 2010

avec le clip *Ljubav Je* (« C'est l'amour ») : elle y porte l'uniforme des hommes de M. Ratko Mladic, commandant en chef de l'armée de la République serbe de Bosnie, qui sera accusé du massacre de Srebrenica, en juillet 1995. Quant à la spectaculaire Ceca, qui vend des millions d'albums dans tous les Balkans, elle est l'invitée vedette d'un meeting de son futur mari Zeljko Raznatovic, dit « Arkan », chef du Parti de l'unité serbe, une formation d'extrême droite, et des Tigres, une milice utilisée par Belgrade pour semer la terreur en Bosnie et en Croatie. « *Vous pouvez être aussi heureux que moi, il vous suffit de rejoindre le Parti de l'unité serbe* », lance-t-elle alors.

CERTAINS rockers choisissent l'exil (Rundek, Bregovic...) ; d'autres se perdent dans le rock patriote (Prljavo Kazaliste), voire s'abîment dans l'ultra-nationalisme, comme Bora Dordevic, du groupe serbe Riblja Corba, qui continue de donner des concerts. En Croatie, Marko Perkovic, plus connu sous le nom de « Thompson » – du nom d'un pistolet-mitrailleur américain de la seconde guerre mondiale –, devient une vedette dans les années 1990 et 2000 en professant un nationalisme agressif. Dans une chanson intitulée *Jasenovac i Gradiska Stara* (« Jasenovac et Stara Gradiska », du nom de deux camps de concentration de la seconde guerre mondiale), il fait même l'apologie du régime oustachi, allié du III^e Reich. Quelques-uns, enfin, résistent. « *Qu'est-ce qui se passe, putain de crétins de citoyens ? Vous vous amusez pendant qu'ils bombardent Dubrovnik, Vukovar et Tuzla* », s'indigne Rambo Amadeus lors d'un concert à Belgrade, fin 1992.

Le public, pourtant, n'a pas oublié ses idoles d'hier. « *En 2000, je suis revenu à Belgrade pour la première fois depuis la guerre. La nostalgie était très forte. Tout le monde me considérait comme un héros. À l'aéroport, le chauffeur de taxi m'a dit : "Bienvenue, nous vous attendions depuis longtemps"* », raconte Rundek. Il n'est pas le seul à faire salle comble dans tout l'espace postyougoslave. Partibrejkers, Plavi Orkestar, Bijelo Dugme, Elektricni Orgazam, etc. : nombre de groupes se sont reformés et continuent de tourner.

Leur retour en grâce, ils le doivent surtout à Internet. Plus de vingt ans après l'effacement de la fédération, une Yougoslavie virtuelle s'est reconstituée. Forums, blogs et sites spécialisés célèbrent un âge d'or disparu. La *novi val* figure parmi les principaux éléments fédérateurs de cette « Yougonostalgie (5) ». Un phénomène qui agace Rundek : « *Cette mythification va trop loin. Il faut arrêter de regarder en arrière, parce que cela empêche l'émergence de nouveaux talents. De toute façon, le lien le plus fort, aujourd'hui, c'est toujours le turbo folk !* » Effectivement. Le turbo folk continue à avoir ses stars, comme la très blonde Jelena Karleusa, qui chante le sexe, l'alcool et la thune, tout en défendant les droits des homosexuels. Modulé selon les apports propres à chaque pays, il a aujourd'hui conquis tous les Balkans (6).

(1) En mars-avril 1981, un mouvement de protestation éclate dans la province autonome. Il est violemment réprimé par la police.

(2) Cité dans le documentaire d'Igor Mirkovic *Sretno Dijete*, Croatie, 2003.

(3) Cf. Jutarnji List et Ahmed Buric, « Grandeur et décadence du turbo folk », *Courrier international*, Paris, 8 octobre 2009.

(4) « Rambo Amadeus - Euro Neuro (Montenegro), 2012 Eurovision Song Contest Official Preview Video », YouTube.com

(5) Lire Jean-Arnault Dérens, « Balade en “Yougonostalgie” », *Le Monde diplomatique*, août 2011.

(6) Pour une bande-son (partielle), cf. « Yougoslavie : le punk avant la tempête (1980-92) », France Culture, 28 juillet 2012, www.france-culture.fr

MUSIQUE

Partitions (ex-)yougoslaves

L'artiste n'habite jamais une tour d'ivoire. Quand les passions politiques s'exaspèrent, les choix idéologiques se concrétisent aussi par le choix de formes artistiques.

De la « nouvelle vague » au turbo folk, le rock, de la Serbie à la Croatie, s'est ainsi confronté aux nationalismes, pour les refuser ou pour leur donner voix.

PAR LAURENT GESLIN
ET SIMON RICO *

DÉBUT de l'année 1992. En Croatie, les combats font rage depuis près d'un an entre l'Armée populaire yougoslave (JNA), les milices serbes et la garde nationale croate. Trois des groupes de rock les plus influents du pays, Ekatarina Velika (« La Grande Catherine »), Elektricni Orgazam (« Orgasme électrique ») et Partibrejkers (« Les trouble-fête »), tous originaires de Belgrade, forment le collectif antiguerre Rimtutituki. Bravant le pouvoir nationaliste du président Slobodan Milosevic, la radio indépendante de Belgrade B92 va diffuser leur single pacifiste.

4 avril 1992. Partibrejkers et Elektricni Orgazam donnent un dernier concert à Sarajevo. La guerre est aux portes de la ville : deux jours plus tard, le siège commencera. Durement frappée par la crise économique, déstabilisée par une corruption endémique et par la disparition en 1980 du maréchal Tito, la Yougoslavie n'aura pas résisté à la chute du mur de Berlin et à l'instrumentalisation politique des nationalismes. Quant à la fraternité créative du rock yougoslave, elle a joué sa dernière partition.

Les artistes ont toujours bénéficié en Yougoslavie d'une certaine liberté d'expression, tant qu'ils respectaient les « lignes rouges » fixées par le régime : il ne fallait notamment encourager sous aucun prétexte les nationalismes. Si elle est observée avec méfiance, l'arrivée du rock n'est donc ni interdite ni condamnée. « *La Yougoslavie ne faisait pas partie du bloc de l'Est contrôlé par Moscou. La culture populaire s'est donc rapidement occidentalisée et américanisée* », explique Yves Tomic, historien et spécialiste du rock yougoslave. Dès le début des années 1960, les jeunes Slaves du Sud twistent vigoureusement. Les disques étrangers pénètrent facilement le marché local, où ils sont commercialisés par les grands labels d'Etat, Jugoton (Zagreb) ou Radio-Télévision de Belgrade (RTB).

Dix ans plus tard, le rock a séduit les foules. Les Sarajéviens de Bijelo Dugme (« Bouton blanc »), le premier groupe de Goran Bregovic – qui deviendra internationalement célèbre grâce aux films d'Emir Kusturica, dont il signe la musique –, font les plus grosses ventes de la décennie avec leur rock matiné de références folkloriques, ce qui leur vaut le surnom de « Beatles yougoslaves ».

A la même époque, la rébellion punk déferle sur New York et Londres, emmenée par une jeunesse qui scande *No future*. Plein-emploi, croissance élevée, la Yougoslavie semble à l'abri de la contestation. Le punk gagne pourtant la Fédération socialiste à travers ses deux républiques les plus occidentales, avant de se propager plus à l'est. En 1978, la tranquille Slovénie est secouée par Pankrti (« Les bâtarde »), qui hurlent « *Ljubljana [la capitale] est malade* », tandis qu'en Croatie Paraf distord la *Narodna Pjesma*, chanson populaire chère aux oreilles du régime. Ces deux groupes pionniers marquent l'avènement d'une scène artistique qui sera à la pointe de la création mondiale : la *novi val* (« nouvelle vague »). La Yougoslavie connaît alors elle aussi le surgissement des « jeunes gens modernes », ces dandys *arty* qui puisent leur inspiration dans les mouvements d'avant-garde de l'entre-deux-guerres : expressionnisme allemand, constructivisme et futurisme russes. « *J'étais plus influencé par [Vladimir] Maïakovski, le style russe des années 1920, que par [David] Bowie et le glam rock* », affirme Darko Rundek, le chanteur du mythique groupe zagrébois Haustor, dont le look à l'époque rappelle pourtant Ziggy, l'inoubliable créature de Bowie. Diplômé de théâtre, star du rock, amateur de littérature et de poésie, il incarne la rébellion protéiforme d'une jeunesse noctambule qui se retrouve dans les bars.

« Paket Aranzman, le disque collectif réunissant les Belgradoïes de VIS Idoli, Sarlo Akrobata et Elektricni Orgazam, est le manifeste fondateur de la novi val », souligne l'écrivain Velibor Colic, critique musical à la radio de Sarajevo juste avant la guerre. « *C'était la première fois en Yougoslavie que l'on écoutait plus les artistes locaux que les étrangers* », se souvient Vlada

* Journalistes.

DANS LES REVUES

❑ **HESAMAG.** Le magazine de l'Institut syndical européen (ISE) fait le point sur les risques chimiques, six ans après l'adoption du programme Reach, censé les réduire. « *A ce rythme, il faudra cent ans* » pour que les industriels suppriment les produits les plus toxiques. (N^o 8, 4^e semestre, semestriel, gratuit sur demande. – ISE, boulevard du Roi-Albert-II 5, 1210 Bruxelles, Belgique.)

❑ **LES MONDES DU TRAVAIL.** Un drôle de dossier sur l'humour au travail : révélateur des dominations, des catégories de pensée et des contradictions qui traversent les milieux professionnels, comme le montre l'enquête sur le rire dans un cabinet de conseil en finance. (N^o 13, juin, semestriel, 15 euros. – 113, rue Eloi-Morel, 80000 Amiens.)

❑ **QUADERNI.** Les changements de comportements tant des personnels soignants que de l'administration face à la contrainte de la « performance économique » imposée à l'hôpital. (N^o 28, automne, trimestriel, 16 euros. – Editions de la Maison des sciences de l'homme, 190, avenue de France, CS n^o 71345, 75640 Paris Cedex 13.)

❑ **ESPRIT.** Dans un dossier intitulé « Comment faire l'histoire du monde ? », Philippe Minard analyse le développement de l'histoire globale dans la recherche universitaire, et Romain Bertrand s'interroge sur les relations économiques entre l'Europe et l'Asie à l'époque moderne. (N^o 400, décembre, bimestriel, 20 euros. – Seuil, Paris.)

❑ **LE MOUVEMENT SOCIAL.** Un numéro consacré aux crises du logement en Europe au XX^e siècle : la question des baraquas dans le Madrid des années 1950, la spécificité de la gestion communiste à partir du cas de la République démocratique allemande (RDA), les effets de l'exode rural en Italie, etc. (N^o 245, octobre-décembre, trimestriel, 16 euros. – 9, rue Mahler, 75181 Paris Cedex 04.)

❑ **OFFENSIVE.** L'emprise de la technologie sur nos sociétés et son impact sur des Etats comme le Ghana, qui absorbent les déchets électroniques des pays riches. (N^o 38, novembre, trimestriel, 4 euros. – 61, rue Consolat, 13001 Marseille.)

❑ **L'ÉCHAUDÉE.** Un entretien avec Daniel Blanchard, ancien membre de Socialisme ou Barbarie, qui interroge la nécessité politique de libérer le langage de sa seule fonction instrumentale. Une évocation précise de l'épopée d'Etienne Cabet, fondateur d'une utopie concrétisée sinon réussie. (N^o 3, automne-hiver, trois numéros par an, 7 euros. – Ab Irato, 6, rue Boule, 75011 Paris.)

❑ **RAISONS POLITIQUES.** Michel Foucault et le néolibéralisme : dans ce dossier sur un sujet décidément à la mode, on notera les contributions de Maurizio Lazzarato et Geoffroy de Lagasnerie. (N^o 52, trimestriel, novembre, 20 euros. – Presse de Sciences Po, 117, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.)

❑ **FAKIR.** Les discours économiques du Front national depuis quarante ans au crible de la critique, ou comment passe-t-on du mot d'ordre « *contre l'étatisme économique* » (1974) à « *redonner à l'Etat les moyens dont il a besoin* » (2011). (N^o 63, décembre-février, 3 euros. – 303, rue de Paris, 80000 Amiens.)

❑ **MÉDIACRITIQUE(S).** Retour sur vingt ans d'accompagnement par les médias de l'amputation progressive des retraites ; quand Bernard-Henri Lévy se lance dans une exposition d'art, impossible de ne pas être au courant... (N^o 9, octobre-décembre, trimestriel, 4 euros. – Acrimed, 39, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris.)

❑ **CULTURE EN JEU.** Cette publication helvétique consacre un dossier aux modes de financement de la culture, dont les casinos et les loteries, et dresse le paysage de la concentration de la presse en Suisse, où se dessinerait « *un paysage médiatique à caractère dynastique* ». (N^o 40, décembre, trimestriel, 25 francs suisses par an. – 6, rue Charles-Monnard, 1003 Lausanne, Suisse.)

❑ **LES TEMPS MODERNES.** Un ensemble de réflexions sur le formalisme en littérature et le désamour dont il souffre aujourd'hui, par Olivier Cadiot, Jean-Claude Milner, Patrice Maniglier... Trois textes de jeunesse d' Aimé Césaire, dont un consacré à Charles Péguy. (N^o 676, novembre-décembre, bimestriel, 20,50 euros. – 5, rue Gaston-Gallimard, 75007 Paris.)

❑ **LITTERALL.** Une anthologie d'écrivains de langue allemande méconnus ou oubliés, dont Franz Fühmann et Christoph Hein. Deux études la ponctuent, l'une sur Chaim Soutine par Josef Winkler, l'autre sur Stefan Heym, prolongée par un entretien inédit. (N^o 20, annuel, 12 euros. – 6, rue Lacharrière, 75011 Paris.)

❑ **MIRABILIA.** Envolée de l'imaginaire avec ce numéro consacré aux oiseaux. De l'aloette chantée par Gaston Bachelard (« *corpuscule invisible qu'accompagne une onde de joie* ») aux rapports qu'entretiennent les hommes et les corneilles, l'interrogation sur l'animal renvoie en miroir aux comportements humains – l'air de la liberté en prime. (N^o 4, automne, semestriel, 22 euros. – 393, rue des Pyrénées, 75020 Paris.)

❑ **L'ALPE.** Bordeaux, cognac, champagne, poulets, gigots : la visite guidée d'une besace d'alpiniste au XIX^e siècle fera sans doute saliver les grimpeurs modernes. Comment la Suisse, un pays sans colonies sous les tropiques, s'est-elle forgé l'image de berceau du chocolat ? (N^o 63, hiver, trimestriel, 15 euros. – Glénat, Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étoffée de revues : www.monde-diplomatique.fr/revues

L'énergie verte, voilà l'ennemi

PAR PHILIPPE BOVET *

DANS son étude sur « deux siècles de rhétorique réactionnaire », l'économiste américain Albert Hirschman note que, au cours des débats sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'interdiction du travail des enfants, la journée de huit heures ou encore la sécurité sociale, les forces conservatrices usèrent à chaque fois de trois types d'arguments : l'inanité (le changement proposé ne résoudra pas le problème), la mise en péril (il anéantira les bénéfices liés aux précédents systèmes) et l'effet pervers (« l'action envisagée aura des conséquences désastreuses » (1) »). Parce qu'elle retourne l'intention progressiste en son contraire, cette dernière figure s'avère particulièrement ravageuse et démobilisatrice : si agir conduit à régresser, autant ne rien faire.

La thèse de l'effet pervers réapparaît aujourd'hui sur le sujet des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Les panneaux solaires photovoltaïques ne rembourseraient pas l'énergie nécessaire à leur fabrication et ne seraient pas recyclables ; les batteries susceptibles de stocker leurs watts « verts » seraient plus nocives que tout ; la généralisation des ampoules fluocompactes (LFC), à basse consommation, annoncerait un désastre écologique. En somme, l'écologie pollue. « Quand on se réfère à ces effets pervers, souligne Hirschman, c'est souvent pour des raisons qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité des faits. » Mais la rumeur s'accroche bien souvent à une vérité pour lui faire enfanter un mensonge.

Sur son blog, Jacques Boulesteix, astrophysicien et élu local, publie un article intitulé « Ampoules fluocompactes : entre racket, danger et aberration technologique (2) ». Ces ampoules basse consommation contiennent en effet de un à deux milligrammes de mercure sous forme gazeuse, au même titre d'ailleurs que les bons vieux tubes néon. Nul ne conteste la haute toxicité de ce métal. Mais « une LFC consomme quatre à cinq fois moins d'électricité qu'une ampoule incandescente, explique M. Edouard Toulouse, consultant indépendant. Cela se traduit par une diminution des émissions néfastes du secteur de l'électricité, que ce soit des déchets nucléaires, des gaz à effet de serre ou d'autres types de pollution atmosphérique comme celle des cheminées des centrales thermiques, notamment alimentées au charbon. Ce dernier contient en effet une petite quantité de matières toxiques, et notamment du mercure ».

Aux Etats-Unis, un calcul a montré que le bilan mercure d'une LFC était positif : l'économie d'élec-

tricité générée entraîne une réduction d'émissions atmosphériques de mercure plus importante que la quantité de cet élément contenue dans l'ampoule (3). En Suisse, une étude réalisée par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche ajoute que « l'écobilan des LFC devient meilleur que celui des ampoules à incandescence après seulement cent quatre-vingts heures d'utilisation. Sachant que sa durée de vie moyenne est de dix mille heures, l'achat d'une ampoule fluocompacte est rapidement amorti sur le plan écologique (4) ».

L'électricité d'origine photovoltaïque essuie bien des critiques : on murmure qu'un panneau engloutit pour sa fabrication plus d'énergie qu'il n'en produira jamais. En avril 2011, dans « Complément d'enquête », sur France 2, M^{me} Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre de l'écologie, reprend cet argument erroné. Pourtant, une étude de 2006 de l'Agence internationale de l'énergie montre que « le temps de retour énergétique des systèmes photovoltaïques est très bon, puisqu'il varie entre 1,36 et 4,7 années selon le pays où est située l'installation et le type d'intégration utilisé (en toiture-terrasse ou en façade) (5) ». On entend par temps de retour énergétique le « temps mis par un module photovoltaïque pour générer autant d'énergie qu'il en a fallu pour le produire ». Sachant que les panneaux sont garantis au moins vingt ou vingt-cinq ans par leurs fabricants et ont une durée de vie bien supérieure, l'étude conclut que « le temps de retour énergétique moyen pour la France est de trois ans : le système va donc rembourser dix fois sa dette énergétique pour une durée de vie de trente ans » (6).

Autre tare des panneaux solaires : ils ne seraient pas recyclables. Cette fois, l'argument est déplacé. Un produit devient recyclable quand on investit dans une filière de recyclage. Compte tenu des durées d'utilisation mentionnées ci-dessus, la question se pose surtout pour les panneaux cassés. En France, la toute première installation photovoltaïque a été raccordée au réseau en juin 1992. D'ici à 2015, date à laquelle devraient intervenir les premiers remplacements massifs de panneaux, le programme européen de collecte baptisé PV Cycle (7), mis en place en 2007, aura parachevé l'édification d'une filière de recyclage efficace et automatisée.

On aurait pu en revanche discuter des panneaux dits « couche mince », fabriqués à partir du tellure de cadmium (CdTe), un sous-produit toxique de l'industrie du zinc dont il existe des stocks importants et dont nul ne sait que faire. L'entreprise américaine



© ADAGPIBANQUE D'IMAGES 2013

JEAN-LOUIS LHERMITTE. – « Le Marcheur lumineux », 1977

First Solar l'utilise pour fabriquer des modules, y voyant un procédé juteux pour stocker ce déchet. Le tellure de cadmium se trouve alors piégé dans le panneau. En 2011, les panneaux de ce type représentaient 5,3 % de la production mondiale (8). Disperser un déchet dangereux par son utilisation et sa vente au lieu de le stocker ou de le neutraliser : est-ce acceptable ? La critique, qui aurait trouvé ici du grain à moudre, ignore ce problème.

ELLE se repaît en revanche de l'usage croissant des batteries comme moyen de stockage d'énergie solaire pour, par exemple, s'éclairer la nuit : ces accumulateurs ne seraient pas recyclables. Le site pronucléaire Sauvons le climat mentionne une étude où il est précisé, sans grande explication : « Les batteries et les piles (particulièrement) posent un problème de recyclage en fin de vie (9). » M. Marc Jedliczka, directeur de l'association Hespul, spécialisée dans les énergies renouvelables, relève malicieusement : « Cette question n'est jamais posée pour les batteries utilisées depuis des décennies dans les voitures. Dans de bonnes conditions industrielles de fabrication et de collecte, le recyclage des batteries n'est pas un problème. » Au demeurant, la question de l'accumulation de courant « vert » ne se pose que pour les usagers non reliés au réseau ; le courant photovoltaïque pourrait facilement se développer en milieu urbain sans batterie. On peut alors mutualiser les productions à travers le réseau et les partager plutôt que les stocker individuellement.

Une lapalissade vient s'ajouter à un dossier décemment instruit à charge : le photovoltaïque ne produit que de jour et la production éolienne n'est possible que lorsque le vent souffle. En d'autres termes, les exigences de notre modernité seraient incompatibles avec ces énergies intermittentes. Or les renouvelables sont certes variables, mais jamais imprévisibles (10). La prévision de leur production fait d'ailleurs partie du quotidien des marchés à court terme de l'énergie, dont le marché Powernext, basé à Paris, ou l'European Energy Exchange (EEX) de Leipzig. On connaît plusieurs jours à l'avance, puis de façon toujours plus affinée, les mégawatts engendrés par les sources propres (11). Cette plani-

fication optimise leur utilisation en les combinant avec des énergies souples comme l'hydraulique, le gaz ou le biogaz.

Le 3 octobre 2013, le photovoltaïque et l'éolien ont fourni ensemble, avant midi, 59,1 % de la production électrique allemande, et 36,4 % sur vingt-quatre heures (12). Des chiffres similaires avaient été obtenus en juin. Les rumeurs ne s'attardent pas sur ces performances de plus en plus fréquentes. « Plus décrié que les autres renouvelables, le photovoltaïque suscite une résistance du système, car cette technologie est celle qui remet le plus en cause les schémas monopolistiques classiques : elle est décentralisée et appropriable par tous, analyse M. Jedliczka. A l'origine de ces rumeurs, on retrouve bien souvent des personnes liées aux électriciens historiques, eux-mêmes liés aux énergies fossiles et nucléaire. » Contre cette énergie issue à la fois du soleil et de la haute technologie, qui produit de l'électricité sans mettre aucune pièce en mouvement, les forces conservatrices ne pouvaient que retrouver leur vieux réflexe : gare à l'effet pervers ! Pour que rien ne change, ne changeons rien...

(1) Albert O. Hirschman, *Deux Siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, Paris, 1991.

(2) Jacques Boulesteix, « Ampoules fluocompactes : entre racket, danger et aberration technologique », Marseille, science, innovation et société, 2 juillet 2009, <http://boulesteix.blog.lemonde.fr>

(3) « The facts about light bulbs and mercury », Natural Resources Defense Council, New York, www.nrdc.org

(4) *Energeia*, n° 5, Berne, septembre 2013.

(5) « Temps de retour énergétique », août 2012, www.photovoltaique.info

(6) Bruno Gaiddon et Cécile Miquel, « Systèmes photovoltaïques : fabrication et impact environnemental », Hespul, Villeurbanne, juillet 2009.

(7) « Recycling von Photovoltaik-Modulen », février 2010, www.bine.info

(8) Source : Photon International.

(9) « 10 questions à Jean Dhers sur le stockage de l'énergie électrique », 7 décembre 2006, www.sauvonsleclimat.fr

(10) Lire Aurélien Bernier, « L'acheminement de l'électricité verte, alibi de la privatisation », *Le Monde diplomatique*, mai 2013.

(11) *Neue Energie*, Berlin, septembre 2013.

(12) « German solar PV, wind peak at 59,1 % of electricity production on October 3rd, 2013 », 7 octobre 2013, www.solar-server.com

SOMMAIRE

PAGE 2 :
On ne prête qu'aux riches. – Courrier des lecteurs. – Coupures de presse.

PAGE 3 :
François Hollande, président à Bangui, par **ANNE-CÉCILE ROBERT**.

PAGES 4 ET 5 :
Jours d'après-guerre au Congo, par **SABINE CESSOU**. – Polémique sur les massacres, par **MICHEL GALY**.

PAGE 6 :
Irak-Syrie, mêmes combats, par **FEURAT ALANI**.

PAGE 7 :
Le monde selon Téhéran, par **SHERVIN AHMADI**.

PAGES 8 ET 9 :
Au Japon, fausse audace économique, vrai nationalisme, par **KATSUMATA MAKOTO**. – Nouvelle bataille du Pacifique autour d'un archipel, suite de l'article de **OLIVIER ZAJEC**.

PAGES 10 ET 11 :
Le Paraguay dévoré par le soja, par **MAURICE LEMOINE**. – « Brasiguayos » honnis ou adorés (**M. L.**).

PAGES 12 ET 13 :
Tourisme chamanique en Amazonie péruvienne, par **JEAN-LOUP AMSELLE**. – Protéger les savoirs des peuples autochtones, par **CLARA DELPAS ET PIERRE WILLIAM JOHNSON**.

PAGES 14 ET 15 :
« Lune l'envers », par **BLUTCH**.

PAGES 16 ET 17 :
Rendez-vous manqué de la gauche et de la politique locale, par **FABIEN DESAGE ET DAVID GUÉRANGER**. – Une révolution silencieuse (**F. D. ET D. G.**). – Cent dix-sept fois plus de cadres que d'ouvriers, par **MICHEL KOEBEL**.

PAGE 18 :
Le temps des jacqueries, suite de l'article de **SERGE HALIMI**.

PAGES 19 À 21 :
DOSSIER : AU GRAND JEU DES NATIONALITÉS. – Femmes arabes, l'égalité bafouée, par **WARDA MOHAMED**. – Pourquoi vous ne deviendrez jamais chinois, suite de l'article de **BENOÎT BRÉVILLE**. – Cartographie de **CÉCILE MARIN**.

PAGES 22 ET 23 :
Comment l'obsession sécuritaire fait muter la démocratie, par **GIORGIO AGAMBEN**.

PAGES 24 À 26 :
LES LIVRES DU MOIS : « Sous la terre », de Courtney Collins, par **CATHERINE DUFOUR**. – « Bloody Miami », de Tom Wolfe (**M. L.**). – Hugo Chávez et le « fleuve invisible », par **EMIR SADER**. – Allemagne, clichés modèles, par **DOMINIQUE VIDAL**. – Le flâneur du Caucase, par **JEAN-MARIE CHAUVIER**. – Coccinelle, 2 CV et « trente glorieuses », par **MARIE-NOËL RIO**. – Une idée du peuple, par **PHILIPPE PERSON**. – Dans les revues.

PAGE 27 :
Partitions (ex-)yougoslaves, par **LAURENT GESLIN ET SIMON RICO**.

Supplément couverture sanitaire universelle, pages I à IV.

LA COUVERTURE SANTÉ, UN COMBAT UNIVERSEL

Cinq milliards de personnes dans le monde ne disposent pas d'une protection sociale efficace. Dans les pays en développement, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer une couverture sanitaire universelle (CSU). Ce dispositif permet aux populations les plus pauvres de franchir la barrière de l'argent pour se soigner et encourage la modernisation des infrastructures de santé. Certains gouvernements du Sud, comme celui du Sénégal (*lire page II*), ont

déjà adopté la CSU, mais l'engagement public, indispensable, fait encore défaut dans la majorité des Etats. En décembre 2012, une résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a reconnu l'importance de la CSU. Alors que l'ONU s'apprête à redéfinir les Objectifs du millénaire pour le développement pour 2015, de nombreuses associations se mobilisent pour que la CSU figure parmi les priorités internationales.



MARIJA TERESE ROZANSKAITE. – «Lits rouges», 1994

Défi pour les pays du Sud

EN ce XXI^e siècle marqué par un creusement vertigineux des inégalités, l'accès aux soins constitue un enjeu majeur de la lutte contre la pauvreté et pour la cohésion sociale. Chaque année, cent cinquante millions de personnes à travers le monde dépensent en frais de santé plus de 40 % de leurs revenus. La mise en place d'une couverture sanitaire universelle (CSU) permettrait à des millions de personnes non seulement de se soigner, mais aussi de ne pas basculer dans la pauvreté.

La notion de couverture sanitaire universelle suscite depuis peu une attention croissante. En 2010, le rapport sur la santé dans le monde et la déclaration conjointe de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelaient les Etats membres à «poursuivre l'objectif d'une couverture universelle accessible à tous les citoyens sur la base de l'équité et de la solidarité». En décembre 2012, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) adoptait une résolution fixant pour

* Respectivement économiste de la santé au Navrongo Health Research Centre, Ghana, et porte-parole d'Oxfam France.

la première fois le cap d'une «couverture sanitaire universelle», choix confirmé un an plus tard. En mai dernier, le président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, s'engageait devant l'Assemblée générale de l'OMS à agir dans le même sens. Plusieurs gouvernements ont déjà commencé à joindre le geste à la parole. La Chine, la Thaïlande, l'Afrique du Sud et le Mexique sont parmi les premières puissances émergentes à avoir accru de manière importante leurs dépenses publiques de santé. Et nombre de pays pauvres, notamment en Afrique, ont instauré des systèmes d'accès gratuit aux soins pour une partie de la population qui pourraient servir de première étape à la création d'une couverture universelle.

La gratuité des soins

Prendre au sérieux l'objectif d'une CSU impose de progresser sur trois fronts : la diversité de l'offre de soins, la proportion de leurs coûts susceptible d'être remboursée et la part de la population éligible à une couverture gratuite. Pour avancer sur ces trois terrains, chaque pays doit se doter de ses propres mécanismes

PAR JAMES AKAZILI
ET CHARLOTTE SOULARY *

de financement. La CSU n'est pas un modèle de prêt-à-porter, mais un principe qu'il appartient à chaque gouvernement de mettre en œuvre selon le contexte social, économique et politique de son territoire. Elle requiert une mise en commun des ressources locales et leur redistribution aux individus ou aux familles dont les besoins en matière de santé sont les plus criants.

Quelles sources de financement convient-il de mobiliser et dans quelles proportions ? Comment garantir la protection des personnes privées d'un emploi déclaré ? Quels schémas retenir pour l'accès aux soins ? Les débats sur ces questions sont loin d'être clos. Plusieurs pays, comme l'Inde et l'Afrique du Sud, se sont ralliés à l'idée que le financement du système devrait incomber à ceux qui en ont les moyens, et que la gratuité des soins ne bénéficierait qu'aux patients privés de ressources.

A en croire l'OMS, faire payer les soins à l'utilisateur constitue la

«méthode la plus inéquitable pour financer les services de santé (1)». Plusieurs pays en développement ont supprimé le paiement de frais médicaux pour une partie ou la totalité de leurs citoyens, un premier pas vers la mise en place de la CSU. Au Mali, le gouvernement a instauré la gratuité de certaines interventions, en faveur notamment des femmes enceintes : de 2005 à 2009, le taux de césariennes a ainsi été multiplié par deux, tandis que la proportion d'accouchements effectués en maternité est passée de 53 à 64 % (2). Le Burkina Faso, la Sierra Leone, le Niger, le Bénin et le Sénégal ont introduit des dispositifs similaires pour certaines catégories de la population. Douze mois après que la Sierra Leone eut aboli les frais médicaux pour les mineurs et les femmes enceintes, l'accès aux soins des enfants avait bondi de 214 %, et la mortalité maternelle chuté de 61 % (3). Durant la même période, le nombre d'enfants atteints de paludisme ayant reçu un traitement avait triplé (4). Selon une

étude parue en 2005, la gratuité des soins dans vingt pays africains permettrait de sauver chaque année la vie de deux cent trente-trois mille enfants de moins de 5 ans (5). D'ores et déjà, la Zambie a décrété la gratuité totale des traitements de santé primaire.

Cependant, si tout le monde s'accorde à peu près sur le principe d'un accès équitable aux soins, la question du financement suscite un intérêt beaucoup plus tiède. Or, pour avancer sur le chemin qui mène à la couverture universelle, il va bien falloir déterminer la meilleure combinaison possible entre différentes solutions : des recettes fiscales accrues, des cotisations sociales prélevées dans le cadre d'un système d'assurance-maladie, la mise en place de mutuelles, et enfin le paiement direct des patients eux-mêmes.

Jusqu'à présent, c'est la solution des mutuelles qui suscite l'adhésion la plus large. Pourtant, aucun pays n'a obtenu le moindre progrès en matière de santé publique par la seule instauration d'un système d'assurance volontaire. Comme le note le rapport 2010 de l'OMS, «il est impossible de mettre en œuvre

la couverture universelle à travers un système d'assurance basé sur l'adhésion volontaire». Plusieurs études ont démontré que les mutuelles étaient une fausse piste, voire une régression. Au Ghana et en Tanzanie, par exemple, les contributions versées aux mutuelles communautaires par les personnes non titulaires d'un emploi déclaré atteignent un niveau dérisoire. Ce qui n'est guère étonnant, sachant que pour un ménage pauvre l'adhésion à une mutuelle représente une dépense supérieure à ses achats alimentaires.

Un tiers des Ghanéens assurés

Au Ghana, le plan d'assurance-maladie nationale (NHIS) élaboré en 2004 promettait la mise en place progressive de la CSU. Presque dix ans plus tard, le NHIS ne bénéficie pourtant qu'à 36 % de la population, la contribution réclamée à l'assuré s'avérant trop élevée pour la plupart. Les deux tiers des Ghanéens continuent de se priver de soins ou de les payer de leur poche. Le NHIS, qui assure à ses adhérents des soins gratuits pour les pathologies les plus fréquentes, est financé pour l'essentiel par une ponction de 2,5 % sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et par un prélèvement sur les salaires.

(Lire la suite page IV.)

(1) « Rapport sur la santé dans le monde 2008. Les soins de santé primaires : maintenant plus que jamais », OMS, Genève, 2008.

(2) Marianne El-Khoury, Timothee Gandaho, Aneesa Arur, Binta Keita et Lisa Nichols, « Improving access to life saving maternal health services : The effects of removing user fees for caesareans in Mali », Health Systems 20/20, Abt Associates, Bethesda (Maryland), 2011.

(3) Ministère de la santé de la République de Sierra Leone, Health Information Bulletin, vol. 2, n° 3, Freetown, 2011.

(4) John Donnelly, « How did Sierra Leone provide free health care? », The Lancet, vol. 377, n° 9775, Londres, 2011.

(5) Chris James, Saul S. Morris, Regina Keith et Anna Taylor, « Impact on child mortality of removing user fees : Simulation model », British Medical Journal, Londres, vol. 331, n° 7519, 2005.

Avec le soutien
de l'Organisation mondiale
de la santé (OMS).

Un objectif constitutionnel

PAR CARINA VANCE *

APRÈS deux décennies de convulsions sociales et politiques qui ont à plusieurs reprises manqué de conduire l'Etat à la faillite, la République de l'Equateur connaît la période la plus stable de son histoire. Ce contexte pacifié a permis de rompre avec les schémas hégémoniques en vigueur jusque-là. Le sauvetage du service public a réinstallé au cœur du champ politique et citoyen des sujets aussi fondamentaux que l'éducation ou la santé, dont les technocrates avaient autrefois fait leur chasse gardée.

Approuvée par référendum en 2008, la nouvelle Constitution accorde une place importante à la santé publique. Elle reconnaît la nécessité d'une profonde transformation structurelle de ce secteur, non seulement dans sa gestion par l'Etat, mais aussi plus largement dans ses multiples implications sociales, économiques et culturelles, en vue de refonder la politique sanitaire du pays sur les bases de son nouveau contrat social.

Voici en effet ce que stipule l'article 32 : « La santé est un droit garanti par l'Etat, dont le respect est indissociable de l'exercice des autres droits, parmi lesquels le droit à l'eau, à l'alimentation, à l'éducation, à la culture physique, au travail, à la sécurité sociale, à un environnement sain et à tout ce qui conditionne le bien-être. L'Etat garantira ce droit par la mise en œuvre de politiques économiques, sociales, culturelles, éducatives et environnementales ; il garantira l'accès permanent, adéquat et sans exclusion aux programmes, actions et services de promotion et d'administration de la santé générale, de la santé sexuelle et de la santé reproductive. La prestation des services de santé sera régie par les principes d'équité, d'universalité, de solidarité, d'échanges interculturels, de qualité, d'efficience, d'efficacité, de précaution et de bioéthique, dans le respect de l'égalité sexuelle et générationnelle. »

* Ministre de la santé de l'Equateur.

Cet article met en valeur la multidisciplinarité de l'action publique. Pour faire prévaloir le droit aux soins, l'objectif consiste à combiner les différents déterminants sociaux qui lui sont liés – l'accès à l'eau potable, par exemple – et à établir les principes fondamentaux qui doivent guider l'intervention de l'Etat.

La grande nouveauté réside aussi dans la place que la Constitution accorde à la doctrine du « bien vivre » (*sumak kawsay* en langue quechua), dont la santé publique est l'un des piliers. Celle-ci n'est pas considérée seulement comme un outil de développement, c'est-à-dire comme un moyen d'assurer la fortune du capital – une main-d'œuvre en bonne santé pour produire davantage –, mais comme une condition nécessaire au bien-être public : des citoyens bien portants pour exercer leurs droits démocratiques.

Les modalités à mettre en œuvre pour rendre effectif le droit à la santé pour tous sont décrites dans l'article 36 : « Le service public de la santé sera assuré par des structures étatiques, privées, autonomes et communautaires ainsi que par des structures qui pratiquent les médecines ancestrales alternatives et complémentaires. (...) Les services publics de santé seront accessibles à tous et gratuits à tous les niveaux de prestation. »

Parler de santé en termes de service public, c'est la libérer des lois du marché. L'exercice des droits humains étant le point de départ imprescriptible du processus historique impulsé par la nouvelle Constitution, il appartient à l'Etat de veiller à ce que l'universalité des soins devienne une réalité concrète.

Il va sans dire qu'un tel objectif réclame des financements importants. Depuis l'élection du président Rafael Correa, il y a six ans, les investissements publics dans la santé se chiffrent à

plus de 9 milliards de dollars. A titre de comparaison, les dépenses effectuées dans ce domaine par les quatre gouvernements précédents ne représentent au total que 2,6 milliards de dollars.

La couverture sanitaire s'est accrue dans les mêmes proportions. En 2006, les services de soins publics ont effectué seize millions d'actes médicaux. En 2012, c'était plus de quarante millions. Cette progression s'explique notamment par la construction d'infrastructures (quatorze hôpitaux et neuf cent cinquante-six centres de santé d'ici à 2017), l'assouplissement des horaires de consultation et la volonté de mieux articuler l'administration centrale de la santé publique avec tous les services qui en dépendent sur le terrain. La définition de règles claires concernant leur complémentarité avec les prestataires privés a fait le reste.

Les Equatoriens bénéficient d'une redistribution des richesses d'une ampleur sans précédent dans le pays. Grâce à cet effort historique, la santé publique est devenue un élément-clé de la justice sociale. La multiplication des hôpitaux et des unités de soins sur l'ensemble du territoire a déjà permis à des millions de patients de faire appel à des services dont ils étaient jusqu'alors exclus, que ce soit pour des raisons d'éloignement, de pauvreté, de discrimination ou de manque d'information. Même en tenant compte de la pression démographique et de l'augmentation des demandes de bilan de santé, la forte hausse des consultations suggère que le nouveau service public a plutôt réussi son baptême du terrain. La politique de santé, tendue vers une couverture sanitaire universelle, mobilise tous les secteurs de l'action publique, ainsi qu'en témoignent les objectifs du Plan national pour le bien vivre (PNBV) pour la période 2013-2017.

Comment les objectifs santé seront-ils intégrés par le corps social ? Dans quelle mesure le pouvoir populaire, en tant que force libératrice, prendra-t-il en charge la part qui lui incombe dans le processus ? La tâche du gouvernement consiste en définitive à démontrer que la démocratie réelle constitue le plus important des déterminants sociaux.

Au Sénégal, les femmes en première ligne

Classé parmi les pays les plus pauvres du monde, le Sénégal a adopté la couverture maladie universelle le 20 septembre 2013. Soutenu par de nombreuses associations, ce dispositif devrait permettre aux populations les plus vulnérables, notamment en milieu rural, de se faire soigner gratuitement.

PAR NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE ANNE FRINTZ *

PENDA vit à Pikine, un quartier populaire de la proche banlieue de Dakar. Dans la rue, chaque jour elle vend de la glace, des produits de beauté, des beignets et plein d'autres petites choses. A 40 ans, elle tente ainsi de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Début octobre, elle a passé un scanner à l'hôpital de la capitale : elle ne pouvait plus plier le genou droit. Il lui en a coûté 85 000 francs CFA (presque 130 euros). Une fortune pour elle, qui a dû s'endetter auprès de ses proches.

Les résultats de l'examen en poche, elle essaie d'obtenir un rendez-vous avec son médecin traitant, sans succès. Elle continue de prendre les médicaments prescrits avant le scanner. Ses douleurs ont diminué, mais elle ne connaît pas la nature exacte de sa maladie, ni ce qu'il convient de faire. *«En attendant, mes enfants ne sont toujours pas inscrits à l'école, avoue-t-elle, soucieuse. J'ai dû choisir entre ma santé et leur éducation. Si je ne peux plus travailler, qui va s'occuper d'eux ? Ils sont dans le public. Mais malgré tout, il faut entre 10 000 et 16 000 francs CFA [entre 15 et 25 euros] pour les inscrire aux cours. Je ne les ai plus. Mes enfants ne vont donc plus à l'école pour l'instant.»*

* Journaliste.

Comme Penda, huit Sénégalais sur dix travaillent dans le secteur informel, indépendant ou libéral. Ils n'ont aucune obligation d'adhérer ni de cotiser à une assurance-maladie, contrairement aux fonctionnaires, aux employés du public et du privé, et à leurs patrons. Près de la moitié d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté et ne peuvent s'offrir des soins de qualité.

Depuis près de vingt ans, des associations ainsi que des mouvements religieux appuient la mise en place de mutuelles de santé communautaires, gérées par des bénévoles. Mais le découragement ne tarde jamais : pas question de cotiser pour n'être pris en charge qu'à hauteur de 20 ou 50 % dans un poste de santé, l'un des mille établissements de proximité aux prestations limitées qui parsèment le pays. Certes, les consultations n'y dépassent pas les 1 000 francs CFA (environ 1,50 euro) et sont donc abordables. En revanche, les traitements, les médicaments – qui coûtent cher – n'y sont pas disponibles. Assuré ou pas, il faudra aller à la pharmacie, déboursier, et beaucoup : entre 5 000 et 12 000 francs CFA (de 7 à 19 euros) pour une boîte d'antibiotiques. Autant conserver son argent tant qu'on est en bonne santé et, une fois que l'on est malade, aller voir le professionnel que l'on désire et passer la porte de l'établissement

que l'on a choisi. Quitte à avoir recours aux médecines traditionnelles, quitte à prendre des risques dans le dosage des plantes, quand on n'a pas de liquidités pour se payer la « médecine moderne ».

Des médicaments trop chers

La Coopération technique belge (CTB) et certaines mutuelles islamiques ont trouvé la parade pour attirer des cotisants. La CTB a amélioré l'offre de soins dans les postes de santé des départements de Kafrine et de Fatick afin de rendre l'adhésion plus attrayante. Les organismes musulmans ont, quant à eux, augmenté le pourcentage pris en charge pour des hospitalisations, des césariennes et des médicaments génériques. Ils ont également signé des conventions avec de nombreux établissements, dont des pharmacies, des hôpitaux nationaux et des cliniques privées. Le montant des cotisations demandées par les organismes confessionnels reste en général abordable : de 300 à 1 000 francs CFA (de 45 centimes à 1,50 euro environ) par mois et par personne. Les subventions apportées par des associations musulmanes et les dons des croyants assurent un fonds de roulement, même minime, disponible pour les remboursements aux établissements de soins en plus de

l'argent des cotisations. Mais, parce que ces améliorations sont très localisées et relativement rares, les mutuelles de santé communautaires dans leur ensemble n'attirent pas plus de 6 % de la population sénégalaise, et le nombre de cotisants par mutuelle dépasse rarement trois cents personnes.

La publicité pour les mutuelles qui tournent bien (une sur sept à Pikine, les six autres ayant fait faillite) fait aussi défaut. *« On compte beaucoup sur l'Etat pour communiquer et relancer les mutuelles »*, s'enthousiasme M^{me} Fatou Dione, présidente de l'Union régionale des mutuelles de santé communautaires de Dakar. En effet, le ministère de la santé sénégalais a choisi de s'appuyer sur ce vaste réseau et de le développer pour étendre la couverture maladie aux travailleurs de l'informel et du monde rural. L'objectif est que 70 % de la population soit couverte à l'horizon 2017.

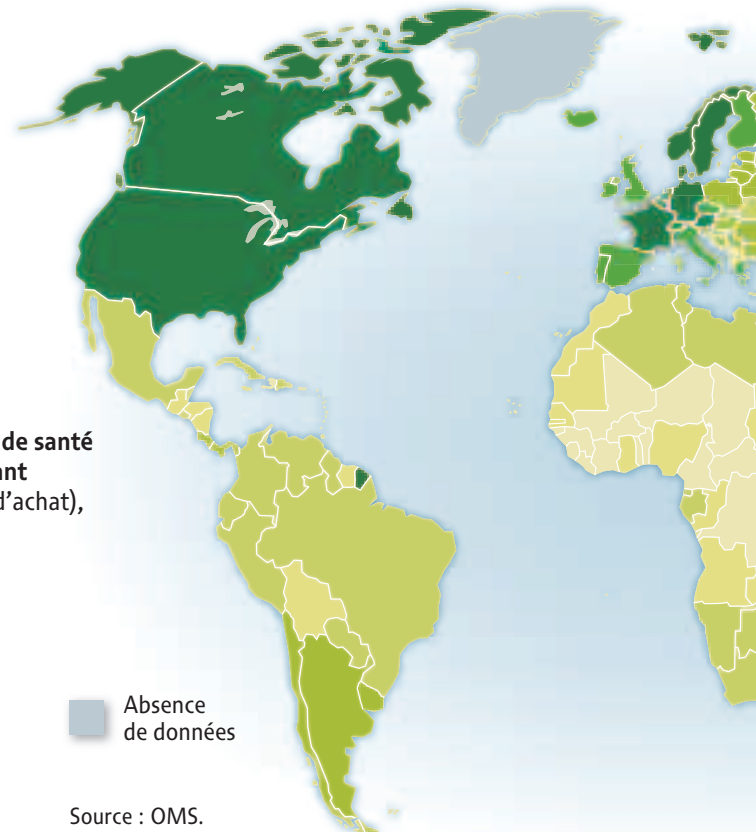
Si l'Etat sénégalais réussit ce pari de la couverture maladie universelle (CMU), ce sera une révolution pour le pays, qui a déjà choisi de ne pas l'étendre aux ressortissants étrangers, de peur d'être submergé par les émigrés d'Afrique de l'Ouest. En 2017, la majeure partie de la population aurait enfin accès à des soins de base. Pour lutter par exemple

Dépenses publiques de santé en dollars par habitant (à parité de pouvoir d'achat), en 2011

de 3 à 50
de 50 à 200
de 200 à 500
de 500 à 1 500
de 1 500 à 3 000
de 3 000 à 5 800

Absence de données

Source : OMS.



contre le diabète et l'hypertension – endémiques au Sénégal –, presque tous les citoyens se tourneraient en priorité vers la médecine classique et non pas vers les remèdes traditionnels. Or, même lorsque ces maladies chroniques sont diagnostiquées, les médicaments ne sont pas accessibles, les traitements peu ou pas suivis. Pour ces pathologies, les soins traditionnels, comme le recours aux plantes, ne suffisent pas. Il s'ensuit nombre d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) ou de décès par arrêt cardiaque. La CMU pallierait ce manque de suivi, de traitements et, en amont, d'informations, puisque les mutuelles jouent aussi un rôle de prévention. Beaucoup de morts pourraient ainsi être évitées.

L'engagement du président

Le président de la République, M. Macky Sall, et sa ministre de la santé et de l'action sociale, M^{me} Awa Marie Coll Seck, ont, dès leur prise de fonctions, au printemps 2012, lancé les études nécessaires à la concrétisation de la CMU, avec le soutien de nombreuses associations de femmes.

Le 20 septembre dernier, lors de la cérémonie de lancement de la CMU, M. Sall – qui respectait ainsi l'une de ses promesses de campagne – a remis aux représentants communautaires de quatorze départements-pilotes un chèque symbolique (car les gérants n'ont encore rien reçu) de 1,5 milliard de francs CFA (près de 2,3 millions d'euros) pour financer les cotisations des adhérents jusqu'à fin décembre 2013. Le gouvernement souhaite élargir progressivement la mesure à tout le pays en 2015, 2016 et 2017. Il prend en charge la moitié des cotisations annuelles de chaque mutualiste, exactement 3 500 francs CFA (un peu plus de 5 euros) sur des cotisations de 7 000 francs CFA (10,50 euros environ), et la totalité de celles des indigents, c'est-à-dire les Sénégalais les plus pauvres, identifiés au sein de chaque communauté selon des critères définis nationalement.

S'inspirant des initiatives associatives et religieuses, le ministère de la santé et la cellule d'appui à la mise en œuvre de la CMU – créée spécialement en 2012 pour suivre le projet sur le terrain – demandent à toutes les mutuelles d'élargir leur offre de soins, du poste de santé à l'hôpital national, sur la base d'un taux de prise en charge de 80 %, et de 50 % pour les médicaments. C'est presque autant que pour les assurances obligatoires, dont les taux varient de 60 à 90 %, alors que le montant des cotisations y est plus élevé. Avec le slogan « Une mutuelle de santé, une collectivité locale », la cellule d'appui enchaîne

les réunions de sensibilisation à travers les quatorze départements-pilotes – dont celui de Rufisque, à la porte sud de Dakar – depuis le mois d'octobre dernier. Elle soutient la création de mutuelles et veille à l'harmonisation des services qu'elles proposent.

Mais des voix s'élèvent pour critiquer ce système décentralisé qui repose sur la société civile, l'adhésion volontaire aux mutuelles et le bénévolat de gérants non professionnels. *« Il est très rare que, lorsque la communauté crée sa mutuelle, elle la gère efficacement. D'après les enseignements déjà tirés, tant qu'il y a dix militants, ça va. Mais lorsqu'on grandit, la charge de travail devient trop importante, surtout pour des bénévoles qui n'ont souvent aucune formation préalable à la gestion »*, observe un expert international de la santé basé à Dakar, qui requiert l'anonymat. *« Au Rwanda, où la couverture maladie est obligatoire pour tous et où 90 % de la population est assurée, les gérants des mutuelles sont des professionnels rémunérés par l'Etat, remarque M. Ousseynou Diop, économiste de la santé et directeur de la CMU à la Délégation générale à la protection sociale (DGPS) du Sénégal. C'est une bonne chose, même si ce système n'est pas un exemple pour nous : il est fortement subventionné par les bailleurs internationaux, et sa viabilité est donc difficilement appréciable. »*

Pour les moins de 5 ans

La CMU pourrait devenir l'un des préalables à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et un outil pour l'après-2015. Au Sénégal, le choix de la CMU participe des politiques de gratuité des soins, tout particulièrement de ceux à destination des mères et des jeunes enfants. Les mortalités infantile et maternelle (liée aux grossesses et aux accouchements, première cause de décès chez les femmes en âge de procréer) figurent parmi les plus grandes plaies du pays. Selon l'enquête démographique nationale de santé de 2011, le taux de mortalité maternelle est estimé à 409 décès de parturientes pour 100 000 naissances vivantes, un chiffre qui n'a malheureusement que peu évolué de 1998 à 2011. En 2012, le taux de mortalité infantile (celle des moins de 5 ans), élaboré par le Groupe interagences ad hoc des Nations unies, était de 60 pour 1 000, contre 77 en 2008 : une avancée.

Dans le cadre de la mise en place de la CMU, les soins sont gratuits pour les enfants de moins de 5 ans depuis le 1^{er} octobre. Une gratuité relative jusqu'en décembre 2013, puisqu'elle

Un enjeu de développement durable

PAR LAURENCE TUBIANA *

Les défis sociaux auxquels la planète doit faire face sont largement sous-estimés : un milliard deux cents millions de personnes vivent encore avec moins de 1,25 dollar par jour, et plus de cinq milliards de personnes, soit les trois quarts de la population mondiale, ne bénéficient pas d'une sécurité sociale adaptée. Une proportion substantielle des pauvres dans le monde demeurent donc sans protection et n'ont pas ou peu accès aux services de santé, faute de moyens. Il s'agit donc non seulement de s'attaquer à la disponibilité des services requis, mais également de les rendre abordables. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cent millions de personnes basculent chaque année dans la pauvreté parce qu'elles doivent payer leurs soins de leur poche – soit trois personnes par seconde.

C'est pourquoi la couverture sanitaire universelle (CSU), qui se fonde sur le droit à la santé, est devenue l'une des priorités mondiales dans ce domaine. Pour être efficace, elle doit être encadrée par les principes d'universalité, d'équité et de protection sociale. La CSU, malgré son nom, ne consiste pas seulement à offrir une couverture à tous. Il s'agit de garantir que la population – riches et pauvres – reçoive en pratique les traitements dont elle a besoin, sans être confrontée à des difficultés financières excessives. Le terme « universel » renvoie donc à une politique d'inclusion.

La CSU est également une question d'équité : il s'agit de faire correspondre les soins aux besoins, et non au pouvoir d'achat. Enfin, la CSU porte un objectif qualitatif : permettre d'établir le bon diagnostic et de prescrire des traitements appropriés et abordables. Il faut ériger d'emblée l'équité et l'universalité en priorités explicites, et ne pas céder à la tentation de viser d'abord les populations les plus faciles à atteindre.

L'efficacité de la CSU dépend de nombreux facteurs liés à la « gouvernance ». Malheureusement, sous couvert de CSU, de nombreux Etats et bailleurs de fonds promeuvent et mettent en place des régimes

d'assurance volontaire privés et communautaires qui offrent en réalité une couverture restreinte, coûtent cher en gestion et excluent les plus démunis. Ces régimes risquent de renforcer les inégalités en privilégiant les groupes déjà favorisés et en abandonnant les plus pauvres et les plus marginalisés, notamment les femmes.

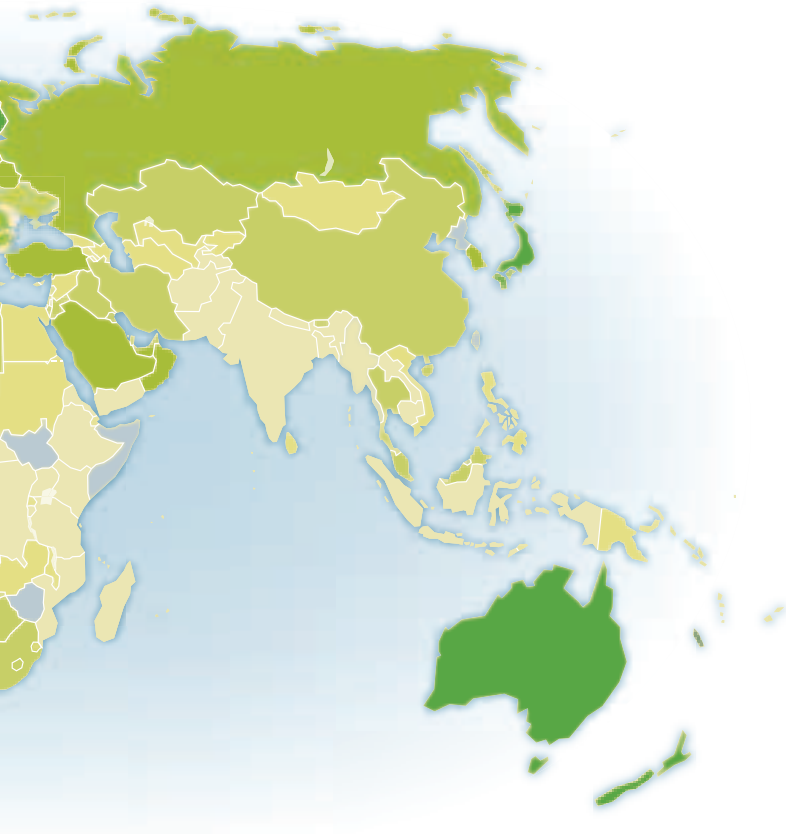
Certains pays en développement rejettent ce modèle et privilégient les dépenses publiques pour la santé – mesures prises isolément ou associées aux impôts sur les salaires – afin de déployer la CSU avec succès. Le Rwanda, le Ghana, la Thaïlande et la Turquie ont montré l'exemple. En seulement quelques années, ces pays ont établi des programmes nationaux assurant un accès étendu aux soins, tout en minimisant les frais, évitant ainsi aux populations les plus précaires de tomber dans l'extrême pauvreté.

La CSU ne saurait bien sûr suivre un modèle unique, et les Etats devront élaborer des approches adaptées à leur contexte social, économique et politique. Toutefois, selon l'OMS, quatre actions-clés devraient être entreprises en priorité : réduire les paiements directs ; maximiser les prépaiements obligatoires ; mutualiser les risques à grande échelle ; et recourir aux recettes publiques générales pour couvrir les personnes qui ne sont pas en mesure de contribuer (1).

Dans un contexte d'inégalités croissantes, la CSU peut constituer un objectif fédérateur. Bien que les situations de départ diffèrent, toutes les nations – riches ou pauvres – peuvent adopter des mesures immédiates. Efficace contre la pauvreté et les inégalités, la CSU représente un progrès concret vers les objectifs du développement durable (ODD). La sphère politique doit montrer sa volonté d'agir, la société exiger ce changement, et les partenaires du développement s'impliquer pour les soutenir. Les négociations du groupe intergouvernemental sur le développement durable (Open Working Group on Sustainable Development) mis en place par les Nations unies sur les ODD dans la perspective de l'après-2015 offrent la possibilité de promouvoir la CSU comme outil de développement.

* Professeure à Sciences Po Paris et directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).

(1) Rapport du secrétariat au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), n° EB132/22, Genève, 18 janvier 2013, www.who.int/fr



n'exempte de paiement que la première consultation, la vaccination, le séjour dans les postes et centres de santé, ainsi que la première consultation aux urgences des hôpitaux. Mais, depuis le mois de janvier 2014, la prise en charge des moins de 5 ans sera totale dans les postes et centres de santé ainsi qu'aux urgences des hôpitaux. M^{me} Coll Seck souhaite également donner un « paquet » de médicaments de base.

Cette nouvelle politique, qui bénéficiait d'un budget de 1,8 milliard de francs CFA (près de 2,7 millions d'euros) pour l'année 2013 (trois mois, donc), était accompagnée du remboursement total des accouchements et des césariennes (650 millions de francs CFA, 1 million d'euros) sur la même période, et de la prise en charge du plan Sésame. Celui-ci organise la gratuité des soins pour les plus de 60 ans – une initiative du président Abdoulaye Wade (2000-2012) – et dispose de 850 millions de francs CFA (1,3 million d'euros). Ces subsides sont tirés des 5 milliards de francs CFA (7,6 millions d'euros) destinés à la CMU en

2013 (soit un vingt-quatrième du budget du ministère de la santé).

Ces mesures de gratuité immédiates semblent les plus à même de garantir l'effectivité de la CMU, et donc l'accès aux soins de base, même si elles se limitent pour l'instant aux personnes âgées, aux enfants et aux mères. Facilement opérationnelles et sans condition, elles ont déjà prouvé leur efficacité par le passé, au regard des chiffres avancés et des expériences de terrain. Elles permettent a minima de réduire les mortalités infantile et maternelle. La population les plébiscite.

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour mille enfants nés vivants, en 2012



Source : OMS.

Cependant, malgré le lancement officiel de la CMU, peu de Sénégalais semblent au fait de la mesure, et les professionnels de la santé, avertis au dernier moment, s'inquiètent de la mise en œuvre de la gratuité des soins. C'est le cas de M^{me} Dior Camara, infirmière en chef du poste de santé Hamo 5, à Guédiawaye, dans la banlieue de Dakar. Certains matins, elle reçoit jusqu'à cinquante malades. Ici, elle est la seule infirmière fonctionnaire de l'Etat : les deux jeunes femmes qui l'aident ont été formées par elle, et elle sait qu'elles partiront dès qu'elles trouveront un emploi mieux rémunéré dans un hôpital public ou une clinique privée. Vingt agents de santé communautaire se relaient, comme elles, au poste de santé Hamo 5, ainsi que trois sages-femmes diplômées.

M^{me} Camara gère tant bien que mal son établissement grâce

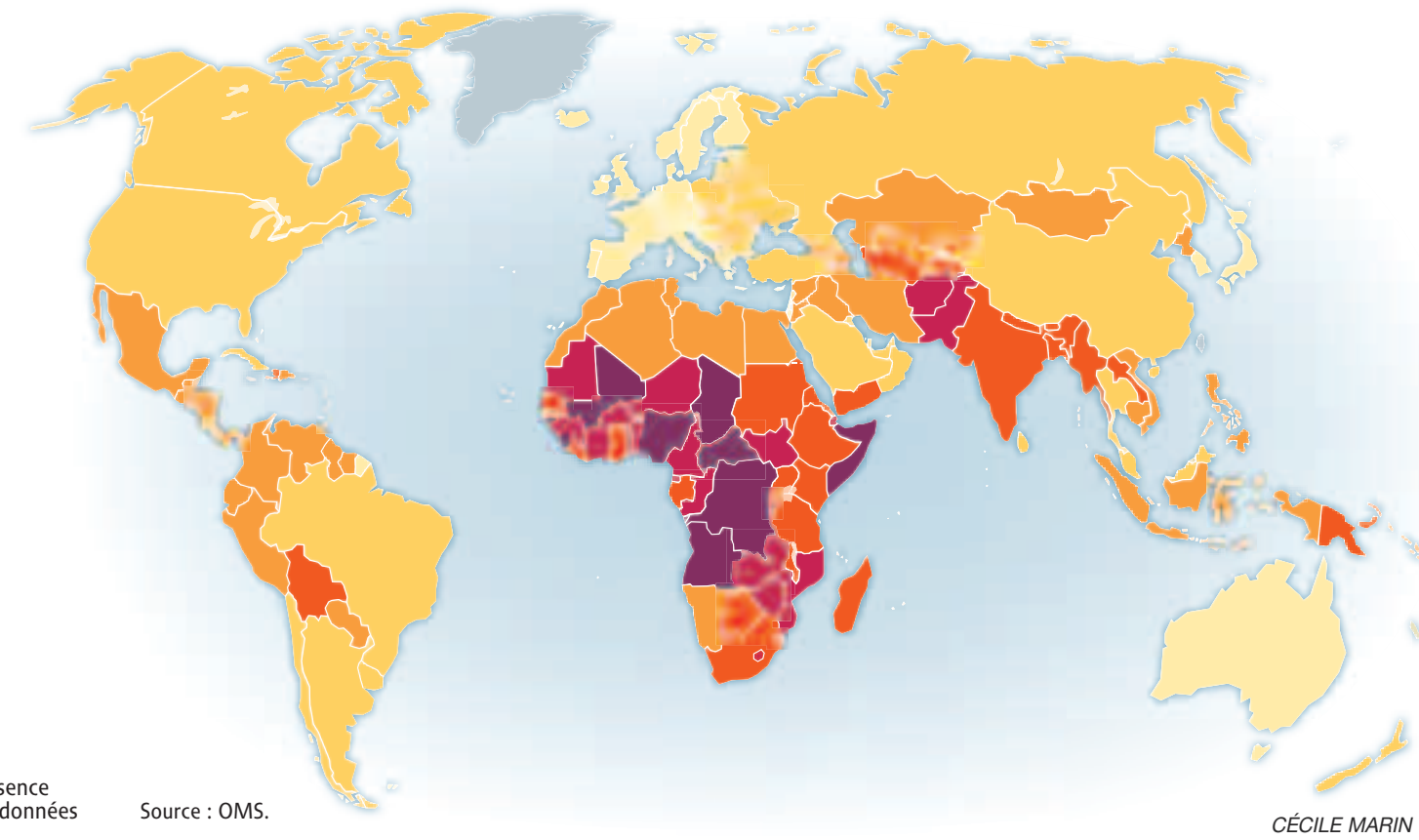
aux bénéfices qu'il réalise. « *En dix-neuf ans, nous n'avons reçu aucun matériel de l'Etat. Et les mairies, qui doivent allouer 8 % de leur budget aux postes de santé, ne versent rien, s'insurgent-elle. Depuis 2010, l'Etat a donné l'ordre de pratiquer les accouchements gratuitement. Très bien. Mais il n'a rien octroyé aux postes de santé. Si l'acte est gratuit, comment payer nos sages-femmes ? Le salaire des matrones est dérisoire ! Il faut que quelqu'un paye pour le malade ou la femme qui accouche : les collectivités locales, l'Etat ou les patients. Avec les politiques de gratuité, les administrateurs tuent les postes de santé à bas bruit.* » La jeune femme explique qu'à Hamo 5 le plan Sésame a été interrompu sans explication. L'Etat ne rembourse plus depuis plus d'un an. Les personnes âgées se soignent à leurs frais, ou ce sont leurs assurances qui interviennent. Sinon, on les renvoie chez elles.

Les enfants de moins de 5 ans représentent plus de deux des treize millions de Sénégalais, quand les plus de 60 ans ne sont que trois cent mille environ. M. Diop en a conscience : « *Si on regarde la pyramide des âges, on se rend compte que les moins de 5 ans sont bien plus nombreux que les plus de 60 ans...* » L'économiste a réalisé une simulation. Selon lui, s'il y a dix consultations par jour dans chacun des mille centres et postes de santé, à près de 1 000 francs CFA chacune, l'Etat devra rembourser à ces établissements 3,65 milliards de francs CFA (5,5 millions d'euros) durant l'année 2014 pour les plus jeunes. S'ajouteront à cette somme celles dues aux urgences des hôpitaux, alors que le budget de l'Etat alloué à la CMU en 2014 ne sera « que » de 10 milliards de francs CFA au total (un peu plus de 15 millions d'euros). Le gouvernement souligne l'ampleur de son engage-

ment et recevra le soutien de l'Agence française de développement et de l'USAID.

M^{me} Camara remplit les fiches individuelles des enfants bénéficiaires de la mesure, après avoir vérifié leur âge dans leur carnet de santé, en espérant que l'Etat tiendra sa promesse... Elle se plaint du volume de travail supplémentaire : « *Mes consultations durent maintenant vingt minutes au lieu de dix. Il faudrait embaucher une seconde personne qualifiée* », estime-t-elle. Pourtant, le « rush » des mères et de leurs enfants n'a pas encore eu lieu : « *Comme d'habitude, nous devons informer nous-mêmes les patients. Peut-être que dans deux ou trois mois ce sera l'affluence. Pour l'instant, peu de gens sont au courant de la gratuité pour les moins de 5 ans.* » Le premier défi de la CMU au Sénégal sera aussi celui de l'information.

ANNE FRINTZ.



CÉCILE MARIN

Négociations cruciales aux Nations unies

Comment améliorer les Objectifs du millénaire pour le développement en matière de santé ? Pour un nombre croissant d'Etats, l'une des solutions réside dans l'accès universel aux soins.

PAR MATHILDE BOUYÉ ET JEAN-MICHEL SEVERINO *

DÉCIDÉS par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2000 (1), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont contribué à une mobilisation sans précédent contre la pauvreté. Mais, alors que s'approche leur échéance, fixée à 2015, et malgré des progrès significatifs, les OMD restent loin d'être atteints. Un milliard deux cents millions d'êtres humains vivent encore avec moins de 1 euro par jour. Parmi les OMD les plus en retard figurent ceux relatifs à la santé infantile (OMD 4) et maternelle (OMD 5), ainsi que la lutte contre les maladies transmissibles (OMD 6). Chaque année, près de sept millions d'enfants de moins de 5 ans meurent dans le monde, et cinquante millions de femmes accouchent sans l'assistance de personnel qua-

lifié. Si des résultats majeurs ont été obtenus contre les grandes pandémies, deux millions et demi de personnes sont encore infectées tous les ans par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH/sida), et des efforts supplémentaires seront nécessaires pour consolider les avancées contre le paludisme et la tuberculose (2). Alors que les discussions internationales sur l'après-2015 s'intensifient, l'attention se fixe sur ces trois OMD.

SOUVENT citée comme un futur objectif englobant, la couverture sanitaire universelle (CSU) cristallise les clivages. Certains gouvernements estiment que sa définition reste imprécise et sa mesure incertaine. Pourtant, un nombre croissant de pays émergents et en développement l'incluent dans leurs priorités nationales : Indonésie, Inde, Turquie, Thaïlande, Vietnam, Rwanda, Ghana, Mali et Sénégal (*lire le reportage ci-dessus*). En décembre 2012, la résolution en faveur de la CSU (3), portée par la France et le groupe Diplomatie et santé (4), a reçu le soutien de plus de quatre-vingt-dix pays et a été adoptée à une très large majorité par l'Assemblée générale de l'ONU qui a confirmé ce choix en décembre 2013. Ce document définit la CSU comme l'accès de tous à des services de santé et à des médicaments de base à la fois de qualité et abordables, sans impliquer de difficultés financières pour les usagers. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et de nombreuses associations, comme Global Health Advocates

France, soutiennent la CSU, qui, selon elles, devrait figurer parmi les futurs objectifs de développement fixés par l'ONU.

Lors d'un « événement spécial » consacré au bilan des OMD et aux suites à leur donner, le 25 septembre 2013, les délégations nationales réunies par le président de l'Assemblée générale des Nations unies, M. John W. Ashe, ont défini les principes qui doivent régir le programme de travail pour l'après-2015 (5). Les Etats ont décidé de s'appuyer à la fois sur la Déclaration du millénaire du 8 septembre 2000 et sur celle adoptée lors de la conférence sur le développement durable de 2012 (connue sous le nom de Rio + 20) pour préciser des objectifs communs prenant en compte les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement. Le document souligne la nécessaire solidarité avec les pays les moins avancés (PMA), ce qui implique que les futurs objectifs devront s'appliquer à tous les Etats, y compris ceux de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Ces discussions internationales montrent la volonté de garantir une meilleure qualité de service aux populations les plus marginalisées et de réduire les inégalités.

LA CSU s'inscrit pleinement dans ces orientations. Elle pourrait en être l'une des traductions concrètes et pertinentes en matière de santé. En effet, elle repose sur le droit de toute personne à jouir du

meilleur état de santé possible ; un droit inscrit dans la constitution de l'OMS de 1948 et dans le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. La CSU correspond également au droit d'avoir un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être prévu par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle met l'accent sur l'égalité d'accès, physique et économique, aux soins de base dans un contexte où les disparités ne cessent de s'aggraver.

EN METTANT en place la CSU, on adopte en outre une démarche englobante. L'approche « en silo » des OMD relatifs à la santé était parcellaire et ne permettait pas une vision globale des systèmes de santé. Or d'autres menaces devront être prises en compte en 2015 : les maladies non transmissibles, le risque pandémique majoré par la mondialisation, la réémergence de maladies infectieuses, la hausse des résistances antimicrobiennes, les risques sanitaires associés à la dégradation de l'environnement, ou encore l'obésité, qui tue plus que la faim. La CSU suscite un continuum des soins intégrés tout au long de la vie (réhabilitation, prévention, promotion, traitement) adaptables à de futurs défis.

La CSU est un objectif transformateur dans le sens où elle incite à améliorer les services de santé, puisqu'elle est liée à l'équilibre des mécanismes nationaux de protection sociale. Elle répond à

l'enjeu de la durabilité, puisqu'elle vise la pérennité du financement des systèmes de santé. Les mécanismes de prépaiement et de solidarité collective doivent permettre de mobiliser des ressources nationales pour réduire les paiements directs au point de délivrance des services et les dépenses catastrophiques. La Banque africaine de développement (BAD) estime que, d'ici à 2060, la plupart des pays africains pourront garantir une assurance-maladie de base, si ce n'est une couverture complète (6). Elle souligne cependant que, dans la phase de démarrage, l'aide publique au développement reste essentielle dans les PMA.

Enfin, l'OMS et la Banque mondiale proposent un nouveau cadre de suivi afin de mesurer l'efficacité de la CSU, conformément au souhait des Etats les plus sceptiques. Deux points sont particulièrement visés par les indicateurs : l'accès à des services de santé de qualité et la protection financière des usagers.

(1) www.un.org/fr/millenniumgoals
(2) Lire le supplément « Les nouveaux défis de la santé globale », *Le Monde diplomatique*, juin 2013.
(3) Résolution A67/81 du 10 décembre 2012.
(4) Ce groupe rassemble sept pays : l'Afrique du Sud, le Brésil, la France, l'Indonésie, la Norvège, le Sénégal et la Thaïlande.
(5) « Special event 25 September : Outcome document », www.un.org
(6) « La santé en Afrique dans les cinquante prochaines années », Banque africaine de développement, Tunis, mars 2013. Lire Yves Ekoué Amaïzo, « Une banque entre finance et solidarité », *Le Monde diplomatique*, mai 2010.

* Respectivement adhérente et président de Convergences, membre du panel de haut niveau auprès du secrétaire général des Nations unies pour l'agenda post-2015.

En Inde, le gouvernement sous pression

Premier Etat du monde pour la production de médicaments, l’Inde est pourtant à la traîne des pays émergents en matière sanitaire : personnel insuffisant et mal formé, coût trop élevé des soins pour les familles. Mais des réformes se préparent.

PAR XAVIER DEEPAK
ET REDDY K. SRINATH *

Au cours des soixante dernières années, l’accès des Indiens aux services de santé s’est considérablement amélioré. Le taux de mortalité dans le pays a chuté de 25 à 7 % entre 1951 et 2010 (1), tandis que l’espérance de vie à la naissance a presque doublé durant la même période, passant de 36 à 66 ans (2). Le taux de mortalité infantile, qui culminait à 120 % dans les années 1970, n’atteignait plus que 44 % en 2011 (3). La mortalité maternelle a fortement décliné elle aussi, passant de quatre cents décès pour cent mille naissances en 1998 à deux cents décès en 2010 (4).

Pourtant, malgré une augmentation rapide de son produit intérieur brut (PIB) ces vingt dernières années, l’Inde a échoué à atteindre à la fois ses propres objectifs en matière de santé et ceux qui lui ont été fixés par la « communauté internationale ». Elle reste encore loin du cap fixé par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et montre moins d’empressement dans ce domaine que d’autres pays asiatiques tels que la Chine, le Sri Lanka, le Bangladesh ou la Thaïlande.

Les maladies contagieuses et les défaillances chroniques du système de soins continuent d’alimenter une mortalité maternelle et infantile élevée. Un chiffre résume la situation sanitaire du pays : un quart des enfants qui meurent chaque année dans le monde sont indiens, de même que 20 % des mères. Les populations rurales, les castes discriminées, les membres de minorités religieuses, les femmes et les pauvres en général sont les premières victimes des inégalités d’accès aux soins.

Sous-équipement chronique

L’Inde souffre d’une « double peine » sanitaire : la surmortalité de sa population est essentiellement attribuable aux pathologies transmissibles d’une part, aux maladies chroniques d’autre part. Les premières, comme les infections respiratoires ou les diarrhées, sont généralement liées à des conditions de vie précaires et sévissent surtout chez les enfants et les pauvres. Les secondes, comme le cancer, le diabète, les maladies cardio-vasculaires ou les troubles mentaux, affectent principalement les adultes. Bien qu’au stade précoce elles se concentrent dans les zones urbaines, elles tendent à faire de plus en plus de victimes au sein de la population rurale. En Inde, plus de la moitié des décès sont imputables aux maladies non transmissibles (5).

Les maladies infectieuses demeurent néanmoins une cause importante de mortalité (29 %), devant les blessures (9,9 %), les pathologies périnatales (7,3 %) et maternelles (0,6 %) et la malnutrition (0,5 %). En 2008, les enfants de moins de 14 ans représentaient un tiers des décès comptabilisés dans le pays. Dans

86 % des cas, cette mortalité infantile était due aux maladies infectieuses ou aux complications périnatales (6). Quant aux décès d’adultes, environ un quart d’entre eux font suite à une maladie infectieuse ou à une pathologie chronique ou dégénérative.

Le système de santé se caractérise par le sous-équipement de ses infrastructures publiques et par la gestion erratique de son personnel soignant. A ces problèmes structurels s’ajoutent le manque de régulation d’un secteur privé en pleine croissance et les disparités d’accès aux soins entre riches et pauvres. Pour consulter, les malades doivent choisir entre un secteur privé coûteux et peu encadré et des hôpitaux publics mal approvisionnés et surchargés (7). Ceux qui ont un faible revenu préfèrent souvent remettre à plus tard les soins dont ils ont besoin, ou même s’en priver, plutôt que d’avoir à payer des frais qui les appauvriraient davantage ou les contraindraient à s’endetter (8).

Pour la grande majorité des classes moyennes et populaires, les dépenses de santé constituent un fardeau écrasant, surtout quand la personne souffrante est celle qui subvient aux besoins de la famille. En 2002, un rapport de la Banque mondiale estimait que, sur l’ensemble des patients hospitalisés chaque année en Inde, 40 % s’endettaient ou vendaient leurs biens pour s’acquitter de leurs frais médicaux, et qu’ils étaient 24 % à basculer sous le seuil de pauvreté en raison de ces mêmes frais (9). Toujours selon la Banque mondiale, les malades hospitalisés dépensent en moyenne la moitié de leurs revenus pour se soigner.

Les dépenses de santé représentent 4,1 % du PIB indien, une proportion honorable pour une économie émergente. Mais l’Etat fédéral ne consacre que 1 % du PIB à la santé, soit un quart seulement du coût global. Si l’on considère que les ménages supportent presque les trois quarts de ce coût, l’Inde apparaît en net recul par rapport à des pays comparables. L’Organisation mondiale de la santé (OMS) évalue à au moins 6 % la part du PIB qu’un pays à revenus moyens devrait consacrer à la santé publique (10).

L’Inde souffre d’une pénurie de personnel soignant. On n’y compte que six médecins pour dix mille habitants, contre quinze en Chine ou dix-huit au Brésil. Qui plus est, le 61^e rapport du Bureau national d’enquêtes statistiques (NSSO) suggère que 37 % des médecins traitants indiens (63 % dans les zones rurales, 20 % dans les zones urbaines) manquent d’expérience ou d’une formation adéquate, ce qui abaisserait la proportion des vrais praticiens à moins de quatre pour dix mille habitants (11). Le pays manque aussi d’infirmiers : moins de dix pour dix mille habitants. Si l’on cumule le corps médical, les infirmiers et les sages-femmes, on obtient un taux de personnel soignant de seulement treize pour dix mille, c’est-à-dire inférieur de moitié au seuil recommandé par l’OMS en 2005 (12).

Le défi sanitaire devient d’autant plus pressant pour le gouvernement que celui-ci se heurte au mécontentement grandissant de la société. Un tissu associatif s’est formé qui réclame de plus en plus bruyamment que l’Etat fédéral prenne ses responsabilités.

C’est dans ce contexte que les autorités ont lancé en 2005 la Mission nationale de santé rurale (NRHM), en vue d’apporter une « *correction architecturale* » au système de soins. Cinq ans plus tard, la commission de planification du gouvernement franchissait un pas important en constituant un « groupe de haute expertise » (HLEG) mandaté pour concevoir un système de santé publique fiable et accessible à tous les Indiens. Composée de spécialistes, de militants associatifs, d’universitaires et d’économistes, cette assemblée a rendu en octobre 2011 un rapport préconisant la mise en place d’une couverture santé universelle (CSU). Une recommandation que le gouvernement assure prendre au sérieux.

Les sirènes du lobbying

A ce jour, pourtant, nul ne sait comment il compte s’y prendre pour donner corps à cet engagement. Ceux qui se font le mieux entendre sont les assureurs, les investisseurs et les institutions du secteur privé, qui exercent des pressions constantes pour accélérer la privatisation de la santé.

L’Inde a du chemin à faire avant que la CSU ne commence à devenir réalité. Cependant, si l’objectif paraît lointain, il n’est pas hors d’atteinte. Les exemples récents de la Thaïlande, du Sri Lanka, de la Malaisie et du Brésil, qui ont tous franchi un pas

décisif en ce sens, indiquent qu’il n’y a pas d’autre solution à long terme qu’un système de santé publique renforcé, performant, accessible et abordable.

Les obstacles ne doivent pas être sous-estimés. Ces dernières années, un certain nombre d’investisseurs et de pays émergents, dont l’Inde, ont célébré les assurances privées comme un outil privilégié pour construire la CSU. Mais les sirènes du lobbying sont trompeuses. Certes, il n’existe ni baguette magique ni voie royale pour parvenir à la CSU. Les pays attachés à cet objectif suivent chacun leur propre chemin, souvent sinueux et escarpé. Tous partagent néanmoins une idée fondatrice : c’est la citoyenneté qui doit conditionner l’accès à la couverture santé, et non un statut professionnel ou une contribution financière. Aucun des pays œuvrant à l’instauration d’une CSU n’a trouvé d’autre solution que la dépense publique adossée à l’impôt.

Si la santé de ses administrés lui tient à cœur, le gouvernement indien doit mener de front plusieurs chantiers : porter le budget de la santé publique à 3 % du PIB au cours des cinq prochaines années ; veiller au respect des standards de la santé publique indienne (IPHS) ; établir un plan de recrutement de personnels soignants sur dix ans afin de remplir les critères de l’OMS ; encourager la participation des citoyens et du tissu associatif à la mise en place, au contrôle et à l’évaluation du système de couverture ; engager les réformes institutionnelles nécessaires ; assurer au plus vite la gratuité des médicaments et des vaccins, en promouvant par ailleurs leur consommation rationnelle.

Cela ne se fera pas en un jour, mais le temps presse. Selon l’OMS, entre 50 et 65 % des

Indiens ne disposent pas d’un accès régulier aux médicaments les plus essentiels. Un comble pour un pays qui se targue d’être la « pharmacie du monde ». De fait, l’Inde est le premier pays de la planète en termes de production de médicaments génériques, auxquels la majorité des Indiens eux-mêmes n’ont pas accès. Pour le citoyen moyen, les achats de produits médicamenteux représentent à eux seuls 72 % des dépenses de santé. Des millions de personnes se porteraient mieux si le gouvernement décidait de se procurer des génériques et de les mettre à disposition dans les centres de soins.

Quatre cents types de produits

Le Rajasthan pourrait servir d’exemple : en 2011, cet Etat parmi les plus pauvres de la Fédération indienne a instauré une politique de gratuité des médicaments. Le gouvernement local dépense 50 millions de dollars par an pour fournir quatre cents types de produits aux

patients des hôpitaux publics. Chaque jour, ce sont environ deux cent mille personnes qui en bénéficient. Selon le responsable de la corporation des services médicaux du Rajasthan, le nombre de patients hospitalisés grâce au programme de gratuité a bondi de 56 %. Cette expérience montre également que l’achat de génériques en gros permet de réduire considérablement la facture pharmaceutique. Une disparité due au fait que la plupart des médicaments ne sont pas soumis au contrôle des prix.

Le premier ministre Manmohan Singh s’est engagé à « *élaborer un schéma de distribution de médicaments gratuits dans les hôpitaux publics et les centres de soins* » à l’occasion de la fête de l’indépendance, le 15 août 2012. Depuis, aucune mesure concrète n’a été prise. Rien non plus n’a été fait pour mettre en musique les préconisations du HLEG. Alors que de nombreux pays ont mis le cap sur la CSU, la volonté exprimée par l’Inde de leur emboîter le pas ne doit pas rester une promesse creuse.

- (1) *Registrar General*, vol. 46, n° 1, Sample Registration System (SRS), New Delhi, décembre 2011.
- (2) Source : indicateurs de la Banque mondiale.
- (3) Rapport statistique 2011 du SRS.
- (4) Source : indicateurs de la Banque mondiale.
- (5) Reddy K. Srinath, Bela Shah, Cherian Varghese et Anbumani Ramadoss, « Responding to the threat of chronic diseases in India », *The Lancet*, Londres, vol. 366, n° 9498, 12 novembre 2005 ; Vikram Patel, Somnath Chatterji et Dan Chisholm, « Chronic diseases and injuries in India », *The Lancet*, vol. 377, n° 9763, 29 janvier 2011.
- (6) OMS, Genève, 2011.
- (7) Ravi Duggal, « Bhore Committee (1946) and its relevance today », *Indian Journal of Pediatrics*, vol. 58, n° 4, juillet-août 1991 ; Y. Balarajan, S. Selvaraj et S. Subramanian, « Towards universal health coverage : Health care and equity in

- India », *The Lancet*, vol. 377, n° 9764, 5 février 2011.
- (8) Srijit Mishra, Ravi Duggal, Lakshmi Lingam et Amita Pitre, « A report on health inequities in Maharashtra », Support for Advocacy and Training into Health Initiatives, Pune, 2008.
 - (9) David H. Peters, Abdo S. Yazbeck, Rashmi R. Sharma, G. N. V. Ramana, Lant H. Pritchett et Adam Wagstaff, *Better Health Systems for India’s Poor : Findings, Analysis and Options*, Banque mondiale, Washington, DC, 2002.
 - (10) Lucy Dubochet, « Achieving health-care for all », *Oxfam India Policy Brief*, n° 3, Oxfam Inde, New Delhi, novembre 2012.
 - (11) Krishna D. Rao, Aarushi Bhatnagar et Peter Berman, « India’s health workforce : Size, composition, and distribution », *India Health Beat*, vol. 1, n° 3, Public Health Foundation of India - Banque mondiale, New Delhi, 2009.
 - (12) *Ibid.*

Défi pour les pays du Sud

(Suite de la page 1.)

La cotisation annuelle payable par les travailleurs du secteur informel ne finance le dispositif qu’à hauteur de 5 %, mais suffit néanmoins à écarter le plus grand nombre.

La Zambie et l’Ouganda expérimentent une stratégie similaire. En Zambie, des réunions consultatives régionales ont lieu actuellement pour améliorer le projet de loi visant à la création d’une caisse d’assurance de santé, considérée par le gouvernement comme l’un des outils pour façonner une couverture universelle. A tort car, même avec les meilleures intentions du monde, les pays qui ont adopté cette approche ne parviennent pas à étendre leur couverture sanitaire au-delà du secteur formel.

Un vaste effort redistributif

D’autres mécanismes existent qui permettent de couvrir le secteur informel, comme la TVA ou les impôts directs. Définir le moyen le plus efficace et le plus équitable de garantir l’accès aux soins des populations privées d’un emploi statutaire demeure l’un des problèmes cruciaux pour les pays à faibles revenus (6). Le financement par l’impôt présente plusieurs avan-

tages : il draine plus de fonds qu’une caisse d’assurance-maladie, surtout dans les pays à forte proportion d’emplois informels ; il supprime la nécessité d’un appareil administratif coûteux pour gérer la caisse d’assurance ; il est le moyen le plus équitable de collecter les ressources là où elles se trouvent et de les redistribuer à l’ensemble de la population (7).

Plusieurs pays sont en train d’explorer la piste d’une taxation des transactions financières ou des grosses entreprises bénéficiaires. Le Gabon, par exemple, a levé 30 millions de dollars en 2009 en faveur de la santé grâce à une ponction de 1,5 % sur les profits des établissements de transfert de fonds et à une taxe de 10 % sur les opérateurs de téléphonie mobile (8).

Mais la couverture universelle exige aussi un vaste effort redistributif des pays riches envers les pays pauvres, du moins à court et moyen termes. D’après l’OMS, seuls huit pays à faibles revenus seront en mesure de financer la CSU par leurs propres moyens d’ici 2015 (9). Une aide fiable et durable sera donc vitale, non seulement pour contribuer au développement de systèmes publics de santé efficaces dans le tiers-monde, mais aussi pour y améliorer la gestion des finances publiques et de l’administration fiscale, en vue d’assurer à ces pays une autonomie future.

Le partenariat de Pusan pour une coopération efficace au service du développement, un accord multipartite conclu en 2011 en Corée du Sud, insiste sur la nécessité de renforcer l’appropriation nationale en renforçant les capacités des gouvernements et des « sociétés civiles ».

Des progrès en Ethiopie

Des aides directes mais conditionnées, versées de gouvernement à gouvernement, constitueraient sans doute le meilleur moyen d’encourager à la mise en place de la CSU. En Ethiopie, de tels appuis ont abouti à des progrès substantiels en matière de santé publique. Neuf partenaires internationaux abondent le fonds éthiopien des Objectifs du millénaire pour le développement,

- (6) Viroj Tangcharoensathien, Walaiporn Patcharanarumol Por Ir, Syed Mohamed Aljunid, Ali Ghufon Mukti, Kongsap Akkhavong, Eduardo Banzon, Dang Boi Huong, Hasbullah Thabrany et Anne Mills, « Health-financing reforms in Southeast Asia : Challenges in achieving universal coverage », *The Lancet*, vol. 377, n° 9768, 2011.
- (7) « G8 Hokkaido Toyako summit follow-up : Global action for health system strengthening. Policy recommendations to the G8 », Japan Center for International Exchange, Tokyo, www.jcie.org
- (8) Karin Stenberg, Riku Elovainio, Dan Chisholm, Daniela Fuhr, Anne-Marie Perucic, Dag Rekke et Ayda Yurekli, « Responding

qui comble les lacunes les plus criantes dans le secteur médical, aussi bien pour les infrastructures que pour le personnel soignant (10).

Les pays africains sont mieux armés qu’on ne le pense pour franchir les obstacles qui jalonnent la longue route vers la CSU. La question-clé est de savoir comment les gouvernements, les donateurs et la société civile parviendront à élaborer ensemble des stratégies nationales équitables tenant compte à la fois des besoins de santé des plus vulnérables et du principe d’équité dans la mobilisation des ressources financières. La prochaine décennie nous dira quelles marges de manœuvre nous laissent les politiques à courte vue qui menacent de faire dérailler le processus.

JAMES AKAZILI
ET CHARLOTTE SOULARY.

to the challenge of resource mobilization. Mechanisms for raising additional domestic resources for health », Rapport mondial sur la santé 2010, *Background Paper*, n° 13, OMS ; Laurent Musango et Aboubacar Inoua, « Assurance-maladie obligatoire au Gabon : un atout pour le bien-être de la population », rapport mondial sur la santé 2010, *Background Paper*, n° 16, OMS.

- (9) « Constraints to scaling up the health Millennium Development Goals : Costing and financial gap analysis », OMS, 2010.
- (10) « Ethiopia’s health sector : Excellent returns on your development funding », ministère de la santé de l’Ethiopie, Addis-Abeba, février 2013.

* Respectivement chercheur et président de la Public Health Foundation of India.